

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale
de développement durable 2008-2013

Édition 2012

Fiches d'information et tableaux de données

Indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Édition 2012

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3ième trimestre 2012
ISBN 978-2-550-65089-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, septembre 2012

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.

www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Avant-propos

Le recueil des *Indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* est le résultat de la participation de l'Institut de la statistique du Québec, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et de nombreux ministères et organismes. Cette publication présente l'ensemble des informations statistiques requises pour le suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le mandat de l'Institut de la statistique du Québec, conformément à sa Loi, est de recueillir, produire et diffuser ces informations.

Pour effectuer le suivi des objectifs de la Stratégie, l'administration publique a identifié un ou plusieurs indicateurs qui sont représentatifs d'enjeux propres à chaque objectif. Les indicateurs d'un même objectif sont complémentaires et proviennent généralement d'autres objectifs gouvernementaux nationaux et sectoriels. Ainsi, la majorité des cibles présentées dans les fiches d'information proviennent des plans, stratégies et politiques gouvernementales et ministérielles et leur atteinte est sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme porteur.

Ce document est composé de deux parties. La première constitue un recueil de l'ensemble des fiches d'information de tous les indicateurs et la seconde regroupe les tableaux des données qui ont servi à la réalisation de ces fiches.

Toutes les fiches d'information des indicateurs de développement durable sont mises à jour en continu par l'Institut de la statistique du Québec, selon la disponibilité des données, dans la section « Développement durable » de son site Internet.

Ce document est réalisé conjointement par :

Sophie Brehain, économiste
Guillaume Marchand, économiste
Amélie Martins, technicienne

Service des statistiques sectorielles et du développement durable
Direction des statistiques économiques et du développement durable
Institut de la statistique du Québec (ISQ)

- Fiche d'information : conception originale des fiches et mise à jour des sections description, précaution, graphique et analyse.
- Tableaux des données : production et mise à jour.

Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401
ou
Sans frais : 1 800 463-4090
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en ce qui a trait à la conception originale des fiches d'information et à la rédaction initiale de la section « Contribution à l'atteinte de l'objectif », en collaboration avec chacun des ministères et organismes concernés.

Pour tout renseignement sur les réalisations du MDDEP, s'adresser à :

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
Édifice Marie-Guyart,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3830
ou
Sans frais : 1 800 561-1616
Site Web : www.mddep.gouv.qc.ca

Note aux lecteurs

Ce document exclut les indicateurs en cours de développement ainsi que les indicateurs de performance administrative. Ces derniers, diffusés par le MDDEP, ont été conçus pour suivre l’importance des engagements des ministères et des organismes et pour évaluer la performance de l’action de l’administration publique dans la mise en œuvre de la Stratégie.

Les données présentées dans ce document sont celles en date du 10 août 2012.

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible	ETC	Équivalence temps complet
...	N'ayant pas lieu de figurer	‰	Pour mille
-	Néant ou zéro	kg	Kilogramme
—	Donnée infime	l	Litre
p	Donnée provisoire	n	Nombre
r	Donnée révisée	t	Tonne métrique
e	Donnée estimée	\$	En dollars
x	Donnée confidentielle	k et '000	En milliers
F	Donnée peu fiable	M et '000 000	En millions
n.c.a.	Non classé ailleurs	G	En milliards
p.-a.	Personne-année		

Remerciements

Les auteurs remercient le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le Conseil de gestion de l'assurance parentale, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère des Finances, le Fonds de recherche du Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère des Relations internationales, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Sécurité publique, la Société d'habitation du Québec, la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et le ministère des Transports.

Table des matières

Numéro		Fiches d'information	Tableaux de données
Objectif 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre			
1.2	Publications scientifiques en développement durable	13	 85
Objectif 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec			
3.1	Dépenses gouvernementales pour la R-D et à l'innovation.....	14	 86
3.2	Ratio des dépenses intérieures de R-D sur le PIB (DIRD/PIB)	15	 86
3.3	Ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB (DIRDE/PIB)	16	 86
Objectif 4 : Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement			
4.1	Prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes	17	 87
4.2	Nombre d'intoxications d'origine environnementale	18	 87
4.3	Proportion des individus ayant une incapacité.....	19	 88
4.4	Nombre de lésions professionnelles	20	 88
Objectif 5 : Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences			
5.1	Montants investis pour atténuer ou prévenir les sinistres ou leurs conséquences.....	21	 89

Objectif 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

6.5	Taux de réduction de la consommation de carburant dans les ministères et organismes	22	 90	
6.6	Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics (par rapport à 2002-2003)	23	 90	

Objectif 7 : Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

7.1	Consommation énergétique par habitant.....	24	 91	
7.2	Intensité énergétique.....	25	 91	
7.3	Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité	26	 91	
7.4	Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant.....	27	 92	
7.5	Taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles.....	28	 92	

Objectif 8 : Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

8.1	Nouvelle capacité de production d'électricité hydroélectrique et éolienne	29	 93	
8.2	Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec	30	 93	

Objectif 9 : Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

9.1	Nombre de programmes ajustés pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption de pratiques responsables.....	31	 94	
-----	--	----	----------	--

Objectif 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

12.1	Compilation des instruments économiques mis en place ou enrichis afin d'adopter des pratiques environnementales.	32	 95	
12.2	Investissements privés non résidentiels.	33	 95	
12.3	Investissements en machines et équipements du secteur manufacturier.	34	 95	

Objectif 13 : Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

13.1	Indice synthétique de fécondité.....	35	 96	
13.2	Solde migratoire total.	36	 96	
13.3	Solde migratoire interrégional	37	 97	
13.4	Taux de présence des immigrants admis au Québec	38	 98	
13.5	Rapport de dépendance démographique	39	 99	

Objectif 14 : Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

14.1	Taux d'activités des mères d'enfant de moins de 6 ans.	40	 100	
14.2	Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs.	41	 100	
14.3	Taux d'utilisation du <i>Régime québécois d'assurance parentale</i>	42	 101	
14.4	Taux de participation au <i>Régime québécois d'assurance parentale</i>	43	 101	

Objectif 15 : Accroître le niveau de vie

15.1	Revenu personnel disponible par habitant.....	44	 102	
15.2	Taux d'emploi des 15-64 ans.	45	 103	
15.3	Rémunération hebdomadaire moyenne.....	46	 103	

Objectif 16 : Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

16.1	Taux de croissance de la productivité du travail au Québec.	47	 104	
------	--	----	-----------	--

Objectif 17 : Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

17.1	Ratio de la dette totale du gouvernement par rapport au PIB.	48	 105	
------	---	----	-----------	--

Objectif 18 : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

18.3	Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.....	49	 106	
------	--	----	-----------	--

Objectif 19 : Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

19.1	Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux.	50		107	
19.2	Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés.	51		107	
19.3	Nombre de produits de spécialités soutenus.	52		109	
19.4	Personnes dont la langue d'usage à la maison est autochtone.	53		109	

Objectif 20 : Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

20.1	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis.	54		109	
20.2	Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois	55		110	
20.3	Achalandage du transport en commun	56		111	

Objectif 21 : Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

21.1	Montants versés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel.....	57		112	
------	--	----	-------	-----	--

Objectif 22 : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

22.1	Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB	58		113	
22.2	Émissions de gaz à effet de serre.....	59		114	
22.3	Émissions de dioxyde de soufre (SO ₂)	60		115	
22.4	Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau	61		116	
22.5	Élaboration d'une méthodologie d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau	62		116	
22.6	État d'avancement du nouveau régime forestier	63		116	

Objectif 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable

23.1	Actions internationales importantes qui contribuent à la démarche de développement durable au Québec.....	64		117	
23.2	Initiatives de promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable	65		117	

Objectif 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

24.1	Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat.....	66		118	
24.2	Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires	67		119	
24.3	Proportion des candidatures féminines aux élections générales municipales	68		120	

Objectif 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

26.1	Proportion des sorties d'une durée prolongée (6 mois) pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail.....	69		121	
26.2	Taux d'assistance sociale des 0 à 64 ans.	70		121	
26.3	Nombre de logements communautaires et abordables.	71		122	
26.4	Nombre de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d'une incapacité physique.....	72		122	
26.5	Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement.....	73		122	
26.6	Rapport de dépendance économique.....	74		123	

Objectif 27 : Accroître la scolarité, le taux de diplôme et la qualification de la population

27.1	Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à chaque ordre d'enseignement.....	75		124	
27.2	Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base.	76		124	
27.3	Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes.	77		125	

Objectif 28 : Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la population

28.1	Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés.	78		126	
28.2	Taux de participation globale à la formation formelle de la population totale de 25 ans et plus.	79		126	
28.3	Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre.	80		127	
28.4	Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail.	81		127	

Fiches d'information

Indicateurs de suivi de la Stratégie
gouvernementale de développement durable
2008-2013

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Publications scientifiques en développement durable

Description

Cet indicateur illustre l'évolution du nombre de publications scientifiques québécoises et mondiales liées au développement durable et, plus particulièrement, aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Cet indicateur basé sur une méthode bibliométrique permet de dresser un portrait de la recherche dans les domaines liés au développement durable et sert, plus globalement, à apprécier l'effort de recherche du Québec par rapport au reste du monde, notamment pour identifier les créneaux forts et les domaines de recherche à développer.

Publication scientifique : Aux fins du calcul de cet indicateur, on entend par publication scientifique un article, une note de recherche ou un article de synthèse publié dans une revue scientifique avec comité de pairs et indexée dans la base de données Web of Science de Thomson Reuters.

Publication québécoise : Publication dont l'adresse d'affiliation institutionnelle d'au moins un des auteurs se situe au Québec.

Indice de spécialisation du Québec : L'indice de spécialisation est le rapport entre deux proportions, soit le pourcentage des publications liées à une thématique (ex. changements démographiques) dans l'ensemble des publications d'un territoire donné, ici le Québec, divisé par le pourcentage des publications liées à cette même thématique au niveau mondial. Lorsque l'indice est supérieur à 1 cela signifie que la proportion québécoise est supérieure à celle du monde, et inversement.

Précaution

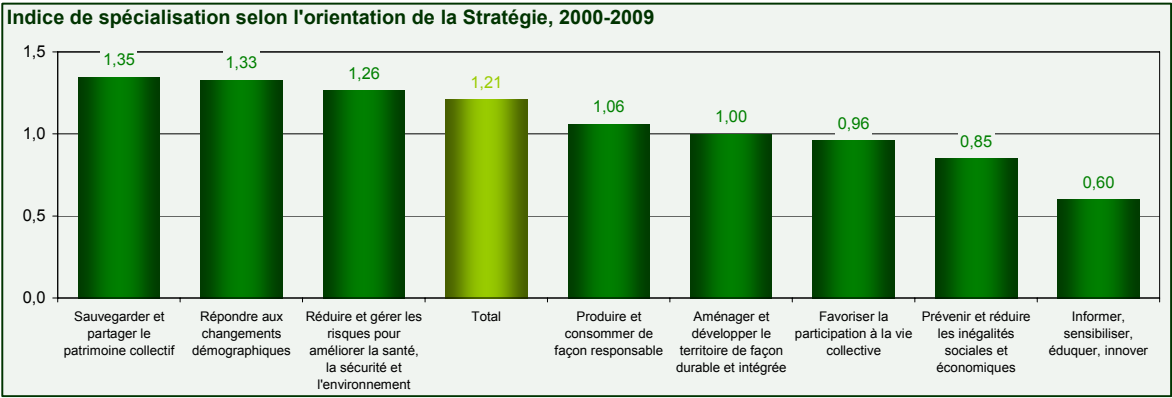
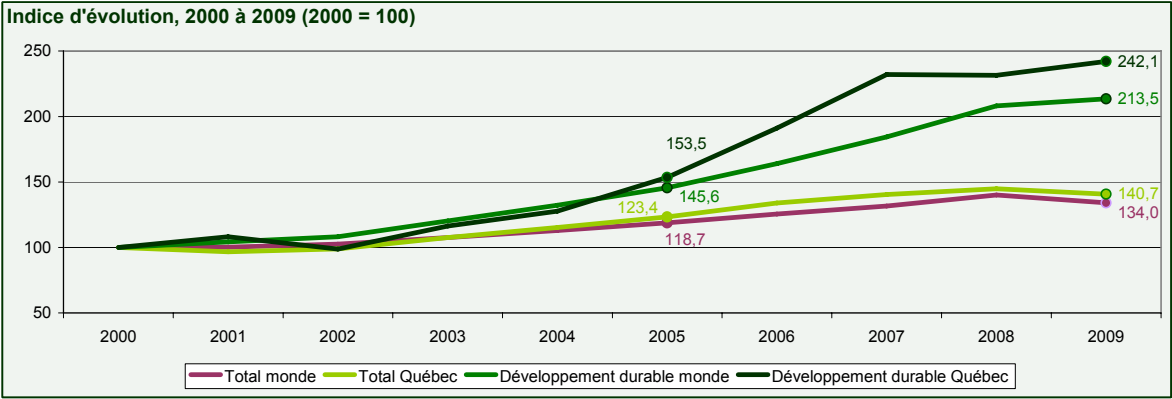
Les publications sont identifiées grâce à des mots clés définissant les thématiques de développement durable. Les mots clés pourront évoluer avec l'avancement des connaissances.

Il est probable que l'indice de spécialisation pour les orientations davantage liées aux sciences humaines et sociales soit moins représentatif, en raison des limites suivantes :

- la base de données ne couvre pas les livres alors que ce mode de diffusion occupe une large place dans les disciplines des sciences sociales et humaines;
- la couverture des publications scientifiques autres que celle en langue anglaise est limitée dans la base de données alors que la diffusion en français est particulièrement importante au Québec.

La quatrième orientation qui porte sur l'efficacité économique est exclue de l'indicateur, pour le moment, en raison de résultats non significatifs.

Dernière mise à jour de la fiche : 19 décembre 2011
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012



Conception : Fonds de recherche du Québec (FRQ)
Source et compilation : Observatoire des Sciences et des Technologies (OST) de l'Université du Québec à Montréal, à partir de la base de données Web of Science de Thomson Reuters.
Note : Dernières données disponibles : 2009. Prochaines données : 2010.

Analyse

Entre 2000 et 2009, le nombre de publications scientifiques en développement durable a plus que doublé dans le monde et au Québec et l'indice d'évolution de ces publications est généralement supérieur à celui de l'ensemble des publications. Depuis 2005, l'indice d'évolution des publications québécoises en développement durable est supérieur à celui observé dans cette thématique au niveau mondial. En somme, au chapitre de la recherche scientifique, le développement durable apparaît comme un pôle en pleine croissance dans le monde et au Québec.

Toujours pour la période de 2000 à 2009, l'indice de spécialisation du Québec en développement durable pour l'ensemble des orientations s'établit à 1,21, confirmant que la part relative de ces publications est supérieure à celle du monde. Les indices de trois orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 se démarquent, soit Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (1,35), Répondre aux changements démographiques (1,33) et Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement (1,26).

ORIENTATION 1

Informers, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Les enjeux propres au développement durable exigent généralement qu'on analyse les problématiques sous un angle nouveau et que l'on recoure à des technologies et des méthodologies innovatrices. »¹

Les publications représentent le principal indicateur de la vitalité de la recherche scientifique dans le domaine du développement durable. La diffusion des résultats de recherche dans les milieux scientifiques, qui constitue un partage des avancées entre spécialistes, est une étape préalable nécessaire au transfert des connaissances vers les différentes sphères socioéconomiques. Cette mise en valeur des résultats de recherche et des découvertes favorise l'innovation et le développement des compétences de l'ensemble des acteurs de la société (décideurs, industriels, grand public, etc.).

« Dans le contexte économique actuel, le Québec, à l'instar des économies comparables et voisines, doit maintenir le cap en innovation, en recherche, en science et en technologie en vue d'assurer sa compétitivité future. »²

Ce nouvel indicateur qui permettra de produire un portrait de la recherche en développement durable au Québec, favorisera l'amélioration du capital humain en contribuant notamment à orienter les efforts à consentir pour promouvoir et mettre davantage en valeur l'expertise des chercheurs de même que pour soutenir financièrement le développement de la recherche dans ce domaine.

¹ Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 31.

² Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, 2010-2013, p. 7.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Dépenses gouvernementales pour la R-D et l'innovation

Description

Cet indicateur correspond au soutien accordé par le gouvernement du Québec pour stimuler la recherche-développement (R-D) et l'innovation. Il est constitué des :

- Versements totaux : montants versés sous forme de contrats, subventions et bourses accordés aux entreprises commerciales, aux réseaux de l'enseignement supérieur et de la santé, ainsi qu'à tout autre type d'organisme en vertu des différents programmes de R-D extra-muros et d'aide à l'innovation des différents ministères et organismes québécois en sciences naturelles et génie et en sciences sociales et humaines;
- Aide fiscale : super déductions et crédits d'impôt accordés par le gouvernement aux sociétés effectuant ou faisant effectuer des activités de R-D en sciences naturelles et génie.

R-D : Investigation systématique effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques. La recherche est l'investigation initiale, tandis que le développement consiste à l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés.

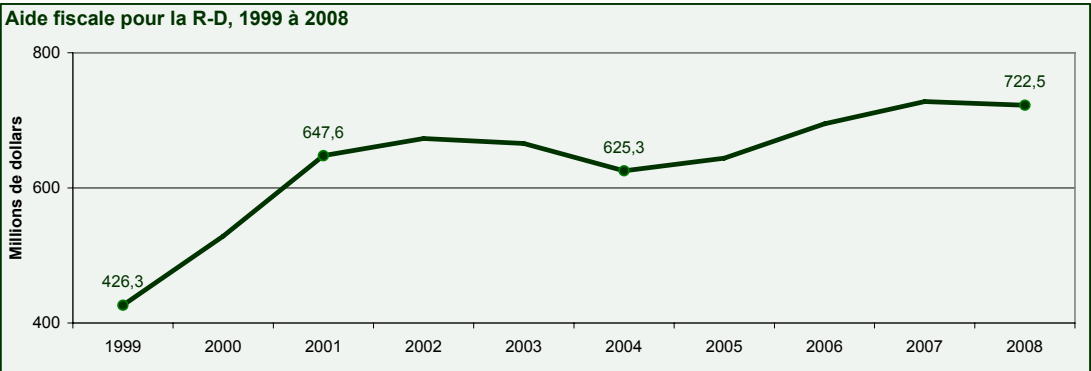
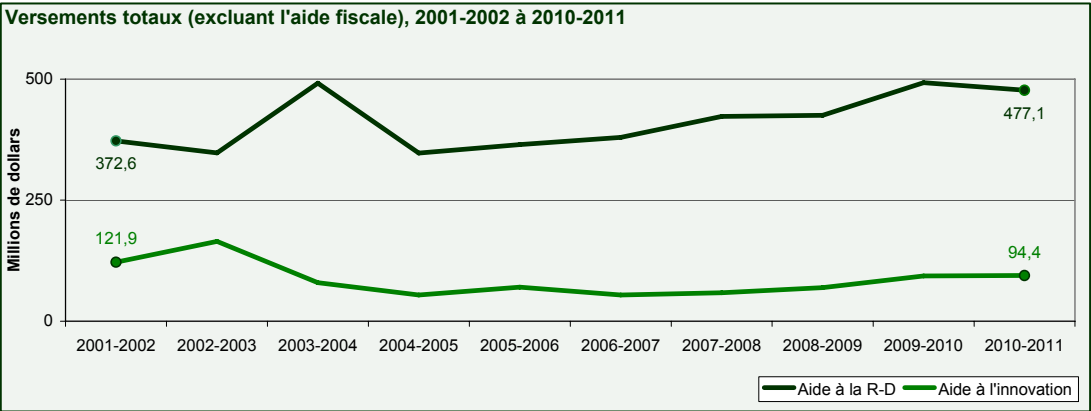
Innovation : Aux fins de l'indicateur, l'innovation couvre les produits et procédés technologiquement nouveaux ainsi que les améliorations technologiques importantes de produits et de procédés, excluant la R-D.

Précaution

Les dépenses de R-D donnant droit aux crédits d'impôt peuvent avoir été engagées par les entreprises canadiennes situées à l'extérieur du Québec, en autant que les dépenses aient été faites au Québec.

Les dépenses associées à des projets de R-D en sciences sociales et humaines ne sont pas admissibles aux crédits d'impôt.

En 2010-2011, la définition de l'innovation a été élargie pour inclure les nouvelles méthodes de commercialisation et les nouvelles méthodes organisationnelles.



Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise. Revenu Québec, données administratives.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Les versements totaux (excluant l'aide fiscale) : données révisées. Ils sont calculés suivant l'année budgétaire. Aide fiscale : les données sont révisées pour 2007 et 2008. Dernières données disponibles : 2010-2011 (versements totaux) et 2008 (aide fiscale). Prochaines données : 2011-2012 (versements totaux) et 2009 (aide fiscale).

Analyse

Les versements totaux excluant l'aide fiscale octroyés par le gouvernement du Québec pour la R-D extra-muros s'élevaient à 477,1 millions de dollars pour l'année budgétaire 2010-2011, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 2,8 % depuis 2001-2002. Pour leur part, les versements pour l'aide à l'innovation s'établissaient à 94,4 millions de dollars en 2010-2011.

Les dépenses en R-D du secteur privé québécois ont fortement augmenté entre 1999 et 2001, ce qui a entraîné une hausse considérable de l'aide fiscale du gouvernement pour le soutien à la R-D qui est passée de 426,3 millions de dollars en 1999 à 647,6 millions de dollars en 2001. L'aide fiscale s'est stabilisée entre 2001 et 2004 et a augmenté par la suite pour atteindre 722,5 millions de dollars en 2008.

ORIENTATION 1

Informar, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La poursuite d'un développement durable passe par le soutien à la recherche menée en vue de concevoir de nouvelles technologies ou d'établir de nouvelles pratiques ou de nouveaux produits et services qui satisfont aux critères d'efficience ainsi que de responsabilité sociale et environnementale. »¹

Dans un contexte où l'économie du savoir requiert des idées et l'application efficace de celles-ci, des connaissances et de la technologie, il s'avère déterminant de soutenir la R-D afin de contribuer au développement de pratiques en lien avec un développement durable. La capacité d'une société à développer de nouvelles idées et technologies contribue à stimuler la croissance de l'activité économique et à mieux découpler cette croissance des pressions qu'elle crée sur l'environnement.

Le soutien accordé pour la réalisation d'activités de R-D et d'innovation permet de maximiser les retombées au Québec en contribuant à l'augmentation des connaissances, à la prospérité économique et à la qualité de vie de la population, puisque ce domaine est généralement créateur d'emploi et offre de bonnes conditions salariales.

La R-D et l'innovation jouent un rôle majeur dans l'acquisition de connaissances, améliorant le *capital humain* de la société, que ce soit par l'apport d'éléments de nouveauté ou par la dissipation d'un doute scientifique ou technologique. De plus, la R-D et l'innovation augmentent le niveau de *capital produit* de la société en tant qu'actifs tangibles ou intangibles.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 24.

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Description

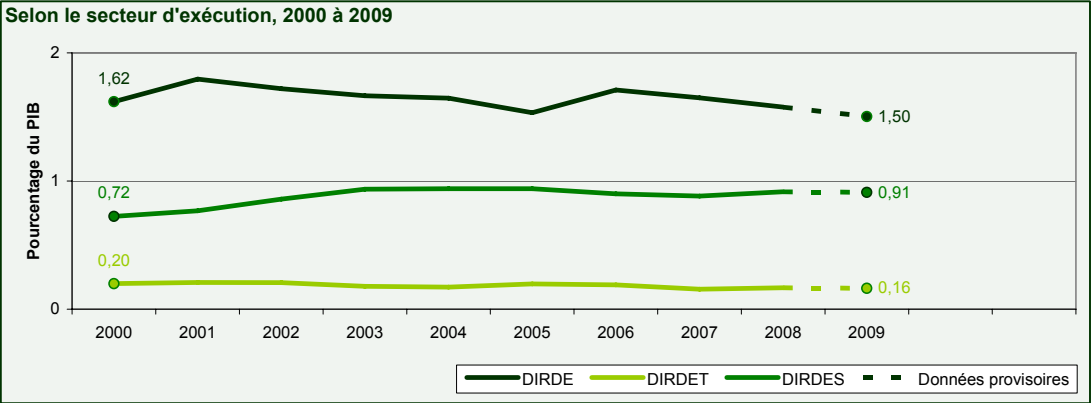
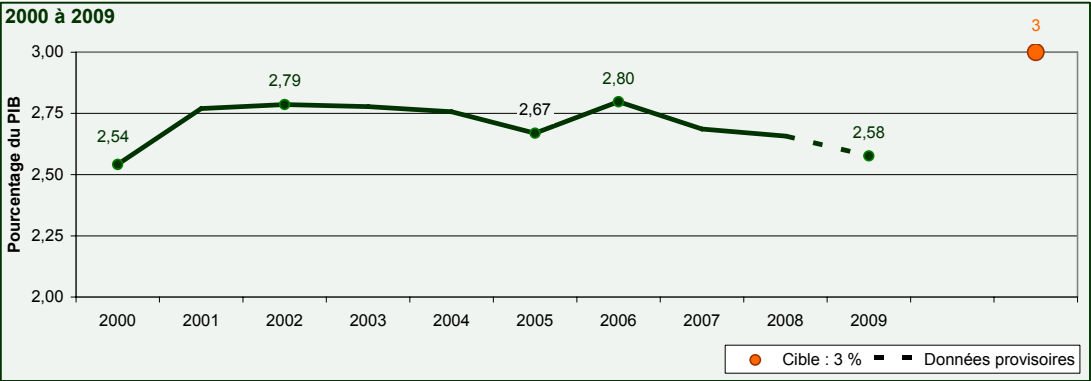
Cet indicateur correspond au pourcentage des dépenses totales attribuées à la dépense intra-muros de recherche-développement (DIRD) sur le produit intérieur brut (PIB). Il permet d'apprécier l'ampleur des investissements consentis par les différents secteurs de l'économie pour accroître leur compétitivité grâce à l'amélioration des connaissances et à leur mise en application.

DIRD : Dépense afférente aux travaux de recherche-développement exécutés sur le territoire national, pendant une période donnée, par les secteurs de l'administration publique (DIRDET), des entreprises commerciales (DIRDE), de l'enseignement supérieur (DIRDES) et des organismes sans but lucratif. Ces travaux peuvent avoir été financés par l'étranger, mais doivent avoir été exécutés à l'intérieur des frontières.

R-D : Investigation systématique effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques. La recherche est l'investigation initiale, tandis que le développement consiste à l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés.

PIB : Valeur totale des biens et des services produits sur un territoire donné durant une période d'un an.

Ratio des dépenses intérieures de R-D sur le PIB (DIRD/PIB)



Source : Statistique Canada, Tableau 358-0001 Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution, CANSIM, janvier 2012; Comptes économiques provinciaux et territoriaux, novembre 2011.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Les dépenses de R-D exécutées par le secteur privé sans but lucratif sont exclues depuis l'année de référence 2000. Données révisées. Dernières données disponibles : 2009. Prochaines données : 2010.

Analyse

Les dépenses intra-muros de R-D du Québec ont augmenté beaucoup plus rapidement que le PIB entre les années 1998 et 2002. Pendant cette période, le ratio DIRD/PIB a considérablement progressé atteignant 2,79 % en 2002. La croissance des dépenses de R-D émanait des secteurs des entreprises commerciales et de l'enseignement supérieur.

L'éclatement de la bulle technologique a suspendu la progression du ratio DIRD/PIB au cours des années qui ont suivi. En effet, entre 2002 et 2005, le ratio DIRD/PIB s'est contracté de 0,12 point de pourcentage. Malgré une forte reprise des dépenses de R-D en 2006, le ratio DIRD/PIB a connu, par la suite, trois baisses consécutives pour finalement se situer en dessous du niveau de 2005 avec un taux de 2,58 % en 2009.

Cible : Le gouvernement a maintenu dans la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*, l'objectif d'atteindre un ratio DIRD/PIB de 3%.

ORIENTATION 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La créativité des citoyens, des entreprises et des organisations doit être développée et encouragée. Il est aussi essentiel de reconnaître leur contribution dans la résolution des problèmes qui les concernent, d'où la nécessité de soutenir et de diffuser les initiatives novatrices favorables au développement durable. »¹

La R-D et l'innovation permettent de générer un double bénéfice. D'une part, elles permettent d'améliorer l'efficacité des procédés et des technologies, contribuant ainsi à un développement durable. D'autre part, elles favorisent l'accroissement de la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises. La vitalité et la pérennité de l'économie québécoise reposent notamment sur la R-D et l'innovation. Dans un contexte d'économie du savoir, elles représentent des facteurs d'attractivité pour des chercheurs émérites et des entreprises innovantes.

« La recherche et l'innovation constituent des déterminants clés de la prospérité. Investir dans la recherche, c'est investir dans l'avenir. C'est miser sur la production et la valorisation des connaissances pour se doter d'avantages, créer des emplois et assurer la prospérité de la société québécoise. »²

La R-D et l'innovation jouent un rôle majeur dans l'acquisition de connaissances, améliorant le *capital humain* de la société, que ce soit par l'apport d'éléments de nouveauté ou par la dissipation d'un doute scientifique ou technologique. De plus, la R-D et l'innovation augmentent le niveau de *capital produit* de la société en tant qu'actifs tangibles ou intangibles.

- 1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 24.
- 2- *Un Québec innovant et prospère : Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, p. 66.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB (DIRDE/PIB)

Description

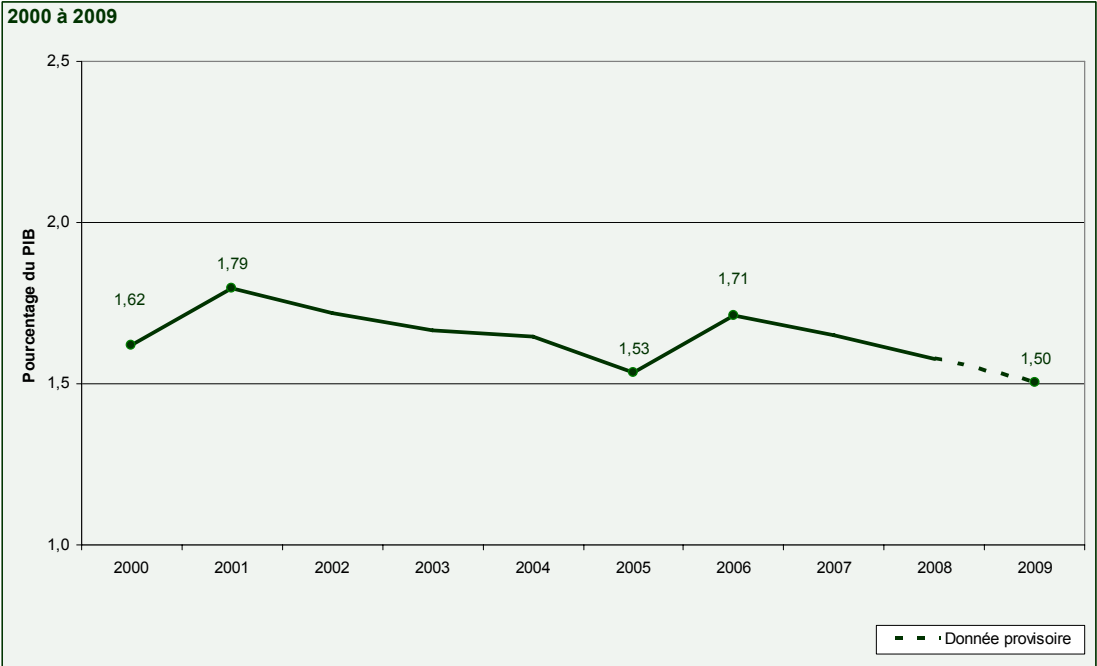
Cet indicateur renseigne sur la part des dépenses intra-muros de recherche-développement du secteur des entreprises (DIRDE) sur le produit intérieur brut (PIB). Il rend compte de l'effort déployé par les entreprises commerciales pour approfondir les connaissances et développer de nouveaux procédés.

DIRDE : Dépense afférente aux travaux de recherche et développement exécutés par les entreprises commerciales sur le territoire national pendant une période donnée. Ces travaux peuvent avoir été financés par le secteur de l'étranger, mais doivent avoir été exécutés à l'intérieur des frontières.

R-D : Investigation systématique effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques. La recherche est l'investigation initiale, tandis que le développement consiste à l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés.

Entreprises commerciales : Toutes les firmes, organismes et institutions dont l'activité première est la production marchande de biens ou de services autres que l'enseignement supérieur. Ce secteur comprend également les institutions de recherche mises sur pied par des associations d'entreprises commerciales. Elles incluent aussi les entreprises publiques telles qu'Hydro-Québec.

PIB : Valeur totale des biens et des services produits sur un territoire donné durant une période d'un an.



Source : Statistique Canada, Tableau 358-0001, Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution, CANSIM, janvier 2012; Comptes économiques provinciaux et territoriaux, novembre 2011.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Données révisées. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Le taux de croissance annuel réel des dépenses de R-D des entreprises commerciales s'est avéré très élevé entre 1998 et 2001. Plusieurs secteurs d'activité ont contribué à cet essor. On retrouve notamment dans le secteur de la fabrication, les industries suivantes : produits aérospatiaux et pièces, produits informatiques et électroniques, produits pharmaceutiques et médicaments, de même que, dans le secteur des services, les industries suivantes : recherche et développement scientifiques, laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques, architecture, génie et services connexes, conception de systèmes informatiques et services connexes, télécommunications.

La croissance de la DIRDE excédant celle du PIB pendant ces années, le ratio DIRDE/PIB a constamment augmenté, atteignant 1,79 % en 2001. La situation s'est inversée de 2002 à 2005 notamment à cause de la forte diminution des dépenses de R-D de l'industrie de la fabrication de produits informatiques et électroniques et de l'industrie des services d'architecture, de génie et de services connexes. Ainsi, en 2005, la valeur du ratio atteignait un creux de 1,53 %. Malgré une forte hausse en 2006, le ratio DIRDE/PIB a diminué les trois années suivantes et atteint 1,50 % en 2009.

ORIENTATION 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'implication financière des entreprises en R-D s'avère importante, car le secteur privé est le moteur du développement économique. Les dépenses effectuées par les entreprises en recherche et développement sont un élément important pour le maintien de leur niveau de compétitivité et leur croissance future, puisqu'elles leur permettent d'enregistrer des bénéfices en termes de productivité, de connaissances et de leadership.

« La créativité des citoyens, des entreprises et des organisations doit être développée et encouragée. Il est aussi essentiel de reconnaître leur contribution dans la résolution des problèmes qui les concernent, d'où la nécessité de soutenir et de diffuser les initiatives novatrices favorables au développement durable. »¹

Davantage de R-D permet aux entreprises de s'adapter aux mutations engendrées par la mondialisation des échanges en établissant de nouvelles pratiques ou en développant de nouveaux produits et services qui peuvent contribuer à la démarche de développement durable.

« Les gains de compétitivité sont fortement tributaires de l'excellence en matière de R-D et d'innovation. »²

La R-D et l'innovation jouent un rôle majeur dans l'acquisition de connaissances, améliorant le *capital humain* de la société, que ce soit par l'apport d'éléments de nouveauté ou par la dissipation d'un doute scientifique ou technologique. De plus, la R-D et l'innovation augmentent le niveau de *capital produit* de la société en tant qu'actifs tangibles ou intangibles.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 24.

2- *Un Québec innovant et prospère : Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, p. 9.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes

Description

L'indicateur de prévalence de l'obésité et de l'embonpoint de la population d'un groupe d'âge donné est une proportion de la population de ce groupe d'âge dont l'indice de masse corporelle est égal ou supérieur au seuil d'embonpoint.

L'indice de masse corporelle (IMC) est une mesure qui permet d'estimer le surplus de poids d'une personne. Il est le résultat du rapport entre le poids autodéclaré et la taille autodéclarée d'une personne selon la formule suivante :

$$\text{IMC} = \text{Poids (kg)} / (\text{Taille (m)})^2$$

Selon Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé, pour les personnes âgées de 18 ans ou plus, les seuils établis sont :

- embonpoint : IMC supérieur ou égal à 25 et inférieur à 30;
- obésité : IMC supérieur ou égal à 30.

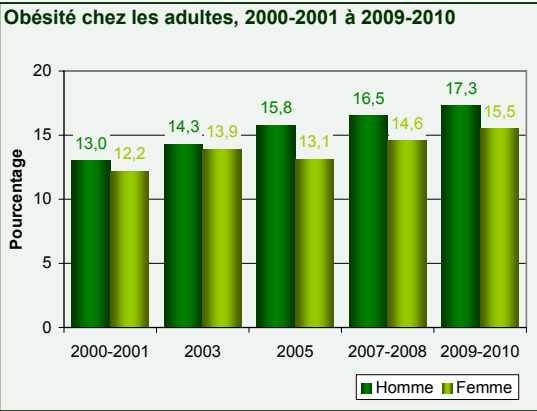
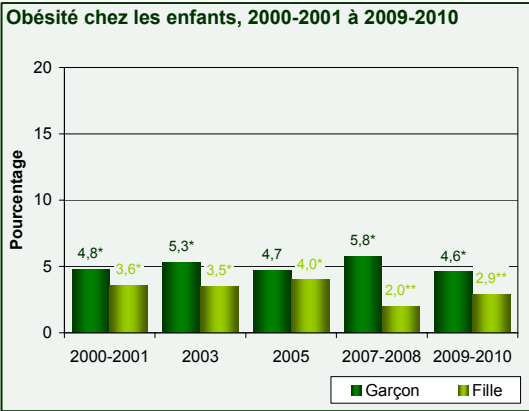
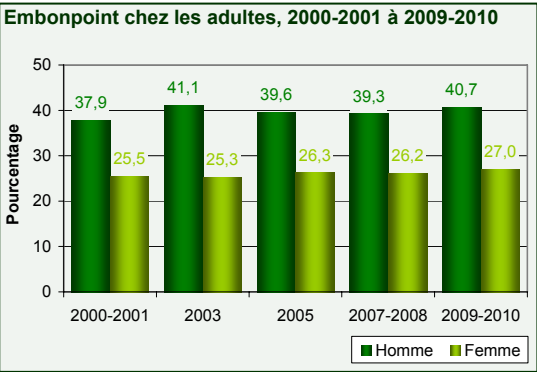
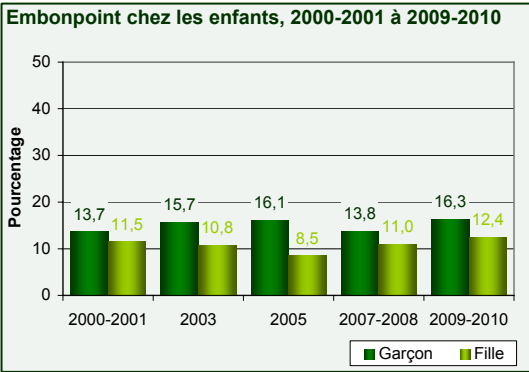
Afin de refléter leur croissance, les seuils de l'IMC qui servent à établir les niveaux d'embonpoint et d'obésité des jeunes âgés de 12 à 17 ans varient en fonction de l'âge et du sexe.

Précaution

Santé Canada recommande la prudence dans l'interprétation des données lorsque l'on veut effectuer des comparaisons entre des populations. Un IMC donné ne correspond pas toujours au même niveau de risque chez différentes populations. Santé Canada cite les facteurs, telle l'origine ethnique, parmi les facteurs responsables des différences observées quant à la prévalence des maladies associées à chaque catégorie de l'IMC d'une population à l'autre. De plus, l'autodéclaration des données sur le poids et la taille tend à sous-estimer ces valeurs pour les populations ayant des IMC inférieur à 18 ou supérieur à 25.

Des considérations méthodologiques affectent les comparaisons dans le temps, et ce, chez les adultes. Cependant, l'analyse de la présente fiche tient déjà compte de ces considérations.

La non-réponse partielle pour les données de l'IMC chez les jeunes est élevée en 2003, 2005, 2007-2008 et en 2009-2010 et peut entraîner des biais.



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de partage.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2011.

* : Précision passable, interpréter avec prudence. ** : Faible précision, fournie à titre indicatif seulement.

Analyse

En 2009-2010, l'embonpoint touche 41% des hommes et 27 % des femmes. Pour l'obésité, ces proportions sont de 17 % et de 16 % respectivement. Au total, près de 34 % de la population adulte du Québec est atteinte d'embonpoint et 16 % d'obésité. Ces données sont semblables à celles de 2007-2008 (33 % et 16 % respectivement) (données non présentées). De 2000-2001 à 2009-2010, les hommes demeurent proportionnellement plus nombreux que les femmes à être concernés par l'embonpoint. Des résultats similaires ont été observés en ce qui concerne l'obésité, pour toutes les années d'enquêtes à l'exception de 2000-2001 et 2003 où aucune différence entre les sexes n'a été décelée. Les prévalences dans la population adulte du Québec de l'embonpoint et de l'obésité en 2009-2010 sont plus élevées que celles observées en 2000-2001.

Chez les jeunes de 12 à 17 ans, les prévalences de l'embonpoint et de l'obésité en 2009-2010 sont respectivement d'environ 14 % et 4 % (données non présentées). Aucun changement significatif depuis 2000-2001 n'a pu être détecté et l'analyse selon les sexes montre peu de différence significative, outre que les garçons sont davantage marqués par l'embonpoint en 2005 et par l'obésité en 2007-2008.

ORIENTATION 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La santé des Québécois est une préoccupation majeure pour le gouvernement du Québec. L'adoption de saines habitudes de vie, en particulier la pratique régulière de l'activité physique et une bonne alimentation, est un facteur déterminant pour la santé. »¹

La prévention des problèmes reliés à la surcharge pondérale s'inscrit dans une approche globale qui vise, d'une part, à doter la société d'une population en santé et productive et, d'autre part, à diminuer les prestations de soins de santé.

Le suivi de cet indicateur peut éclairer la prise décision en ce qui a trait à la mise en place et au maintien des mesures préventives et atténuantes nécessaires à l'atteinte de l'objectif.

Les problèmes reliés au poids peuvent avoir des répercussions graves sur la santé. Aussi, une baisse de la prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes pourrait contribuer à l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé. et donc à l'amélioration de l'état du *capital humain*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 28.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur rend compte du nombre d'épisodes déclarés d'intoxications non intentionnelles reliées à une exposition à une substance chimique au Québec. Ces intoxications font partie des maladies à déclaration obligatoire (MADO) relevant de la Loi sur la santé publique.

Un épisode correspond à une déclaration de MADO de la part d'un médecin ou d'un laboratoire médical selon la date de réception dans les directions de santé publique.

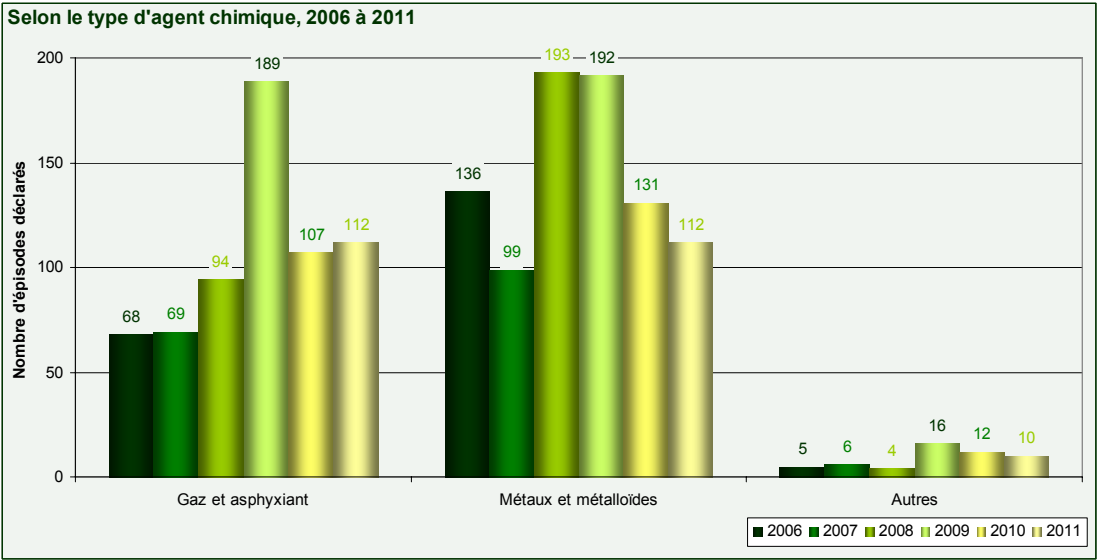
Les principales intoxications d'origine environnementale sont causées principalement par les gaz et asphyxiants (tel le monoxyde de carbone) et les métaux et métalloïdes (tels que le plomb, le mercure, le cadmium). Les sources de contamination sont diverses, allant des véhicules moteur, aux appareils de chauffage et électroménagers, et aux activités reliées aux loisirs (exercices de tir, construction et rénovation).

Précaution

Il est à noter que les données sont disponibles depuis 2006, année à laquelle la nouvelle banque MADO-chimique a été mise en place. Du fait que le fichier est récent, il est important de préciser que d'autres années devront être nécessaires avant de statuer sur les tendances observées.

Les déclarations des intoxications et maladies d'origine chimique par les médecins et les laboratoires sont probablement caractérisées par une sous-déclaration et sont influencées par les interventions réalisées par les autorités de santé publique régionales pour promouvoir la déclaration ou pour surveiller certains secteurs d'activités afin de réduire l'exposition. Ces interventions peuvent donc varier d'une région à l'autre et sont aussi influencées par les stratégies prioritaires pour protéger la santé de la population. Ceci doit être considéré lors de l'interprétation des données.

Nombre d'intoxications d'origine environnementale



Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigilance sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuable à un agent chimique ou physique (Système MADO – chimique)

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Note : Données révisées. Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée: 2012.

Analyse

En 2011, on dénombre 234 épisodes de maladies et d'intoxications d'origine chimique suite à une exposition environnementale accidentelle, ce qui représente une diminution de 6,4 % par rapport aux cas déclarés en 2010.

L'exposition aux gaz et aux asphyxiants est à l'origine de 41,1 % de l'ensemble des épisodes déclarés de 2006 à 2011. En 2006 et 2007, leur nombre est stable avec 68 et 69 épisodes. De 2008 à 2011, le nombre d'épisodes a augmenté, atteignant 94 épisodes en 2008, 189 en 2009, 107 en 2010 et 112 en 2011. La majorité de ces épisodes sont associés à l'exposition au monoxyde de carbone. Cette augmentation pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'un grand nombre d'hôpitaux au Québec se sont équipés d'appareils permettant de mesurer l'exposition des personnes au monoxyde de carbone. L'augmentation du nombre d'épisodes déclarés en 2009 s'explique également par un événement ayant impliqué une cinquantaine de personnes dans un aréna, suite à une intoxication aux émanations de dioxyde d'azote de la surfaceuse.

L'exposition aux métaux et métalloïdes d'origine environnementale représente 55,5 % de l'ensemble des expositions aux sources d'agents chimiques déclarées au Québec de 2006 à 2011. Le nombre d'épisodes d'intoxications déclarés par ces composés a varié à la suite d'un suivi effectué auprès d'une population pour l'exposition aux métaux lourds et par la mesure de l'exposition au mercure chez des consommateurs de poissons et de crustacés.

Le nombre d'épisodes déclarés provenant d'autres agents chimiques que les gaz et asphyxiants et les métaux et métalloïdes représente 3,4 % des sources d'exposition d'origine environnementale au Québec de 2006 à 2011. Le nombre d'épisodes déclarés n'a subi que peu de variation, entre 4 et 6 épisodes de 2006 à 2008. Cependant, ce nombre est passé à 16 en 2009, 12 en 2010 et 10 en 2011, sans identifier une source d'exposition particulière.

ORIENTATION 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

La prévention des cas d'intoxications d'origine environnementale s'inscrit dans une démarche de développement durable, car ces intoxications constituent un risque potentiel pour la santé. Outre leurs impacts sur la santé, les intoxications d'origine environnementale peuvent avoir un effet sur la productivité de la main-d'œuvre. Afin d'établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement, le gouvernement s'affaire à établir des actions visant à prévenir ou à réduire ce type d'intoxication.

« L'amélioration de la santé et de la sécurité est une préoccupation fondamentale pour toute société. Dans une perspective de développement durable, elle requiert une approche globale de la gestion des risques et nécessite des efforts intégrés de promotion et de sensibilisation qui interpellent toutes les couches de la société. »¹

Dans l'optique d'une gestion des risques et de protection de la santé, le suivi de l'évolution du nombre d'intoxications d'origine environnementale peut constituer une source d'information pertinente pouvant aider les décideurs à adopter des mesures préventives et atténuantes.

Une diminution du nombre d'intoxications d'origine environnementale réduit d'autant les problèmes de santé qui y sont associés et contribue par le fait même à préserver la qualité du *capital humain* et du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 27.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur rend compte de la proportion de la population de 12 ans et plus ayant une incapacité dans les ménages privés et collectifs non institutionnels.

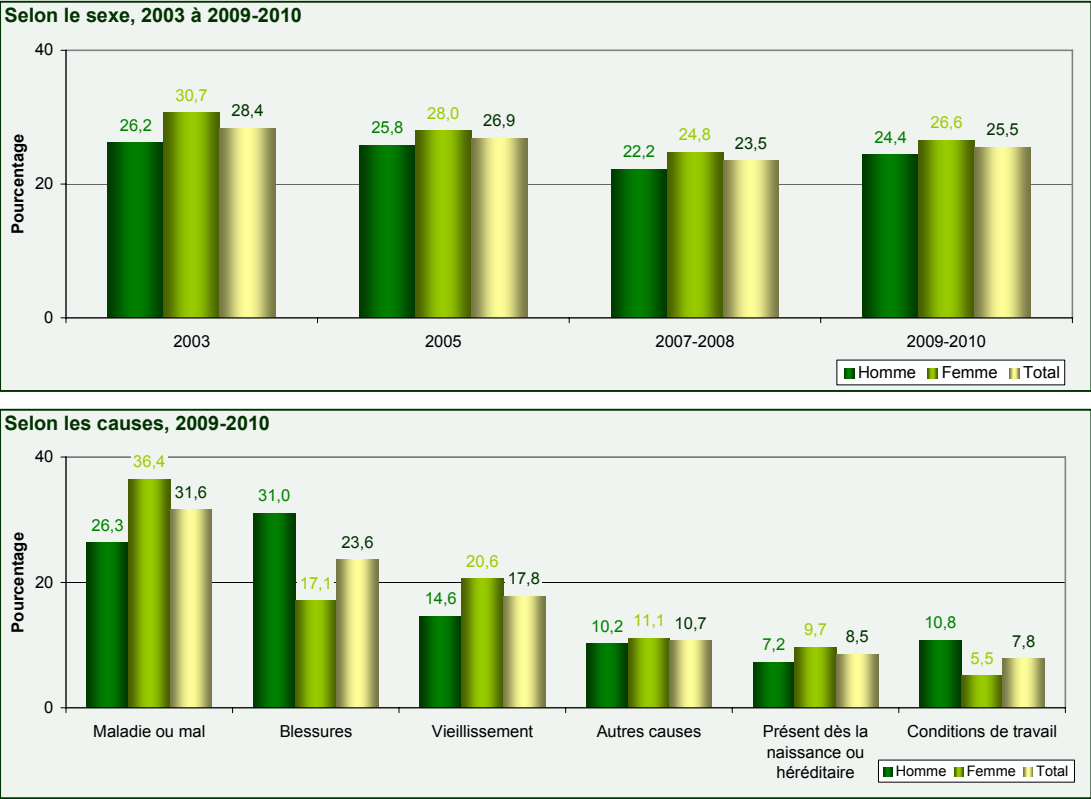
On établit l'incapacité d'une personne à partir de ses réponses à deux questions, l'une portant sur les difficultés rencontrées dans les activités de la vie quotidienne, l'autre sur la réduction des activités pouvant être faites à la maison, au travail ou à l'école. Ces questions font référence aux états physiques ou mentaux et aux problèmes de santé qui ont duré ou qui sont susceptibles de durer six mois ou plus.

On considère qu'une personne souffre d'incapacité si elle a de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables. C'est également le cas de toute personne dont la quantité ou le genre d'activités qu'elle peut faire à la maison, au travail, à l'école ou dans les loisirs est réduit à cause de son état physique ou mental ou d'un problème de santé de longue durée (six mois ou plus).

Précaution

Des considérations méthodologiques affectent les comparaisons dans le temps, principalement les causes de l'incapacité. Cependant, l'analyse de la présente fiche tient compte de ces considérations.

Proportion des individus ayant une incapacité



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de micro données à grande diffusion (FMGD).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ)
Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2011.

Analyse

En 2009-2010, environ le quart de la population âgée de 12 ans et plus présente une incapacité. La proportion de la population de 12 ans ou plus ayant une incapacité a diminué de façon significative de 2003 à 2007-2008, puis elle a augmenté de 2007-2008 à 2009-2010. Toutefois, cette proportion en 2009-2010 reste moins élevée que celle observée en 2003. Pour toutes les années d'enquête, les hommes demeurent proportionnellement moins nombreux que les femmes à présenter une incapacité. En 2009-2010 par exemple, 24 % d'hommes présentent une incapacité tandis que c'est le cas de 27 % de femmes.

De 2003 à 2009-2010, les causes d'incapacité les plus fréquentes sont la maladie, les blessures et le vieillissement. En 2009-2010, elles représentent respectivement 32 %, 24 % et 18 % de toutes les causes d'incapacité. Toutes proportions gardées, en 2009-2010, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, à mentionner la maladie comme cause d'incapacité (36 % contre 26 % respectivement) alors que l'inverse se produit concernant les blessures (17 % contre 31 % respectivement). Des résultats similaires étaient observés en 2003, 2005 et en 2007-2008.

ORIENTATION 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'incapacité résultant d'une limitation d'activité ou d'un problème fonctionnel peut engendrer des impacts considérables sur la qualité de vie des personnes tels l'isolement et la dépression. Afin de diminuer ces effets, il devient important de mettre en place des actions qui ont pour but de réduire le nombre d'individus ayant une incapacité et l'importance relative de ces incapacités sur leur fonctionnement normal.

« Il faut bâtir une culture de prévention et de l'amélioration continue pour réduire les risques d'accidents et de maladies et améliorer la qualité de vie. Tout effort dans ce sens sera bénéfique pour la santé, la sécurité et l'environnement des générations actuelles et futures. »¹

En contribuant à l'amélioration de l'état de santé et au mieux-être de la population, les efforts de prévention devraient avoir une incidence sur les différents coûts sociaux reliés à ces incapacités.

Par ailleurs, la diminution de la proportion d'individus ayant une incapacité pourrait améliorer à maints égards l'état du *capital humain*, du *capital social* et du *capital financier*. En effet, les personnes en meilleure santé sont susceptibles de vivre plus longtemps, d'être plus disponibles pour venir en aide à leurs concitoyens et d'être plus actives sur le marché du travail.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 27.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Nombre de lésions professionnelles

Description

Cet indicateur rend compte du nombre lésions professionnelles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année civile et qui avait été accepté au 1er mars de l'année suivante. Ces dossiers ont pour la plupart fait l'objet d'une indemnisation par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, qu'il s'agisse d'indemnités de remplacement de revenu, d'indemnités pour préjudice corporel, d'indemnités de décès ou de remboursement de frais d'assistance médicale ou de frais de réadaptation.

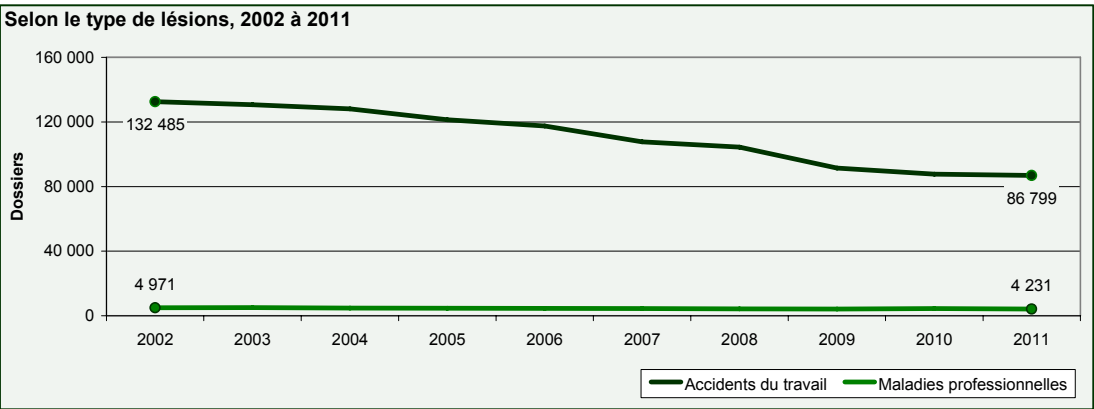
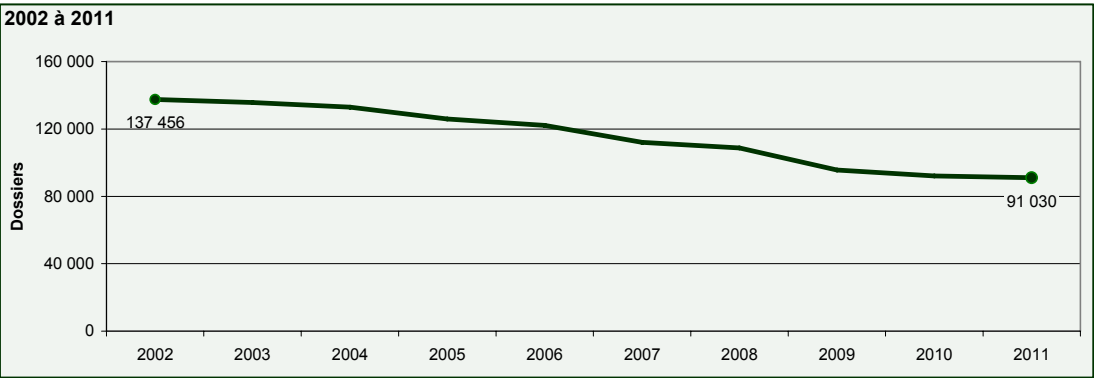
Lésion professionnelle : Selon la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, une lésion professionnelle est une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation.

Maladie professionnelle : Maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou liée directement aux risques particuliers de ce travail.

Accident du travail : Événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle.

Précaution

Une attention particulière doit être apportée à l'influence du contexte économique global (activité économique, nombre d'heures travaillées) quant à l'interprétation des variations de cet indicateur.



Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
Compilation : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Analyse

Le nombre de lésions professionnelles a diminué de 33,8 % au cours de la période s'étalant de 2002 à 2011, passant de 137 456 à 91 030. Depuis 2002, le nombre d'accidents du travail est en diminution. Il est passé de 132 485 à 86 799 entre 2002 et 2011, ce qui représente une baisse de 34,5 %. Pour la même période, le nombre de maladies professionnelles a diminué de 14,9 %, soit une baisse de 740.

ORIENTATION 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

La santé, un état de bien-être physique, mental et social, est intimement liée à la sécurité. La santé physiologique et psychologique peut être affectée par un environnement, des aménagements et des pratiques non sécuritaires. Il importe d'adopter une approche globale de la santé et de la sécurité fondée sur une connaissance, une surveillance, un suivi, un aménagement et une gestion appropriée des milieux de vie y compris le milieu de travail.

« En présence d'un risque connu, des actions, visant à prévenir ou à atténuer les effets potentiels du phénomène ou de l'événement redouté, doivent être mises en place, en priorité à la source, en utilisant les meilleures techniques disponibles et économiquement applicables. »¹

La diminution du nombre de lésions professionnelles attribuable à la prévention et à l'aménagement de lieux de travail sécuritaires contribue à préserver l'état du *capital humain*. En effet, elle permet à un plus grand nombre de travailleurs de vivre plus longtemps en santé et sans incapacité, ce qui a un effet bénéfique sur la qualité de vie et la productivité de la population en plus de réduire les coûts reliés aux prestations de soins de santé occasionnées par les lésions professionnelles.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 27.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Montants investis pour atténuer ou prévenir les sinistres ou leurs conséquences

Description

Cet indicateur tient compte des sommes versées par le gouvernement du Québec afin d'atténuer ou de prévenir les sinistres et leurs conséquences. Les sommes sont versées conformément :

- aux programmes d'aide financière lors de sinistres : pour ces programmes, l'indicateur correspond à la différence entre l'aide financière versée aux particuliers propriétaires d'une résidence principale ou à une entreprise, lourdement endommagées par un sinistre, pour procéder au déplacement, à l'immunisation ou à la démolition de la bâtisse et l'aide financière qui aurait été versée pour effectuer les réparations seulement.
- aux programmes d'aide financière relatifs à l'imminence de mouvements de sol : l'indicateur tient ici compte de l'aide financière versée à un particulier propriétaire d'une résidence principale ou à une entreprise menacées par un mouvement de sol pour effectuer des travaux de stabilisation de talus ou de terrain ou pour déplacer ou démolir les bâtisses.
- au Cadre de prévention des risques naturels : en vertu du Cadre de prévention des principaux risques naturels, l'indicateur inclut les coûts assumés par le gouvernement pour les analyses visant à identifier les risques naturels encourus par les municipalités ainsi que l'aide qui leur est versée pour l'analyse des solutions potentielles identifiées et pour la réalisation d'activités ou de travaux susceptibles d'éliminer ou de réduire les risques de sinistre ou d'en atténuer les conséquences.

Précaution

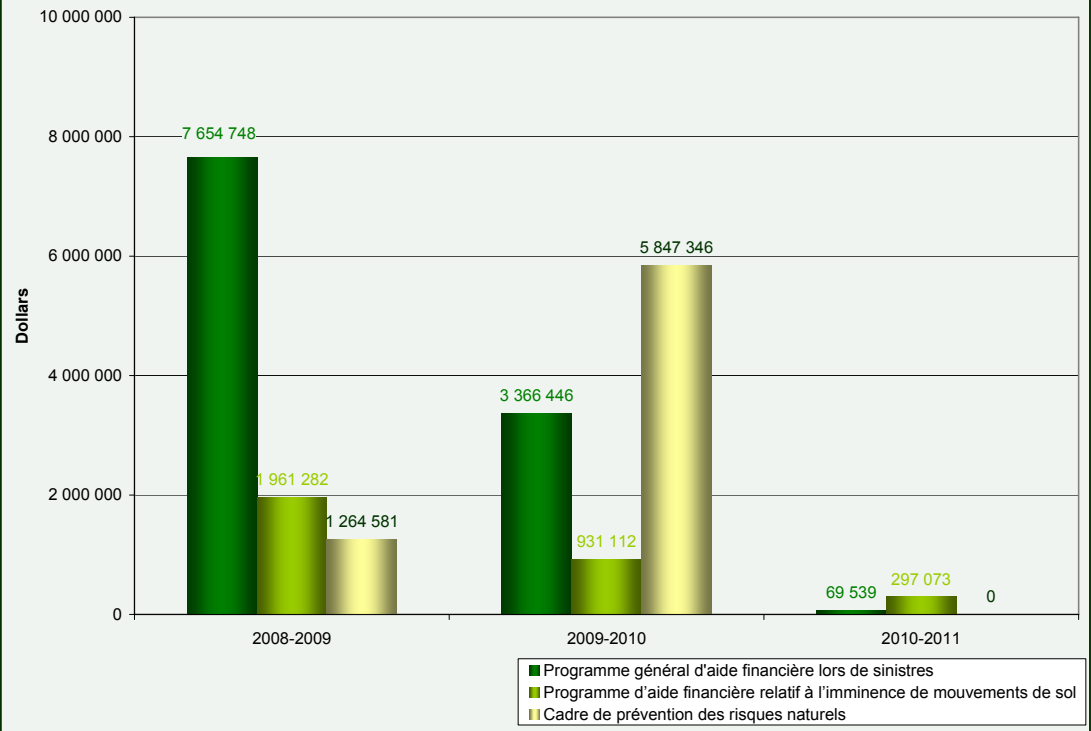
Les montants varient en fonction de la fréquence, du type et de l'ampleur des sinistres. De plus, la révision des programmes généraux adoptés au mois de décembre 2011 est plus généreuse et pourrait faire varier les sommes offertes aux sinistrés.

L'aide financière peut être versée dans un autre exercice que celui au cours duquel est survenu le sinistre.

La sommation des données relatives à ces programmes est effectuée sous cette forme depuis 2008-2009.

Dernière mise à jour de la fiche : 16 mars 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Selon le programme, 2008-2009 et 2010-2011



Source : Ministère de la Sécurité publique (MSP), ministère des Transports du Québec (MTQ).
Compilation : Ministère de la Sécurité publique (MSP)
Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Analyse

En 2010-2011, une somme totale de 366 612 \$ a été versée par le gouvernement pour la réalisation de travaux destinés à atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres. De cette somme, 297 073 \$, soit près de 81 % de la totalité de l'aide accordée, provenaient du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvement de sol. Une somme de 69 539 \$ a été allouée dans le cadre des programmes généraux d'aide financière lors de sinistre.

ORIENTATION 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La gestion concertée des risques [...] doit contribuer à réduire les risques et à accroître la résilience des collectivités aux sinistres et autres événements qui menacent l'équilibre social, économique et environnemental recherché. »¹

L'aide financière versée pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres constitue l'un des éléments de la gestion concertée des risques notamment parce qu'elle favorise la promotion d'une culture de prévention et qu'elle contribue à réduire les effets néfastes des sinistres, aux plans social, économique et environnemental.

Cette approche mobilisatrice, qui nécessite l'engagement des différents acteurs de la collectivité concourt au maintien de la qualité de vie des populations vulnérables. Elle suscite des comportements réfléchis, adaptés, solidaires et responsables qui seront bénéfiques pour la santé, la sécurité et l'environnement des générations actuelles et futures.

Les montants investis pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres ont une incidence sur le *capital produit* de la société alors qu'ils permettent de réduire ou d'éviter les coûts liés aux catastrophes qui pourraient survenir.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p.28.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Taux de réduction de la consommation de carburant dans les ministères et organismes

Description

Cet indicateur rend compte des résultats obtenus par les ministères et organismes gouvernementaux (MO) dans leur performance énergétique en matière de transports. Le taux de réduction de la consommation de carburant par les MO représente la différence en pourcentage entre la consommation unitaire de carburant (litres au 100 km) de l'année courante et l'année de référence.

Consommation unitaire de carburant : Quantité de carburant utilisée par la flotte de véhicules durant une année donnée pour chaque distance de 100 km parcourue par le personnel. La quantité de carburant est en fait une somme de tous les types d'énergie consommée (essence, diesel, éthanol, biodiesel, gaz naturel, propane, etc.) par les véhicules de la flotte (véhicules légers, lourds et spéciaux).

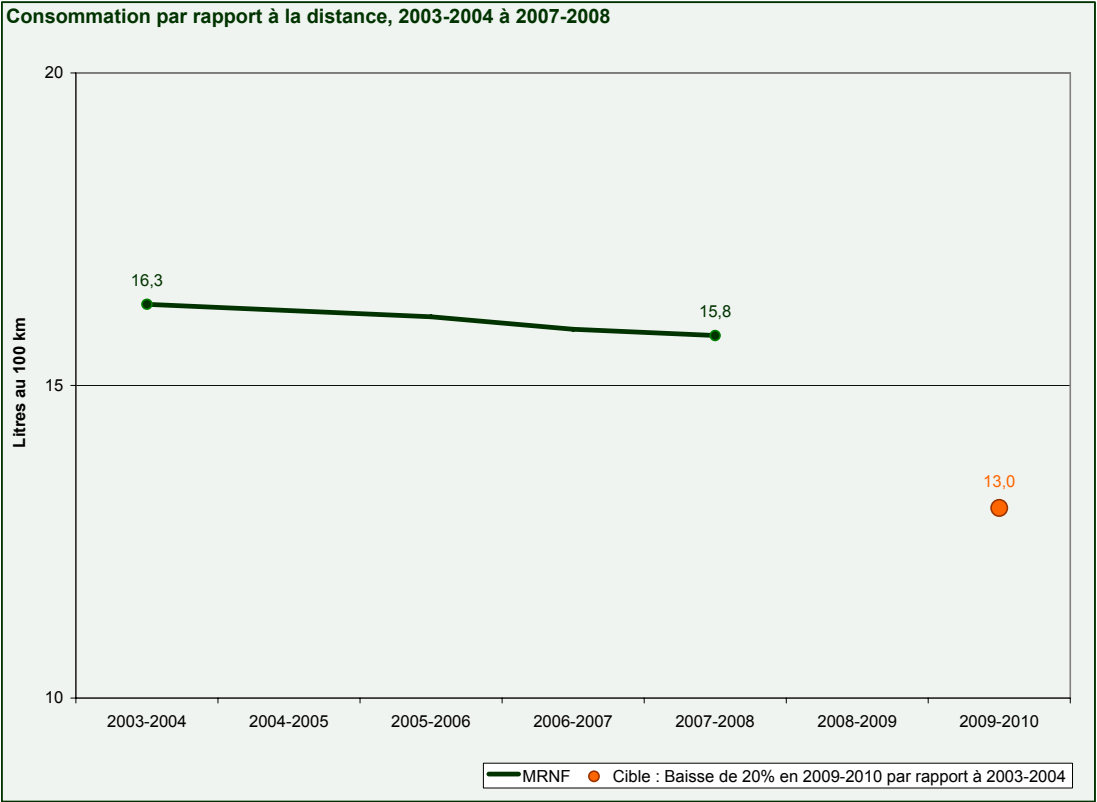
Distance parcourue par le personnel : Somme de tous les déplacements effectués par le personnel durant une année donnée. Cette somme inclut également la distance évitée par l'emploi de téléconférences ou autres mesures équivalentes de même que les distances en autobus et en taxi.

Année courante : Année pour laquelle les données énergétiques sont disponibles.

Année de référence : Année à partir de laquelle s'établit la comparaison de l'année courante. L'année de référence pour laquelle les taux de réduction ont été fixés est 2002-2003.

Précaution

La méthodologie pour calculer l'indicateur est en cours de développement. Les données présentées ne concernent que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). Elles sont expérimentales et présentées à titre indicatif seulement.



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).
Note : Les données du secteur Faune et du secteur Foncier du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) n'ont été considérées qu'à partir de 2006-2007. Dernière donnée disponible : 2007-2008. Prochaine donnée : 2008-2009.

Analyse

Les données présentées ci-dessus sont partielles et ne permettent pas une analyse.

Cible : La *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* et le *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* ont pour cible de réduire de 20 % la consommation de carburant des ministères et des organismes d'ici 2009-2010, par rapport à 2003-2004.

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Grande consommatrice de biens et de services, l'administration publique joue un rôle moteur dans l'économie du Québec. Dans un souci d'efficience, elle donnera l'exemple en adoptant des pratiques écologiquement et socialement responsables. »¹

Les secteurs d'activités utilisant des produits pétroliers étant ceux où les gains en matière d'émissions de GES d'origine énergétique peuvent être les plus significatifs², il devient important de poser des actions et des gestes permettant de réduire ces émissions et, ainsi, de participer à la lutte contre les changements climatiques.

Au Québec, le secteur des transports étant celui qui émet la plus grande proportion de GES, la réduction de la consommation de carburant attribuable à l'utilisation de véhicules plus performants par les ministères et organismes, ainsi qu'à une conduite écoresponsable, concourt à l'effort de réduction des émissions de GES. Elle contribue aussi à l'amélioration de la qualité de l'air en diminuant les rejets atmosphériques, ce qui a une incidence positive sur la santé de la population.

Par ailleurs, ces actions permettent une diminution des dépenses en carburant et rendent possible la réallocation des ressources financières ainsi dégagées. Elle participe aussi à la réduction de la dépendance au pétrole qui doit être importé en totalité.

La réduction des émissions de GES associée à la diminution de la consommation de carburant peut avoir un effet positif sur le *capital naturel*, notamment en contribuant à atténuer les impacts de l'activité humaine sur la qualité de l'air.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.
2- *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, p. 44.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics (par rapport à 2002-2003)

Description

Cet indicateur mesure la performance énergétique des bâtiments publics au Québec. Le taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics représente la différence en pourcentage entre la consommation unitaire d'énergie (GJ/m²) de l'année courante et l'année de référence.

Bâtiments publics : Bâtiments appartenant à l'État.

Consommation unitaire d'énergie : Quantité d'énergie utilisée par le bâtiment durant une année donnée pour une unité de superficie de plancher (m²). Cette quantité est en fait une somme de toutes les formes d'énergie consommée (électricité, gaz naturel, mazout, propane, etc.) par le bâtiment et dont on a eu soin d'uniformiser l'unité de mesure en GJ (gigajoule). Par ailleurs afin de rendre les résultats comparables d'une année à l'autre, la quantité d'énergie utilisée pour chauffer les bâtiments est ajustée pour tenir compte des variations de température. C'est ce qu'on appelle la normalisation.

Superficie : Quantité d'espace de plancher chauffé mesuré en m². Cette quantité est calculée selon une méthodologie uniforme pour un réseau de bâtiments publics donné.

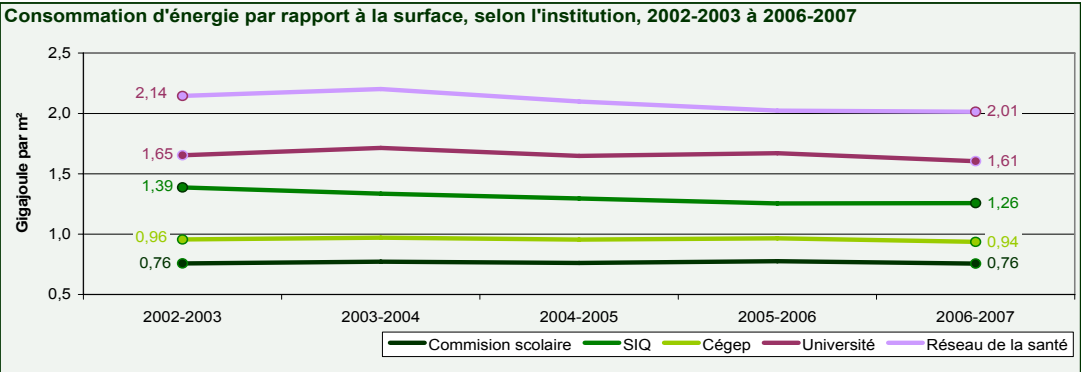
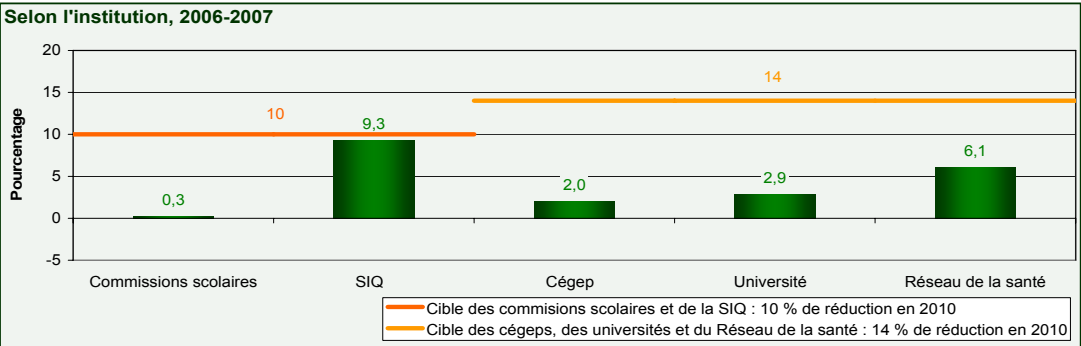
Année courante : Année pour laquelle les données énergétiques sont disponibles.

Année de référence : Année à partir de laquelle s'établit la comparaison de l'année courante. L'année de référence pour laquelle les taux de réduction ont été fixés est 2002-2003.

Précaution

En raison de la non disponibilité des données, l'indicateur ne rend pas compte de la consommation d'énergie des bâtiments des autres ministères et organismes gouvernementaux, pour lesquels une cible de 12 % de réduction avait été fixée pour 2010.

Dernière mise à jour de la fiche : 16 décembre 2010
Prochaine mise à jour de la fiche : indéterminée



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).
Note : Dernière donnée disponible : 2006-2007. Prochaine donnée : 2007-2008.

Analyse

Entre 2002-2003 et 2006-2007 au Québec, la consommation d'énergie des cégeps, des universités et des commissions scolaires a diminué respectivement de 2,0 %, 2,9 % et de 0,3 %. Durant cette même période, la Société immobilière du Québec (SIQ) et le réseau de la santé ont amélioré leur bilan énergétique en réduisant leur consommation de 9,3 % et de 6,1 % respectivement.

En 2006-2007, les bâtiments du réseau de la santé demeurent les plus énergivores en termes de consommation d'énergie par rapport à leur superficie, avec une consommation de 2,01 gigajoules par m². Il faut toutefois noter que la plupart de ces bâtiments opèrent 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Pour les bâtiments des universités et de la SIQ cette consommation est respectivement de 1,61 et 1,26 gigajoule par m². Les cégeps et les commissions scolaires constituent les institutions les moins énergivores avec des consommations de 0,94 et 0,76 gigajoule par m². Il faut par contre noter qu'une institution comme la SIQ a des durées annuelles d'opération plus longues.

Cibles : La *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* et le *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* ont pour cible de réduire la consommation d'énergie de 10 % pour les bâtiments de la Société immobilière du Québec et ceux des commissions scolaires et de 14 % pour les bâtiments du réseau de la santé, des cégeps et des universités.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

OBJECTIF 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Le Québec est un grand consommateur d'énergie notamment en raison de sa structure industrielle, de l'importance de son territoire et de son climat. Cependant, des efforts en vue de diminuer cette consommation se multiplient alors que les économies d'énergie s'imposent comme un enjeu collectif.

« L'État joue un rôle primordial pour sensibiliser la population aux pratiques liées au développement durable et à leur intégration dans les mœurs. Les ministères et les organismes publics sont des acteurs privilégiés pour stimuler la participation active à des choix qui vont permettre de léguer aux générations futures un patrimoine environnemental, économique et social en bon état. »¹

Les différentes actions mises de l'avant pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics concourent à la performance du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, de même qu'à l'amélioration du bilan continental des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, elles rendent possible la réallocation des ressources financières dégagées par les économies réalisées sur la facture énergétique du secteur public.

La réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics peut également avoir un effet positif sur le *capital naturel* notamment sur le niveau des stocks de ressources non renouvelables.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 29.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur est une mesure de la consommation finale d'énergie par habitant. Il est obtenu en calculant le rapport entre la consommation finale d'énergie, mesurée en tonne équivalent pétrole (TEP), et la population estimée au 1^{er} juillet. Les valeurs mesurées incluent la consommation finale québécoise d'électricité, de gaz naturel, de pétrole, de charbon et de biomasse.

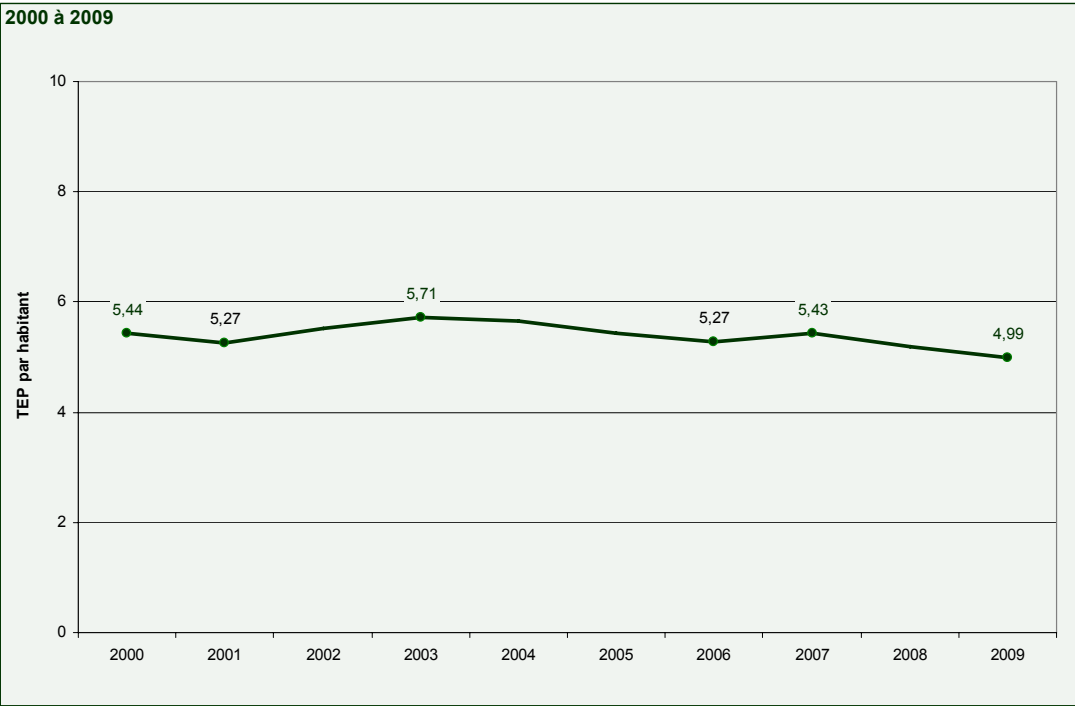
Consommation finale d'énergie : Quantité d'énergie consommée par l'utilisateur final. Elle exclut les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et les quantités utilisées à des fins non énergétiques. Par exemple, si de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers, les produits pétroliers utilisés dans les procédés de transformation d'énergie sont alors exclus de la consommation finale de produits pétroliers, cependant l'électricité produite apparaît dans la consommation finale d'électricité.

Précaution

Plusieurs facteurs, reliés ou non, peuvent influencer la consommation énergétique par habitant, notamment les variations de température, les changements structurels ou conjoncturels dans l'économie, l'efficacité énergétique, les changements de comportement, etc.

Dernière mise à jour de la fiche : 17 octobre 2011
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012

Consommation énergétique par habitant



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Institut de la statistique du Québec (ISQ), Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).

Note : Données révisées. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

La consommation d'énergie par habitant au Québec a passablement fluctué au cours de la période s'étalant de 2000 à 2009. De 2001 à 2003, elle a augmenté de 8,3 %, atteignant en 2003 5,71 TEP par habitant. Après 2003, la consommation d'énergie par habitant a diminué graduellement jusqu'en 2006, pour retrouver un niveau proche de celui de 2001, soit 5,27 TEP. Finalement, après une hausse en 2007 de 3,0 % par rapport à 2006, la consommation par habitant connaît deux baisse annuelle consécutive en 2008 et 2009. En 2009, la consommation d'énergie se chiffrait à 4,99 TEP.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'écoresponsabilité consiste à intégrer des préoccupations environnementales et sociales à la gestion des activités de production. Cette approche mise entre autres sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables [...] »¹

L'énergie est essentielle au développement de la société. Toutefois, sa consommation peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie. Une réduction de la consommation énergétique par habitant résultant de l'application de mesures d'écoresponsabilité peut atténuer ces effets négatifs potentiels.

« Les économies d'énergie sont au centre de la stratégie énergétique. [...] Il faut optimiser l'énergie consommée pour une utilisation donnée. Pour cela, il faut que les comportements soient de plus en plus porteurs de changements, qu'ils soient davantage responsables vis-à-vis de l'avenir de la planète. »²

Dans une perspective de développement durable, l'adoption d'une approche visant une production et une consommation socialement responsables peut exercer un effet positif sur l'état du *capital naturel*. En favorisant notamment la préservation des ressources non renouvelables et des écosystèmes, une telle approche contribue à assurer aux générations actuelles et futures un environnement propice à leur développement.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.

2- *Stratégie énergétique du Québec 2006-2012 : L'énergie pour construire le Québec de demain*, p. 6.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

L'intensité énergétique fournit une indication de la quantité d'énergie utilisée par millier de dollars de production pour une année donnée. Elle correspond au rapport entre la consommation finale d'énergie, mesurée en tonne équivalent pétrole (TEP), et le produit intérieur brut (PIB) établi en milliers de dollars de production. Les valeurs mesurées incluent la consommation finale québécoise d'électricité, de gaz naturel, de pétrole, de charbon et de biomasse.

Consommation finale d'énergie : Quantité d'énergie consommée par l'utilisateur final. Elle exclut les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et les quantités utilisées à des fins non énergétiques. Par exemple, si de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers, les produits pétroliers utilisés dans les procédés de transformation d'énergie sont alors exclus de la consommation finale de produits pétroliers, cependant l'électricité produite apparaît dans la consommation finale d'électricité.

PIB : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d'un an.

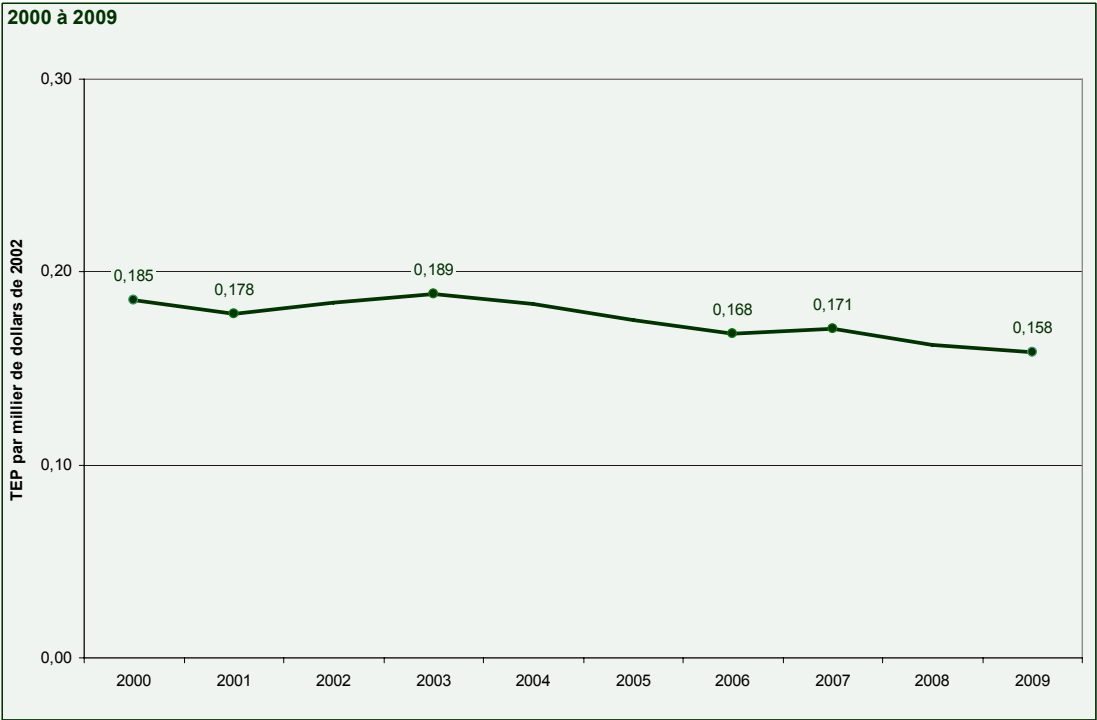
Précaution

Une intensité énergétique élevée correspond à une économie plus gourmande en énergie pour un niveau de production donné, tandis qu'une faible intensité correspond à une économie moins gourmande en énergie pour un niveau de production donné.

Toutefois, les variations de l'intensité énergétique ne sont pas nécessairement ni uniquement dues à un changement au plan de l'efficacité énergétique. En effet, des variations de température ou même des changements structurels ou conjoncturels dans l'économie peuvent également influencer l'intensité énergétique de l'économie d'un pays.

Dernière mise à jour de la fiche : 11 novembre 2011
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012

Intensité énergétique



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Institut de la statistique du Québec (ISQ), Statistique Canada (SC).
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).
Note : Données révisées. Le PIB est calculé en dollars enchaînés de 2002. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

La quantité d'énergie consommée par l'économie québécoise relativement au PIB a globalement diminué entre 2000 et 2009. En effet, malgré une hausse de 6,2 % entre 2001 et 2003 ainsi qu'une hausse de 1,8 % entre 2006 et 2007, l'intensité énergétique est passée de 0,185 TEP par millier de dollars de production en 2000 à 0,158 TEP par millier de dollars de production en 2009. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) de l'intensité énergétique pour cette période est de -1,7 %.

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'écoresponsabilité consiste à intégrer des préoccupations environnementales et sociales à la gestion des activités de production. Cette approche mise entre autres sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables [...] »¹

La réduction de l'intensité énergétique de l'économie québécoise s'inscrit, tout comme la diminution de la consommation énergétique par habitant, dans une approche d'écoresponsabilité qui mise entre autre sur l'efficacité énergétique.

« Le Québec est un grand consommateur d'énergie, ce qui s'explique notamment par sa structure industrielle, sa géographie et son climat. Cette énergie doit être mieux utilisée. Il faut optimiser l'énergie consommée pour une utilisation donnée. »²

Facteur de production incontournable, l'énergie représente pour le Québec un avantage comparatif propice au développement et au soutien de sa base industrielle. Toutefois, la consommation d'énergie peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie.

Dans une perspective de développement durable, l'adoption d'une approche visant une production et une consommation socialement responsables peut exercer un effet positif sur l'état du *capital naturel*. En favorisant notamment la préservation des ressources non renouvelables et des écosystèmes, une telle approche contribue à assurer aux générations actuelles et futures un environnement propice à leur développement.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.

2- *Stratégie énergétique du Québec 2006-2012 : L'énergie pour construire le Québec de demain*, p. 6.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

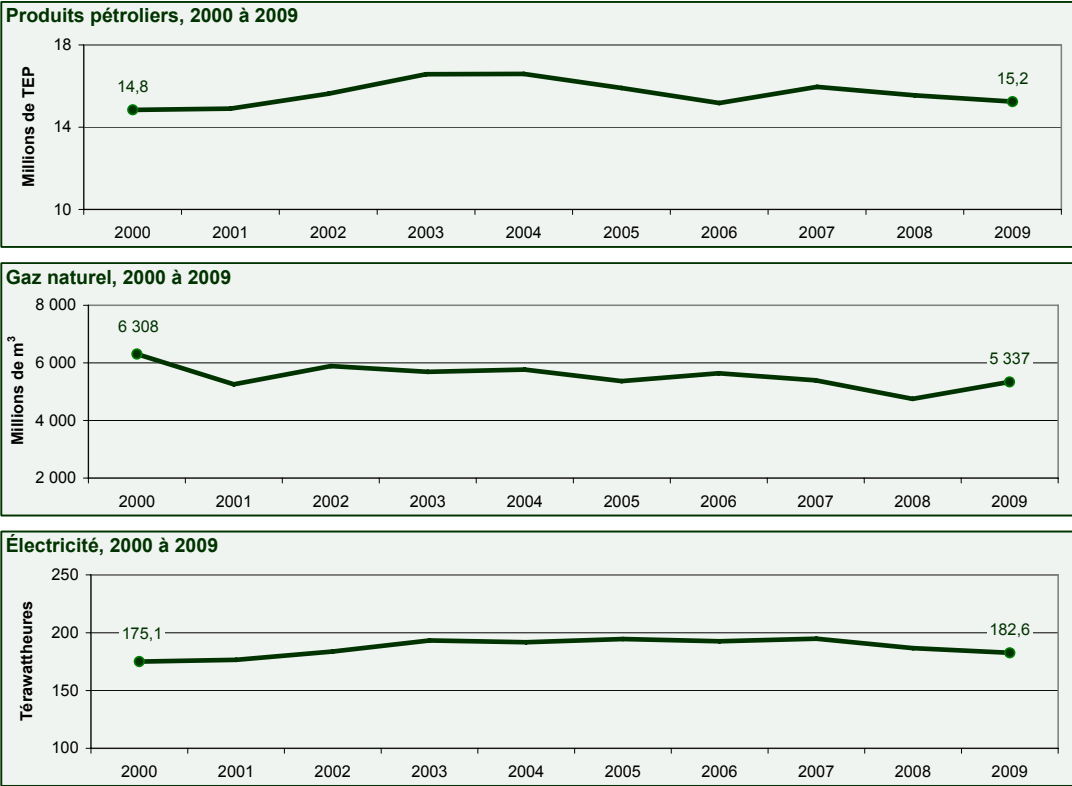
Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur rend compte de la consommation finale d'énergie en termes de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité. Il permet d'observer de quelles sources provient l'énergie consommée au Québec.

Consommation finale d'énergie : Quantité d'énergie consommée par l'utilisateur final. Elle exclut les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et les quantités utilisées à des fins non énergétiques. Par exemple, si de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers, les produits pétroliers utilisés dans les procédés de transformation d'énergie sont alors exclus de la consommation finale de produits pétroliers, cependant l'électricité produite apparaît dans la consommation finale d'électricité.

Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Statistique Canada (SC).
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
Note : Données révisées. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Entre 2000 et 2009, la consommation de produits pétroliers au Québec a connu un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 0,3 % passant de 14,8 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) à 15,2 millions de TEP.

En 2000, la consommation de gaz naturel au Québec s'établissait à 6 308 millions de m³. Elle est passée à 5 337 millions de m³ en 2009, soit un TCAM de -1,8 %.

Finalement, le TCAM de la consommation d'électricité s'élève à 0,5 % entre 2000 et 2009 au Québec. La consommation se chiffrait à 175,1 térawattheures en 2000 et à 182,6 térawattheures en 2009.

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'énergie joue un rôle majeur dans le développement des sociétés et sur le niveau de vie de la collectivité, notamment en réduisant l'incidence de la pauvreté.

« En fait, le niveau de vie des Québécois est en partie tributaire de la bonne performance de son secteur énergétique. »¹

Bien que l'énergie fournisse un précieux apport au développement du Québec, sa consommation peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie.

« L'efficacité énergétique tient une place importante dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Chacun sera interpellé, aussi bien dans son milieu de travail, dans ses achats, dans ses déplacements qu'à la maison, pour faire du Québec un modèle en matière de saine gestion de l'énergie consommée. »²

Ainsi, dans une perspective de développement durable, une consommation et une production socialement et économiquement responsables sont souhaitables dans l'optique où ces changements permettront au Québec d'optimiser l'utilisation des ressources et de favoriser le développement de la société.

1- Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012, p. 15.
2- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 31.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Quantité de matières résiduelles éliminées par rapport au produit intérieur brut (PIB) et par rapport à la population. Cet indicateur témoigne en partie de l'intensité matérielle de l'économie.

Matière résiduelle : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon. Cette définition exclut cependant les matières dangereuses autres que domestiques, les déchets biomédicaux, les résidus miniers, les sols contaminés qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement et les matières gazeuses.

Élimination : Toute opération visant le dépôt ou rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

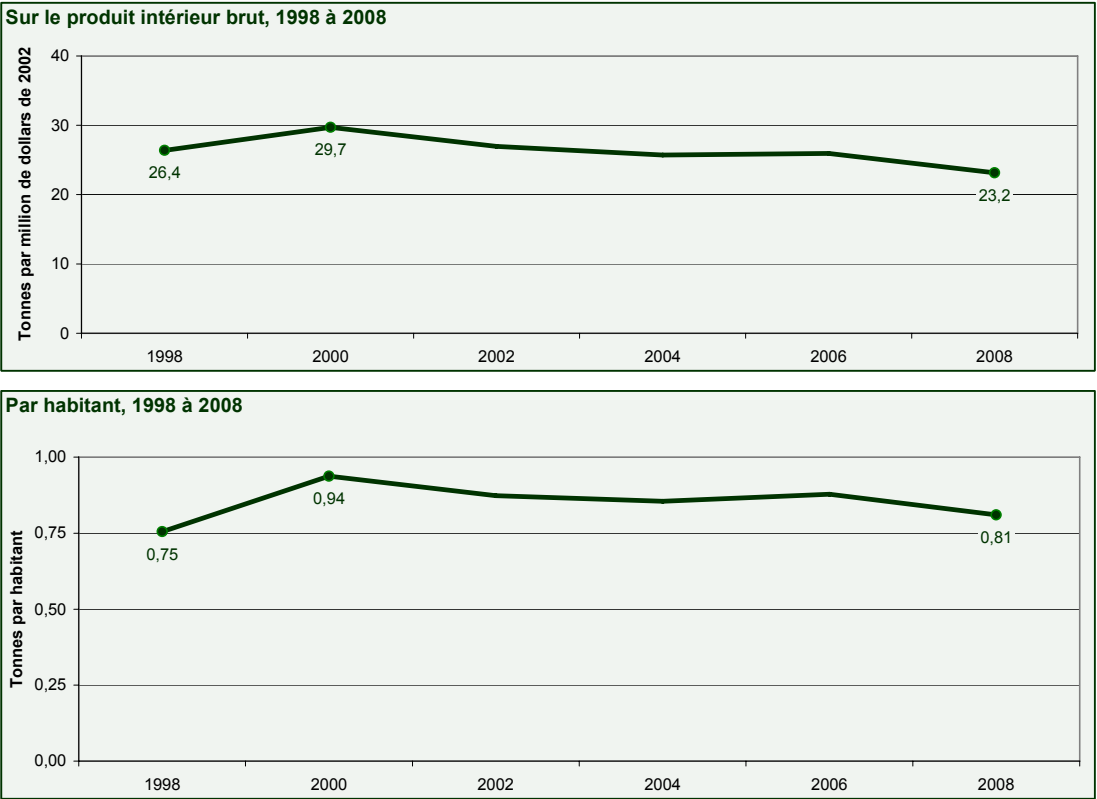
PIB : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d'un an.

Précaution

Les données concernant les matières résiduelles éliminées proviennent d'une enquête menée auprès des installations d'élimination (lieux d'enfouissement et incinérateurs). La méthodologie de cueillette des données a évolué au cours des dernières années, et apporte des taux de réponse qui ont été variables selon les enquêtes. Toutefois, depuis 2006 les installations ont l'obligation, par règlement, de fournir au MDDEP leurs données sur les quantités de matières éliminées.

Dernière mise à jour de la fiche : 16 juillet 2010
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012

Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant



Source : RECYC-QUÉBEC, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : RECYC-QUÉBEC.
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée disponible : 2010.

Analyse

Entre 2000 et 2008, le ratio de matières résiduelles éliminées sur le PIB a connu une diminution de 21,9% passant de 29,7 à 23,2 tonnes par million de dollars de production. Après une hausse, entre 1998 et 2000, due notamment à une forte augmentation de la quantité de résidus générés, le ratio est descendu progressivement sous la valeur de 1998.

Entre 1998 et 2000, la quantité moyenne annuelle de matières résiduelles destinées à l'élimination, par habitant, a crû fortement passant de 0,75 à 0,94 tonne métrique, soit une augmentation de 25,3 %. Toutefois, depuis 2000, elle connaît un léger fléchissement, s'établissant à 0,81 tonne par personne en 2008. Cette diminution est en partie attribuable au détournement vers la récupération de certaines matières auparavant destinées à l'élimination.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« [...] la production de biens et de services consomme des ressources naturelles, rejette des matières résiduelles et génère parfois des risques d'accidents qu'il est possible de prévenir et de réduire en appliquant certaines mesures de gestion environnementale [...] »¹

À cet égard, le Québec s'est doté d'une politique qui a notamment pour orientation de prévenir ou de réduire la production de matières résiduelles et de promouvoir la récupération et la valorisation de celles-ci.

L'enfouissement ou l'incinération des résidus de transformation et de consommation créent des pressions non négligeables sur l'environnement, sur la santé de la population, sur l'aménagement des territoires et sur l'économie.

Produire et consommer de façon responsable implique entre autres de revoir la manière dont sont utilisées les ressources afin de limiter les résidus destinés à l'élimination. Une diminution de l'intensité matérielle de l'économie peut avoir un impact substantiel sur l'état du *capital naturel* et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 29.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles

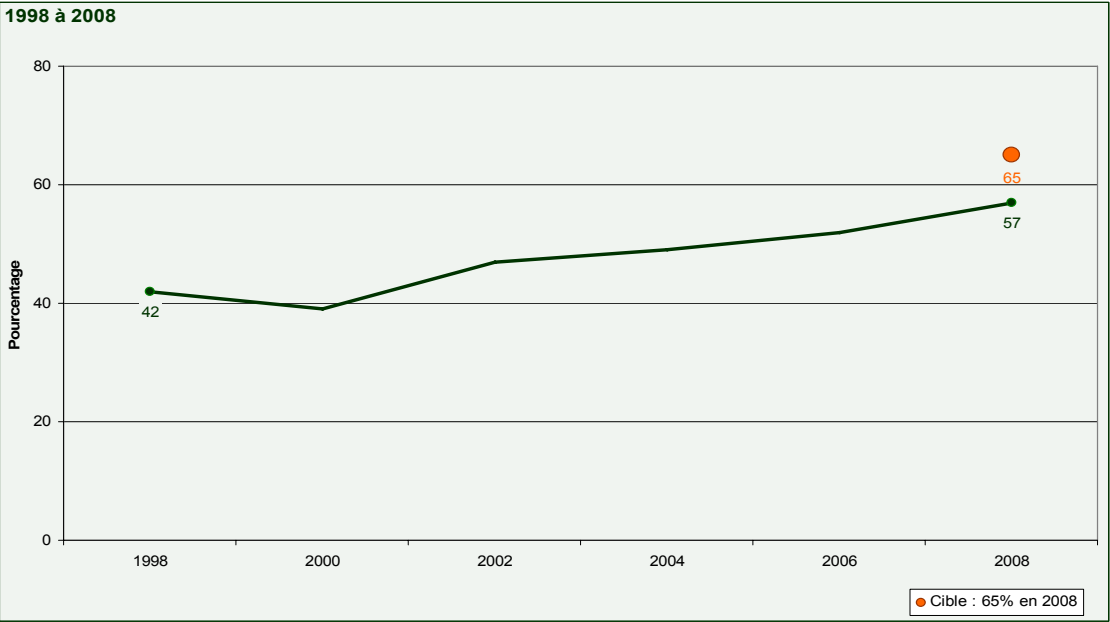
Description

Cet indicateur rend compte du rapport, exprimé en pourcentage, entre la quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées et la quantité de matières résiduelles potentiellement valorisables générées sur un territoire. Il permet d'apprécier l'effort de détournement des matières résiduelles de l'élimination.

Matière résiduelle : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon. Cette définition exclut cependant les matières dangereuses autres que domestiques, les déchets biomédicaux, les résidus miniers, les sols contaminés qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement et les matières gazeuses.

Récupération : Opération qui consiste à récupérer, par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières mises au rebut en vue de leur valorisation.

Valorisation : Toute opération visant par le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.



Source : RECYC-QUÉBEC, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : RECYC-QUÉBEC.
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée disponible : 2010.

Analyse

Entre 1998 et 2008, le taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles a crû de 15 points de pourcentage au Québec, passant de 42 % à 57 %. Cette progression s'explique notamment par une augmentation importante des quantités de matières résiduelles récupérées et valorisées par le secteur municipal (+126 %) et par le secteur de la construction, rénovation et démolition (+178 %).

Cible : La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* vise une cible de 65 % des matières pouvant être valorisées en 2008.

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'évolution des habitudes de consommation et des modes de production ont engendré au fil des ans une augmentation significative des matières destinées à l'élimination. L'enfouissement ou l'incinération de ces matières résiduelles créent des pressions non négligeables sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé de la population et sur l'aménagement des territoires. À cet égard, le Québec s'est doté d'une politique visant, entre autres, à circonscrire les impacts négatifs des matières résiduelles par une saine gestion.

« *Le réemploi, le recyclage et les autres formes de valorisation contribuent également à réduire le volume des matières résiduelles destinées à l'élimination. Ces pratiques doivent être encouragées.* »²

Une saine gestion des matières résiduelles est souhaitable, car elle permet de diminuer l'utilisation des ressources naturelles par la réintroduction de certaines matières dans les processus de production et de restreindre les émissions polluantes provenant de l'incinération et de l'enfouissement. En permettant de réduire le volume de déchets ultimes, la récupération et la valorisation rendent possible la prolongation de la durée de vie des sites d'enfouissement. De plus, elles contribuent au développement économique et social de certaines régions en générant des emplois, notamment dans des entreprises d'économie sociale. Elles se veulent donc une solution durable ayant comme résultante potentielle de découpler les effets de l'évolution démographique, de la croissance économique et de la génération de déchets.

Un plus haut taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles entraînera une amélioration du *capital naturel* alors que moins de matières premières seront requises pour la fabrication de produits et de services.

2- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 53.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Nouvelle capacité de production d’électricité hydroélectrique et éolienne

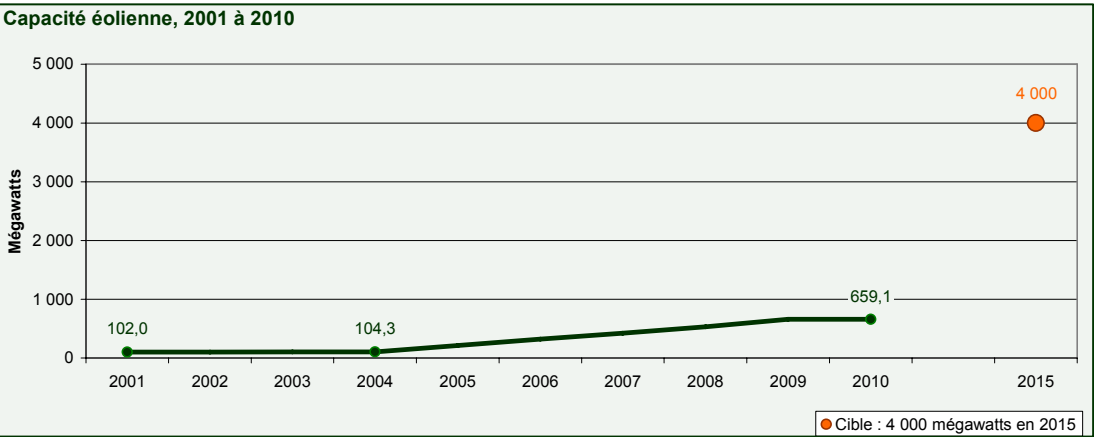
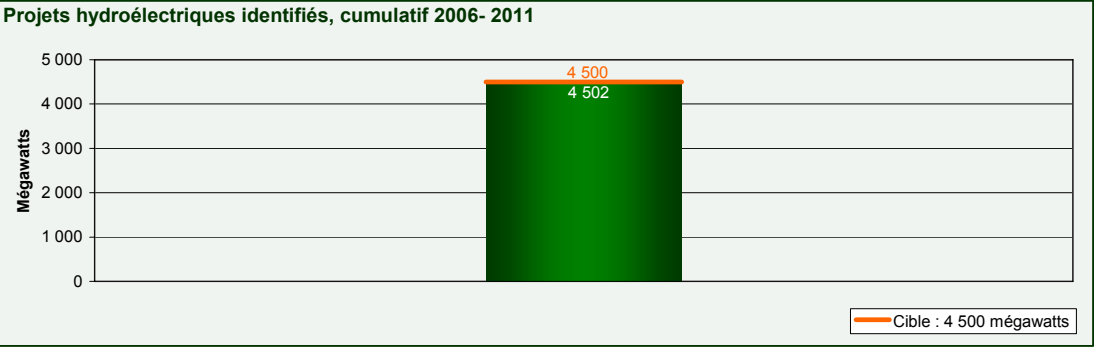
Description

Cet indicateur démontre les efforts déployés afin de mettre en œuvre des projets de production d’énergie de sources hydroélectrique et éolienne qui contribuent à assurer la sécurité énergétique du Québec. Il est constitué :

- du nombre de mégawatts (MW) associés aux grands projets hydroélectriques identifiés par Hydro-Québec avec leur puissance projetée respective;
- du total cumulatif de MW de source éolienne ajoutés au réseau de distribution d’Hydro-Québec, à la suite de l’implantation de projets éoliens.

Précaution

Des petits projets hydroélectriques privés ainsi que de cogénération à partir de biomasse sont actuellement en élaboration. Ces projets contribueront également à augmenter la capacité de production d’électricité d’origine renouvelable au Québec.



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Statistique Canada. Hydro-Québec.
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
Note : Dernière donnée disponible : 2010 et 2011. Prochaine donnée : 2011 et 2012.

Analyse

Sept projets hydroélectriques sont identifiés dans le Plan stratégique 2009-2013 d’Hydro-Québec, soit ceux de La Romaine (1 550 MW), de Petit-Mécatina (1 200 MW), du Complexe de Magpie (850 MW), de St-Marguerite-3 (440 MW), de Tabaret (132 MW), de Manic-2 (120 MW) et de Manic-3 (210 MW) pour une puissance totale de 4 502 MW.

Entre 2000 et 2004, la capacité éolienne du Québec n’a que très légèrement augmenté, passant de 102,0 MW à 104,3 MW. Par la suite, la capacité éolienne a progressé à un taux de croissance annuel moyen de 36,0 %. Des 104,3 MW en 2004, la capacité éolienne du Québec a grimpé à 659,1 MW en 2010.

Cibles : La *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* a comme objectif la constitution d’un portefeuille de projets hydroélectriques de 4 500 MW à l’horizon 2010 et d’intégrer 4 000 MW de capacité éolienne au réseau d’électricité, d’ici 2015.

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l’environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

Afin de répondre à la hausse de la demande d’énergie au Québec et, plus globalement en Amérique du Nord, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie qui vise entre autres à augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique, notamment les énergies hydroélectrique et éolienne.

« ... ainsi que le recours aux énergies renouvelables constituent des exemples d’actions qui stimulent une consommation écoresponsable et contribuent entre autres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. »

La production de ce type d’énergie ayant des impacts moindres sur l’environnement et le climat que celle provenant d’autres sources, comme le charbon et le pétrole, elle contribue à la protection de l’environnement, notamment en ce qui a trait à la qualité de l’air dans le Nord-Est américain, ainsi qu’à la lutte contre les changements climatiques. Par ailleurs, l’augmentation de la production d’énergie hydroélectrique et éolienne concourt à la sécurité d’approvisionnement en électricité des Québécois, tout en renforçant la capacité de livrer sur les marchés voisins une énergie propre.

Ainsi, la réalisation de projets visant à accroître la production d’énergie renouvelable favorise l’amélioration de l’état du *capital produit*, notamment en augmentant la quantité et la qualité des infrastructures.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur rend compte de la quantité d'énergie renouvelable produite au Québec de sources hydroélectrique et éolienne en vue de la vente aux consommateurs québécois, de l'exportation et de l'autoproduction pour usage industriel.

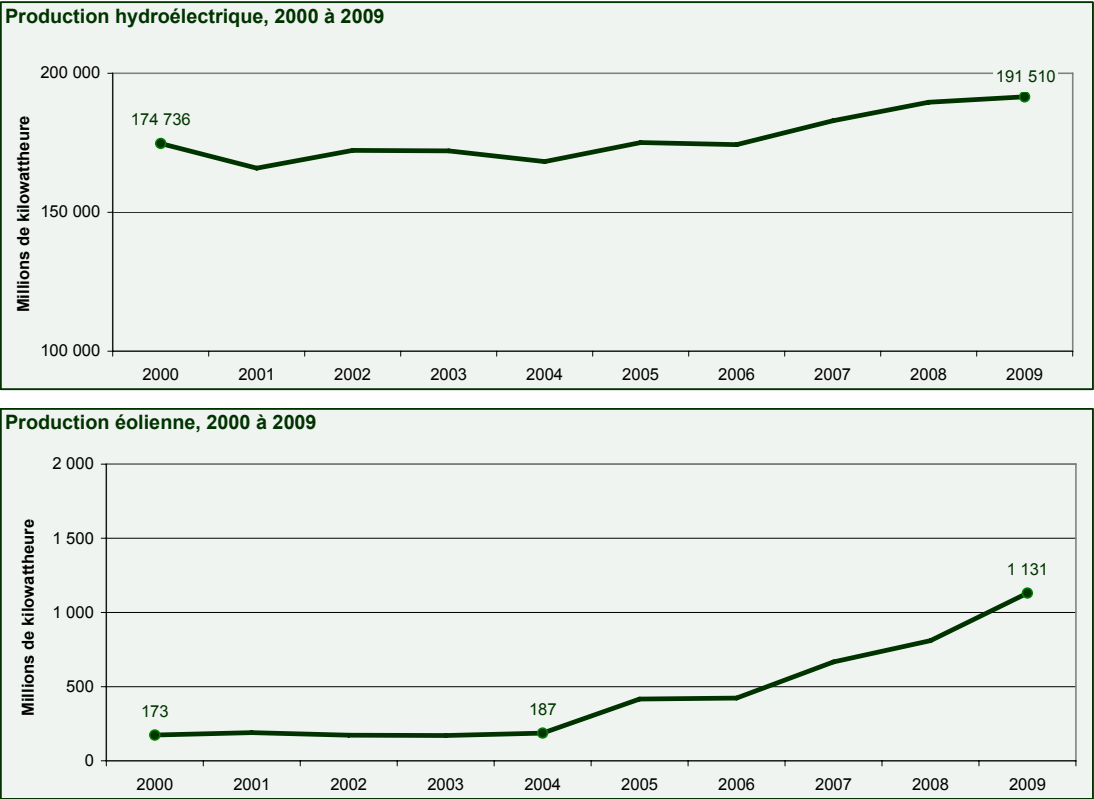
Précaution

Les données ne comprennent pas les importations d'électricité et l'entente avec Terre-Neuve concernant la production de la centrale des chutes Churchill.

La production hydroélectrique est dépendante de l'hydraulicité (apports en eau) et la production éolienne est dépendante des vents, ce qui peut expliquer certaines variations au fil des ans.

Dernière mise à jour de la fiche : 9 janvier 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012

Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Statistique Canada (SC).
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
Note : Les données excluent la production de la centrale des chutes Churchill. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée disponible : 2010.

Analyse

La production d'énergie de source hydroélectrique a augmenté depuis 2000. Étant de 174 736 millions de kilowattheures (kWh) en 2000, la production d'hydroélectricité s'est accrue de 16 774 millions de kWh pour s'établir à 191 510 millions de kWh en 2009.

Entre 2000 et 2004, la production d'énergie de source éolienne a légèrement augmenté passant de 173 millions de kWh à 187 kWh. Par la suite, de 2004 à 2009, la production éolienne a fortement augmenté. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) durant cette période est de 43,3%. Ainsi, la production éolienne est passée de 187 millions de kWh en 2004 à 1 131 millions de kWh en 2009.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« ... ainsi que le recours aux énergies renouvelables constituent des exemples d'actions qui stimulent une consommation écoresponsable et contribuent entre autres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. »¹

Le Québec, par sa structure industrielle, son climat et l'étendue de son territoire, est un grand consommateur d'énergie. Or, la consommation de certaines sources d'énergie, spécialement celles qui sont non renouvelables comme le charbon et le pétrole, peut avoir des répercussions significatives sur l'environnement. Aussi une augmentation de la production d'énergie de sources hydroélectrique et éolienne peut contribuer à diminuer le recours aux sources d'énergie plus dommageables pour l'environnement et de ce fait, à améliorer les performances du Québec en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

En somme, par ses incidences moindres sur l'environnement, le recours aux énergies renouvelables constitue un exemple qui stimule la consommation responsable et qui peut préserver la qualité du *capital naturel* du Québec en atténuant notamment les impacts négatifs sur le climat.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur illustre le nombre de programmes d'aide financière qui ont été ajustés, au moment de leur création ou de leur révision, par les ministères et les organismes gouvernementaux (MO) visés par la Loi sur le développement durable, pour y inclure au moins un critère d'écoconditionnalité ou des critères qui favorisent l'adoption de pratiques responsables. Aux fins du calcul de l'indicateur, seuls les programmes suivants et qui ont été révisés depuis 2008-2009 sont retenus :

Écoconditionnalité

Les programmes qui satisfont à toutes les conditions suivantes :

- offrir une aide directe aux entreprises et aux autres entités d'un secteur d'activité;
- soutenir une activité économique ou une activité de développement;
- avoir un objectif principal qui n'est pas de nature environnementale;
- subordonner le versement de l'aide financière au respect d'au moins un critère environnemental réglementé ou non.

Pratiques responsables

Les programmes d'aide financière qui incluent au moins trois critères de nature différente, afin de tenir compte du caractère indissociable des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des secteurs d'activité qu'ils soutiennent. Pour assurer la cohérence des résultats, la nature d'un critère est déterminée par le MO en fonction du lien entre l'objectif visé par son intégration au programme et certains des principes de développement durable inscrits dans la Loi, d'après la catégorisation des principes qui a été établie aux strictes fins de la production de l'Indicateur, soit :

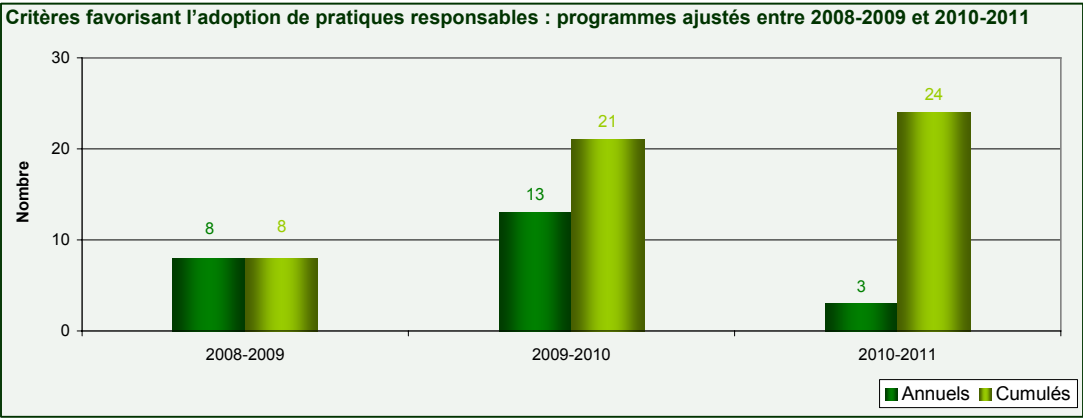
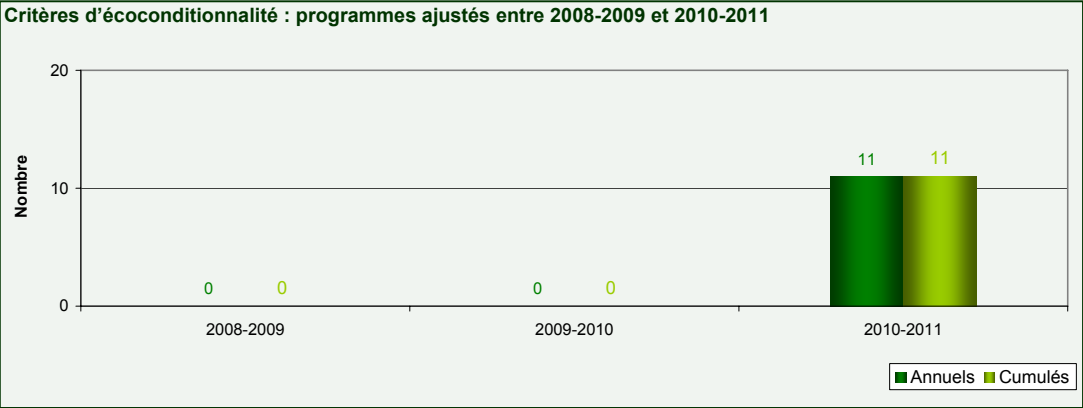
Critère environnemental : Critère favorisant le maintien de l'intégrité de l'environnement directement et généralement lié à au moins un des principes suivants : *Protection de l'environnement; Prévention; Précaution; Préservation de la biodiversité; Respect de la capacité de support des écosystèmes; Production et consommation responsables; Pollueur payeur.*

Critère social : Critère favorisant l'équité sociale directement et généralement lié à au moins un des principes suivants : *Santé et qualité de vie; Équité et solidarité sociales; Participation et engagement; Accès au savoir; Subsidiarité; Partenariat et coopération intergouvernementale; Prévention; Protection du patrimoine culturel; Production et consommation responsables.*

Critère économique : Critère favorisant l'efficacité économique directement et généralement lié à au moins un des principes suivants : *Efficacité économique; Production et consommation responsables; Prévention; Pollueur payeur; Internalisation des coûts.*

Dernière mise à jour de la fiche : 16 avril 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : été 2012

Nombre de programmes ajustés pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption de pratiques responsables



Conception : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Source et compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
Note : Données révisées. Dernières données disponibles : 2010-2011. Prochaines données : 2011-2012.

Analyse

Depuis la compilation de l'indicateur, en 2008-2009, 35 programmes d'aide financière sous la responsabilité de ministères ou d'organismes gouvernementaux visés par la Loi sur le développement durable ont été ajustés au moment de leur création ou de leur révision pour y inclure au moins un critère d'écoconditionnalité ou des critères qui favorisent l'adoption de pratiques responsables. De ce nombre, 11 programmes ont été ajustés en 2010-2011 pour inclure un critère d'écoconditionnalité.

L'intégration de critères favorisant l'adoption de pratiques responsables a conduit à l'ajustement de 8 programmes en 2008-2009, 13 autres programmes l'année suivante et 3 programmes en 2010-2011. Au total, 24 programmes ont été ajustés pour favoriser l'adoption de pratiques responsables, pendant cette période.

ORIENTATION 1

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« [...] l'État doit donner l'exemple et tenir compte des principes et des objectifs du développement durable dans ses décisions. Dans cette optique, une façon d'encourager les bonnes pratiques consiste à assujettir l'investissement public à des critères de protection de l'environnement et de responsabilité sociale. »¹

Lorsque le gouvernement introduit dans ses programmes d'aide financière des critères qui visent le respect de l'environnement ou l'adoption de pratiques inspirées des principes inscrits dans la Loi sur le développement durable, il devient un vecteur de changement auprès des acteurs sociaux et économiques, qui se voient dorénavant fortement incités à tenir compte des nouvelles préoccupations sociétales dès la planification de leurs projets de développement.

La généralisation de cette démarche à l'ensemble des programmes d'aide publics devrait favoriser, à des degrés divers, le maintien ou l'amélioration de l'état de chacun des capitaux : *humain, social, produit, financier et naturel.*

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 33

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

L'indicateur présente une compilation annuelle des instruments économiques mis en place ou enrichis afin de refléter davantage les coûts et bénéfices environnementaux dans la production et la consommation de biens et services.

Le rôle des instruments économiques à des fins environnementales consiste à influencer les signaux de marché (prix et coût de production) afin d'inciter les agents économiques que sont les ménages, les entreprises et les administrations publiques à adopter de meilleures pratiques environnementales en modifiant leurs choix de production et de consommation de biens et services.

Ainsi, en encourageant les comportements souhaités par une aide financière (budgétaire ou fiscale) ou en dissuadant les comportements non désirables par un prélèvement (taxes, droits, etc.), les instruments économiques contribuent à modifier le comportement des agents économiques en les exposants davantage aux véritables coûts environnementaux de leurs activités.

Les instruments économiques se classent en :

Mesures fiscales

- Prélèvements (taxes et impôts)
- Aides fiscales (crédits ou exonération d'impôt, détaxe)

Mesures non fiscales

- Prélèvements (droits, tarification, redevances, amendes, redevances réglementaires, système de consigne et de remboursement)
- Aides budgétaires (subventions, prêts, garanties de prêts)
- Système de permis échangeables

Précaution

Cette compilation ne se veut pas une liste exhaustive des incitatifs ayant une incidence environnementale. L'échantillon couvre les instruments économiques mis en place ou bonifiés par les ministères et organismes ayant choisi l'objectif 12 dans leur plan d'action de développement durable.

Le nombre de mesures, ainsi que les montants alloués, constituent des indicateurs de l'effort gouvernemental et ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs d'atteinte des objectifs.

Certains instruments économiques n'ayant aucun impact financier pour le gouvernement peuvent avoir un impact environnemental plus important que certains instruments économiques qui ont un impact financier.

Dernière mise à jour de la fiche : 26 avril 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012

Compilation des instruments économiques mis en place ou enrichis afin d'adopter des pratiques environnementales

Instruments économiques mis en place ou enrichis au cours de l'année 2010-2011	Impact financier pour le gouvernement 2011-2012 (en millions de \$) ⁽¹⁾
Mesures affectant les revenus	
Bonification temporaire du crédit d'impôt pour l'acquisition ou la location de véhicule neuf écoénergétique	- 0,8
Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol cellulosique	—
Mesures ayant un impact sur les dépenses	
Appui à l'amélioration des procédés de production d'éthanol de première génération	- 2,0
Programme d'intensification de la mise en place d'infrastructures cyclables au Québec (Véloce)	- 4,0
Nouveau programme de rabais à l'achat pour l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge	- 1,7
Financement de projets pilotes utilisant une énergie solaire opérationnelle	- 3,5
Instauration d'un volet Financement écologique au programme d'aide au financement des entreprises (PAFE). ⁽²⁾	- 1,0
Modulation des incitatifs pour le choix de contenant de bière en fonction des impacts environnementaux dans le cadre du renouvellement de l'entente sur la consigne avec l'industrie brassicole.	- 0,4

Source : Ministère des Finances (MFQ).
Compilation : Ministère des Finances (MFQ).
Note : Un nombre négatif indique un coût pour le gouvernement. — : Données infimes.
(1) L'impact financier des mesures identifiées représente l'impact net prévisionnel sur l'ensemble des ministères et organismes du périmètre comptable du gouvernement pour l'année 2011-2012.
(2) La mesure est également comptabilisée à l'Indicateur 9.1 - Nombre de programmes ajustés au moment de leur création ou de leur révision, le cas échéant, pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption des pratiques responsables.

Analyse

En 2010-2011, le gouvernement a annoncé la mise en place ou la bonification de huit instruments économiques, à des fins environnementales. Pour le gouvernement, l'impact financier prévu de ces mesures incitatives est estimé à 13,4 millions de dollars pour l'année financière 2011-2012.

Deux mesures inciteront les consommateurs à utiliser davantage les technologies vertes dans leurs déplacements, par la bonification temporaire du crédit d'impôt pour véhicules écoénergétiques puis sa conversion en rabais lors de l'acquisition d'un véhicule électrique ou de bornes de recharge. Deux autres mesures inviteront les producteurs d'éthanol à améliorer la performance environnementale des technologies qu'ils utilisent et à favoriser la transition vers des procédés plus verts. L'utilisation des voies cyclables et de l'énergie solaire sera aussi encouragée.

Également, un système de droits incitatifs a été mis en place pour l'industrie brassicole. Ces droits augmenteront les coûts de la mise en marché des contenants ayant un impact environnemental, lorsqu'ils ont une utilisation unique. En dernier lieu, l'apport écologique sera dorénavant pris en compte lors de l'octroi de prêts et de garanties de prêts aux entreprises qui développeront des projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 4

Accroître l'efficacité économique

OBJECTIF 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« ...l'adoption de mesures à incidence économique, ainsi que l'écofiscalité, peuvent aussi soutenir et accroître l'efficacité économique »¹

La compilation des instruments économiques s'avère pertinente dans la mesure où le gouvernement utilise des incitatifs économiques fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et services dans une perspective de développement durable. Par son action, le gouvernement souhaite conscientiser les agents économiques aux coûts et aux bénéfices environnementaux associés à la production et la consommation de biens et services.

Dans une perspective de développement durable, le recours aux instruments économiques exerce un effet positif sur les stocks de *capital naturel*, en contribuant entre autres à contrer leur détérioration.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 37

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Investissements privés non résidentiels

Description

Cet indicateur correspond aux dépenses en immobilisation non résidentielle effectuées par les entreprises du secteur privé. Il permet d'apprécier les sommes investies par le secteur privé dans de nouvelles infrastructures ou dans la rénovation des infrastructures existantes permettant de prolonger leur durée de vie.

Dépenses en immobilisation : Les dépenses en immobilisation sont constituées du coût d'acquisition, de construction et d'installation d'infrastructures (bâtiments et travaux de génie) et de machinerie (machines et outillage). Sont aussi incluses les dépenses immobilisées servant, par exemple, à payer des études de faisabilité, des honoraires d'architecte, d'avocat ou d'ingénieur ainsi que les coûts d'emprunt.

Bâtiments : Constructions permanentes comportant des murs et un toit qui protègent des biens ou des personnes d'une réalité sociale ou physique. Ces constructions peuvent inclure les abris mobiles ou temporaires, ainsi que les annexes. Le matériel et l'outillage faisant partie intégrante de la structure et servant, par exemple, à la plomberie, aux installations électriques, à la climatisation ou aux ascenseurs sont inclus dans le calcul de la valeur des bâtiments.

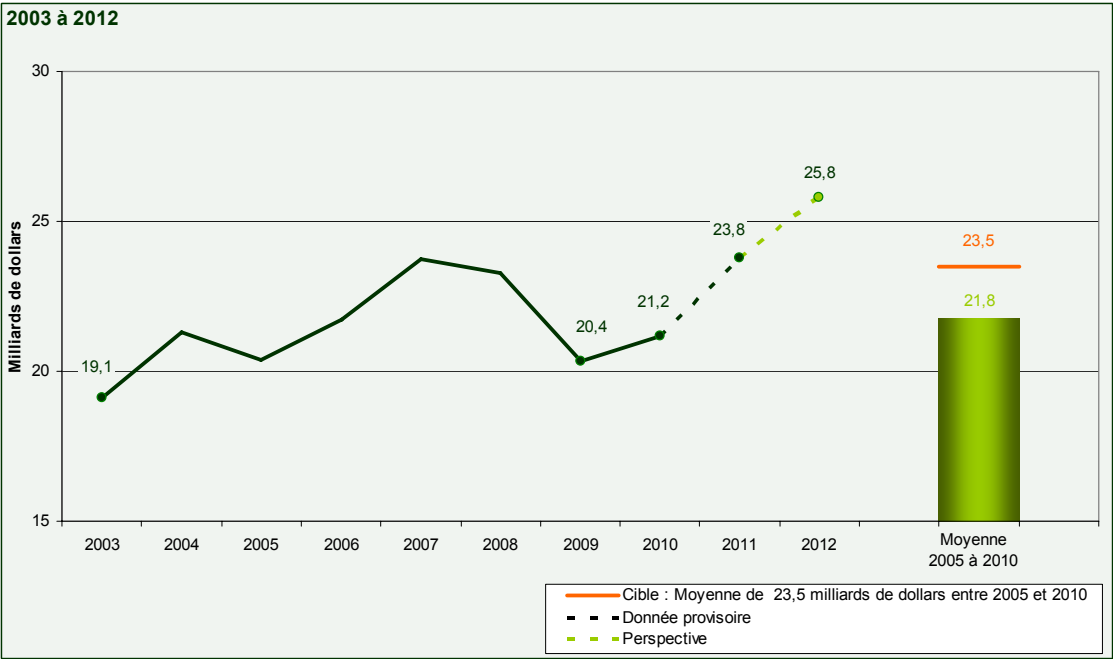
Travaux de génie : Ouvrages de génie civil servant directement ou indirectement au transport de personnes, d'équipement, de matériel, de gaz ou de signaux électriques. Ils comprennent les structures autoportantes (éclairage, signaux lumineux), les ponts, les routes, les aqueducs, les systèmes d'égouts, les barrages, les chemins de fer et les pipelines.

Machines et outillage : Biens matériels durables utilisés pour accomplir un travail tels que les automobiles, les fournitures de bureau et les génératrices.

Précaution

Il faut être prudent dans l'interprétation des données provisoires et des perspectives, car elles seront révisées ultérieurement.

Dernière mise à jour de la fiche : 3 avril 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013



Analyse

Selon les perspectives 2012, l'investissement privé non résidentiel atteindrait 25,8 G\$, en croissance de 8,5 % par rapport à 2011. Il s'agit d'une troisième année de croissance consécutive, après une décroissance de 12,5 % pendant la récession de 2009 (+ 4,0 % en 2010 et + 12,3 % en 2011). Les données provisoires de 2011 sont supérieurs de 1,8 G\$ par rapport aux perspectives 2011 publiées l'année dernière.

Depuis 2010, la croissance de l'investissement privé non résidentiel est plus rapide que celle des investissements publics (données non présentées) alors que pendant la période 2007 à 2009, les investissements publics contribuaient davantage à la croissance de l'investissement total. Néanmoins, en 2011 et en 2012, les niveaux atteints constituent dans les deux cas de nouveaux sommets historiques.

Cible : L'Avantage québécois : Stratégie de développement économique fixe une cible qui consiste à porter la valeur moyenne de l'investissement privé non résidentiel à 23,5 milliards de dollars pour la période 2005-2010.

ORIENTATION 4

Accroître l'efficacité économique

OBJECTIF 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le rôle du gouvernement est de créer un environnement propice à l'investissement et au développement des entreprises et de réaliser des actions structurantes et innovatrices. »¹

En mettant en place différentes mesures pour stimuler l'investissement, le gouvernement joue un rôle important dans le développement des infrastructures. De plus, il peut contribuer à la recherche d'un développement durable en intégrant des critères pour un investissement responsable.

Levier de développement économique, les investissements du secteur privé s'avèrent déterminants dans le contexte actuel de la mondialisation. Ils constituent un facteur clé de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, en favorisant notamment la modernisation des usines et l'accroissement de la productivité, Créateurs de richesse et d'emplois de qualité, ils peuvent contribuer à l'efficacité économique d'une société.

Par ailleurs, les investissements privés non résidentiels exercent un effet positif sur le *capital produit* en concourant à l'augmentation du stock net de capital fixe et au maintien du dynamisme économique. En contrepartie, le développement de nouvelles infrastructures peut porter atteinte à l'intégrité du *capital naturel* notamment en accentuant le morcellement du paysage.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 37.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur correspond aux dépenses en immobilisation du secteur manufacturier en machines et équipement¹, utilisés dans le processus de production. Il permet d'apprécier l'évolution des investissements consentis dans ce secteur pour accroître la compétitivité.

Dépenses en immobilisation en machines et équipement : Coûts d'acquisition et d'installation de machines et équipement durables, que ce soit ou non à des fins de remplacement ou de location. Sont aussi incluses les dépenses immobilisées servant, par exemple, à payer des frais d'installation, la valeur des biens immobilisés implantés par une entreprise, ainsi que les frais d'intérêt.

Machines et équipement : Biens matériels durables utilisés pour accomplir un travail tels que les automobiles, les fournitures de bureau et les génératrices.

Secteur manufacturier : Comprend les établissements du secteur de la fabrication (Codes 31 à 33 du Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)) dont l'activité principale est la transformation de matières ou de substances en nouveaux produits par des procédés mécaniques ou physiques.

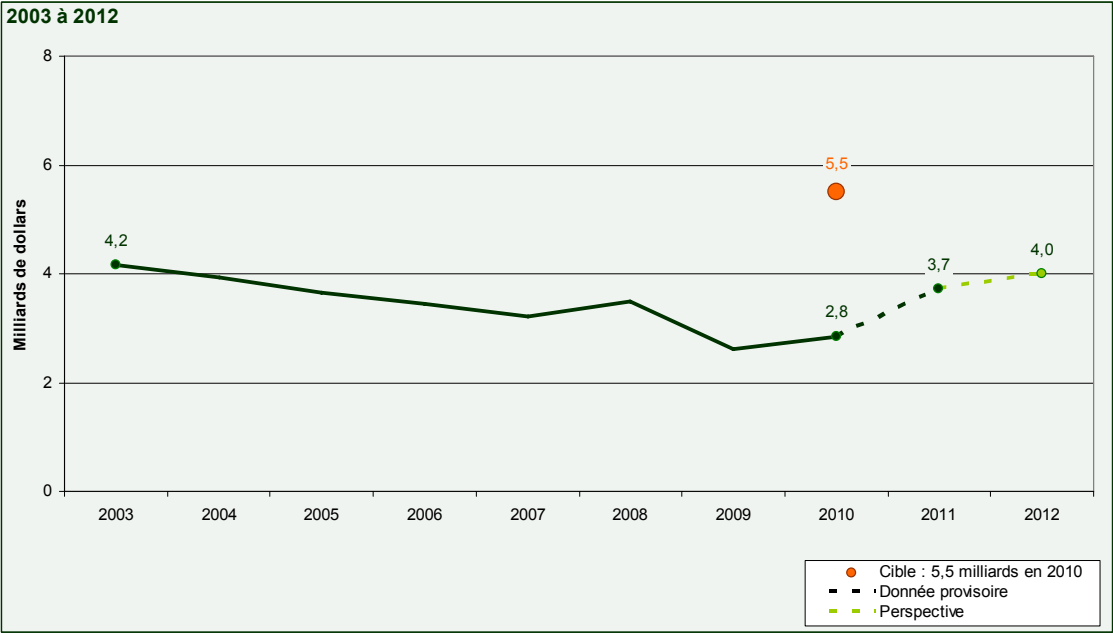
¹ Les termes « machines et équipement » et « matériel et outillage » ont la même signification. Statistique Canada utilise le terme « matériel et outillage » alors que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) utilise « machines et équipement » dans sa stratégie de développement économique.

Précaution

Il faut être prudent dans l'interprétation des données provisoires et des perspectives, car elles seront révisées ultérieurement.

Dernière mise à jour de la fiche : 3 avril 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Investissements en machines et équipement du secteur manufacturier



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur les dépenses en immobilisation et réparation (EDIR).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : **Données révisées.** Dernières données disponibles : donnée provisoire (2011), perspective (2012). Prochaines données : donnée provisoire (2012), perspective (2013).

Analyse

Selon les perspectives 2012, l'investissement en machines et équipement du secteur manufacturier devraient atteindre 4,0 G\$, en croissance de 7,8 % par rapport à 2011. Il s'agit d'une troisième année de croissance consécutive, faisant suite à une diminution de 24,9 % pendant la récession de 2009 (+ 8,5 % en 2010 et + 30,8 % en 2011). C'est la première fois depuis 2003 que le secteur manufacturier dépensera plus de 4 G\$ en machines et équipement.

En 2012, le sous-secteur de la première transformation des métaux domine le secteur manufacturier avec des investissements de 589,8 M\$, en légère baisse par rapport à 2011 (- 1,3 %), mais faisant suite à une croissance de 50,3 % entre 2010 et 2011. Viennent ensuite les secteurs de la fabrication d'aliments (429,6 M\$), de la fabrication de produits en bois (404,7 M\$), la fabrication de produits chimiques (392,8 M\$) et la fabrication de matériel de transport (375,6 M\$).

Cible : *L'Avantage québécois : Stratégie de développement économique* fixe une cible qui consiste à porter la valeur des investissements en machines et équipement à 5,5 milliards de dollars en 2010.

ORIENTATION 4

Accroître l'efficacité économique

OBJECTIF 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La croissance économique est largement tributaire de la présence d'entrepreneurs privés qui décident d'investir, de prendre des risques, de créer des entreprises et de les faire croître. »¹

L'investissement en machines et outillage constitue un levier de développement économique qui peut s'avérer déterminant pour assurer la prospérité d'une société.

La productivité des entreprises du secteur manufacturier s'appuie en partie sur les investissements consentis pour améliorer les procédés de fabrication. De plus, les nouveaux procédés ou machines plus efficaces peuvent entraîner des gains environnementaux et énergétiques, au chapitre des ressources utilisées.

Les investissements en machines et outillage exercent un effet sur le stock de capital d'une société alors qu'ils contribuent à l'augmentation du stock net de capital fixe.

Par ailleurs, les investissements en machines et outillage exercent un effet positif sur le *capital produit* en contribuant à l'augmentation du stock net de capital fixe.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 37

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

L'indice synthétique de fécondité (ISF) est calculé en faisant la somme, pour une période donnée, des taux de fécondité par âge. Largement utilisé, cet indice permet, d'apprécier la capacité de renouvellement naturel des générations. Pour assurer ce renouvellement, l'indice doit être d'environ 2,1 enfants par femme dans les pays développés.

ISF : Estimation du nombre moyen d'enfants qu'une femme peut s'attendre à avoir au cours de sa vie reproductive (15-49 ans), si les taux de fécondité par âge, pour une année donnée, étaient reconduits tout au long de sa vie.

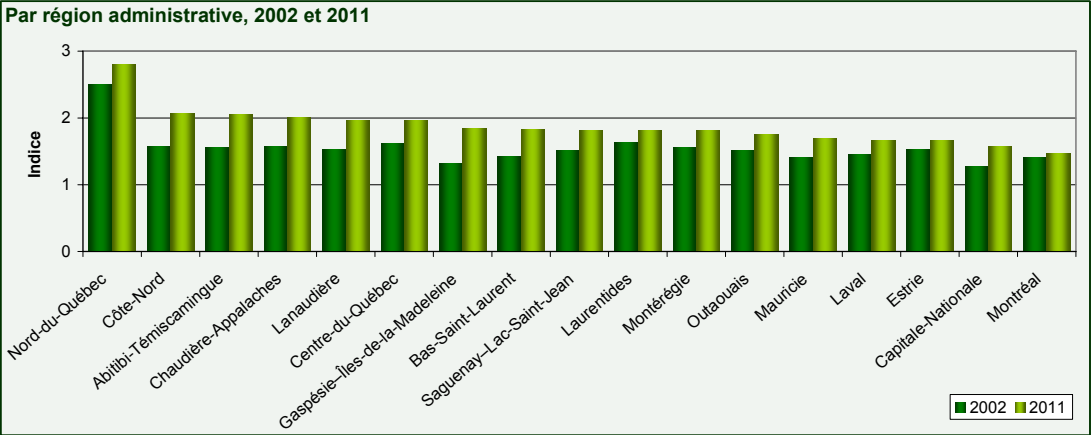
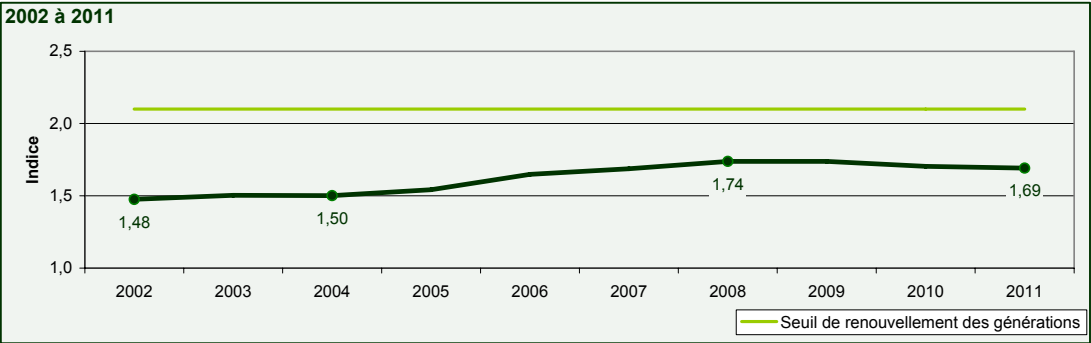
Taux de fécondité par âge : Rapport entre le nombre de naissances vivantes issues de mères d'un âge donné et la population féminine du même âge pour une période donnée.

Précaution

L'ISF mesure le niveau de la fécondité enregistré une année donnée. Si le calendrier de la fécondité subit des modifications (report ou devancement dans le temps), cet indicateur peut s'écarter de la descendance finale des générations.

Dernière mise à jour de la fiche : 26 avril 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Indice synthétique de fécondité



Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Analyse

Entre 2001 et 2004, l'indice synthétique de fécondité a oscillé entre 1,48 et 1,50. À compter de 2005, il a graduellement augmenté pour atteindre 1,74 en 2008. Ensuite, l'indice a légèrement diminué pour atteindre 1,69 en 2011.

En 2011, les régions administratives du Nord-du-Québec (2,81), de la Côte-Nord (2,07), de l'Abitibi-Témiscamingue (2,06) et de Chaudière-Appalaches (2,00) présentaient les indices synthétiques de fécondité les plus élevés au Québec. À l'inverse, les régions de Montréal (1,48), de la Capitale-Nationale (1,57), de l'Estrie (1,67) et Laval (1,67) figurent parmi les régions affichant les indices synthétiques de fécondité les plus bas du Québec.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 13
Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La population du Québec pourrait diminuer à compter de 2032 sauf si un relèvement important du taux de natalité survient ou que le solde migratoire augmente. »¹

Au Québec, comme c'est également le cas dans la majorité des pays développés, le vieillissement de la population constitue une préoccupation majeure. Ce phénomène, occasionné par le déclin de la fécondité et la prolongation de l'espérance de vie, génère des coûts sociaux importants, notamment la diminution de la force potentielle de travail. Ainsi, un faible indice synthétique de fécondité peut affecter sensiblement les possibilités de développement des régions les plus touchées.

Le Québec mise donc, entre autres, sur le renouvellement naturel des générations pour répondre à ces enjeux démographiques. À cet égard, l'implantation de politiques publiques favorables à la famille, comme par exemple les services de garde à contribution réduite, conjuguée aux perceptions positives qu'ont les personnes d'un contexte économique, familial ou autre, peut contribuer à maintenir ou à hausser l'indice synthétique de fécondité et, ainsi, concourir à l'amélioration du bilan démographique du Québec et de ses régions.

En raison de son impact sur le *capital* humain, la hausse de l'indice synthétique de fécondité apparaît essentielle à la poursuite d'un développement durable, au Québec.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 39.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Le solde migratoire total résulte de la sommation du solde migratoire international et du solde migratoire interprovincial. L'indicateur illustre les mouvements migratoires avec l'extérieur du Québec et il témoigne en partie de son pouvoir attractif sur les autres provinces ou pays.

Solde migratoire international : Nombre d'immigrants internationaux admis au Québec une année donnée moins le nombre estimé d'émigrants internationaux.

- **Immigrant international (immigrant admis) :** Ressortissant étranger à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résidence permanente.
- **Émigrant international :** Citoyen canadien ou résident permanent qui a quitté le Québec pour s'établir dans un pays étranger.

Solde migratoire interprovincial : Nombre estimé d'entrants interprovinciaux moins le nombre estimé de sortants interprovinciaux du Québec.

- **Entrant et sortant interprovincial :** Citoyen canadien ou résident permanent quittant une province pour s'établir dans une autre.

Précaution

Les immigrants admis au Québec une année donnée comprennent :

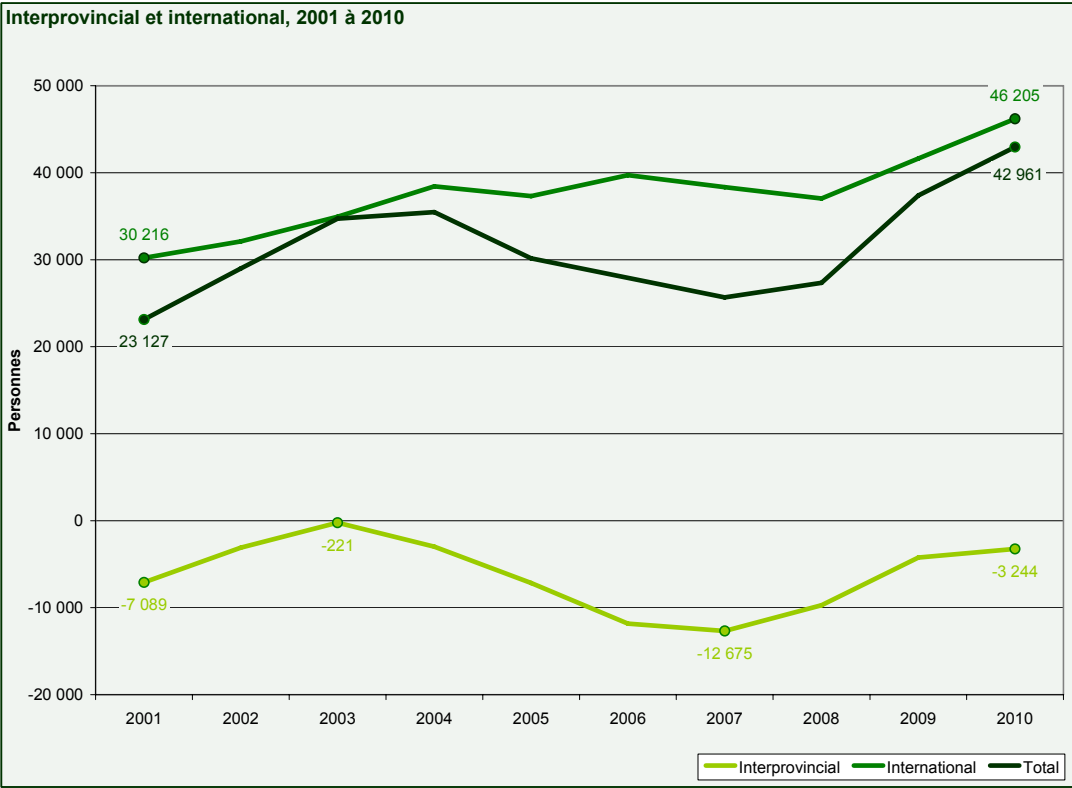
- les ressortissants étrangers à qui le statut de résidence permanente a été octroyé au moment de leur entrée physique au pays;
- les demandeurs d'asile déjà présents au pays à qui le statut de résidence permanente a été octroyé à la suite de démarches formelles;
- les personnes admises initialement pour un séjour temporaire qui, pour des raisons particulières, ont obtenu le statut de résidence permanente sans avoir à effectuer les démarches de l'étranger, comme le requiert normalement la procédure légale.

Le solde migratoire international tient compte des citoyens canadiens et des résidents permanents qui :

- reviennent s'établir au Québec après avoir émigré dans un autre pays;
- vivent temporairement à l'étranger et ne possèdent plus de lieu habituel de résidence au Québec.

Dernière mise à jour de la fiche : 17 octobre 2011
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012

Solde migratoire total



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Les données de 2006 à 2010 ont été révisées. Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée : 2011 (provisoire).

Analyse

Entre 2001 et 2010, le solde migratoire total a fortement progressé, passant de 23 127 à 42 961 personnes. Cette croissance fut possible grâce à la hausse du solde migratoire international, qui est passé de 30 216 à 46 205 pendant la même période.

À ces gains nets internationaux s'est conjuguée une amélioration du solde migratoire interprovincial jusqu'en 2003, moment où il atteignait - 221. Le nombre de sorties du Québec vers le reste du Canada a été en effet particulièrement faible entre 2001 et 2003 et cela s'est poursuivi jusqu'en 2005 permettant de maintenir les déficits interprovinciaux dans des ordres de grandeur inférieurs à 10 000 par année. Toutefois, en 2006 et en 2007, l'ampleur des déficits atteignait à nouveau les 10 000, notamment en raison d'une forte hausse des sorties vers l'Alberta. Depuis 2008, le déficit s'est à nouveau réduit et le solde atteint - 3 244 personnes en 2010.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'amélioration du bilan démographique du Québec doit reposer sur une hausse de la natalité, un plus grand nombre d'immigrants et un solde migratoire interprovincial positif pour le Québec. »¹

Le Québec, comme d'autres sociétés, fait face à un vieillissement rapide de sa population. Ce phénomène, imputable à la dénatalité et à la prolongation de l'espérance de vie, peut à long terme provoquer une diminution de la main-d'oeuvre, si elle n'est pas compensée par une migration nette positive ou par une hausse de la natalité. Il représente un défi que le Québec se doit de relever afin de continuer à exercer son dynamisme et assurer son développement.

Les conditions socioéconomiques et politiques qui ont cours au Québec peuvent avoir une influence non négligeable sur les mouvements migratoires. À certains égards, ces mouvements illustrent le pouvoir attractif du Québec et de son rayonnement aux plans national et international. L'établissement de conditions favorables à l'intégration et à la rétention des immigrants peut donc avoir un impact substantiel sur le solde migratoire total.

Dans une optique de développement durable, le Québec doit conserver une certaine force de travail pour assurer sa prospérité économique. À cet égard, les mouvements migratoires exercent une influence non négligeable sur le stock de *capital humain*, et plus particulièrement l'immigration internationale, en raison de son apport direct de personnes jeunes et actives, dont la majorité a au moins 14 années de scolarité. Ainsi, la sélection de travailleurs qualifiés contribue à élargir l'expertise québécoise, la main-d'œuvre immigrante apportant souvent avec elle un savoir-faire innovateur. De plus, l'apport des gens d'affaires favorise l'accès aux marchés étrangers et à l'entrepreneuriat.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 41.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Solde migratoire interrégional

Description

Le solde migratoire interrégional d’une région est égal au nombre d’entrants en provenance d’une autre région administrative du Québec, moins le nombre de sortants vers une autre région administrative québécoise. Cet indicateur rend globalement compte de la dynamique des régions et permet d’évaluer le potentiel d’attraction des régions les unes par rapport aux autres.

Entrant et sortant : À l’aide des fichiers d’inscription des personnes assurées (FIPA) et des fichiers de la Régie d’assurance maladie du Québec (RAMQ) il est possible de comptabiliser les individus entrant ou sortant d’une région donnée au moyen de leur adresse postale.

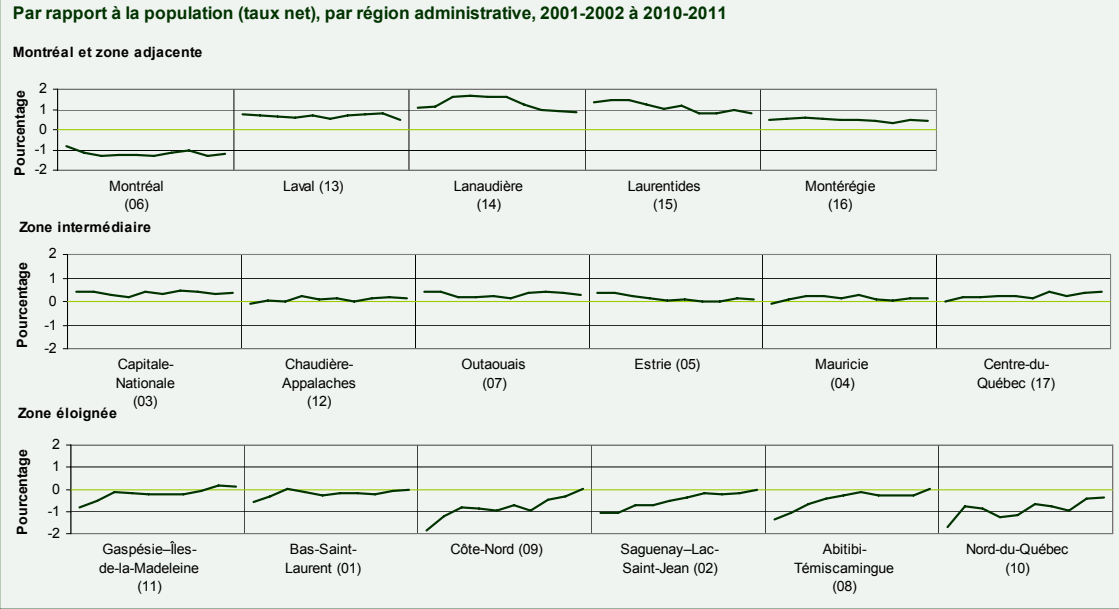
Taux net de migration interrégional : Il correspond au solde migratoire interrégional d’une région donnée divisé par la population totale de cette région. Ainsi, le taux net illustre l’ampleur relative de la migration interrégionale d’une région administrative. Un taux élevé et positif indique que le nombre d’entrants est supérieur au nombre de sortants et que ce solde est important comparativement à la population résidente de la région.

Régions administratives :

- 01 : Bas-Saint-Laurent
- 02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 : Capitale-Nationale
- 04 : Mauricie
- 05 : Estrie
- 06 : Montréal
- 07 : Outaouais
- 08 : Abitibi-Témiscamingue
- 09 : Côte-Nord
- 10 : Nord-du-Québec
- 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 : Chaudière-Appalaches
- 13 : Laval
- 14 : Lanaudière
- 15 : Laurentides
- 16 : Montérégie
- 17 : Centre-du-Québec

Dernière mise à jour de la fiche : 17 février 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : hiver 2012-2013

Solde annuel, par région administrative, 2010-2011											
RA	Personnes	RA	Personnes	RA	Personnes	RA	Personnes	RA	Personnes	RA	Personnes
01	-28	04	353	07	1 017	10	-154	13	1 844	16	6 260
02	3	05	234	08	53	11	99	14	3 933	17	996
03	2 554	06	-22 207	09	37	12	525	15	4 482		



Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ). Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ), Fichier d’inscription des personnes assurées (FIPA).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Analyse

En 2010-2011, la région de Montréal présente le solde migratoire interrégional le plus négatif avec -22 207 personnes (taux net -1,20 %), mais elle compense en attirant la majorité des immigrants (données non présentées). Les régions qui entourent Montréal sont celles qui profitent le plus de la migration interrégionale, plus particulièrement Lanaudière et les Laurentides qui montrent des taux nets respectifs de 0,84 % et 0,81 % en 2010-2011.

La situation s’est améliorée dans plusieurs des régions éloignées entre 2001-2002 et 2010-2011, c’est le cas de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, où ce taux est passé de -0,82 % à 0,10 %; de l’Abitibi-Témiscamingue, où il est remonté de -1,36 % à 0,04 %, de la Côte-Nord qui a vu son taux passer de -1,87 % à 0,04 % et du Saguenay–Lac-Saint-Jean où il a augmenté de -1,06 % en 2001-2002 à 0,00 % en 2010-2011.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques
OBJECTIF 13
Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« Le déclin démographique et le dépeuplement des régions sont des tendances lourdes sur lesquelles on ne peut agir qu’en intervenant simultanément sur plusieurs de leurs causes. »¹

Face à un futur déclin de la main-d’œuvre disponible, imputable au vieillissement de la population, les régions tentent d’influer sur les mouvements migratoires interrégionaux pour améliorer leur bilan démographique.

« La migration interrégionale permet à certaines régions de maintenir ou même d’accroître leur population, et ce, malgré une fécondité en deçà du seuil de renouvellement des générations. »²

Différentes variables liées de près au contexte économique régional ont un impact sur ces mouvements migratoires. Notons, entre autres, la diversification, la qualité et la disponibilité des emplois, la proximité des services publics et les conditions sociales (pauvreté, criminalité, etc.) qui ont cours dans une région.

La venue de nouveaux arrivants dans une région exerce un effet positif sur son *capital humain*, notamment parce qu’elle contribue à l’augmentation de la population active et des compétences disponibles.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 39.
2- Institut de la statistique du Québec. *La situation démographique au Québec : la migration interrégionale au Québec au cours des périodes 1991-1996 et 1996-2001*, 2002, p. 21.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Taux de présence des immigrants admis au Québec

Description

Le taux de présence des immigrants admis au Québec est déterminé en effectuant le rapport entre le nombre de personnes immigrantes présentes et celui de l'ensemble des personnes immigrantes admises au cours de la période considérée. Il permet d'apprécier la capacité du Québec à retenir les immigrants qui y ont élu domicile.

Immigrant admis au Québec : Ressortissant étranger à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résidence permanente.

Personne immigrante présente au Québec : Personne qui, au moment de l'observation statistique, détient un statut valide d'admissibilité au régime de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

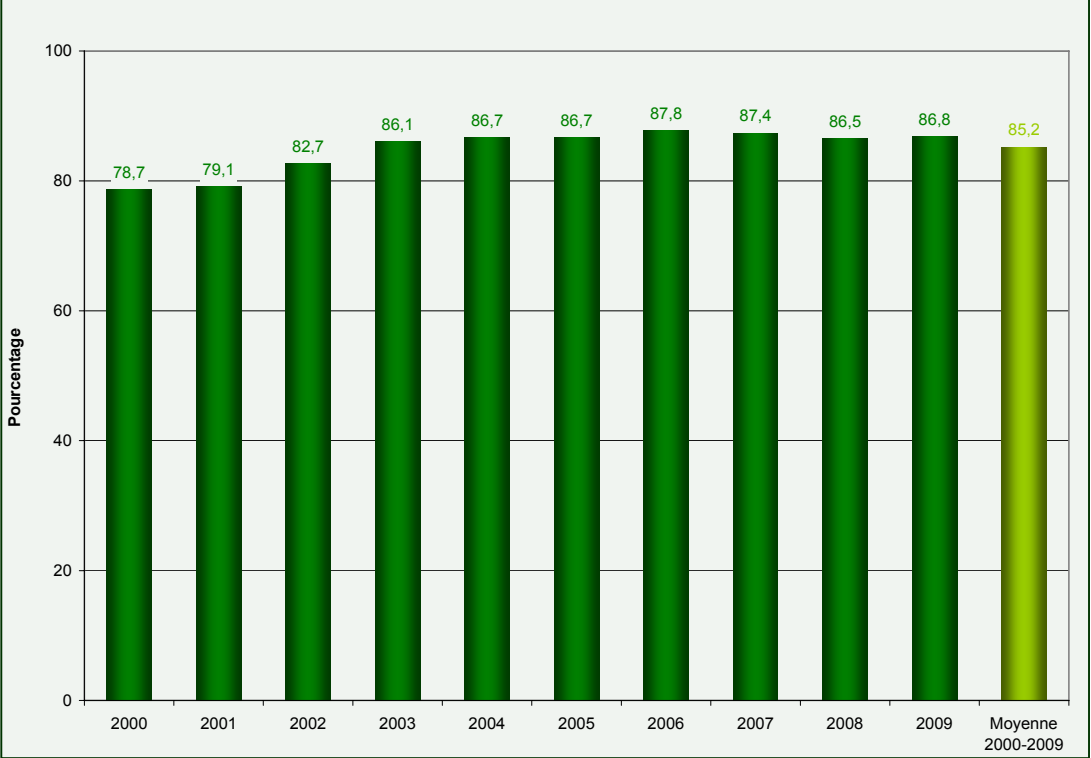
Précaution

Depuis l'introduction de la carte de résident permanent, les autorités fédérales consignent les changements de destination à la frontière. Cela touche particulièrement les immigrants investisseurs dont certains, bien que sélectionnés par le Québec, sont comptabilisés comme ayant été admis ailleurs au Canada. Auparavant, ils étaient enregistrés comme étant admis au Québec. Cela a un effet sur le taux de présence des cohortes arrivées après 2002 qui tend à être plus élevé que celui des cohortes antérieures pour une même durée de résidence.

Il est possible qu'un immigrant soit présent au Québec et inscrit à la RAMQ, mais qu'il ne soit pas retracé dans le fichier de la RAMQ, en raison d'une difficulté d'appariement. Il est donc probable que les données sur la présence soient légèrement sous-estimées.

En 2011, un changement méthodologique a permis un appariement plus élevé entre les données du MICC et celles de la RAMQ.

Présence en 2011 selon l'année d'admission



Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
Note : Dernière donnée : 2000-2009. Prochaine donnée : 2001-2010.

Analyse

En janvier 2011, les immigrants admis au Québec de 2000 à 2009 étaient présents à hauteur de 85,2 %. Les données tendent à confirmer que les cohortes immigrantes admises récemment ont un taux de présence plus élevé que celles dont l'admission est plus éloignée dans le temps. La migration secondaire vers un autre pays ou une autre province ou encore le retour dans le pays d'origine et les décès expliquent cette baisse du taux de présence au fil des années.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« [...] la croissance démographique dépendra davantage de l'immigration internationale au cours des prochaines années. Il est toutefois nécessaire de trouver un point d'équilibre entre les besoins liés à la conjoncture démographique du Québec et à sa capacité à intégrer avec équité les immigrants. »¹

L'immigration est l'un des éléments de réponse aux enjeux soulevés par les changements démographiques qui ont cours au Québec. Elle peut contribuer à retarder le déclin de la population, voire à l'éviter en complémentarité avec une hausse de la natalité, par son apport direct d'effectif, auquel s'ajoute celui de sa descendance en sol québécois.

À cet égard, la mise en place d'un environnement propice à l'établissement et à l'intégration des personnes immigrantes revêt une importance déterminante. Divers facteurs d'ordre économique, social et politique influencent cette capacité de rétention notamment, l'accès à des emplois de qualité.

Dans une perspective de développement durable, l'immigration peut exercer un effet positif sur le *capital humain* en concourant au renouvellement des générations. De plus, dans un contexte d'interdépendance et de mondialisation des phénomènes économiques, écologiques et sociaux, l'immigration constitue un facteur d'enrichissement pour l'ensemble de la société québécoise.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 41.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Le rapport de dépendance démographique mesure le poids relatif des jeunes (0-19 ans) et des aînés (65 ans et plus) sur la population en âge de travailler (20-64 ans).

Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'individus « à charge » supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne.

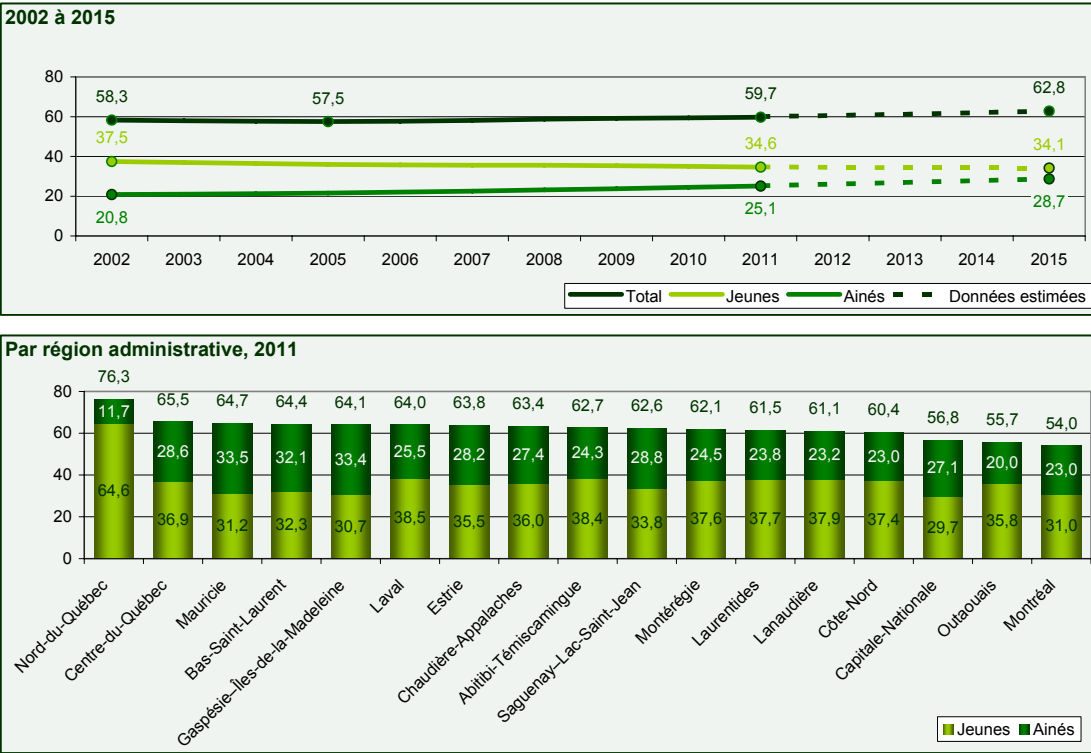
Précaution

Le rapport de dépendance démographique est fondé sur l'âge plutôt que sur la situation d'emploi. Il ne tient pas compte des jeunes ou des personnes âgées qui travaillent, ni des personnes en âge de travailler qui sont chômeuses ou inactives. Il reflète simplement la structure par âge de la population et n'est aucunement destiné à amoindrir la contribution des personnes classées comme étant « à charge ».

Il est important de noter l'influence marquante de la génération des « baby-boomers » qui entraînera inévitablement une augmentation du rapport de dépendance démographique lorsqu'elle passera dans la catégorie des aînés.

Dernière mise à jour de la fiche : 26 avril 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : hiver 2012-2013

Rapport de dépendance démographique



Source : Statistique Canada (SC), Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Analyse

Au Québec en 2002, le rapport de dépendance démographique était de 58,3. Par la suite, il a légèrement diminué jusqu'en 2005, où il a atteint son plus bas niveau avec 57,5. Depuis, il a amorcé une remontée et il s'élève à 59,7 en 2011. En d'autres termes, il y a près de 60 jeunes et aînés pour 100 personnes en âge de travailler.

Au niveau régional, le Nord-du-Québec détient le rapport de dépendance démographique le plus élevé en 2011 avec 76,3. Cela s'explique par une forte proportion de jeunes. En effet, cette région compte près de 65 jeunes pour 100 personnes en âge de travailler. Plus au sud, Montréal est la région où le rapport de dépendance démographique est le plus faible avec 54,0. Les rapports entre les aînés et les personnes en âge de travailler sont les plus élevés dans les régions de la Mauricie et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avec 33,5 et 33,4 respectivement.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« De nouveaux équilibres doivent être recherchés en menant des actions qui agissent sur la taille et la répartition de la population, et qui assurent le soutien récurrent et suffisant aux familles, [...] »¹

Une augmentation du rapport de dépendance démographique pourrait entraîner un accroissement des charges assumées par la population en âge de travailler pour assurer des services de qualité à l'ensemble de la population.

La mise en place de mesures favorisant les naissances ou l'immigration pourrait aider à réduire les impacts liés au vieillissement de la population. Toutefois, elle ne permettrait pas d'améliorer de façon tangible la structure démographique du Québec, en raison du poids relatif des baby boomers.

Dans une perspective de développement durable, une diminution du rapport de dépendance démographique peut représenter un gain pour le capital humain, notamment en raison de l'augmentation de la population en âge de travailler.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 39

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Le taux d'activité des mères est le rapport, en pourcentage, entre le nombre de mères faisant partie de la population active et le nombre total de mères. Cet indicateur peut refléter en partie l'un des effets des différentes mesures gouvernementales instaurées pour faciliter la conciliation travail-famille, notamment les services de gardes éducatifs.

Mère (monoparentale ou biparentale): Femme chef de famille ou conjointe âgée entre 25 et 54 ans habitant avec au moins un enfant d'âge préscolaire (moins de 6 ans). Les mères de moins de 25 ans ne sont pas considérées dans cet indicateur afin d'obtenir des données comparables à celles qui sont diffusées sur les mères habitant avec au moins un enfant d'âge scolaire. De plus, les femmes de 25 à 54 ans sont les plus susceptibles de faire partie de la population active.

Population active : Population civile, hors institution et hors réserve, occupée ou en chômage.

Personne occupée (en emploi) : Personne qui, au cours de la semaine de référence :

- avait effectué un travail rémunéré pour le compte d'un employeur ou son propre compte, ou
- avait effectué un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui, ou
- avait un emploi, mais n'était pas au travail (ex. congé parental).

Personne en chômage : Personne qui, au cours de la semaine de référence, était disponible pour travailler et :

- avait été mise à pied temporairement, mais s'attendait à être rappelée au travail, ou
- était sans emploi, avait activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines, ou
- devait commencer un nouvel emploi devant débuter dans quatre semaines ou moins.

Dernière mise à jour de la fiche : 16 juillet 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Taux d'activité des mères d'enfant de moins de 6 ans



Source : Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2011
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Analyse

Au cours des dix dernières années, la présence sur le marché du travail des mères dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans a continué à progresser. En effet, de 2002 à 2011, le taux d'activité est passé de 74,2 % à 79,8 %. Cependant, certaines dissemblances ressortent dans l'évolution des taux d'activité entre les mères de familles biparentales et monoparentales. Au cours des années 2002 et 2003, les mères de familles biparentales ont haussé leur participation sur le marché du travail d'un point de pourcentage alors que celle des mères monoparentales a reculé de trois points. De 2003 à 2007, le taux d'activité s'est redressé pour un gain de 10 points de pourcentage chez les mères monoparentales et un gain de trois points chez les mères de familles biparentales. On constate un repli du taux d'activité en 2008 pour toutes les mères. De 2008 à 2011, le taux d'activité des mères de familles biparentales n'a cessé d'augmenter pour atteindre un sommet à 80,9 %. Chez les mères monoparentales, les taux fluctuent à la hausse et à la baisse pour se conclure avec un taux de 72,1 % en 2011. Au cours de la période de 10 ans, l'écart entre les taux d'activité des mères de familles biparentales et monoparentales s'est réduit pour passer sous les 10 points de pourcentage.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Répondre aux changements démographiques consiste à favoriser une économie forte, tout en mettant en place des conditions essentielles pour faciliter la vie familiale, personnelle et professionnelle. »¹

Le manque de main-d'œuvre occasionné entre autres par les changements démographiques qui ont cours au Québec soulève de nouveaux enjeux, notamment la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

« Atténuer ou éliminer les contraintes et les obstacles présents dans le milieu familial, le milieu de travail ou le milieu de vie pour faciliter le projet de fonder une famille et de participer pleinement à la vie professionnelle, familiale et sociale est de ce fait prioritaire. »²

L'instauration de mesures favorables à la conciliation travail-famille devrait permettre aux femmes qui le désirent, de participer pleinement au marché du travail. Une présence accrue de ces dernières sur ce marché contribue à l'amélioration de l'état du *capital humain* et du *capital social*, notamment en accentuant le taux d'activité global de la population et en favorisant une plus grande égalité homme-femme.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 39.
2- Gouvernement du Québec : *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*, 2004, p. 9.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

L'indicateur rend compte du nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs régis. Il témoigne des efforts du gouvernement visant à offrir des services de garde accessibles aux parents en vue de faciliter la conciliation entre la vie personnelle et la vie familiale.

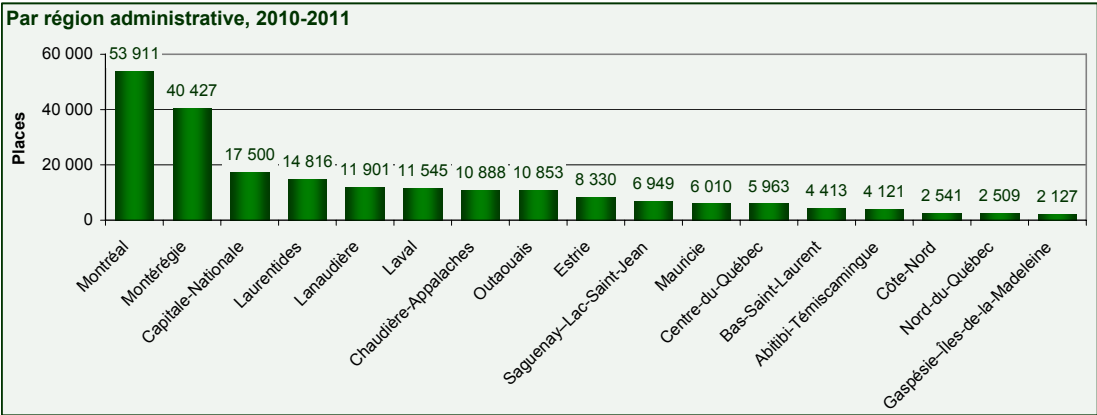
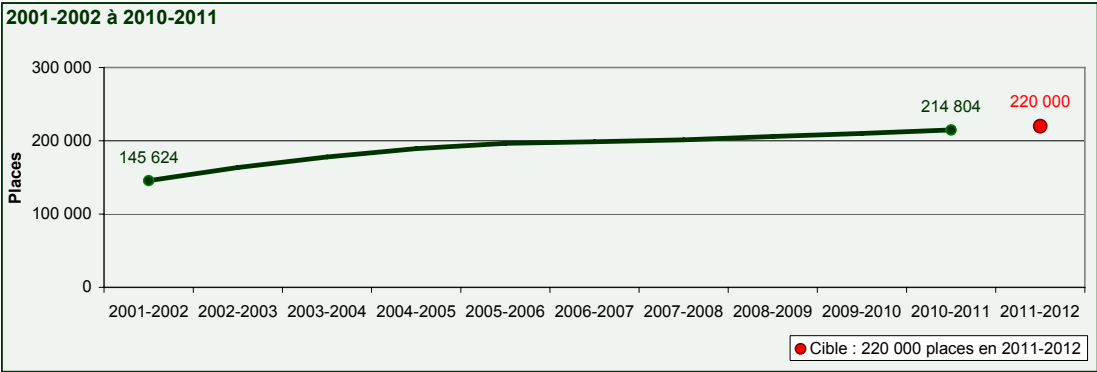
Place à contribution réduite : Place en service de garde éducatif régi pour un enfant de parent résident québécois qui, au 30 septembre de l'année de référence :

- est âgé de moins de 5 ans ou;
- est âgé d'au moins 5 ans et ne peut pas être reçu dans un service de garde en milieu scolaire en raison de l'absence d'un tel service ou de place disponible;

pour laquelle le parent qui y est admissible doit déboursier 7\$ par jour ou bénéficier de l'exemption des places à contribution réduite.

Service de garde éducatif régi : Organisme ou personne qui offre des services de garde régis par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Ils comprennent les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées ou non qui détiennent un permis délivré par le ministère de la Famille et des Aînés, ainsi que les services de garde en milieu familial qui sont reconnus par un bureau coordonnateur.

Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs



Source : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).
Compilation : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).
Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Analyse

Depuis 2001-2002, le nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs pour l'ensemble du Québec a augmenté en moyenne de 4,4 % par année. Ainsi, des 145 624 places à contribution réduite en 2001-2002, 214 804 étaient disponibles au Québec en 2010-2011.

Sur le plan régional, le nombre de places offertes par les services de garde éducatifs suit la répartition de la population. De ce fait, la région de Montréal dispose du quart des places, suivie par la Montérégie avec 19 % des places. Ces deux régions et celle de la Capitale-Nationale cumulent plus de la moitié des places offertes.

Cible : 220 000 places a été annoncée dans le dernier Plan de développement des places du Ministère de la Famille et des Aînés.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« [...] instaurer des mesures pour permettre [aux adultes] de concilier leurs responsabilités et le développement de conditions socio-économiques favorables à la famille sont parmi les conditions qui pourraient favoriser la réalisation du désir d'avoir des enfants. »¹

La mouvance qui caractérise le contexte social et économique génère de nouvelles problématiques qui peuvent inciter certaines personnes à reporter ou à abandonner l'idée de fonder une famille, notamment pour des questions d'ordre financier ou relatives à la conciliation travail-famille.

À cet égard, les mesures visant à augmenter le nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs favorisent la conciliation entre la vie professionnelle, familiale et sociale des parents en atténuant ou en éliminant certaines contraintes auxquelles ils ont à faire face.

Par ailleurs, en plus d'offrir une certaine flexibilité aux parents, l'accessibilité élargie aux services de garde favorise le développement des enfants et concoure à augmenter l'égalité des chances pour ces derniers, contribuant ainsi à la réduction de l'exclusion sociale et de l'incidence de la pauvreté.

Dans une perspective de développement durable, la famille constitue une richesse collective qui doit être valorisée, respectée et soutenue. En raison de son impact potentiel sur le nombre de naissances, la mise en place d'infrastructures favorables à la famille exerce une certaine influence sur le stock de *capital humain* d'une société.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 40.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Taux d'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale

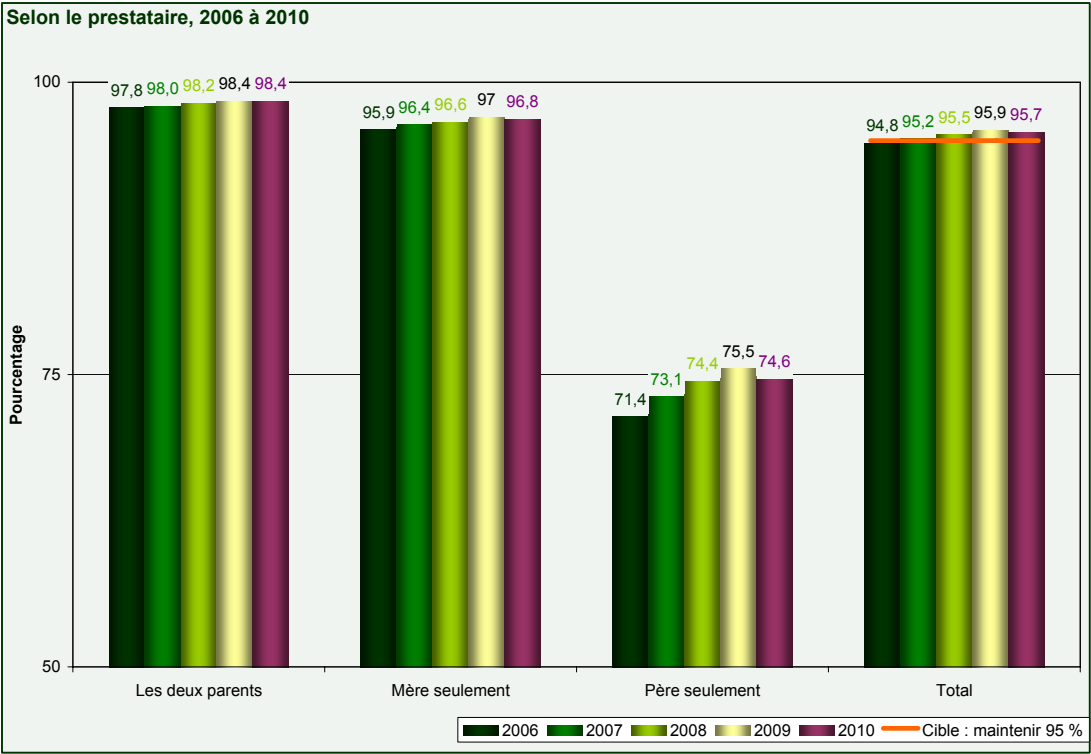
Description

Cet indicateur représente la proportion moyenne du nombre de semaines de prestations prises par les parents sur le maximum de semaines de prestations qui peuvent être prises pour l'évènement, en vertu du *Régime québécois d'assurance parentale* (RQAP). Ce taux permet de comparer le nombre de semaines de prestations utilisées en moyenne par les nouveaux parents, peu importe le nombre de parents prestataires ou l'option de régime choisi.

RQAP : Régime de remplacement du revenu pour les travailleurs admissibles qu'ils soient salariés ou autonomes qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Afin de bénéficier de ce remplacement du revenu, il faut avoir touché un revenu d'emploi.

Travailleurs admissibles : Travailleuse et travailleur, salarié et autonome, qui est reconnu comme parent d'un enfant à la suite d'une naissance ou d'une adoption pour qui les autorités responsables du régime ont établi le droit à une prestation.

Évènement : Appellation générale désignant une naissance ou une adoption permettant à un parent de demander une prestation.



Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
Compilation : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
Note : Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée : 2011.

Analyse

En 2006, première année de mise en place du *Régime québécois d'assurance parentale*, le taux global d'utilisation du régime était de 94,8%. Ce taux a légèrement augmenté pour se situer à 95,7 % en 2010.

Lorsque la mère est l'unique prestataire, le taux d'utilisation grimpe à 96,8 % en 2010. À l'inverse, lorsque le père est le seul prestataire, ce taux descend à 74,6 % en 2010. Il s'agit d'une hausse de l'utilisation de 3,2 points de pourcentage par rapport à 2006. Si les deux parents sont prestataires, le taux atteint 98,4 %, toujours en 2010.

Cible : La cible déterminée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale pour le suivi de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* vise à maintenir à 95,0 % le taux d'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« *Le Régime québécois d'assurance parentale vise à concilier le travail et la vie familiale. Il accorde un meilleur soutien financier aux parents qui s'absentent du marché du travail lorsqu'ils donnent naissance ou lorsqu'ils adoptent un enfant.* »¹

Autant la venue d'un enfant peut être une source de joie et d'accomplissement personnel, autant elle peut constituer une source de stress pour les parents qui tentent de concilier vie professionnelle et vie familiale. À cet égard, le taux d'utilisation d'une mesure d'aide qui permet aux parents de prendre un temps d'arrêt pour donner à leur nouvel enfant toute l'attention dont il a besoin, témoigne de l'importance qu'accorde la société au bien-être des familles, au rôle-clé des nouvelles générations pour assurer la pérennité économique et à la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle.

« *Le Régime québécois d'assurance parentale a été conçu pour répondre à l'évolution du contexte sociétal et du marché du travail, notamment pour faire face au défi démographique et à l'évolution des valeurs familiales.* »²

En favorisant l'instauration de conditions propices à la hausse de la natalité et au maintien de la population active, cette mesure contribue à la bonification du *capital humain* et du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 40.
2- QUÉBEC. CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE. *Plan stratégique triennal 2006-2008*, p. 7.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

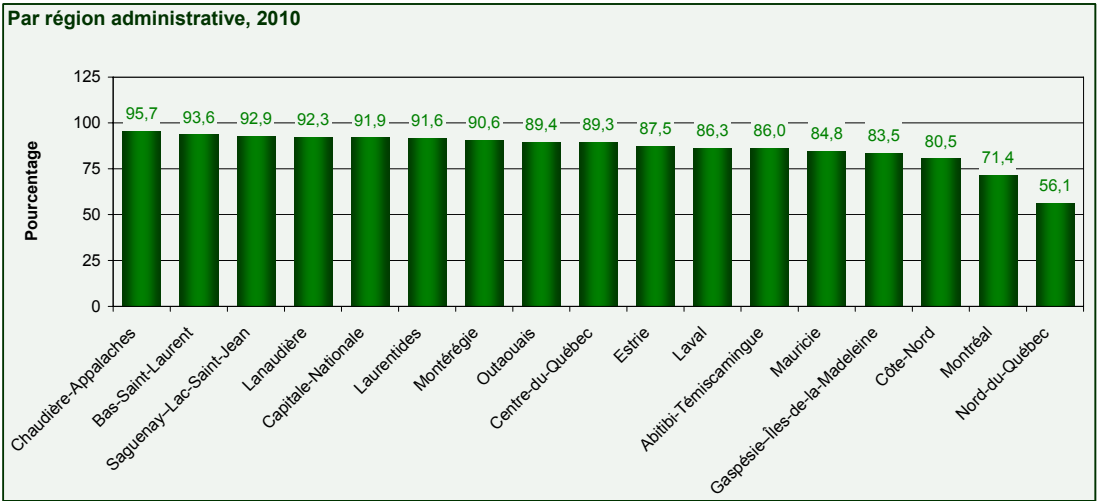
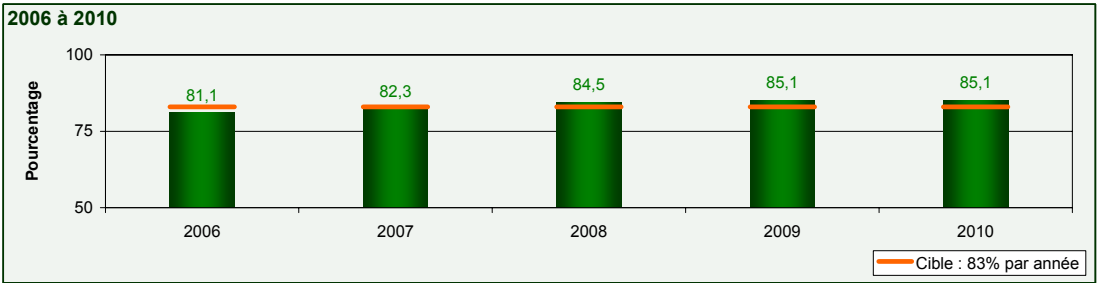
Description

Cet indicateur rend compte de la proportion des naissances au Québec, pour lesquelles des prestations du *Régime québécois d'assurance parentale* (RQAP) ont été versées à un ou deux parents et ce, peu importe quand celles-ci ont été versées.

RQAP : Régime de remplacement du revenu pour les travailleurs admissibles qu'ils soient salariés ou autonomes qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Afin de bénéficier de ce remplacement du revenu, il faut avoir touché un revenu d'emploi.

Travailleurs admissibles : Travailleuse et travailleur, salarié et autonome, qui est reconnu comme parent d'un enfant à la suite d'une naissance ou d'une adoption pour qui les autorités responsables du régime ont établi le droit à une prestation.

Taux de participation au *Régime québécois d'assurance parentale*



Source : Conseil de gestion parentale (CGAP).
Compilation : Conseil de gestion parentale (CGAP).
Note : Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée : 2011.

Analyse

Le taux de participation au *Régime québécois d'assurance parentale* est passé de 81,1 % en 2006 à 85,1 % en 2010, soit une augmentation de 4,0 points de pourcentage.

En 2010, 12 régions administratives sur 17 ont un taux de participation se trouvant au-dessus de la moyenne du Québec. Les régions de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent ont les plus hauts taux avec 95,8 % et 93,6 % respectivement. Notons que le Nord-du-Québec, Montréal et la Côte-Nord représentent les régions qui ont les plus bas taux de participation avec 56,1 %, 71,4 % et 80,5 % respectivement.

Cible : La cible du *Plan stratégique 2009-2012* du Conseil de gestion de l'assurance-parentale est de maintenir, d'ici le 31 décembre 2012, à au moins 83 % la proportion des naissances pour lesquelles au moins un des parents reçoit une prestation du RQAP.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Améliorer le niveau de vie des adultes, instaurer des mesures pour leur permettre de concilier leurs responsabilités et le développement de conditions socio-économiques favorables à la famille sont parmi les conditions qui pourraient favoriser la réalisation du désir d'avoir des enfants. »¹

Le *Régime québécois d'assurance parentale* vise à encourager les couples de travailleurs dans leur désir d'avoir des enfants en leur accordant un soutien financier qui leur permet de prendre un congé pour s'occuper de leur nouvel enfant et de conserver leur lien avec le marché du travail.

Cette mesure d'aide favorise l'adaptation du marché du travail à l'évolution de la structure démographique. Aussi, le taux de participation au RQAP est représentatif de l'importance qu'accorde la société québécoise au bien-être des familles, au rôle-clé des nouvelles générations pour contribuer à la prospérité économique du Québec et à la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle.

« Le RQAP est une des réponses que le gouvernement du Québec a apportées aux changements sociaux et économiques qui touchent l'ensemble de la société québécoise, mais plus particulièrement les nouvelles générations de travailleuses et de travailleurs. »²

Il exerce un effet positif sur le *capital humain* et sur le *capital social* en favorisant l'augmentation de la natalité, ainsi que la qualité de vie des parents et de leur famille.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 40.
2- CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE. *Rapport annuel de gestion 2007*, p. 20.

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Revenu personnel disponible par habitant

Description

Cet indicateur correspond au revenu personnel disponible de l'ensemble du territoire divisé par le nombre d'habitants de ce territoire. *« Le revenu personnel disponible par habitant est l'un des principaux indicateurs généralement utilisés pour comparer le niveau de vie des populations. »*¹

Revenu personnel : Somme de tous les revenus des « particuliers » résidant dans un territoire économique donné, qu'il s'agisse de gains au titre de la production courante ou de transferts courants d'autres secteurs, plus les revenus de placement que les associations de particuliers accumulent pour leur propre compte ou celui des particuliers.

Dans le système de comptabilité nationale, le secteur des « particuliers » comprend non seulement les particuliers et les ménages mais aussi les associations de particuliers au service des ménages telles que les organisations autochtones, les syndicats, les partis politiques, etc.

Revenu personnel disponible : Revenu personnel moins les impôts directs des particuliers, les cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants versés par les particuliers aux administrations publiques tels que les primes d'assurance-médicaments, les licences et les permis.

Précaution

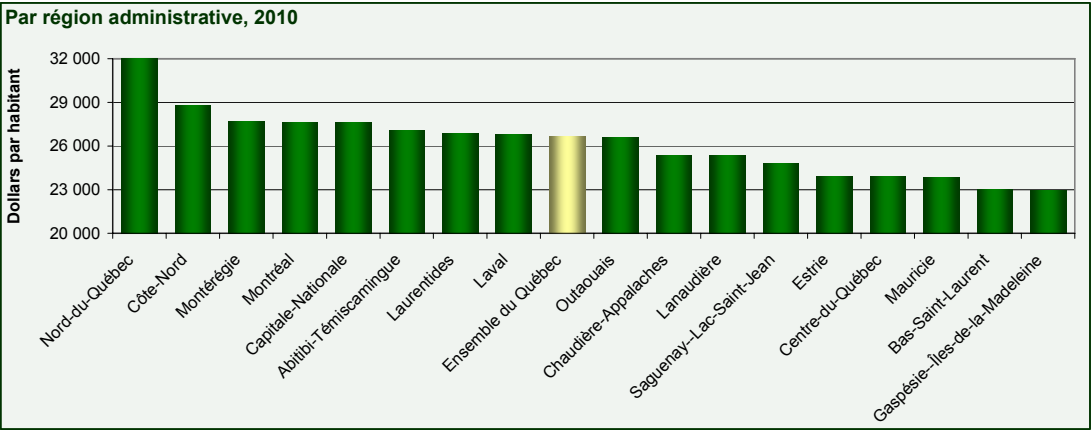
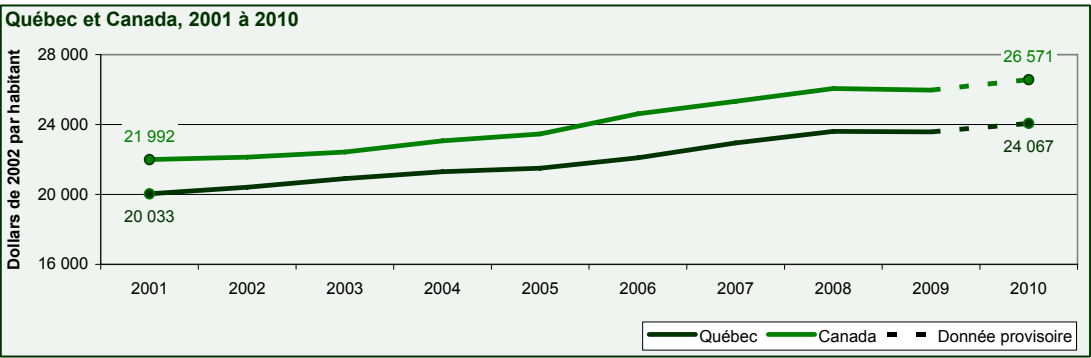
Le revenu personnel disponible pour le Québec présenté dans le 1^{er} graphique ne peut être comparé avec le revenu personnel disponible par région administrative (2^e graphique) car le premier est en dollars enchaînés de 2002 et le second en dollars courants (2008). Afin d'éliminer les variations dues aux prix, il est préférable d'utiliser les données en dollars enchaînés de 2002 pour mesurer l'accroissement du niveau de vie.

Le revenu personnel disponible par habitant mesure le revenu moyen des habitants d'un territoire donné, toutefois, il ne montre pas si ce revenu est réparti de manière équitable ou non entre ses habitants.

Compte tenu de la définition élargie du secteur des particuliers, il importe de ne pas interpréter les statistiques du revenu personnel comme se rattachant uniquement aux ménages.

1- MDEIE, *Portrait socioéconomique des régions* Édition 2008, p. 88

Dernière mise à jour de la fiche : 16 décembre 2011
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Statistique Canada (SC), Division des comptes des revenus et dépenses.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Le revenu personnel disponible par habitant du Québec et celui du Canada sont calculés en valeurs de 2002 à l'aide des indices implicites des prix des dépenses personnelles en biens et services de consommation (dollars enchaînés). Les données par région administrative sont en dollars courants car les indices implicites des prix des dépenses personnelles en biens et services de consommation ne sont pas disponibles pour les régions administratives. Donnée révisée : 2007 à 2009. Donnée provisoire : 2010. Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée : 2011.

Analyse

Entre 2001 et 2010, le revenu personnel disponible par habitant a connu une croissance annuelle moyenne de 2,1 % tant au Québec qu'au Canada. L'enrichissement réel des Québécois durant cette période s'explique, en grande partie, par la forte progression de l'emploi qui a fait augmenter de façon substantielle la rémunération des salariés, principale composante du revenu personnel. L'écart persistant du revenu personnel disponible entre le Québec et le Canada de 2001 à 2010 a comme principales causes un taux d'emploi et une rémunération des salariés plus élevés au Canada qu'au Québec.

À l'échelle régionale, le Nord-du-Québec affiche le revenu personnel disponible par habitant le plus élevé en 2010 suivi des régions de la Côte-Nord et de la Montérégie avec respectivement 32 027, 28 783 et 27 705 dollars par habitant.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques
OBJECTIF 15
Accroître le niveau de vie.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

*« Le vieillissement de la population, combiné au coût croissant des nouvelles technologies, devrait entraîner une hausse substantielle des coûts de santé. Pour toutes ces raisons, le gouvernement entend prendre des mesures pour maintenir et améliorer le niveau de vie de la population [...] . »*²

Le revenu personnel disponible par habitant permet d'apprécier la capacité de la population à maintenir ou accroître son niveau de vie. Dépendant de plusieurs facteurs, tels que le niveau de production, le nombre d'emplois, le taux d'imposition ou la taille de la population, le revenu personnel disponible par habitant contribue à la vitalité de l'activité économique.

Il explique en partie les variations des montants alloués aux dépenses de consommation ou à l'épargne, lesquels ont un effet direct sur le niveau de vie de la société, tant dans le présent que dans le futur.

Une augmentation du revenu personnel disponible par habitant peut signifier une plus grande autonomie financière pour la population et se traduire par une hausse des avoirs nets des ménages alors que ceux-ci ont la possibilité d'acquérir des actifs financiers ou non financiers.

2- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 39.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

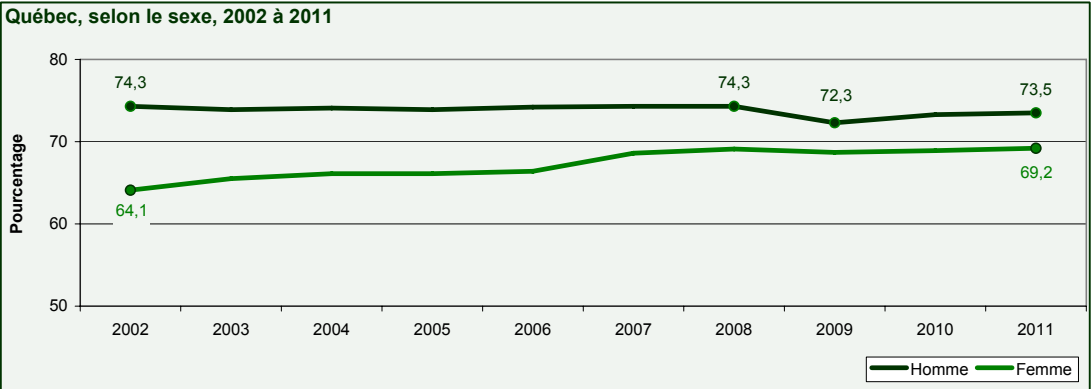
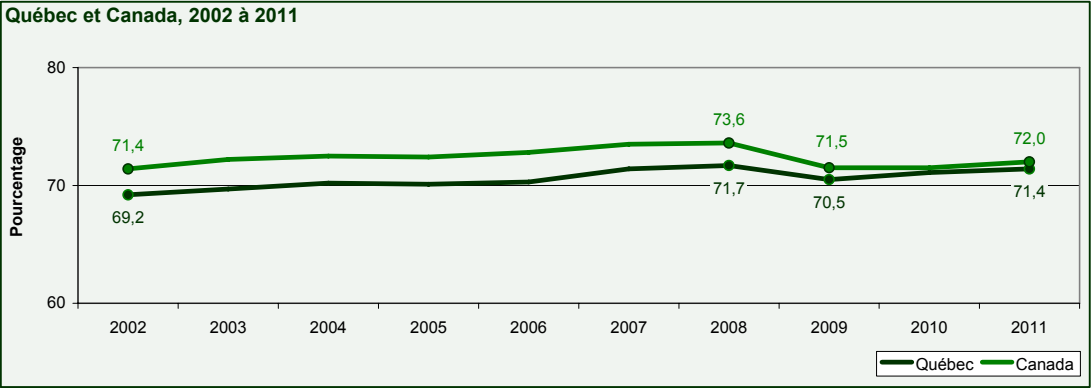
Taux d'emploi des 15-64 ans

Description

Le taux d'emploi correspond au nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans exprimé en pourcentage des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans). Il permet d'apprécier le degré de participation de la population à l'activité économique et la capacité de l'économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Personne occupée : Personne qui, au cours de la semaine de référence :

- avait effectué un travail rémunéré pour le compte d'un employeur ou son propre compte, ou
- avait effectué un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui, ou
- avait un emploi, mais n'était pas au travail.



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Analyse

Après avoir atteint, en 2008, son plus haut niveau (71,7 %) depuis 1976, le taux d'emploi du Québec a connu une baisse de 1,2 point de pourcentage en 2009 (70,5 %). Par la suite, il a augmenté de 0,9 point de pourcentage et s'établit à 71,4 % en 2011. L'écart entre le taux d'emploi du Québec et celui du Canada a rétréci, passant de 2,2 points de pourcentage en 2002 à 0,6 point en 2011. En effet, durant cette période le taux d'emploi du Québec a progressé de 2,2 points de pourcentage alors que celui du Canada n'a progressé que de 0,6 point.

Le taux d'emploi des femmes s'élevait à 64,1 % en 2002 et a atteint un sommet historique de 69,2 % en 2011. Chez les hommes, le taux d'emploi est passé de 74,3 % à 73,5 % entre 2002 et 2011. La progression chez les femmes depuis plusieurs années a entraîné une baisse de l'écart du taux d'emploi entre les deux sexes. La différence, qui atteignait 10,2 points de pourcentage en 2002 est descendue à 4,3 points en 2011.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques
OBJECTIF 15
Accroître le niveau de vie.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale. Il permet l'autonomie des personnes et le progrès de la société. »¹

Au même titre que la productivité et la formation de la main-d'œuvre, l'emploi est un facteur déterminant du niveau de vie des individus. En assurant une autonomie financière il rend possible la satisfaction des besoins fondamentaux de même que l'épanouissement personnel et social.

Un accroissement du taux d'emploi, par une participation plus grande des personnes aptes à travailler, permet d'atténuer, en partie, les effets potentiels des changements démographiques sur le niveau de vie des individus.

« La participation au marché du travail du plus grand nombre de ces personnes s'avère essentielle pour permettre au Québec de relever avec succès le défi que posent la faible croissance et le vieillissement de la population, tant du point de vue du niveau de vie de sa population que du point de vue de l'équilibre du marché du travail et du maintien de la capacité du gouvernement de financer ses programmes sociaux et d'aider les plus démunis. »²

Parce qu'il peut accroître la richesse d'un pays, réduire l'incidence de la pauvreté, pallier la précarité des finances publiques ou hausser la productivité, l'emploi joue un rôle central sur l'évolution des capitaux humain, produit, social et financier du Québec.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.
2- EMPLOI-QUÉBEC. *Plan d'action annuel 2007-2008*, p. 9.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur correspond à la moyenne de la rémunération horaire reçue par les employés pour leur emploi principal avant impôts et autres déductions.

Rémunération horaire : salaire ou traitement prévu pour une heure de travail, incluant les pourboires, les commissions et les primes, ou toute autre rémunération (hebdomadaire, mensuelle, annuelle) ramenée sur une base horaire en tenant compte du nombre d'heures de travail habituellement payées (excluant les heures supplémentaires).

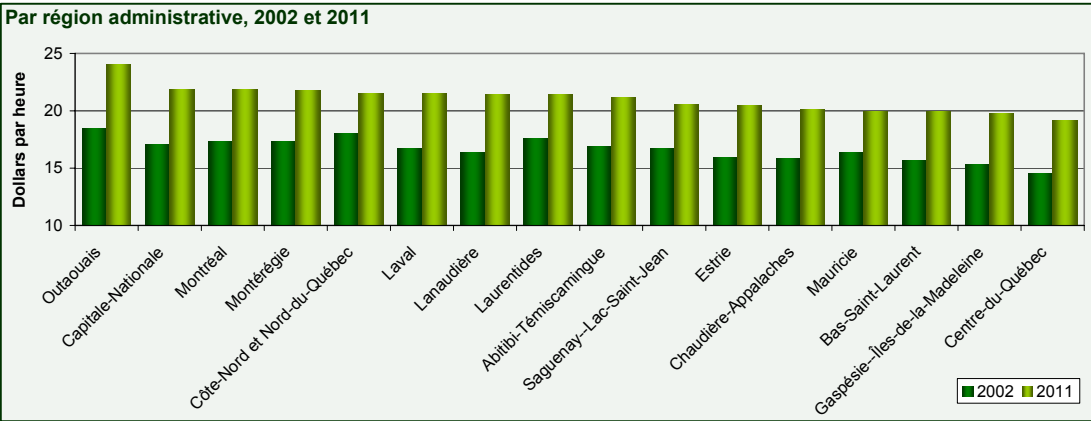
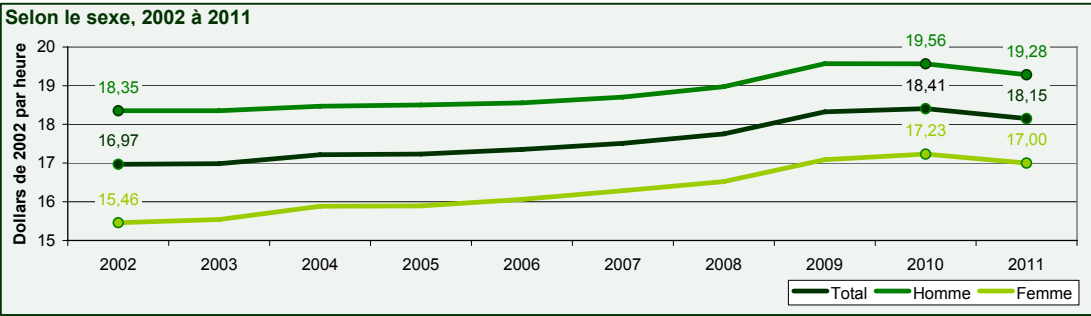
Précaution

La rémunération horaire moyenne ne tient compte que des employés, c'est-à-dire des personnes travaillant pour autrui, et exclut les travailleurs indépendants.

La rémunération horaire moyenne pour l'ensemble du Québec présentée dans le 1^{er} graphique ne peut être comparée avec celle des régions administratives (2^e graphique), la première étant exprimée en dollars de 2002 et la seconde en dollars courants. L'utilisation du dollar de 2002 permet de mesurer l'accroissement du niveau de vie en éliminant les variations dues aux prix.

Dernière mise à jour de la fiche : 2 mars 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Rémunération horaire moyenne



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).
Compilation : Institut de la Statistique du Québec (ISQ).
Note : La rémunération horaire moyenne du Québec est calculée en valeurs de 2002 à l'aide des indices des prix à la consommation (IPC). Les données par région administrative sont en dollars courants car l'IPC n'est pas disponible pour les régions administratives. Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Analyse

Entre 2002 et 2010, la rémunération horaire moyenne suit une tendance générale à la hausse tant pour les hommes que pour les femmes (en dollars de 2002). Pour l'ensemble du Québec, elle est passée de 16,97 \$ à 18,41 \$, ce qui représente un taux de croissance annuelle moyen (TCAM) de 0,9 %. En 2011, elle a diminué de 0,26 \$ pour atteindre 18,15 \$. Durant la période 2002-2010, la rémunération horaire moyenne des femmes a progressé plus rapidement que celle des hommes avec un TCAM de 1,3 % comparativement à 0,7 % chez les hommes.

En 2011, au niveau régional, c'est en Outaouais que la rémunération horaire moyenne est la plus élevée avec 24,10 \$ (en dollars courants). À l'inverse, c'est dans la région du Centre-du-Québec qu'elle est la plus faible soit 19,19 \$. Lanaudière et le Centre-du-Québec sont les régions où la rémunération horaire moyenne a le plus progressé entre 2002 et 2011 avec un TCAM de 3,1 %.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques
OBJECTIF 15
Accroître le niveau de vie.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le gouvernement entend prendre des mesures pour maintenir et améliorer le niveau de vie de la population ¹. »

La rémunération horaire moyenne permet d'apprécier la capacité de la population à maintenir ou à augmenter son niveau de vie, et ainsi, à contribuer au dynamisme économique. Toutefois, la variation de la rémunération horaire moyenne est un facteur parmi d'autres, tels que la fiscalité et les transferts gouvernementaux, qui peuvent expliquer une augmentation ou une diminution du revenu des ménages.

Pour la population, une hausse de la rémunération horaire moyenne peut signifier une plus grande autonomie financière. Elle peut également avoir pour effet d'accroître les possibilités d'épargne et d'investissement, ce qui contribue notamment à l'amélioration du capital financier.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 39

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Taux de croissance de la productivité du travail au Québec

Description

Le taux de croissance de la productivité du travail correspond à la variation annuelle du rapport entre le produit intérieur brut (PIB) réel et le nombre d'heures travaillées.

La productivité du travail représente le volume de production généré par heure de travail. Elle mesure l'efficacité des ressources humaines dans le processus de production.

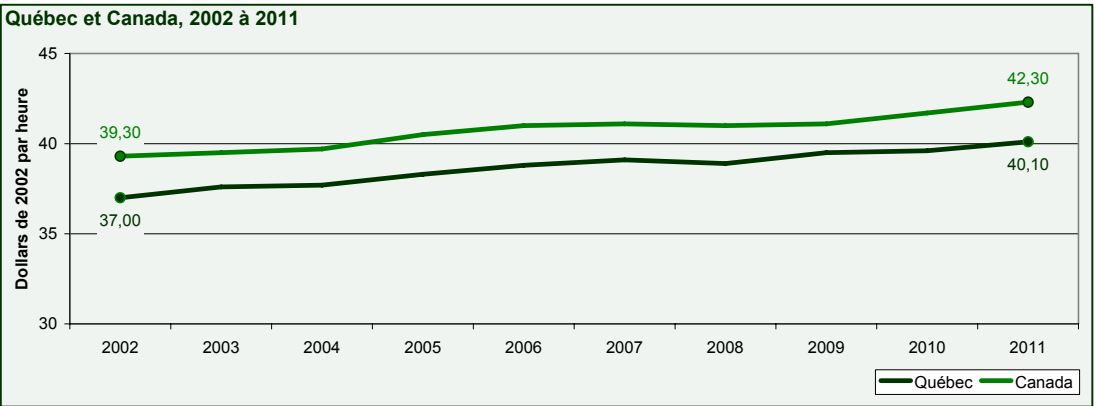
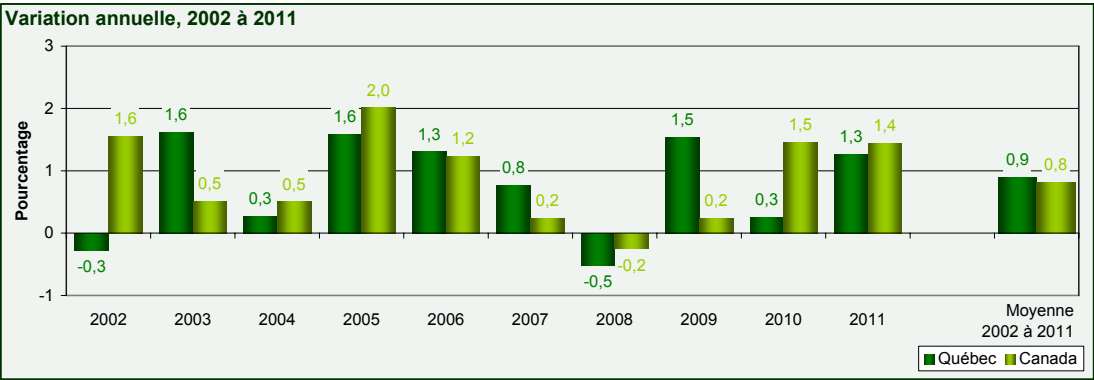
PIB réel : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d'un an corrigée afin de tenir compte de la variation des prix et ainsi de permettre la comparabilité dans le temps.

Heures travaillées : Nombre total d'heures qu'une personne consacre au travail, que celles-ci soient rémunérées ou non.

Précaution

En plus de la performance de la main-d'œuvre, plusieurs facteurs influencent de manière significative la productivité du travail. Notons, entre autres, la taille des entreprises, les innovations technologiques, l'organisation du travail, la fiscalité et la réglementation, la qualité du stock de capital fixe (machines et outillage), la recherche et développement, de même que le niveau d'éducation et de formation de la main-d'œuvre.

Le rendement de l'économie mesuré par la productivité du travail doit être interprété avec prudence, car les estimations de la productivité du travail reflètent les variations des autres entrées (le capital, par exemple) en plus de la croissance de l'efficacité des processus de production.



Source : Statistique Canada (SC).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Valeurs en dollars enchaînés de 2002. Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Analyse

Entre 2002 et 2011, les taux de croissance de la productivité du travail au Québec et au Canada oscillent entre 2,0 % et -0,5 %. Malgré certaines bonnes années, notamment en 2003 et 2005 au Québec (+1,6 %) et en 2005 au Canada (+2,0 %), la productivité a crû annuellement en moyenne de 0,9 % au Québec et de 0,8 % au Canada, au cours de la dernière décennie.

En 2002, au Québec, la productivité du travail s'établissait à 37,00 \$ l'heure. Elle est passée à 40,10 \$ l'heure, en 2011, soit une augmentation de 3,10 \$ l'heure au cours des 10 dernières années. Au Canada, cette productivité était de 39,30 \$ en 2002. Elle a augmenté de 3,00 \$ l'heure pour atteindre 42,30 \$ en 2011.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 16

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Il faut aussi chercher à augmenter le taux d'emploi et à améliorer les conditions de travail (rémunération, organisation du temps de travail et niveau de productivité). »¹

La hausse constante de la productivité du travail figure parmi les éléments les plus déterminants de la croissance économique à long terme. Dans un contexte de libéralisation des marchés et de concurrence mondiale intensifiée, elle permet aux entreprises de demeurer concurrentielles tout en préservant leur capacité à offrir des emplois bien rémunérés et de qualité. Par ailleurs, elle atténue sensiblement les effets des changements démographiques, notamment, ceux qui sont engendrés par le vieillissement de la population.

« Si le Québec réussit à améliorer la productivité du travail, la société québécoise aura à sa disposition des richesses accrues, des services publics plus variés et de meilleure qualité, et les moyens d'assurer le développement de son économie. »².

L'accroissement de la productivité du travail peut avoir des effets sur le stock de *capital produit* du Québec. Ces effets peuvent notamment se traduire par une augmentation des biens et des services produits. D'ordre général, l'accroissement de la productivité résulte d'une amélioration des techniques de travail (acquisition de connaissances) ou d'une hausse qualitative ou quantitative du capital fixe (machine, outillage, bâtiment).

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 39.
2- FINANCES QUÉBEC. *Études économiques, fiscales et budgétaires*, vol.1 n° 3, 31 août 2005, p. 6.

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Description

Cet indicateur présente la dette brute et la dette représentant les déficits cumulés exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Dette brute : Ce concept de dette a été créé au moment de la réforme comptable de décembre 2007. Il correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, dont on soustrait le solde du Fonds des générations. La dette brute comprend la dette du gouvernement et celle de l'ensemble des entités consolidées. Les principales entités consolidées sont Financement-Québec, le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), la Société d'habitation du Québec (SHQ), et la Société immobilière du Québec. À la suite de la consolidation ligne par ligne des résultats des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à compter de 2009-2010, la dette brute comprend la dette de ces établissements contractée en leur nom propre.

Dette représentant les déficits cumulés : Correspond à la différence entre les passifs du gouvernement et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers du gouvernement (ex. : placements dans une société d'État), nets des autres éléments de passif (ex. : comptes à payer), ainsi que la valeur des actifs non financiers (ex. : immobilisations).

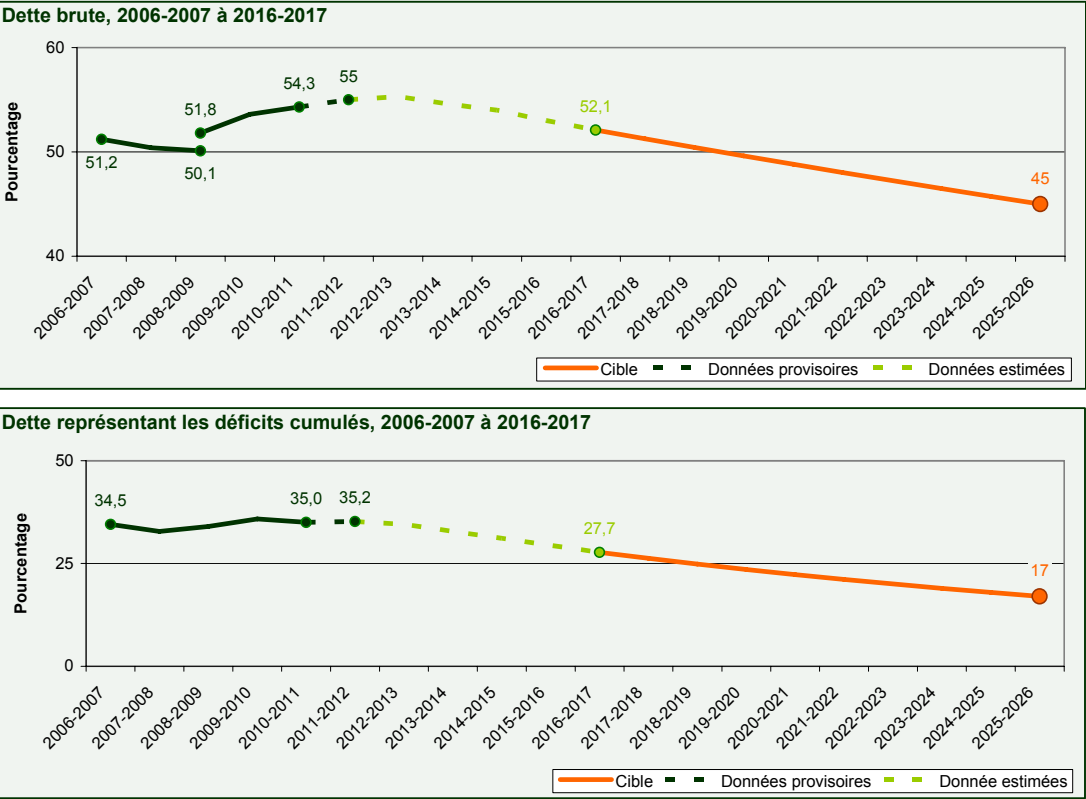
PIB : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné, durant une période d'un an.

Précaution

À compter de 2009-2010, suite à la mise en œuvre de la consolidation ligne par ligne des résultats des établissements des réseaux à ceux du gouvernement, les données sur la dette brute incluent la dette des établissements des réseaux contractée en leur nom propre. Ainsi, la dette brute pour 2008-2009 (incluant les réseaux consolidés ligne par ligne) et les années subséquentes n'est pas comparable à celle de 2008-2009 (excluant les réseaux consolidés ligne par ligne) et des années antérieures.

Dernière mise à jour de la fiche : 24 mai 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012

Ratio de la dette du gouvernement par rapport au PIB



Source : Ministère des Finances (MFQ).
Compilation : Ministère des Finances (MFQ).
Note : Le PIB est calculé aux prix du marché en dollars courants. Dernières données disponibles : 2011-2012 (provisoires). Prochaines données : 2011-2012 (finales).

Analyse

La dette brute devrait s'établir à 183,8 milliards de dollars au 31 mars 2012, ce qui équivaut à 55,0 % du PIB. Il s'agit d'une augmentation de 10,3 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2011 soit une hausse de 0,7 point de pourcentage. Pour ce qui est de la dette représentant les déficits cumulés, elle devrait s'élever à 117,7 milliards de dollars au 31 mars 2012, ce qui équivaut à 35,2 % du PIB. La dette représentant les déficits cumulés devrait augmenter de 5,8 milliards de dollars en 2011-2012. Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB devrait augmenter de 0,2 point de pourcentage par rapport à celui du 31 mars 2011.

Les principaux facteurs d'augmentation de la dette brute en 2011-2012 sont les investissements effectués par le gouvernement dans ses immobilisations (5,8 milliards de dollars) et dans ses sociétés d'État (1,9 milliards de dollars) ainsi que le déficit budgétaire (3,3 milliards de dollars). En contrepartie, les versements au Fonds des générations (0,9 milliard de dollars) feront diminuer la dette en 2011-2012.

Cible : Les objectifs de réduction de dette du gouvernement du Québec, inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, sont de réduire le ratio de la dette brute sur le PIB à un maximum de 45 % au 31 mars 2026, et de réduire le ratio représentant les déficits cumulés sur le PIB à un maximum de 17 % au 31 mars 2026.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 17

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Rembourser la dette publique devient également impératif pour pouvoir transmettre des finances publiques en santé aux générations futures. »¹

C'est dans cette optique que le gouvernement du Québec a institué le Fonds des générations qui est voué à l'accumulation de sommes réservées au remboursement de la dette.

Dans une perspective de développement durable, une diminution des ratios de la dette du gouvernement par rapport au PIB contribue à l'amélioration du *capital financier* en favorisant la réduction des coûts d'emprunt du gouvernement qui permettent de financer plus avantageusement des infrastructures de qualité. Par ailleurs, des coûts d'emprunt plus faibles peuvent permettre de dégager des sommes pour le financement de programmes qui auront un effet positif sur le *capital humain* et sur le *capital social*.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 41

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

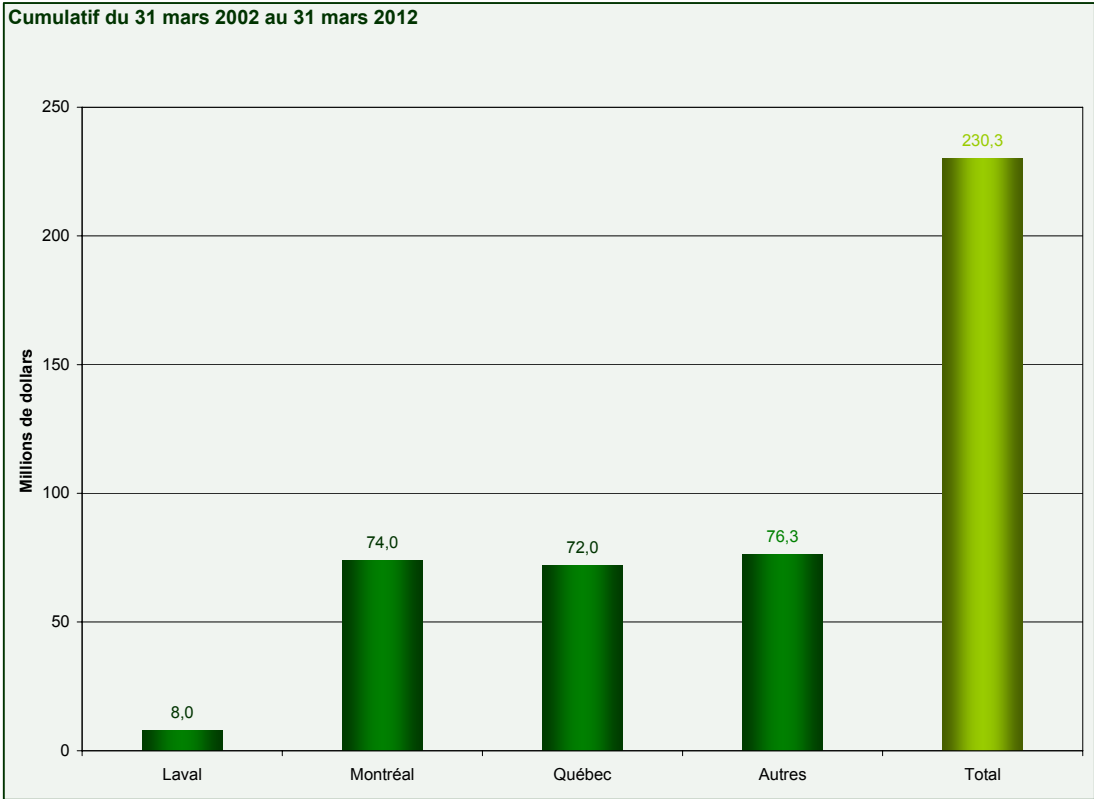
Cet indicateur permet de quantifier la part d'aide financière accordée par le gouvernement du Québec aux municipalités possédant des réseaux d'égout unitaire pour qu'elles réalisent sur ces réseaux des travaux d'infrastructures qui permettront de réduire la fréquence des débordements survenant à la suite de pluies importantes. Cette part d'aide financière provient de programmes du Québec et de programmes conjoints Canada-Québec.

La majorité de ces débordements survenant dans les grandes villes, on peut considérer que si certaines d'entre elles effectuaient les travaux requis, on pourrait réduire la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.

Réseaux d'égout unitaire : Conduites collectant à la fois les eaux usées provenant des bâtiments raccordés à ces conduites et les eaux de pluie.

Les débordements dans le milieu aquatique des trop-pleins de ces réseaux surviennent à la suite de fortes pluies amenant des volumes d'eau à canaliser qui ajoutés aux eaux usées déjà canalisées, excèdent la capacité des conduites à les évacuer normalement vers la station d'épuration pour un traitement avant rejet dans le cours d'eau récepteur.

Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Analyse

Le total de l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec pour aider à réduire de 20 pourcents la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluies, s'élève à 230,3 millions de dollars au 31 mars 2012. Les villes de Laval, Montréal et Québec ont bénéficié d'aides financières du gouvernement du Québec de 8,0, 74,0, et 72,0 millions de dollars respectivement.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 18

Intégrer les impératifs de développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Bénéficiant d'importantes réserves d'eau et souhaitant les protéger, le Québec s'est doté d'une *Politique nationale de l'eau* qui prévoit notamment réduire la fréquence des débordements des réseaux unitaires d'égout qui peuvent survenir en temps de pluie.

« Il importe aussi d'optimiser les investissements en infrastructures, en équipements et en services et de les localiser dans les milieux de vie de façon à en maximiser l'usage et l'efficacité. »¹

Ces débordements entraînant des contaminations par des organismes pathogènes ou par des substances organiques ou inorganiques nuisibles, les investissements réalisés sur les infrastructures existantes des réseaux d'égout ou pour l'installation de nouvelles infrastructures telles que les bassins de rétention permettent d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. Ils concourent également à la protection de la santé de la population et à la préservation des écosystèmes aquatiques.

Par ailleurs, en contribuant à assurer la pérennité des infrastructures et à protéger les investissements publics, l'aide financière accordée aux municipalités par le gouvernement du Québec permet une augmentation du *capital produit*, particulièrement de la valeur foncière du parc immobilier.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 47.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur rend compte du nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux. Les MRC reçoivent annuellement une enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre du plan de travail de leur pacte rural. Elles utilisent ces sommes pour favoriser la réalisation de projets élaborés par des organismes publics ou à but non lucratif. L'indicateur permet d'apprécier l'engagement des collectivités rurales et du gouvernement à s'investir et à innover pour bâtir une ruralité prospère.

Pacte rural : Entente entre le gouvernement et une MRC ou une instance équivalente en vue de renforcer et de soutenir le développement des milieux ruraux de son territoire. D'une durée de sept ans à compter de la date de signature, il vise à promouvoir le développement du milieu rural en fonction des quatre orientations stratégiques de la *Politique nationale de la ruralité*, lesquelles orientations servent de guide aux MRC dans la sélection des projets soutenus par le Pacte rural :

- promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- assurer la pérennité des communautés rurales;
- maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

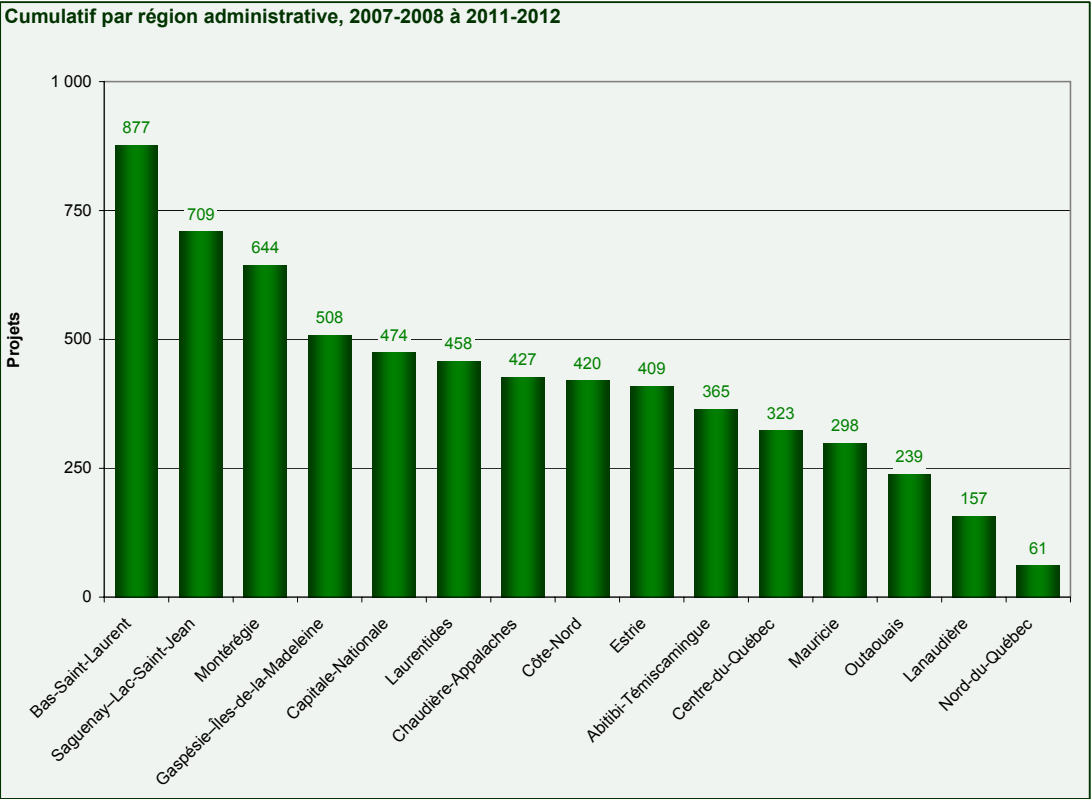
Plan de travail : Il est développé à la suite d'un diagnostic territorial et identifie les initiatives qui permettront de soutenir les actions de développement des communautés et d'appuyer les opérations menant à la réalisation de projets. Il sert notamment à déterminer les priorités de la MRC et les territoires d'intervention prioritaires.

Précaution

Cette *Politique* vise 15 régions administratives sur 17, les exceptions étant Montréal et Laval.

Dernière mise à jour de la fiche : 24 mai 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Analyse

À ce jour, plus de 6 369 projets de développement ont été lancés par les communautés rurales. La région du Bas-Saint-Laurent se démarque fortement avec 877 projets. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Montérégie, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Capitale-Nationale, et les Laurentides suivent avec respectivement 709, 644, 508, 474 et 458 projets.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Un développement durable et intégré du territoire rural passe notamment par la mise en place de mécanismes qui favorisent la concertation des instances régionales et qui suscitent la mobilisation des populations pour réaliser des projets locaux créateurs de richesse.

« Il faut poursuivre et intensifier l'application de conditions facilitant le partage des responsabilités et la participation active des instances régionales et locales [...] dans leur propre développement. »¹

À cet égard, les pactes ruraux offrent aux instances régionales une souplesse et une autonomie d'action qui leur permet de participer activement au développement de leur région en tenant compte de ses particularités, de ses caractéristiques culturelles, de la protection des milieux naturels ainsi que des occasions d'investissement qui se présentent. Ainsi, les projets issus des pactes ruraux contribuent à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités qui les ont fait naître, en plus de participer à la prospérité économique de l'ensemble de la société québécoise.

Par ailleurs, le développement des collectivités rurales peut avoir un effet positif sur la protection et la mise en valeur du territoire zoné agricole et, plus globalement, sur le *capital naturel*. Le maintien d'une ruralité québécoise forte est primordial, alors que les territoires qui en font partie représentent un patrimoine collectif qui doit être préservé et développé de façon durable.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 44.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur rend compte du nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés.

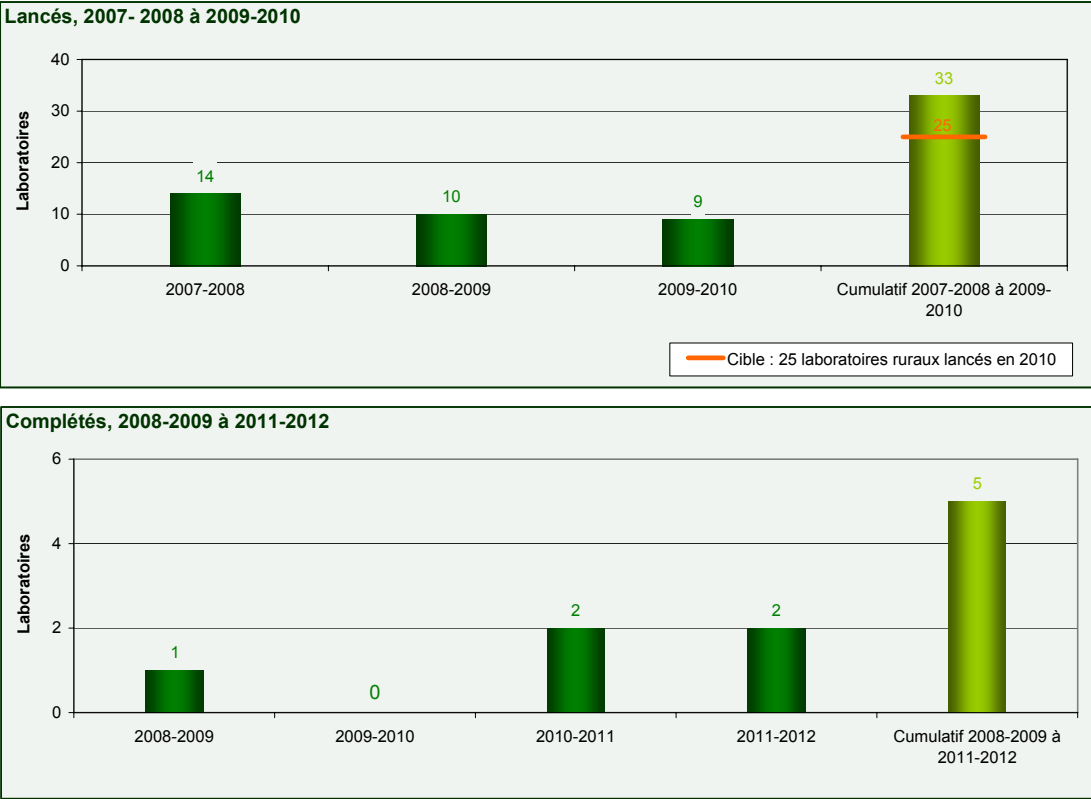
Un laboratoire rural est un projet pilote qui vise à mener des expériences approfondies de développement dans des champs d'activité peu étudiés et peu éprouvés qui représentent des débouchés prometteurs pour assurer, éventuellement l'avenir de la ruralité québécoise. Ces projets sont développés par des organisations locales, des communautés rurales ou par des municipalités régionales de comté. Chaque laboratoire rural a l'obligation de transmettre ses constats et ses résultats au reste du Québec rural tout au long de son expérimentation selon une approche prévue dès le démarrage du projet.

Il peut atteindre une durée de six ans et porter sur des thèmes comme la santé, l'éducation, la culture, le patrimoine, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, les solutions de rechange énergétiques, les économies et les services de proximité ou encore, l'exploitation des ressources naturelles.

Précaution

L'année 2007 est la première année de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014. C'est pourquoi il n'y a pas de données pour les années antérieures à 2007.

Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Analyse

252 projets ont été déposés lors de trois appels de projet en décembre 2007, mai 2008 et mars 2009. De ces 252 projets, 33 laboratoires ruraux ont été sélectionnés et lancés dans 13 régions administratives. Les laboratoires ruraux lancés couvrent 14 des 16 champs thématiques décrits dans la *Politique nationale de la ruralité*. En 2011-2012, 5 laboratoires ont été complétés.

Cible : La *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire vise de mettre sur pieds 25 laboratoires ruraux avant 2010.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Toutes les collectivités, dont les collectivités rurales, doivent avoir les moyens de se mobiliser afin de mettre en œuvre des projets visant à améliorer leurs conditions de vie. »¹

La mise sur pied de projets novateurs tels que les laboratoires ruraux vise à renforcer la capacité des collectivités à se développer. Réalisés dans des secteurs sensibles de l'économie des régions, ces projets contribuent notamment à assurer la viabilité et la résilience des communautés rurales en apportant des solutions potentielles à certaines problématiques rurales non résolues.

« Préparer la ruralité de demain relève d'un juste équilibre entre ce qui la caractérise – en matière d'activités, de ressources, de traditions, de savoir-faire et d'organisation locale du développement – et l'ouverture à de nouvelles approches et à des dimensions inédites dans la mise en valeur du territoire. »²

En concourant à assurer la pérennité des collectivités rurales les laboratoires ruraux favorisent la mise en valeur du *capital social*. De plus, le maintien d'une ruralité québécoise forte est primordial, alors que les territoires qui en font partie représentent un patrimoine collectif qui doit être habité, préservé et développé de façon durable.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 43.

2- *Mesure des laboratoires ruraux : Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, p. 5.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Nombre de produits de spécialité soutenus

Description

Cet indicateur, qui permet d'apprécier l'effervescence de l'entrepreneuriat rural, rend compte du nombre de produits originaux qui ont fait l'objet d'une aide financière en vertu de la mesure prévue par la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* pour soutenir la mise au point, la production et la mise en marché de produits de spécialité provenant de trois secteurs d'activité :

- bioalimentaire : produits agricoles, produits de la mer ou d'eau douce;
- forêt : produits ligneux ou non ligneux;
- culture : produits culturels, artisanaux ou patrimoniaux.

Les produits de spécialité visés par la mesure répondent à certains critères. Il s'agit de produits qui :

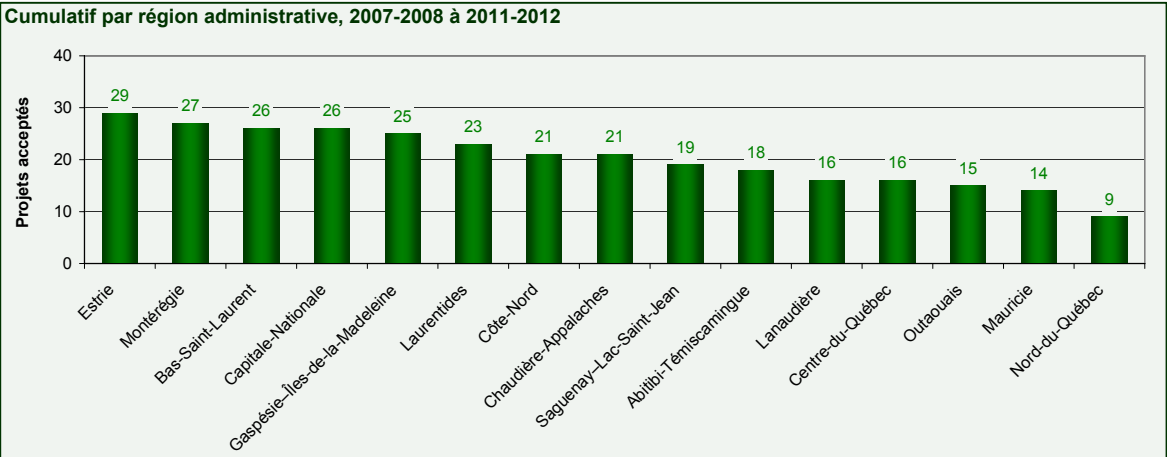
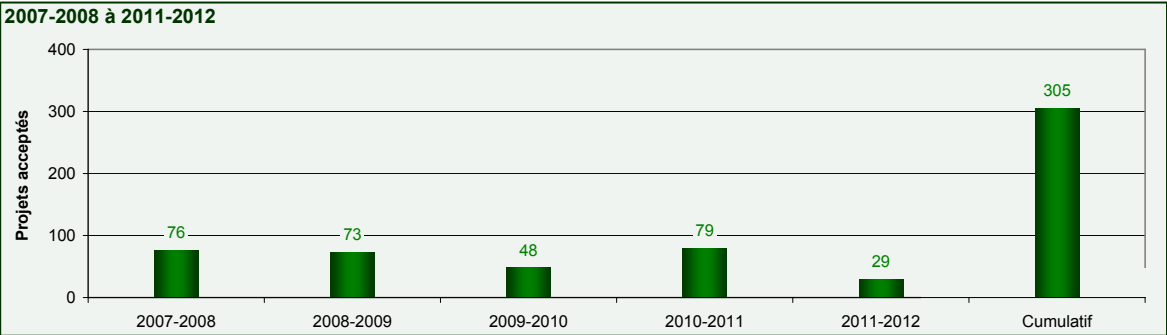
- favorisent le maintien, la consolidation ou la création d'activités économiques et culturelles et d'emplois;
- sont produits sur le territoire de la *Politique nationale de la ruralité*;
- démontrent un potentiel certain de rentabilité;
- se distinguent de la simple reproduction d'un produit existant au Québec et qui couvrent un créneau de marché particulier;
- nécessitent l'utilisation de matières premières, d'ingrédients ou de ressources humaines et de savoir-faire provenant des communautés rurales et régionales environnantes;
- respectent la pérennité des ressources utilisées en répondant aux principes d'un développement durable;
- sont destinés à divers usages : alimentation, cosmétiques (hygiène et beauté), santé (produits nutraceutiques, aliments fonctionnels), ornementation et décoration, etc.;
- qui répondent aux règles et normes de leur secteur

Précaution

Puisque l'année 2007 est la première année de mise en œuvre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, il n'y a pas de donnée antérieure à 2007.

Cette *Politique* vise 15 régions administratives sur 17, les exceptions étant Montréal et Laval.

Dernière mise à jour de la fiche : 24 mai 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Note : Données au 31 mars. Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Analyse

Au 31 mars 2012, un total de 305 produits de spécialité ont été soutenus. De ce nombre, environ 20 projets ont été abandonnés par leurs promoteurs. Les montants engagés pour soutenir ces produits se sont élevés à 6 423 142 \$ pour des investissements générés de 31 274 473 \$.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le développement intégré du territoire repose également sur l'abondance et la diversité des ressources naturelles des régions du Québec. La mise en valeur de ces ressources s'appuie sur la réalisation de projets créateurs de richesse et mobilisateurs pour les populations des régions. »¹

La conception et la fabrication de nouvelles gammes de produits de spécialité dans les milieux ruraux contribuent à l'accroissement de la viabilité des collectivités locales et régionales, en favorisant la diversification de leur économie et la mobilisation des populations, de même qu'en suscitant une occupation plus dynamique des territoires ruraux.

« L'originalité des produits devient une des marques de commerce d'une nouvelle ruralité québécoise qui, dans un grand nombre de cas, déborde nos frontières et profite de la mondialisation des marchés. »²

Rendues possibles grâce au savoir-faire et aux capacités d'innovation des artisans et des promoteurs des milieux ruraux, ces créations ont un effet non négligeable sur le *capital social*. D'une part, elles concourent à l'amélioration de la qualité de vie des producteurs et des artisans. D'autre part, la notoriété acquise grâce à la mise en valeur de potentiels propres à chaque région favorise l'éveil d'un sentiment de fierté et contribue à renforcer le sentiment d'appartenance.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 43.
2- *Une force pour tout le Québec : Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, p. 7.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Personnes dont la langue d’usage à la maison est autochtone

Description

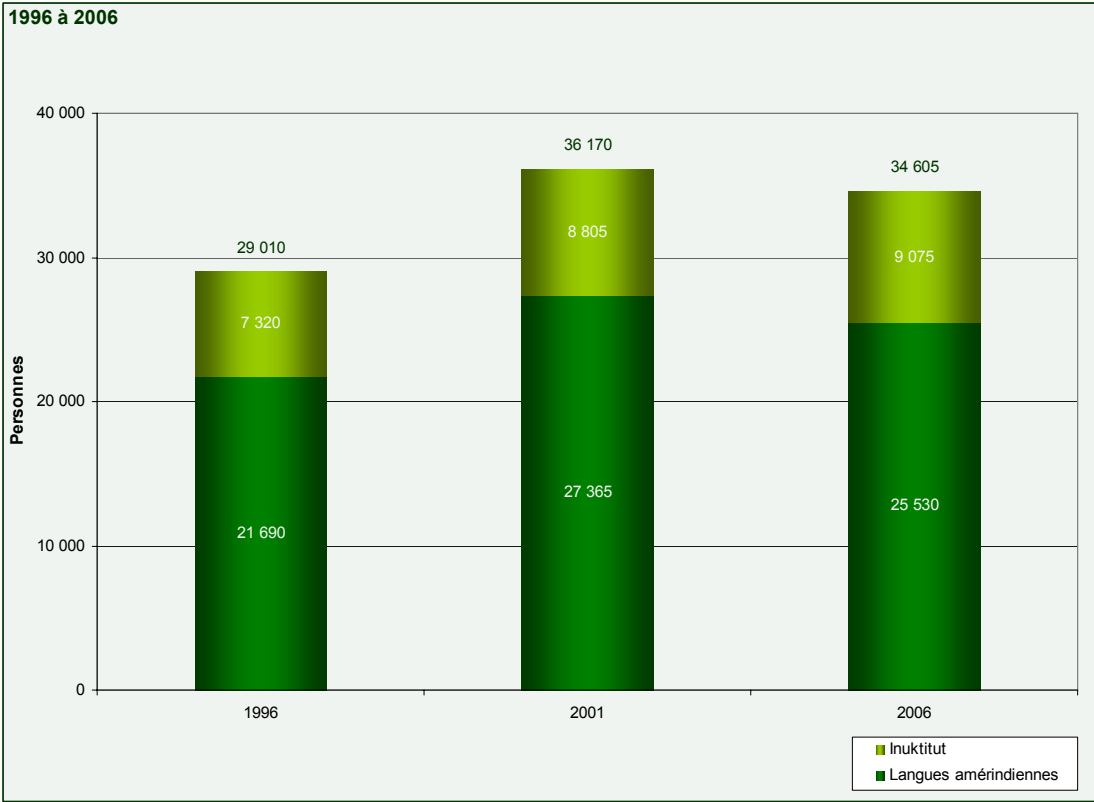
Cet indicateur rend compte du nombre de personnes dont la langue la plus souvent parlée à la maison est autochtone.

Précaution

Le dénombrement de la population n’a pas été permis ou a été interrompu avant terme dans plusieurs réserves et établissements indiens. Les données relatives à ces dernières ne sont donc pas comprises dans les données du recensement.

En 2006, la population autochtone non dénombrée dans ces réserves et établissements indiens fut estimée à 16 600 personnes.

De plus, ces résultats ne tiennent pas compte des 1 190 personnes ayant répondu qu’elles utilisaient une autre langue à la maison, en plus d’une langue autochtone.



Source : Statistique Canada, Recensement de la population.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible 2006. Prochaine donnée : 2011.

Analyse

Au Québec, la population qui utilise l’inuktitut comme langue d’usage à la maison a progressé de 24,0 % entre 1996 et 2006. Par contre, l’analyse de la population parlant une langue amérindienne est difficile car plusieurs réserves et établissements indiens n’ont pas pu être recensés.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« Il est également primordial d’assurer le développement la survie et la transmission des connaissances et des pratiques locales et traditionnelles qui contribuent à maintenir et à améliorer la qualité de vie. »¹

La langue est vitale pour le développement d’une identité culturelle forte et le maintien du tissu social. Elle s’avère un élément déterminant de l’évolution d’une société, car elle contribue à son épanouissement et à l’appropriation de ses valeurs fondamentales par les plus jeunes. Il est donc important pour les communautés autochtones de préserver leur langue qui constitue le fondement de leur héritage culturel.

Parce qu’elles confèrent un sentiment d’appartenance fort et qu’elles facilitent la socialisation entre les générations, les langues autochtones permettent de renforcer la viabilité et la résilience des communautés amérindiennes et inuites. Ainsi, leur utilisation quotidienne par un plus grand nombre d’Autochtones contribue à l’amélioration de l’état du *capital social*.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 49.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur correspond au nombre d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'une place dans un service de garde régi sur le nombre total d'enfants de moins de 5 ans, au 30 septembre qui précède le mois de lecture des données. Le calcul du pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en service de garde régi est établi à partir d'une extrapolation du nombre d'enfants fréquentant un service de garde régi, durant une semaine de référence à la mi-mars de chacune des années. Ce nombre est rapporté à une estimation de la population québécoise du même groupe d'âge, au 1^{er} avril de chacune des années (estimation sur la base des estimations de l'ISQ au 1^{er} juillet).

Service de garde régi : Organisme ou personne qui offre des services de garde régis par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Ils comprennent les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées et non subventionnées qui détiennent un permis délivré par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), ainsi que les services de garde en milieu familial qui sont reconnus par un bureau coordonnateur.

Précaution

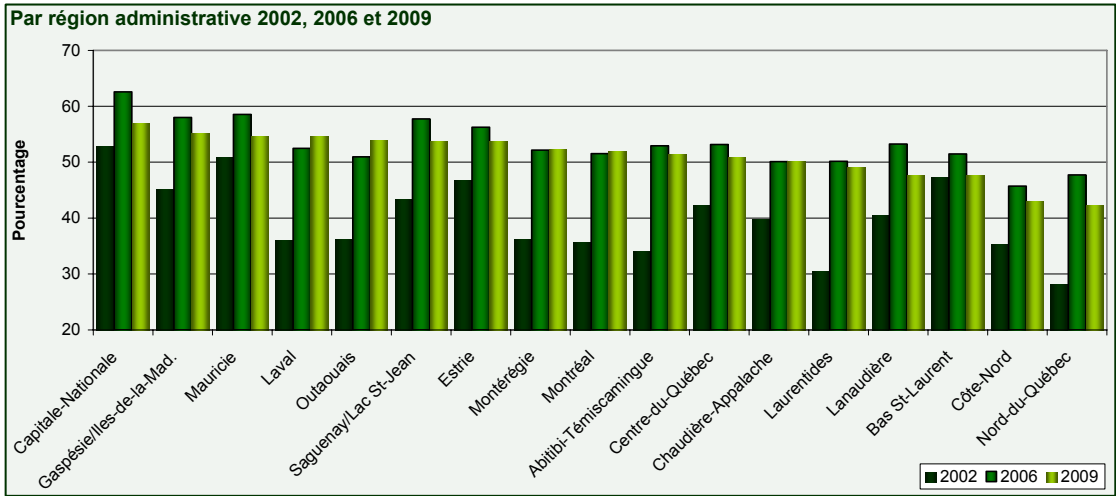
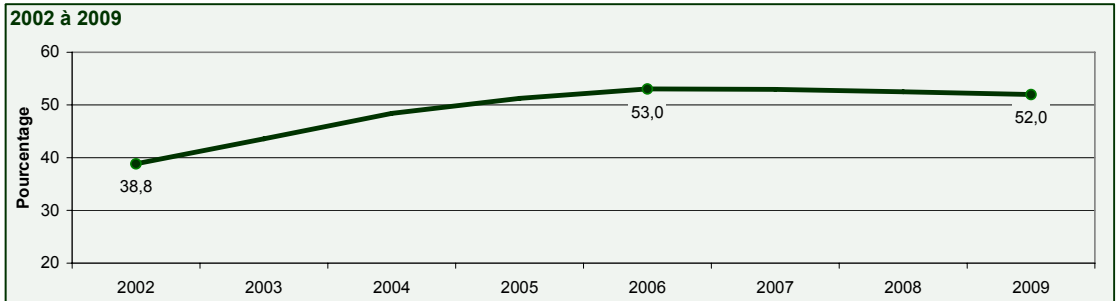
Comme ce ne sont pas 100 % des CPE, garderies et milieux familiaux qui remettent leur rapport d'activités, le MFA produit une extrapolation du nombre d'enfants pour le Québec, sur la base des services qui acheminent leur rapport.

Le numérateur du taux est associé à la région de fréquentation d'un service de garde, alors que certains de ces enfants résident dans une autre région. Ce phénomène est, notamment, plus fréquent, dans la région de Montréal et de sa grande périphérie. Le dénominateur, quant à lui, est constitué d'enfants résidant dans une région, d'où un biais variable selon le territoire, lequel ne peut être corrigé présentement, compte tenu de l'absence de données récurrentes à cet égard.

Cet indicateur est une estimation brute de la proportion d'enfants du Québec fréquentant un service de garde régi. Cet indicateur ne tient pas compte du type de fréquentation en termes de durée par semaine ou de temps plein ou partiel, et ce, même si les services de garde rapportent que plus de 8 enfants sur 10 fréquentent le service 5 jours par semaine. Ces limites étant les mêmes d'une année à l'autre, cet indicateur permet de voir la progression de l'effort du MFA. Il traite de l'offre de services de garde pour une population susceptible de fréquenter ces services de garde.

Dernière mise à jour de la fiche : 23 juin 2011
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2012

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis



Sources : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA), Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).
Note : Données au 31 mars. Données révisées. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée disponible : 2010.

Analyse

Entre 2002 et 2006, il y a eu, au Québec, une augmentation continue de la proportion estimée d'enfants de moins de cinq ans qui fréquentent un service de garde régi. Celle-ci est passée de 38,8 % à 53,0 %, soit une hausse de 14,2 points de pourcentage. Cette proportion varie peu par la suite; elle s'établissait à 52,0 % en 2009. Ce léger déclin s'explique par le fait que le nombre d'enfants de moins de 5 ans a crû plus rapidement que le nombre de places créées.

En 2009, dans 11 régions administratives, un peu plus d'un enfant sur deux, de moins de cinq ans, fréquente un service de garde régi, alors que c'était le cas dans deux régions seulement, en 2002. La plus forte proportion est notée dans la région de la Capitale-Nationale (56,9 %), tandis que les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord affichent les plus faibles proportions (respectivement 42,4 % et 43,1 %).

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La population doit avoir accès à des services publics de qualité, compte tenu de la capacité financière de l'État et des contingences régionales. »¹

Les services de garde constituent un service de base et l'un des éléments majeurs des politiques publiques concernant la famille. Ils permettent de créer un contexte favorable à la réalisation du désir d'enfant en favorisant notamment la conciliation travail-famille-études pour les parents. Les services de garde peuvent également contribuer à une plus grande égalité des genres en facilitant l'accès au marché du travail ou le retour en emploi des mères de jeunes enfants. Ils rendent possibles l'épanouissement personnel et la réalisation des parents au sein de leur communauté. À cet égard, permettre au plus grand nombre possible d'enfants de moins de 5 ans de profiter des services de garde éducatifs régis constitue une condition propice à la hausse des naissances.

L'accès à un service de garde de qualité peut contribuer à l'amélioration du *capital humain*. Elle favorise le développement des habiletés et des compétences des enfants, notamment en les habituant à la vie en collectivité et en les préparant à la scolarisation. De plus, l'existence de structures de garde peut concourir à la hausse du taux d'activité des mères de jeunes enfants.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 47.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois

Description

Cet indicateur rend compte de la proportion de personnes âgées de 12 ans et plus dans les ménages privés et collectifs non institutionnels qui ont déclaré avoir eu, au cours des 12 mois qui ont précédé l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), des besoins de soins de santé non comblés. Il témoigne, dans une certaine mesure, du niveau d'accessibilité aux différents services de soins de santé.

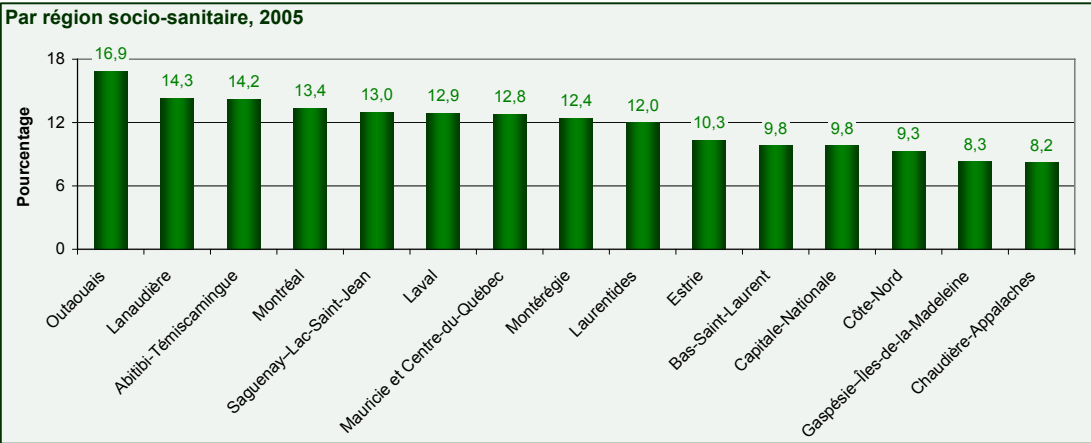
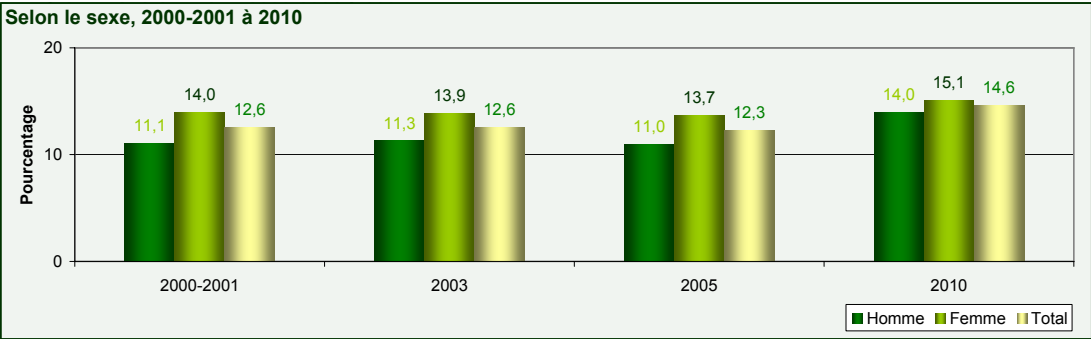
Besoin de soins de santé non comblés : Ce concept correspond à la différence entre les services de santé jugés nécessaires pour traiter un problème de santé particulier et les services effectivement reçus. (Source : INSPQ, 2007)

Précaution

Il est important de noter que dans la mesure des besoins non comblés (BNC), il existe une dimension subjective et individuelle qu'est la perception du besoin par l'individu. La perception de la santé et la perception du besoin de soins peuvent toutes deux être influencées par les attentes des personnes, indépendamment de l'état de santé et des besoins réels de services. (Source : INSPQ, 2007)

- La localisation géographique des ressources en cause par rapport au lieu de résidence du répondant n'est pas spécifiée. L'impression de non-satisfaction des besoins de soins de santé peut donc s'être manifestée pour des services impliquant une ressource située à l'extérieur de la région socio-sanitaire de résidence du répondant.
- Des considérations méthodologiques affectent les comparaisons dans le temps mais également entre les régions. Cependant, l'analyse de la présente fiche tient compte de ces considérations.

Les données sur les besoins de soins de santé non comblés de 2010 sont des données de contenu thématique recueillies sur une période de 12 mois. Les données régionales ne sont pas assez précises pour être analysées.



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de micro données à grande diffusion (FMGD) pour 2000-2001, 2003 et 2005, fichier de partage pour 2010.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible 2010. Prochaine donnée : 2014.

Analyse

En 2010, 15 % de la population âgée de 12 ans et plus a déclaré des besoins de soins de santé non comblés. Alors que l'analyse ne relève aucun changement significatif entre 2000-2001 et 2005, la proportion de personnes qui déclarent leurs besoins de soins de santé non comblés a augmenté entre 2005 et 2010. Par ailleurs, il apparaît qu'en 2000-2001, 2003 et 2005 les femmes sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes à faire état de besoins de soins de santé non comblés. En 2010, les données ne permettent pas de déceler de différence significative entre les sexes.

L'analyse régionale montre que, en 2005, la proportion de personnes rapportant des besoins de soins de santé non comblés est significativement plus forte dans les régions de Montréal et de l'Outaouais par rapport à l'ensemble du Québec tandis que c'est l'inverse pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-nationale, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La qualité de vie des établissements humains est aujourd'hui un facteur attractif qui favorise leur développement et leur compétitivité. »¹

L'accessibilité aux services de base constitue un élément déterminant pour le mieux-être des populations. À cet égard, aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée implique entre autres que chaque citoyen puisse bénéficier des services de soins de santé dont il a besoin.

L'accès aux services de soins de santé lorsque le besoin se fait ressentir peut contribuer à améliorer l'état de santé des individus, leur qualité de vie et leur espérance de vie. Par ailleurs, des individus en santé sont plus susceptibles d'être productifs et actifs au sein de leur collectivité, et ainsi, d'en améliorer la vitalité de même que les perspectives économiques.

Ainsi, une diminution de la proportion des personnes qui ont déclaré avoir eu des besoins de soins de santé non comblés peut avoir un effet positif sur l'état du *capital humain* et du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 46.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur rend compte du nombre annuel de déplacements réalisés en transport en commun. Il correspond à la somme des données annuelles d’achalandage des sociétés de transport en commun (STC), de l’Agence métropolitaine de transport (AMT), des organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT) et exclut le transport adapté.

Les données de chaque organisme de transport comprennent le nombre réel de déplacements payés à l’unité, le nombre réel de laissez-passer mensuels vendus et une estimation du nombre moyen de déplacements effectués par les détenteurs de laissez-passer mensuels.

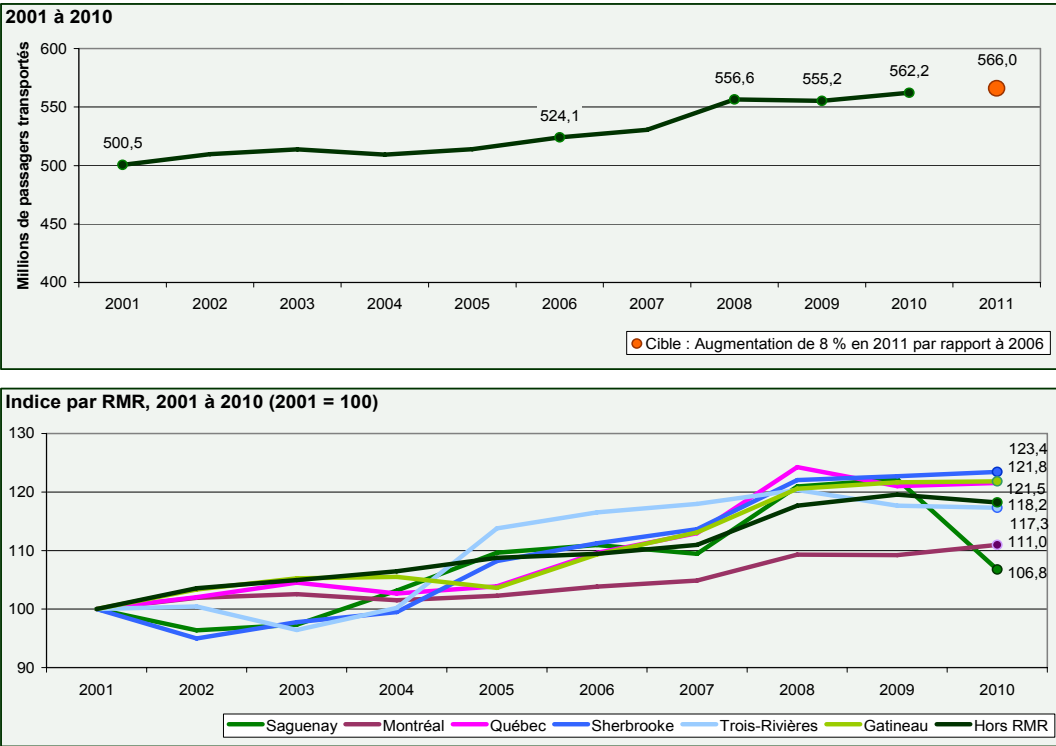
Précaution

Une forte proportion de l’achalandage découle des laissez-passer mensuels. L’estimation du nombre de déplacements par détenteur de laissez-passer mensuel est mise à jour à une fréquence variable (STC et AMT) ou repose sur une norme de subvention du ministère des Transports (OMIT) qui est indépendante des déplacements réellement effectués.

À partir de 2003, les données d’achalandage du transport en commun de Joliette sont rattachées à la RMR de Montréal. Un ajustement aux données administratives du ministère des Transports du Québec a été effectué pour les années 2001 et 2002 afin de rendre les séries comparables.

Dernière mise à jour de la fiche : 16 juillet 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Achalandage du transport en commun



Source : Ministère des Transports du Québec (MTQ). **Compilation :** Ministère des Transports du Québec (MTQ). **Note :** Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée disponible : 2011.

Analyse

En 2010, 562,2 millions de déplacements en transport en commun ont été effectués au Québec, ce qui représente une hausse de 38,1 millions de déplacements depuis 2006, soit une augmentation de 7,3 %. Si on fait exception d’une légère baisse d’achalandage en 2009 (-0,3 %), le nombre de passagers transportés par les réseaux de transport en commun a montré une nette progression entre 2001 et 2010. En effet, celui-ci a connu une croissance annuelle moyenne de 1,3 % pendant cette période.

Entre 2001 et 2010, la tendance de l’achalandage est à la hausse dans toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR). Par ailleurs, bien que 85 % des déplacements en transport en commun effectués au Québec se déroulent dans la région de Montréal, la croissance de l’achalandage a été toute proportion gardée plus importante durant cette même période dans la majorité des autres RMR. Ainsi, les plus fortes hausses d’achalandage ont été enregistrées dans les RMR de Sherbrooke (23,4 %), Gatineau (21,8 %) Québec (21,5 %) et Trois-Rivières (17,3 %), alors que la hausse globale pour l’ensemble du Québec a été de 12,3 % (non illustré). Les régions hors-RMR ont connu une hausse d’achalandage de 18,2% sur la même période.

Cible : La cible retenue dans la Politique québécoise du transport collectif, publiée en 2006, est d’accroître l’achalandage du transport en commun de 8 % d’ici la fin de 2011, ce qui correspond à un achalandage annuel de 566,0 millions de passagers.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 20

Assurer l’accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d’équité et d’efficacité.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« Il importe aussi d’optimiser les investissements en infrastructures, en équipements et en services et de les localiser dans les milieux de vie de façon à en maximiser l’usage et l’efficacité. Enfin, la population doit avoir accès à des services publics de qualité [...] »¹

Une société qui s’engage dans une démarche de développement durable doit développer l’offre de transport en commun afin de le rendre plus accessible. Il permet le maintien d’un tissu social fort au sein des communautés, puisqu’il représente pour certains le seul mode de transport pour se rendre au travail, pour se déplacer vers des établissements de santé et d’enseignement ou pour participer à des activités de loisir.

Par ailleurs, le transport en commun favorise la compétitivité des entreprises et des pôles économiques régionaux, notamment en réduisant les coûts associés à la congestion routière. Il exerce également un pouvoir attractif pour les entreprises désirant s’installer sur le territoire en leur permettant d’étendre le bassin de main-d’œuvre qualifiée et d’améliorer la qualité de vie des employés.

En favorisant la diminution du nombre de voitures sur les routes, le transport en commun peut exercer un effet positif sur l’état du *capital humain* notamment sur la qualité de vie des citoyens et sur la santé publique. Il contribue notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et le nombre d’accidents de la circulation.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 47.

Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP)

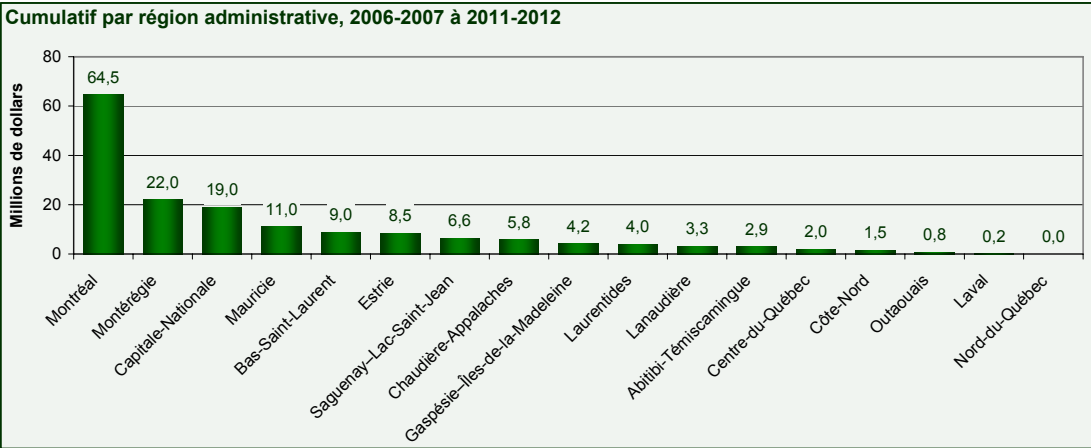
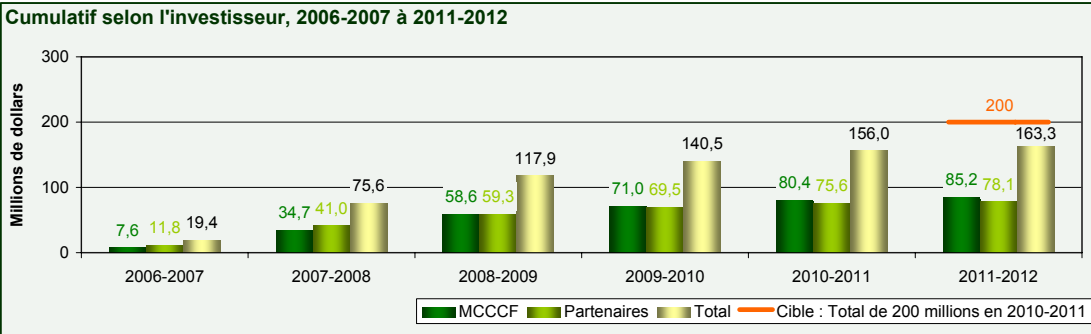
Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur rend compte des montants provenant du *Fonds du patrimoine culturel québécois* qui ont été engagés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et par ses partenaires pour la réalisation des projets subventionnés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Fonds du patrimoine culturel québécois : Ce fonds est un programme d'investissements de 200 M\$ qui a été mis en place en 2006 afin d'accroître le soutien à la restauration, au recyclage, à la mise aux normes et à la diffusion d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois, notamment ceux protégés par les municipalités. Il associe l'action de protection du patrimoine bâti et artistique sur le territoire à des activités de diffusion du patrimoine mobilier qui permettront de développer la connaissance sur le patrimoine grâce à la contribution des musées québécois.

Montants versés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel



Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).
Compilation : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).
Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Analyse

Le cumulatif 2006-2007 à 2011-2012 des montants versés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et par ses partenaires en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel a atteint 163,3 millions de dollars. De ce montant, 85,2 millions furent dépensés par le MCCCF et 78,1 par ses partenaires.

Avec 64,5 millions la région administrative de Montréal est celle qui a le plus bénéficié du *Fonds du patrimoine culturel québécois* depuis 2006-2007.

Cible : L'objectif du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est d'investir, avec ses partenaires, 200 millions de dollars.

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Fondement de l'identité d'un peuple, la culture façonne la vie collective notamment par ses normes, ses systèmes de valeurs, ses institutions, ses règles, ses traditions et ses croyances. Le patrimoine culturel, qui contribue à l'expression de cette identité, constitue un puissant facteur de cohésion sociale.

« Il importe de conserver les biens et de garder vivantes les pratiques qui forment l'identité d'une société pour que chacun puisse en bénéficier. »¹

La résilience du patrimoine culturel dépend, entre autres, de la persistance que mettent et mettront les citoyens d'aujourd'hui et de demain à conserver et à mettre en valeur les multiples facettes de ce patrimoine. À cet égard, le *Fonds du patrimoine culturel québécois* suscite l'engagement des divers acteurs sociaux et favorise leur la participation au mouvement de promotion de notre héritage collectif.

Les efforts consentis pour assurer la pérennité du patrimoine culturel peuvent exercer un effet positif sur le *capital social*, notamment en contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance et à augmenter la part des secteurs de la culture et communications dans l'ensemble de l'activité économique.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 49.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur correspond à la somme des dépenses d'immobilisations et des dépenses d'exploitation effectuées par les entreprises pour la protection de l'environnement divisée par le produit intérieur brut (PIB).

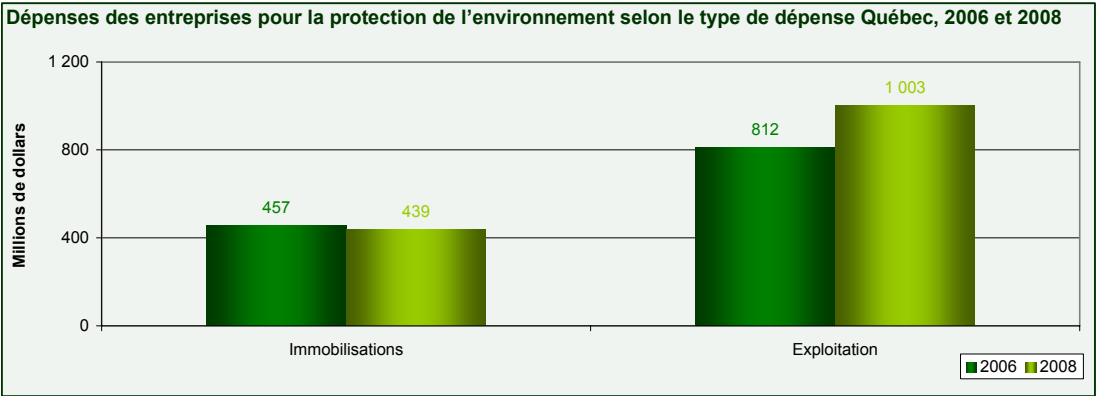
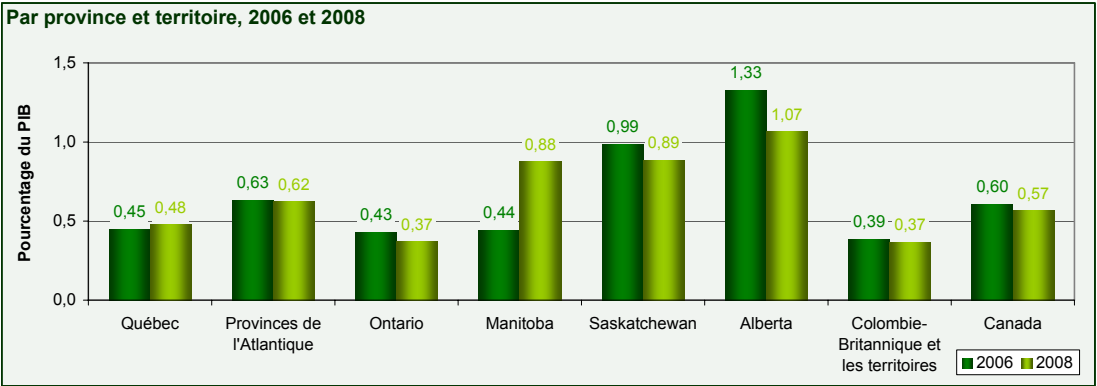
Il s'agit des dépenses effectuées afin de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire actuel ou anticipé, canadien ou international, de nature environnementale. Elles incluent notamment les services de gestion des déchets, la lutte contre la pollution, la protection et la restauration de la faune et de l'habitat, l'évaluation environnementale et les amendes et permis.

Dépenses d'immobilisations pour la protection de l'environnement : Toutes les dépenses pertinentes engagées pour l'acquisition, l'installation et la réparation de machines et de matériel de même que pour la construction d'installations non résidentielles.

Dépenses d'exploitation pour la protection de l'environnement : Toutes les dépenses, définies selon la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice au chapitre de l'entretien et de la réparation (de matériel environnemental existant), de la main-d'œuvre, du combustible et de l'électricité, des fournitures et approvisionnements ainsi que de l'achat de services.

PIB : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d'un an.

Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB



Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), Comptes économiques provinciaux.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Données révisées. Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Au Québec, les dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement ont progressé de 173 millions de dollars entre 2006 et 2008, passant de 1 269 millions de dollars (0,45% du PIB) à 1 442 millions de dollars (0,48% du PIB). Dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, les dépenses pour la protection de l'environnement sont les plus élevées en rapport au PIB, soit respectivement 0,88 %, 0,89 % et 1,07 %.

Au Québec, entre 2006 et 2008, les dépenses d'immobilisations ont légèrement diminué de 18 millions de dollars tandis que les dépenses d'exploitation ont augmenté de 191 millions de dollars. En 2008, les dépenses d'immobilisation et les dépenses d'exploitation des entreprises du Québec pour la protection de l'environnement correspondent respectivement à 11,5 % et 19,1 % de celles du Canada.

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Il est souhaitable d'utiliser avec prudence les ressources non renouvelables et d'user des ressources renouvelables sans en compromettre la régénération. En fait, les activités de développement de toute nature et l'exploitation de ressources agricoles, forestières, aquatiques doivent respecter la capacité de support des écosystèmes. »¹

Les dépenses engagées par les entreprises pour la protection de l'environnement, que ce soit dans une approche préventive ou curative, s'avèrent nécessaires pour la sauvegarde du patrimoine collectif. Elles permettent de réduire l'impact négatif des activités économiques sur l'environnement. Ainsi, elles peuvent contribuer à préserver la biodiversité et la qualité de l'environnement des générations actuelles et futures.

Elles ont également une incidence positive sur l'économie et sur le marché du travail, en favorisant le développement d'une industrie de l'environnement et l'éclosion d'un marché de produits et de services novateurs. Les dispositions légales auxquelles les entreprises doivent se conformer pour une meilleure protection de l'environnement représentent un débouché pour la recherche et la technologie environnementales et peuvent être à l'origine de progrès scientifiques et d'innovation.

Les dépenses de protection de l'environnement contrent la détérioration de l'état du *capital naturel*. Elles peuvent notamment avoir un effet sur la qualité de l'eau, la santé des écosystèmes forestiers et sur la qualité de l'air.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 49.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur exprime, en millions de tonnes équivalent de dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂), la quantité de gaz à effet de serre (GES) qui est annuellement générée au Québec par l'activité humaine. Il permet de schématiser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dues au transport, à l'industrie, au chauffage, à l'agriculture, aux déchets et à la production d'électricité.

GES : Gaz qui absorbe et diffuse par rayonnement, dans la basse atmosphère, de la chaleur qui serait autrement perdue dans l'espace. Aux fins du calcul de l'indicateur, les GES pris en compte sont ceux considérés par le Protocole de Kyoto :

- le dioxyde de carbone (CO₂);
- le méthane (CH₄);
- l'oxyde nitreux (N₂O);
- l'hexafluorure de soufre (SF₆);
- les polyfluorocarbures (PFC);
- certains hydrofluorocarbures (HFC).

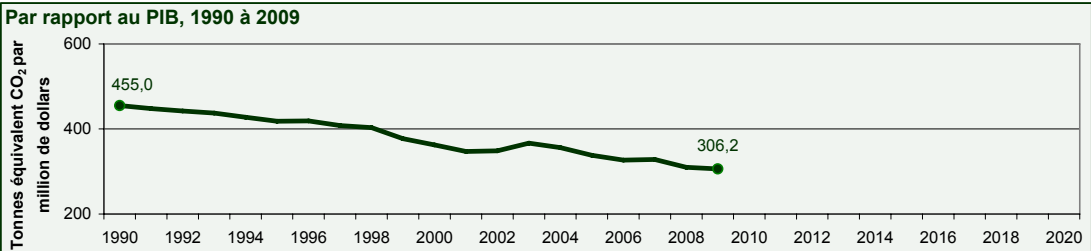
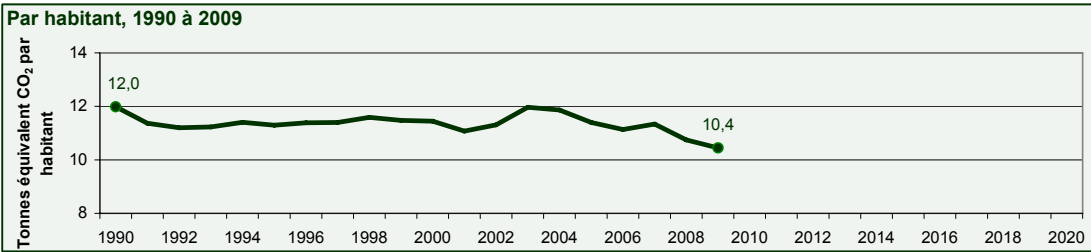
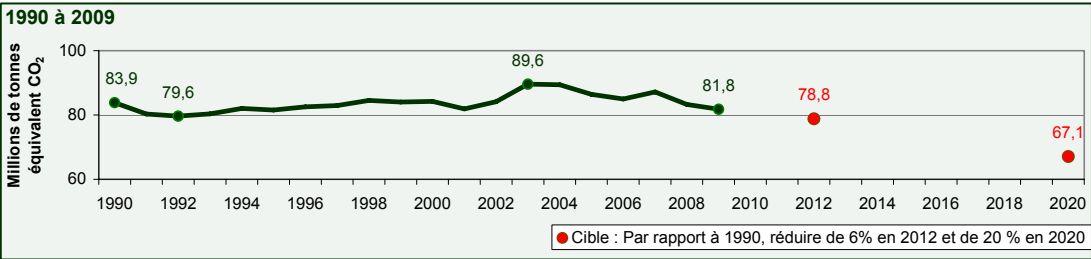
Les données nécessaires au calcul de l'indicateur proviennent de l'[Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre](#) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP).

Précaution

Le CO₂ provenant de la biomasse et des sols agricoles, les combustibles fossiles utilisés dans le transport international (aérien et maritime), ainsi que les émissions provenant des réservoirs hydroélectriques ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire du MDDEP.

Dernière mise à jour de la fiche : 24 novembre 2011
Prochaine mise à jour de la fiche : automne 2012

Émissions de gaz à effet de serre



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Note : Données révisées de 1990 à 2008. Dernières données disponibles : 2009. Prochaines données : 2010.

Analyse

Entre 1990 et 2009, les émissions québécoises de GES ont passablement fluctué. Le plus bas niveau, 79,6 Mt éq. CO₂ a été enregistré en 1992 et le plus haut, en 2003, avec 89,6 Mt éq. CO₂. En 2009, elles se chiffraient à 81,8 Mt éq. CO₂ ce qui représente 2,5 % de moins qu'en 1990. Toutefois, pendant cette même période, la population a crû de 11,9 % et le PIB de 44,9 %. Ainsi, l'intensité des émissions de GES par rapport à la population a diminué de 12,8 %, passant de 12,0 à 10,4 tonnes éq. CO₂ par personne alors que l'intensité par rapport au PIB a baissé de 32,7 %, passant de 455,0 à 306,2 tonnes éq. CO₂ par million de dollars.

Cible : Dans le Plan stratégique 2009-2014, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a comme cible de réduire de 6 % les émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2012. Selon un décret gouvernemental, à l'horizon 2020, la cible est de 20% sous le niveau de 1990.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Une société qui veut assurer sa prospérité économique, son épanouissement et la protection de son milieu de vie agit en amont des catastrophes et autres événements ou phénomènes pouvant générer des effets néfastes, tels ceux provoqués par les changements climatiques [...] »¹

L'effet de serre est un processus déterminant du système climatique terrestre. Il contribue au développement de l'espèce humaine, de la flore et de la faune. Les émissions de gaz à effet de serre, principalement celles de nature anthropique, ont un effet non négligeable sur la température. Les changements climatiques provoqués par une augmentation des GES peuvent être préoccupants en raison de leurs impacts sur la santé humaine, sur la biodiversité et sur de nombreux secteurs économiques.

« Au cours des prochaines années, le Québec devra réduire ses émissions de GES tout en maintenant une économie forte et durable [...] »²

Concourant aux principes de précaution et de prévention, la réduction des émissions de GES constitue un objectif tant national que mondial qui contribue à atténuer les impacts de l'activité humaine sur le climat, dimension centrale du *capital naturel*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 28.

2- *Le Québec et les changements climatiques : un défi pour l'avenir*. Plan d'action 2006-2012, p. 15.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Émissions de dioxyde de soufre (SO₂)

Description

Cet indicateur exprime la quantité de dioxyde de soufre (SO₂) qui est annuellement libérée dans l’atmosphère par l’activité humaine au Québec. Il rend compte de l’évolution des émissions dues à la combustion et aux procédés industriels, à la combustion non industrielle, aux transports, ainsi qu’à l’incinération.

Il permet notamment d’apprécier les effets des mesures déployées pour réduire les émissions de ce polluant atmosphérique qui est identifié comme l’une des principales causes des précipitations acides, les autres polluants étant les oxydes d’azote (NO_x).

Dioxyde de soufre (SO₂) : gaz irritant qui agit en synergie avec d’autres polluants, notamment les particules fines et pouvant entraîner des symptômes tels que la toux, la diminution de la capacité pulmonaire et l’aggravation des maladies pulmonaires et cardio-vasculaires.



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Analyse

Entre 1990 et 2008, les émissions de SO₂ ont diminué de 58,1 %, passant de 401 à 168 kilotonnes, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 4,7 %.

En 2008, les principaux émetteurs de SO₂ étaient les sources industrielles (81 % des émissions totales), le transport (12 %) et la combustion à des fins non industrielles (7 %). Ce dernier secteur comprend les émissions provenant des centrales thermiques et à biomasse, du chauffage au bois et du chauffage commercial, résidentiel et institutionnel.

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

Le dioxyde de soufre (SO₂) participe, avec d’autres substances comme les oxydes d’azote (NO_x) et leurs dérivés, à la formation d’aérosols acides qui contribuent notamment à l’acidification des lacs, au dépérissement de la végétation et à la dégradation du parement des infrastructures. En outre, les émissions de SO₂ peuvent avoir des incidences non négligeables sur la santé des individus et sur l’économie. Toutefois, il n’existe pas d’évaluation précise de l’ampleur de ces effets.

« [...] la production de biens et de services consomme des ressources naturelles, rejette des matières résiduelles et génère parfois des risques d’accidents qu’il est possible de prévenir et de réduire [...] »¹

À cet égard, le développement de pratiques de production et de consommation responsables, ayant pour effet de réduire les émissions de SO₂, s’avère déterminant pour la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles.

Dans une perspective de développement durable, l’imposition d’un plafond aux émissions de SO₂ contribue à atténuer ou à limiter les effets indésirables de ce polluant sur le *capital naturel* (qualité de l’air, de l’eau et des écosystèmes terrestres), sur le *capital humain* (santé) et sur le *capital produit* (infrastructures).

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 29.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau

Description

Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement des travaux relatifs à la création et à la mise en œuvre du programme gouvernemental de conservation et d'utilisation efficace de l'eau que le Québec doit élaborer dans le cadre de *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*. Le programme doit poursuivre les buts suivants énoncés à l'article 304 de l'Entente :

- Assurer l'amélioration des eaux du bassin et des ressources naturelles qui en dépendent;
- Protéger et restaurer l'intégrité hydrologique et écosystémique du bassin;
- Conserver la quantité de l'eau de surface et de l'eau souterraine dans le bassin;
- Assurer l'utilisation durable des eaux du bassin;
- Promouvoir une utilisation efficace de l'eau et réduire les pertes ainsi que le gaspillage de l'eau.

Les travaux se déroulent en 4 étapes :

- l'élaboration des objectifs de conservation et d'utilisation efficace du Québec;
- L'élaboration du programme, qui doit prendre en considération les objectifs du Québec;
- la mise en œuvre du programme, soit les activités permettant d'appliquer les mesures du programme;
- le suivi du programme qui permettra d'identifier ses forces et ses faiblesses, de suggérer des solutions et d'apporter les corrections nécessaires.

Conservation : Agir afin de préserver à long terme la quantité et la qualité des ressources en eau.

Utilisation efficace : Chercher à accomplir une tâche à l'aide d'une quantité minimale d'eau en réduisant les pertes et le gaspillage ou encore en employant des procédés, des technologies ou des façons de faire qui requièrent moins d'eau tout en étant respectueuses de l'environnement et économiquement réalisables

Dernière mise à jour de la fiche : 4 juillet 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Calendrier de travail

- 2008-2009 : Travaux préliminaires
- Recherche documentaire sur les programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau au Québec et ailleurs
- 2009-2010 : Élaboration des objectifs du Québec
- Analyse de la situation et identification des besoins
- Consultation ministérielle
- 2010-2011 : Finalisation des objectifs du Québec
- Consultation ministérielle
- Consultation interministérielle
- Consultation officielle des ministères concernés
- Approbation gouvernementale
- 2011-2013 : Élaboration du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau
- Identification et bonification, au besoin, des actions réalisées, en cours d'élaboration et projetées qui pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs du Québec.
- Consultation ministérielle
- Consultation interministérielle
- Consultation grand public
- Mise en œuvre du programme
- Développement d'une stratégie d'évaluation du programme

Travaux amorcés ou réalisés

- 2008-2009 : - Réalisation d'une revue de littérature sur les programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.
- 2009-2010 : - Analyse de la situation et identification des besoins
- Rencontre du comité ministériel
- 2010-Juillet 2011 : - Rencontre du comité ministériel sur les objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.
- Rencontres du Comité interministériel sur les objectifs
- Adoption par les ministères concernés des objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec en décembre 2010
- Adoption officielle des quinze objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec le 24 mars 2011
- Août 2011-Mai 2012 - Développement en cours des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le patrimoine écologique [...] est une source de mieux-être et de prospérité. Dans une perspective de développement durable, il est primordial de le considérer comme un héritage à transmettre aux générations futures et de le gérer adéquatement. »¹

L'eau joue un rôle important pour le développement économique, social et culturel du Québec. Or, le développement économique et la croissance de la population exercent des pressions sur cette ressource convoitée, si bien que sa pérennité pourrait être compromise, à long terme.

À cet égard, la mise en place du programme gouvernemental de conservation et d'utilisation efficace de l'eau vise notamment à assurer un accès équitable aux ressources en eau : à maintenir la disponibilité à long terme des ressources en eaux ; à améliorer la qualité de vie; et à sauvegarder le patrimoine naturel, social et culturel lié à l'eau.

En somme, l'application de mesures cherchant à allier la protection de l'environnement, le maintien de l'intégrité de la ressource ainsi que le développement économique et social contribue à améliorer l'état des différents capitaux et plus particulièrement, celui du capital naturel.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 49.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Élaboration d’une méthodologie d’évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d’eau

Description

Cet indicateur rend compte de l’état d’avancement des travaux relatifs à l’élaboration de la méthodologie qui sera utilisée pour évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements d’eau identifiés par le gouvernement du Québec. Il permet notamment de suivre la mise en œuvre de l’un des engagements pris par le Québec à titre de signataire de l’*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*.

Prélèvement d’eau : Un prélèvement d’eau est entendu, dans l’*Entente*, comme toute action de prendre de l’eau de surface ou de l’eau souterraine.

Impacts cumulatifs : Impacts résultant des effets combinés de tous les aspects des prélèvements, dérivations et consommations passés, actuels ou raisonnablement prévisibles. Les impacts cumulatifs peuvent résulter de prélèvements, de dérivations ou de consommations ayant des répercussions mineures au plan individuel, mais qui deviennent significatives lorsque considérés ensemble sur une période de temps donné.

Calendrier de travail

- 2008-2009 :
- Revue de littérature sur les techniques d’évaluation des impacts cumulatifs.

- Mise en place d’un comité technique pour élaborer la méthode d’évaluation des impacts des prélèvements d’eau au Québec.
- 2009-2010 :
- Analyse des options pour le Québec et travaux en comité.

- Participation aux travaux du comité scientifique du *Conseil régional de l’Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*.
- 2009-2016 :
- Développement des outils pour mener les évaluations des impacts cumulatifs des prélèvements d’eau.

Travaux amorcés ou réalisés

- 2009-2010 :
- Participation à la première rencontre du comité du Conseil régional qui devra mener à une méthode d’évaluation des impacts cumulatifs pour l’ensemble du bassin Grands Lacs Saint-Laurent.

- Rencontres du comité technique afin de définir les étapes de réalisation d’une évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d’eau au Québec.

- Réalisation d’une étude d’opportunité pour le développement d’un outil d’analyse et d’aide à la décision pour l’évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d’eau au sein du ministère.
- 2010 – juillet 2011 :
- Participation aux travaux du comité du Conseil régional permettant de mener une évaluation des impacts cumulatifs pour l’ensemble du bassin Grands Lacs Saint-Laurent en débutant par un bilan hydrique.

- Tenue de rencontres du comité technique concernant les travaux menant à la méthode d’évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d’eau au Québec.

- Réalisation de travaux préalables à l’analyse préliminaire d’un outil d’analyse et d’aide à la décision pour l’évaluation des impacts des prélèvements d’eau au sein du ministère.
- Août 2011- Mai 2012
- Tenue d’ateliers techniques et réalisation en cours de travaux permettant le développement d’outils et d’une méthode servant l’application réglementaire en matière d’évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d’eau.

ORIENTATION 7
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
OBJECTIF 23
Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

L’eau joue un rôle important dans le développement économique, social et culturel de la société. La demande en eau étant grandissante, des mesures d’évaluation d’impact des prélèvements d’eau doivent être appliquées afin d’assurer la pérennité de la ressource.

« [Il est] souhaitable d’utiliser avec prudence les ressources non renouvelables et d’user des ressources renouvelables sans en compromettre la régénération. »

L’une des mesures prévues dans l’*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent* vise notamment l’évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d’eau. Cette évaluation permettra de quantifier et de qualifier les effets globaux des prélèvements d’eau qui, pris individuellement, peuvent avoir de faibles répercussions.

Cette évaluation peut donc jouer un rôle important dans la conservation de la ressource eau et plus globalement, du *capital naturel*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 51.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

État d’avancement du nouveau régime forestier

Description

Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Il témoigne de l'effort gouvernemental en vue d'assurer la pérennité de cette ressource renouvelable.

Nouveau régime forestier : Ce nouveau régime s'inscrit dans la foulée des travaux du Sommet sur l'avenir du milieu forestier québécois tenu en décembre 2007. Les participants ont exprimé le souhait, entre autres, que le prochain régime forestier québécois :

- repose sur une mainmise plus directe des communautés et des régions à l'égard de leur avenir forestier;
- garantisse la pérennité des forêts et en protège la diversité biologique;
- mise sur des travailleurs qualifiés et fiers de mettre à profit leurs compétences;
- favorise le maintien d'entreprises dynamiques qui soutiennent l'excellence et la concurrence;
- suscite des investissements pour augmenter la production de matière ligneuse et favorise une sylviculture mieux ciblée et à la fine pointe des connaissances scientifiques.

Les principaux éléments de la réforme du régime forestier sont :

- la mise à l'enchère de quelque 25 % des bois des forêts du domaine de l'État et la mise sur pied d'un bureau de mise en marché des bois au sein du Ministère;
- le remplacement, en 2013, des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier par des garanties d'approvisionnement;
- l'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts;
- le développement d'approches régionalisées et d'aménagement écosystémique des forêts;
- l'élaboration de la planification forestière par le Ministère avec, notamment, des utilisateurs du milieu forestier (table de gestion intégrée des ressources et du territoire) et les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT);
- l'exécution des travaux forestiers par des entreprises certifiées liées par contrat au Ministère;
- la création de forêts de proximité gérées localement.

Le nouveau régime forestier, qui s'appliquera complètement le 1^{er} avril 2013, représente l'aboutissement d'une démarche comprenant la réalisation de nombreux livrables et des consultations publiques.

Dernière mise à jour de la fiche : 16 mars 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Des étapes marquantes

- 2008 : Publication du livre vert *La forêt, pour construire le Québec de demain*;
- Précisions apportées dans le document de travail *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* ;
- 2009 : Dépôt du projet de loi n° 57 sur l'occupation du territoire forestier déposé à l'Assemblée nationale;
- 2010 : Adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1);
- 2010 : Consultation publique sur l'aménagement durable des forêts : Stratégie d'aménagement durable des forêts et modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts ([le rapport des consultations est disponible depuis 2011](#));
- 2011 : Consultation du public sur les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité.

En élaboration : les guides sylvicoles, les versions finales de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts, les plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels dans chaque unité d'aménagement.

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Les activités de développement de toute nature et l'exploitation des ressources agricoles, forestières, aquatiques ou minières doivent respecter la capacité de support des écosystèmes. »¹

Richesse naturelle inestimable, la forêt constitue une composante déterminante du capital naturel pour le Québec, puisqu'elle assure des fonctions écologiques, économiques et sociales importantes. La forêt doit donc être protégée et mise en valeur. Par conséquent, le nouveau régime forestier vise principalement à implanter un aménagement durable des forêts afin d'assurer, entre autres, la conservation de la biodiversité, la pérennité de cette ressource de même que la vitalité socioéconomique des collectivités concernées.

Il importe de gérer la forêt de façon à sauvegarder un patrimoine collectif au bénéfice des générations actuelles et futures. Dans cette perspective, le nouveau régime forestier contribuera de façon majeure à protéger et à mettre en valeur le *capital naturel* du Québec.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 49.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur dénombre les actions internationales importantes du gouvernement du Québec mises de l'avant avec ou auprès de partenaires étrangers et qui s'inscrivent dans la démarche de développement durable adoptée par le gouvernement du Québec.

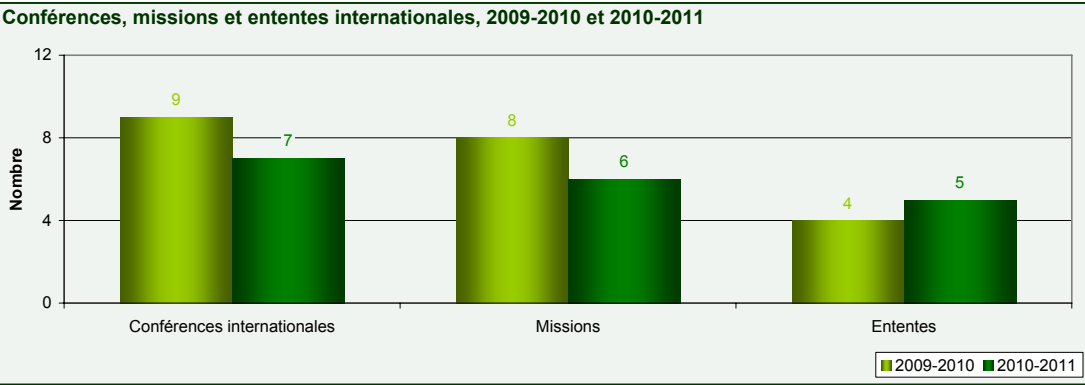
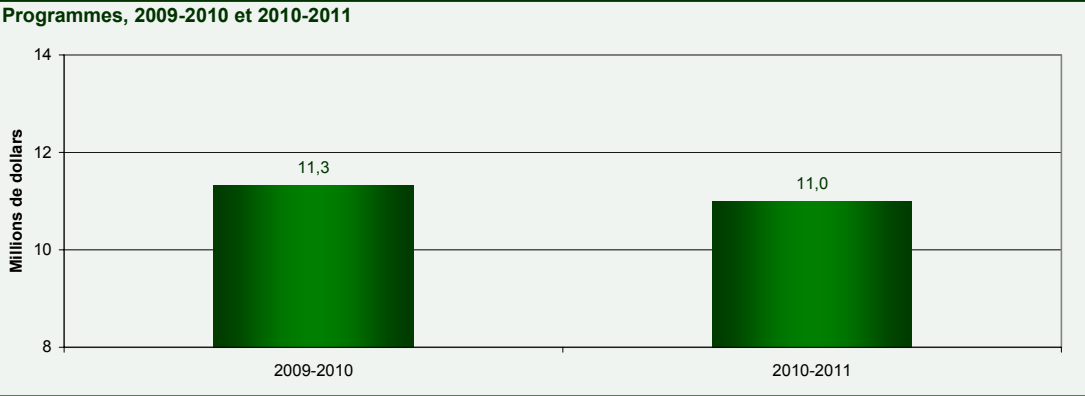
Actions internationales importantes : Aux fins du calcul de l'indicateur, deux types d'actions sont retenus :

1. Un programme structuré à portée internationale, touchant le développement durable et ayant des dépenses importantes (plus de 50 000 \$) comportant au moins un objectif directement relié à l'un des 29 objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*;
2. Une action qui s'inscrit dans une des trois catégories suivantes et dont le contenu, la démarche préparatoire et la mise en œuvre traitent des enjeux liés aux orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* :
 - conférences internationales multilatérales auxquelles le Québec participe et qui impliquent un positionnement international du Québec;
 - missions à l'étranger du premier ministre ou de ministres;
 - ententes, partenariats ou coopérations internationales conclus et signés.

Précaution

L'action internationale du gouvernement du Québec est en partie influencée par des facteurs externes.

Actions internationales importantes qui contribuent à la démarche de développement durable du Québec



Source : Ministère des Relations internationales (MRI).
Compilation : Ministère des Relations internationales (MRI).
Note : Données révisées. Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Analyse

En 2010-2011, le gouvernement du Québec a versé 11,0 M\$ pour financer plusieurs programmes à portée internationale visant à appuyer des projets de coopération pour le développement, l'environnement et l'innovation. Ils sont composés du Programme québécois de développement international (PQDI) (2,66 M\$), du Programme Québec sans frontières (QSF) (2,58 M\$), d'ententes de partenariat financier pour la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) (2,95 M\$), du Programme gouvernemental d'interventions contre la rage du raton laveur (2,7 M\$) et du Programme de soutien à la recherche : soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation (0,12 M\$).

De plus, le gouvernement du Québec a participé à sept conférences internationales et à six missions ministérielles à l'étranger portant sur des enjeux liés aux orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Ces actions se sont déroulées aux États-Unis, en France, au Japon, au Mexique, en Haïti, au Royaume-Uni et en Inde. Le gouvernement a aussi signé cinq ententes internationales contribuant à sa démarche de développement durable.

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

OBJECTIF 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Les pays sont de plus en plus interdépendants. La pollution ne connaît pas de frontières et la mondialisation des échanges conduit à une nouvelle définition des problématiques sociétales qu'il est désormais impossible d'ignorer. La responsabilité commune des peuples face aux défis sociaux, environnementaux et économiques appelle à la coopération. »¹

L'environnement, l'économie et les aspects sociaux d'un État ne se limitent pas à ses frontières géographiques. En effet, sa capacité à effectuer des choix publics ou à adopter des lois, des politiques ou des règlements est de plus en plus influencée par des décisions prises par d'autres États ou par des organisations internationales.

Dans un contexte où les rapports de force se modifient au rythme des changements géopolitiques, l'intensification des actions internationales du Québec permet d'accroître l'influence qu'il peut exercer sur différents enjeux, notamment ceux reliés au développement durable.

Ainsi, une participation plus active du Québec sur la scène internationale peut contribuer au progrès et au bien-être de la société et avoir un effet positif sur l'état du *capital humain*, du *capital social*, du *capital produit* et du *capital naturel*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 50.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

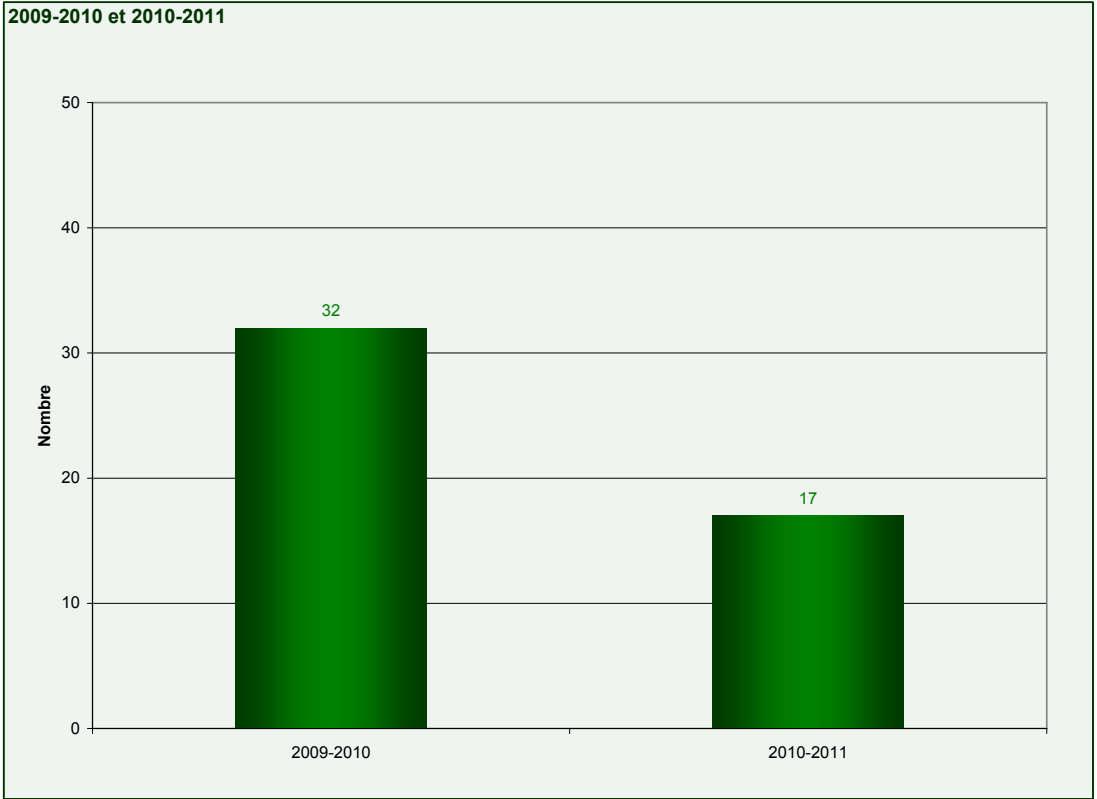
Description

Cet indicateur dénombre les allocutions prononcées à l'étranger par le premier ministre ou un ministre dont l'objectif principal est d'informer, de mettre de l'avant, de sensibiliser ou de faire valoir la démarche gouvernementale québécoise de développement durable ainsi que les principales réalisations québécoises en cette matière.

Précaution

Les initiatives de promotion internationale du gouvernement du Québec sont en partie influencées par des facteurs externes sur lesquels il a parfois peu d'emprise.

Initiatives de promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable



Source : Ministère des Relations internationales (MRI).
Compilation : Ministère des Relations internationales (MRI).
Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Analyse

En 2010-2011, le gouvernement du Québec a fait la promotion de sa démarche de développement durable à 17 reprises sur la scène internationale comparativement à 32 au cours de l'année 2009-2010. De ce nombre, neuf ont été réalisées dans les Amériques (États-Unis et Mexique), quatre en Europe (France, Suisse et Royaume-Uni), trois en Afrique (Afrique du Sud) et deux en Asie (Corée du Sud et Inde).

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

OBJECTIF 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le Québec doit, aujourd'hui et demain, poursuivre le dialogue avec ses voisins et des partenaires et participer aux débats internationaux. »¹

L'environnement, l'économie et les aspects sociaux d'un État ne se limitent pas à ses frontières géographiques. Ainsi, la croissance de son économie et sa prospérité, de même que la vitalité de sa culture et l'affirmation de son identité, sont largement tributaires de son ouverture sur le monde.

La promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable est nécessaire pour affermir l'influence que le Québec peut exercer sur des enjeux reliés au développement durable et pour accroître le rayonnement de la société québécoise. En se positionnant à l'international comme un acteur crédible et proactif, le Québec espère susciter l'intérêt de ses interlocuteurs à collaborer avec lui sur des questions liées au développement durable, ou pour donner une valeur ajoutée à ses produits, à ses services et à son expertise dans ce domaine.

Par ailleurs, une présence active du Québec sur la scène internationale peut avoir un effet positif sur l'état du *capital humain*, du *capital social*, du *capital produit* et du *capital naturel*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 51.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat

Description

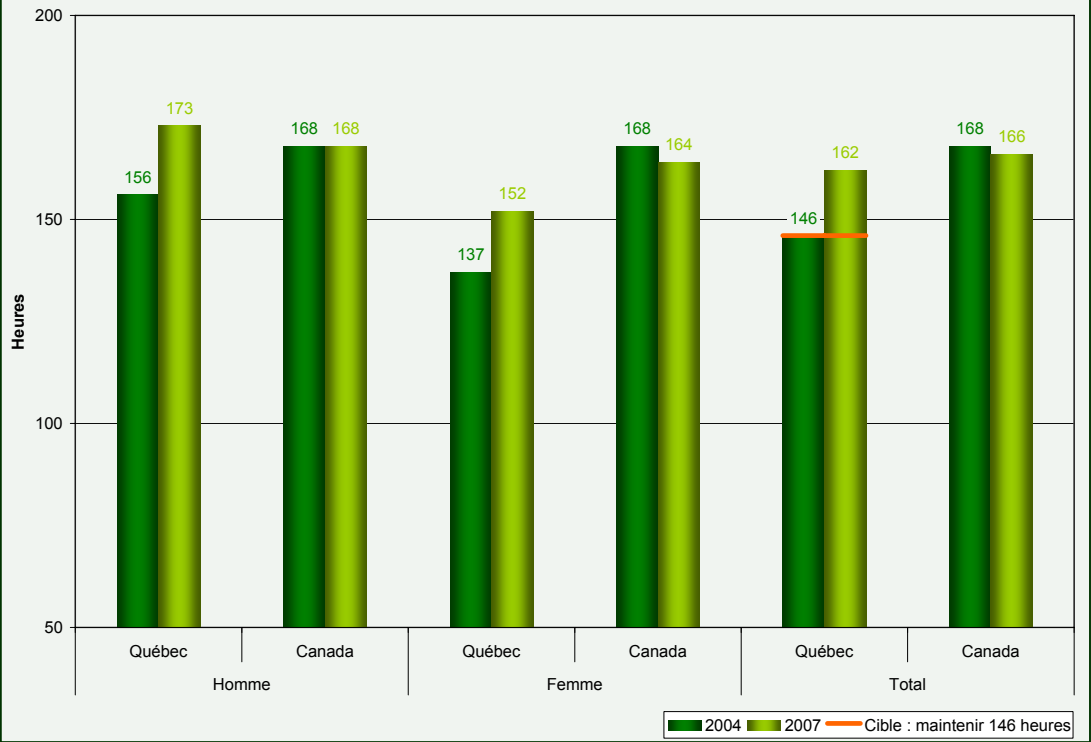
Cet indicateur rend compte du nombre total d'heures de bénévolat effectuées en moyenne par les bénévoles âgés de 15 ans et plus pendant une année. Il permet d'apprécier l'effort des bénévoles dans leur communauté.

Bénévolat : Travail effectué par les personnes qui ont fourni un service sans rémunération par l'entremise d'un groupe ou d'un organisme sans but lucratif ou de bienfaisance au moins une fois au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Cette définition comprend l'aide non rémunérée fournie à une école, un organisme religieux, une association communautaire ou une association de sports.

Précaution

Les résultats obtenus par l'enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP) reposent sur des réponses autodéclarées relatives à des activités faites au cours des 12 derniers mois. Par conséquent, les réponses dépendent fortement de la capacité mémorielle du répondant.

Selon le sexe, Québec et Canada, 2004 et 2007



Source : Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Au Québec, le temps annuel consacré aux activités sans rémunération par les bénévoles était en moyenne de 162 heures en 2007 et de 146 heures en 2004. La différence entre ces deux moyennes n'est cependant pas significative statistiquement. La moyenne canadienne est restée stable avec 168 heures en 2007 et 166 heures en 2004.

Cible : La cible déterminée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 vise à maintenir à 146 par année, le nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat.

ORIENTATION 8

Favoriser la participation à la vie collective

OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

«Les individus et les communautés qui participent à la vie collective contribuent davantage à l'amélioration de la qualité de vie de la population. »¹

Le bénévolat est au cœur de l'implication citoyenne. Il témoigne de la vigueur de la contribution des citoyens au développement de leur communauté et au bien-être des personnes qui la composent. Que ce soit en raison du grand nombre de personnes visées, de la diversité des secteurs d'activités ou des milieux sociaux, le bénévolat permet de renforcer les liens entre les membres de la collectivité.

Par ailleurs, l'engagement bénévole a un impact positif sur la santé physique et mentale des personnes bénévoles, en plus de favoriser l'acquisition de connaissances et le développement de leurs compétences.

Le temps consacré au bénévolat contribue à l'amélioration du *capital social*, notamment parce qu'il joue un rôle important dans le soutien social offert par les collectivités aux gens qui en ont besoin.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 53.

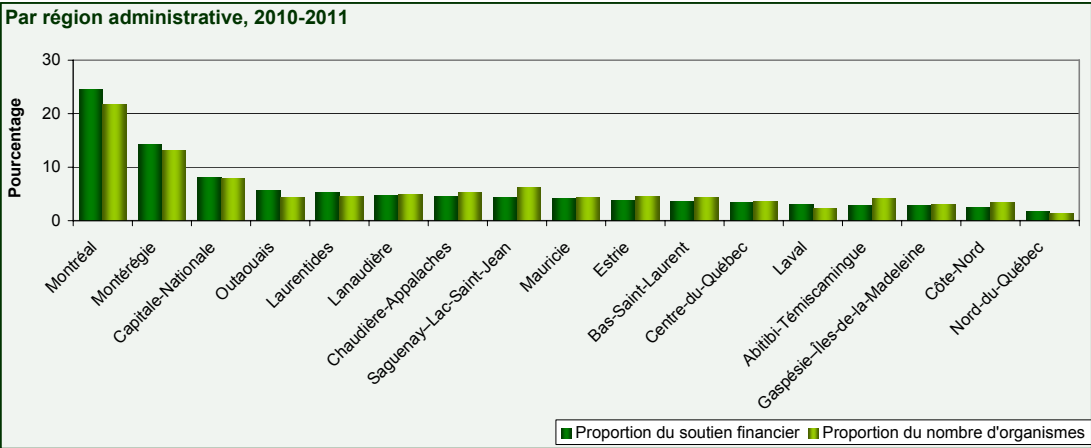
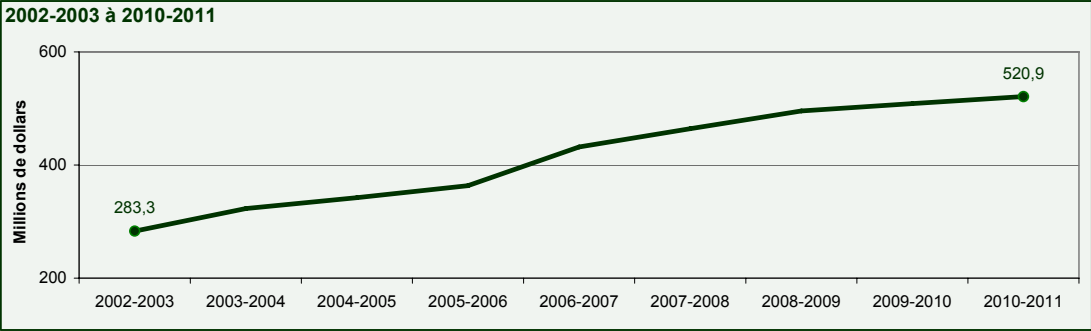
Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires

Description

Cet indicateur permet de comparer l'évolution du soutien accordé par le gouvernement aux organismes communautaires pour la réalisation de leur mission globale.

Ce mode de soutien se définit par le versement d'un montant forfaitaire visant à couvrir les frais liés à l'existence même des organismes (les frais généraux tels que le local, la téléphonie, les infrastructures technologiques, etc.) et les frais salariaux associés à la base de fonctionnement des organismes et aux services alternatifs qu'ils offrent.



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Analyse

Entre 2002-2003 et 2010-2011 le soutien financier du gouvernement en appui à la mission globale des organismes communautaires a augmenté de 237,6 millions de dollars, ce qui représente un taux de croissance annuelle moyen de 7,6 %.

En 2010-2011, Montréal, la Montérégie et la Capitale-Nationale représentent les régions administratives bénéficiant le plus du soutien financier en appui à la mission globale avec des montants de 127,4, 74,3, et 42,5 millions de dollars respectivement, pour des proportions de 24,5 %, 14,3 % et 8,2 % par rapport à l'ensemble du soutien financier. Ces régions sont également celles où le nombre d'organismes soutenus est le plus élevé, soit 21,8 %, 13,2 % et 8,0 % des 4 268 organismes soutenus au Québec.

ORIENTATION 8

Favoriser la participation à la vie collective

OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Le milieu communautaire constitue un acteur de développement social et économique pour le Québec. En œuvrant dans les différentes collectivités, les organismes communautaires contribuent à améliorer les conditions de vie de nombreux Québécoises et Québécois. Le soutien financier qui est accordé pour la réalisation de la mission globale de ces organismes contribue à accroître leur autonomie d'action et leur stabilité financière.

« Les organismes associées au milieu communautaire, de par leur dynamique de prise en charge individuelle et collective, animent par leur action, des lieux d'engagement et de participation dans la vie de la communauté. »¹

L'action communautaire est un facteur de cohésion sociale alors qu'elle met de l'avant les valeurs d'entraide, de partage et de solidarité. Elle permet le développement d'une citoyenneté active, ce qui renforce les collectivités.

« Les personnes qui s'investissent dans l'action communautaire contribuent au resserrement des liens sociaux dans les collectivités. L'action communautaire joue un rôle de critique et crée un espace de délibération qui constitue une manifestation concrète de participation sociale. »²

Le soutien financier en appui à la mission globale permet aux organismes communautaires de continuer leurs activités dans les communautés, permettant notamment à la population de bénéficier d'un plus haut niveau de soutien social. Il participe ainsi à l'augmentation du *capital social* de la société.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 53.
2- *L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, p. 18.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Proportion des candidatures féminines aux élections générales municipales

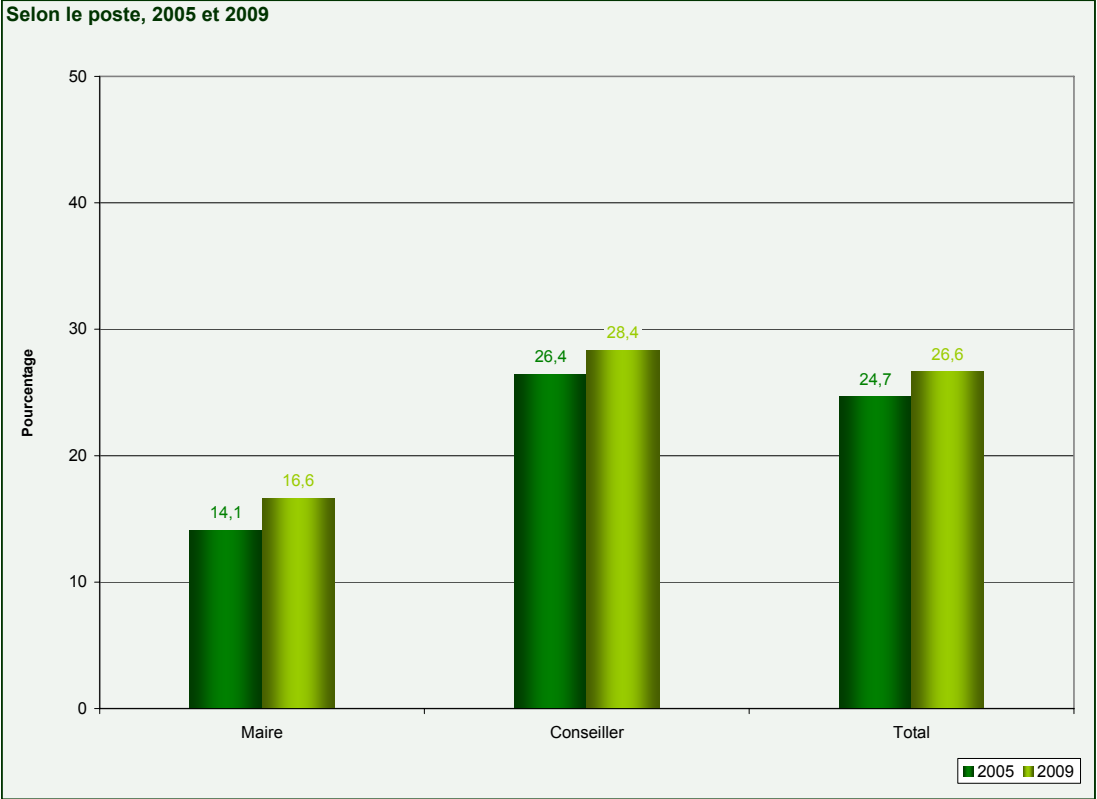
Description

Cet indicateur correspond au rapport du nombre total de candidatures féminines divisé par le nombre total de candidatures présentées lors des élections municipales, ayant lieu tous les quatre ans. Il permet d'apprécier l'évolution de la proportion des candidatures féminines aux postes électifs (maire et conseiller) aux élections générales municipales.

Candidature : Pour poser sa candidature, une personne doit être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et y résider depuis 12 mois, le 1^{er} septembre de l'année de l'élection ou à la date de la publication de l'avis d'élection, de façon continue ou non. (Référence : Directeur général des élections.)

Précaution

L'utilisation du nombre absolu de candidatures féminines doit être mise en perspective, car le nombre de postes électifs pourrait diminuer dans les prochaines années (réductions de la taille des conseils municipaux par exemple), ce qui pourrait entraîner une diminution du nombre total de candidatures. En théorie, le nombre de candidatures féminines pourrait diminuer ou l'écart entre le nombre de candidatures féminines et masculines pourrait ne pas diminuer, et ce, même si la proportion de candidatures féminines augmentait.



Source : Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2013.

Analyse

Lors des élections municipales de 2009, 12 738 personnes ont soumis leur candidature à un poste électif. La proportion féminine des candidatures au poste de maire ou au poste de conseiller s'élevait à 26,6 % comparativement à 24,7 % en 2005. Cette augmentation de la proportion de candidatures féminines touche tant le poste de maire que le postes de conseiller. En effet, entre ces deux périodes, la proportion de femmes candidates au poste de maire et au poste de conseiller a augmenté respectivement de 2,5 et de 2,0 points de pourcentage.

ORIENTATION 8

Favoriser la participation à la vie collective

OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La démocratie participative et la gouvernance démocratique permettent de prendre en compte les opinions, les connaissances et l'expertise des citoyens à l'égard de leur propre milieu de vie. Cette expertise citoyenne, au travers d'un processus démocratique, enrichit les prises de décision sur des projets ou des orientations qui les concernent (...). »¹

Une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles représente une valeur démocratique reconnue et défendue par la société québécoise.

« Parce que la municipalité est l'instance décisionnelle la plus proche des citoyennes et des citoyens, qu'elle influence notamment par ses décisions la qualité de vie, le développement socio-économique, l'habitation, l'environnement et l'aménagement du territoire, l'apport des femmes est essentiel. »²

Des changements de culture doivent s'opérer pour que la culture de l'égalité qui imprègne tous les rapports sociaux se transpose dans les sphères décisionnelles et permette aux femmes de participer activement au développement social et économique du Québec.

Une plus forte représentativité des femmes aux élections municipales exerce une influence positive sur le *capital social*, alors qu'elle correspond aux principes d'égalité et d'équité qui façonnent la solidarité entre les membres d'une société.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 54

2- QUÉBEC. *Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales 2003*, p. 6

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

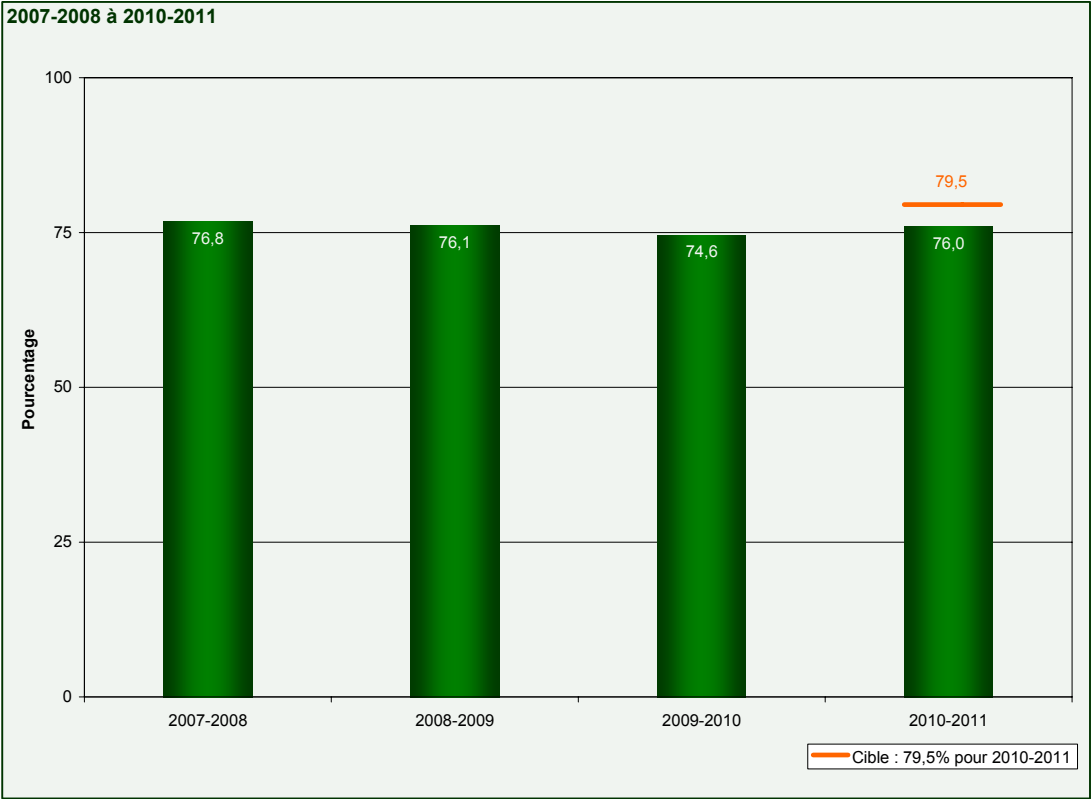
Proportion des sorties d’une durée prolongée (6 mois) pour l’ensemble de la clientèle des programmes d’assistance sociale considérée comme apte au travail

Description

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre d’adultes distincts prestataires des programmes d’assistance sociale considérés comme aptes au travail qui ne reçoivent pas, pour au moins six mois consécutifs, de prestations d’aide financière et le nombre d’adultes distincts prestataires de ces programmes qui n’en reçoivent pas, pendant au moins un mois durant l’année. Un suivi rigoureux de cet indicateur peut servir d’outil d’aide à la décision en ce qui a trait aux mesures de réinsertion durable de ces groupes de personnes au marché de l’emploi.

Programmes d’assistance sociale : Appellation générique qui permet de parler à la fois du *Programme d’aide sociale*, du *Programme de solidarité sociale* et du *Programme alternative jeunesse*, qui est implanté depuis le 1^{er} avril 2007.

Adulte distinct : Désigne le fait qu’un adulte prestataire d’un ou de plusieurs programmes d’aide sociale est dénombré une seule fois, et ce, en dépit du fait qu’il peut « entrer et sortir d’un programme » plus d’une fois dans une année.



Source : Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Analyse

En 2010-2011, 76,0 % des prestataires des programmes d’assistance sociale considérés comme aptes au travail, qui n’ont pas reçu de prestations pendant au moins un mois, sont demeurés sans prestations pendant au moins six mois consécutifs.

Cible : Le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale vise, dans sa planification stratégique 2008-2011, une proportion des sorties d’une durée prolongée (six mois) de 79,5 % en 2010-2011 pour l’ensemble de la clientèle des programmes d’assistance sociale considérée comme apte au travail. L’axe d’intervention référant à cette cible n’a pas été reconduit dans la planification stratégique 2011-2014 du MESS.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« L’emploi est le principal vecteur d’intégration sociale. Il permet l’autonomie des personnes et le progrès de la société. »¹

Les programmes d’assistance sociale permettent à des personnes sous-représentées ou éloignées du marché du travail de bénéficier d’une aide leur servant non seulement à couvrir leurs besoins essentiels, mais aussi à se réorienter et à se trouver un emploi.

« L’amélioration du bien-être des personnes à faible revenu passe [...] par des actions valorisant les efforts que font les personnes exclues du marché du travail pour développer leur potentiel et s’insérer en emploi. »²

Dans une perspective de développement durable, l’insertion sociale et l’insertion économique des personnes en marge de la société ou de personnes éloignées du marché du travail leur permettent d’accroître leur niveau de vie et de leur donner la possibilité de participer à la vie collective. Augmenter la proportion de sorties d’une durée prolongée pour l’ensemble de la clientèle, c’est favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail et c’est améliorer l’état des *capitaux humain et social* du Québec.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.
2- *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l’avenir*, p. 37.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

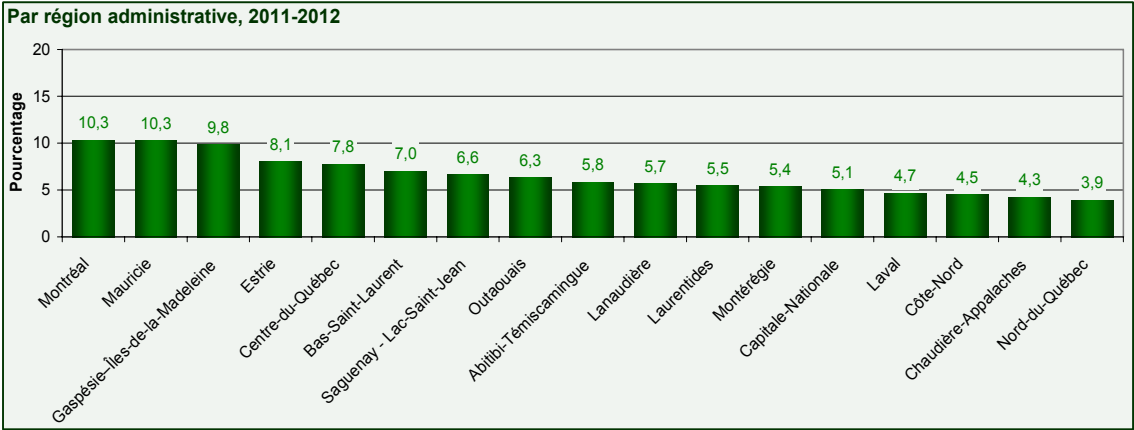
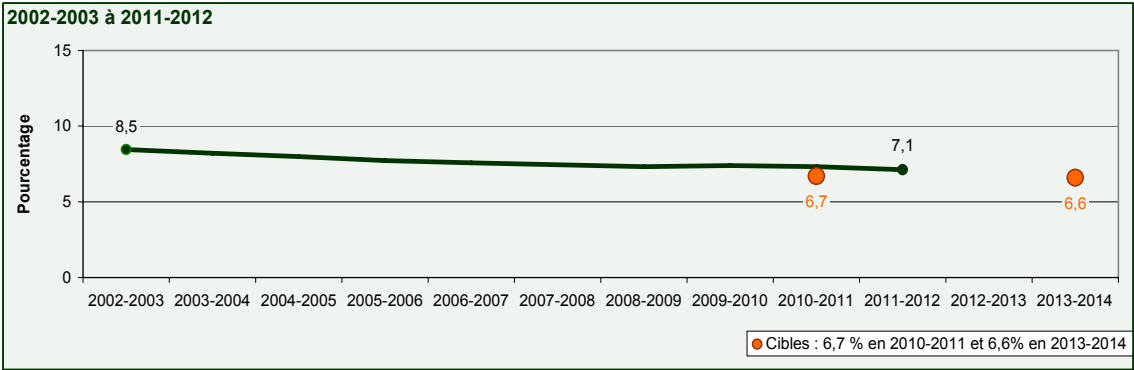
Taux d'assistance sociale des 0 à 64 ans

Description

Cet indicateur rend compte de la proportion de la population âgée de 0 à 64 ans qui bénéficie d'un des programmes d'assistance sociale sur l'ensemble de la population québécoise âgée de 0 à 64 ans. Il permet de suivre l'évolution du nombre de prestataires de l'assistance sociale.

Programmes d'assistance sociale : Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale et du Programme alternative jeunesse, lequel est implanté depuis le 1^{er} avril 2007.

- **Programme d'aide sociale :** Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi.
- **Programme de solidarité sociale :** Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi, ainsi qu'à leurs conjoints.
- **Programme alternative jeunesse :** Programme visant, sur une base volontaire, à soutenir les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Analyse

Durant la période s'échelonnant entre les années financières 2002-2003 et 2011-2012, le taux d'assistance sociale de la population québécoise de moins de 65 ans a connu une baisse, passant de 8,5 % à 7,1 %. Celle-ci représente une diminution de 1,4 point de pourcentage. À l'exception de l'année 2009-2010, le taux n'a pas cessé de se contracter.

Au niveau régional, le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches et la Côte-Nord présentent les plus faibles taux d'assistance sociale pour l'année 2011-2012 avec 3,9 %, 4,3 % et 4,5 % respectivement. À l'inverse, les régions de Montréal, de la Mauricie et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine affichent les taux les plus élevés avec 10,3 %, 10,3 % et 9,8 % respectivement.

Cibles : La cible du *Plan stratégique 2008-2011* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale était d'atteindre un taux d'assistance sociale moyen de 6,7 % en 2010-2011. La nouvelle cible du *Plan stratégique 2011-2014* vise à atteindre un taux de 6,6 % en 2013-2014.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« À l'échelle du Québec, le développement économique est aussi intimement lié au développement social et culturel. L'intervention de l'État, dans ce contexte, permet une meilleure distribution de la richesse. »¹

Les mesures ciblant la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, comme les programmes d'assistance sociale, contribuent au maintien de la stabilité sociale et accentuent l'équité sociale. D'une part, elles agissent comme un filet de sûreté en fournissant aux personnes sous-représentées ou éloignées du travail des ressources financières pour couvrir leurs besoins de base. D'autre part, elles constituent un facteur d'intégration sociale en favorisant la réinsertion de ces personnes sur le marché du travail.

L'emploi est l'une des variables déterminantes du niveau et de la qualité de vie des individus, puisqu'il leur permet notamment d'atteindre une autonomie financière et de s'épanouir personnellement et socialement. Par ailleurs, certains prestataires de l'assistance sociale représentent une force de travail dont le Québec peut tirer profit. Dans une perspective de développement durable, la réinsertion de ces personnes au marché de l'emploi exerce une influence positive sur le *capital humain* en contribuant à l'augmentation du taux d'activité.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

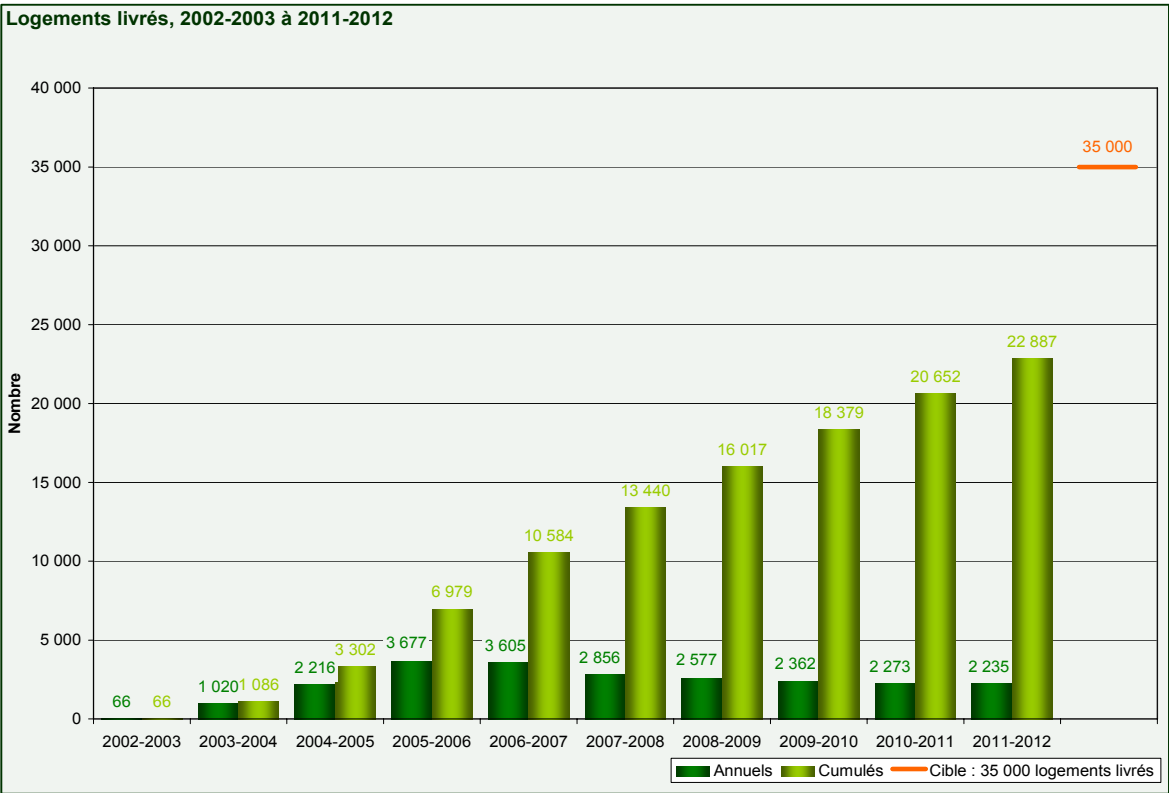
Cet indicateur mesure le nombre de logements livrés dans le cadre des programmes d'aide financière *AccèsLogis Québec* (ACL) et *Logement abordable Québec* (LAQ). Il permet de voir combien de nouveaux logements communautaires et abordables se sont ajoutés annuellement, depuis 2002-2003 et d'apprécier la progression vers l'atteinte de la cible fixée.

Logement communautaire et abordable : Logement de qualité offert en location à coût abordable à des ménages à revenu faible ou modeste, de même qu'à des clientèles ayant des besoins particuliers en habitation. Il peut être réalisé par un office d'habitation, une coopérative d'habitation, un organisme ou une société acheteuse à but non lucratif, ou encore, par un propriétaire ou un promoteur privé.

Ménage à faible revenu : Est considéré comme un ménage à faible revenu, au sens de cet indicateur, une unité composée d'une famille ou d'une personne vivant seule dont le revenu est inférieur ou égal *au Plafond de revenu déterminant les besoins impérieux* (PRBI).

Dernière mise à jour de la fiche : 10 août 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Nombre de logements communautaires et abordables



Analyse

De 2002-2003 à 2005-2006, le nombre de nouveaux logements communautaires et abordables livrés annuellement a constamment augmenté, passant de 66 à 3 677. Depuis 2005-2006, ce nombre est en baisse passant de 3 677 à 2 235 en 2011-2012.

Au total, entre 2002-2003 et 2011-2012, 22 887 logements communautaires et abordables de plus ont été rendus disponibles pour les ménages à faible revenu, en vertu des programmes *AccèsLogis Québec* (ACL) et *Logement abordable Québec* (LAQ), ce qui représente une moyenne annuelle de 2 289 nouveaux logements.

Cible : La cible établie dans le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* était de 24 000 nouveaux logements communautaires et abordables. Cette cible a toutefois fait l'objet de plusieurs bonifications et est passée à 35 000 nouveaux logements.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le choix d'un modèle de développement durable implique l'adoption de pratiques et la mise en oeuvre d'actions qui contribuent à assurer la viabilité et la qualité des établissements humains »¹

L'accès à un logement de qualité à un coût abordable exerce une influence notable sur le bien-être et la qualité de vie des personnes. En effet, les ménages contraints d'occuper un logement trop dispendieux pour leurs moyens, un logement insalubre ou surpeuplé, se retrouvent en situation de vulnérabilité.

Les mesures visant à accroître l'offre de logements communautaires et abordables permettent l'intégration de ménages en difficulté dans un milieu de vie plus sain et contribuent à leur épanouissement personnel et social.

En plus de générer des bénéfices sociaux, notamment en favorisant l'équité et en créant un sentiment d'appartenance au sein d'une communauté, l'ajout de logements communautaires et abordables a un effet positif sur le *capital produit* en augmentant la valeur foncière du parc immobilier québécois.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 46.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Nombre de ménages ayant bénéficié d’une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d’une incapacité physique

Description

Cet indicateur mesure l'effet combiné de deux programmes d'aide financière de la Société d'habitation du Québec (SHQ) : *Adaptation de domicile* (PAD) et *Logements adaptés pour aînés autonomes* (LAAA). Il rend compte du nombre de ménages dont le logement a été adapté en vertu de ces deux programmes.

PAD : Ce programme a pour but d’aider les personnes handicapées à payer le coût des travaux nécessaires pour adapter leur logement afin de le rendre accessible et de leur permettre une plus grande autonomie.

LAAA : Ce programme accorde une aide financière aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu pour la réalisation d'adaptations mineures au logement qu'elles occupent afin d'y vivre de façon plus autonome le plus longtemps possible.

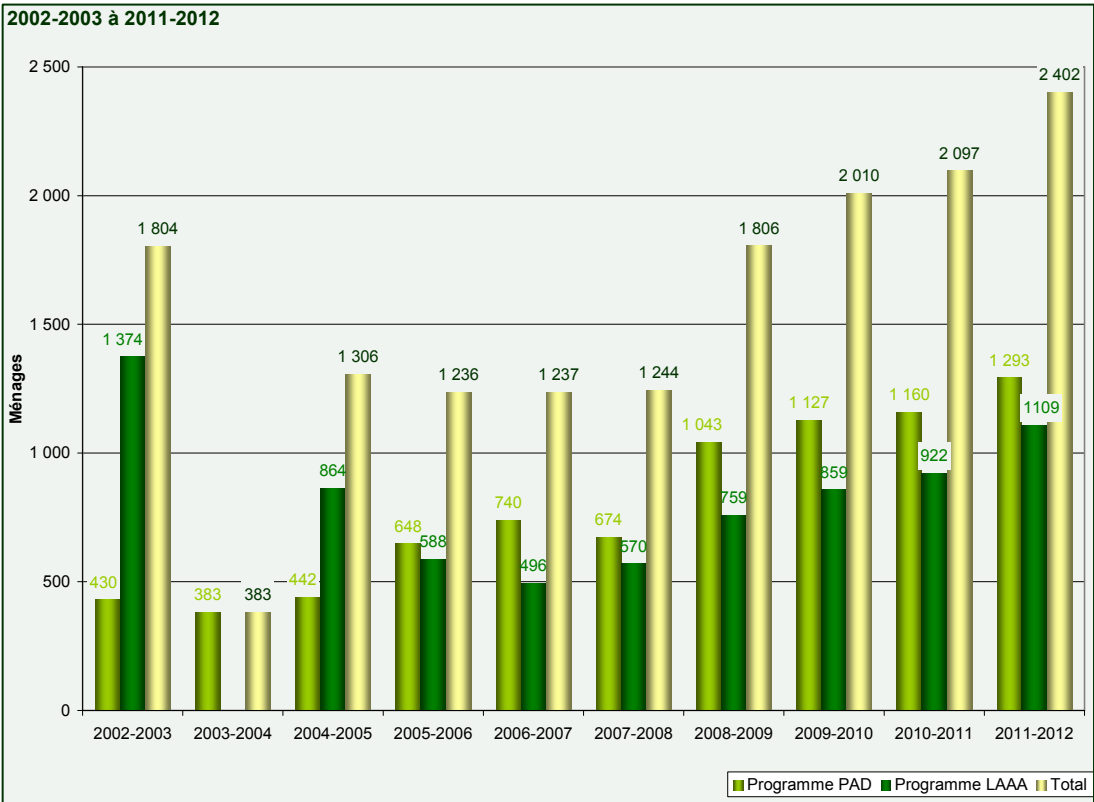
Ménage : Est considéré comme un ménage au sens de cet indicateur, une unité occupant un logement autonome et qui est composée soit :

- d'une personne vivant seule;
- d'une famille;
- d'un groupe d'individus vivant ensemble.

Précaution

La livraison du LAAA a été interrompue en 2003 car l’entente en vertu de laquelle le gouvernement fédéral finançait une partie des coûts du programme a pris fin en mars 2003 et n'a été renouvelée qu'en janvier 2004.

Le nombre de ménages aidés par les programmes PAD et LAAA dépend du nombre de demandes effectuées et de la capacité de la SHQ et de ses partenaires à répondre à ces demandes.



Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013. Données révisées.

Analyse

Le nombre annuel de ménages ayant bénéficié d’une adaptation de logement en vertu du programme PAD a connu une tendance à la hausse depuis 2003-2004, passant de 383 à 1 293 ménages en 2011-2012. En moyenne, 794 ménages par année ont bénéficié du programme PAD pour la période allant de 2002-2003 à 2011-2012.

Le nombre annuel de ménages ayant obtenu une aide du programme LAAA pour adapter leur logement a passablement fluctué entre 2002-2003 et 2011-2012. Annuellement, une moyenne de 754 ménages a pu bénéficier du programme LAAA au cours de cette période. Au total, 15 525 logements ont été adaptés pour les ménages en vertu des programmes PAD et LAAA entre 2002-2003 et 2011-2012.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« *L’intégration sociale est un principe d’équité selon lequel chacun participe, en fonction de ses compétences, au développement de la société dans ses dimensions environnementale, sociale et économique.* »¹

L’aide accordée par l’État pour adapter un logement en fonction des besoins spécifiques de personnes aux prises avec une incapacité physique constitue un facteur non négligeable d’intégration sociale. Pour ces dernières, le fait de maintenir ou de recouvrer une certaine autonomie peut représenter l’opportunité de participer à la vie collective et ainsi, de briser les barrières de l’isolement.

L’intervention publique en habitation génère des bénéfices sociaux importants. En contribuant à l’amélioration de la qualité de vie et au bien-être des personnes, en favorisant l’équité et la création d’un sentiment d’appartenance à la collectivité, l’aide au logement a un effet positif sur l’état du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement

Description

Cet indicateur exprime, pour une année donnée, le nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement en vertu des programmes *Habitation à loyer modique* (HLM) ou *Supplément au loyer* (PSL).

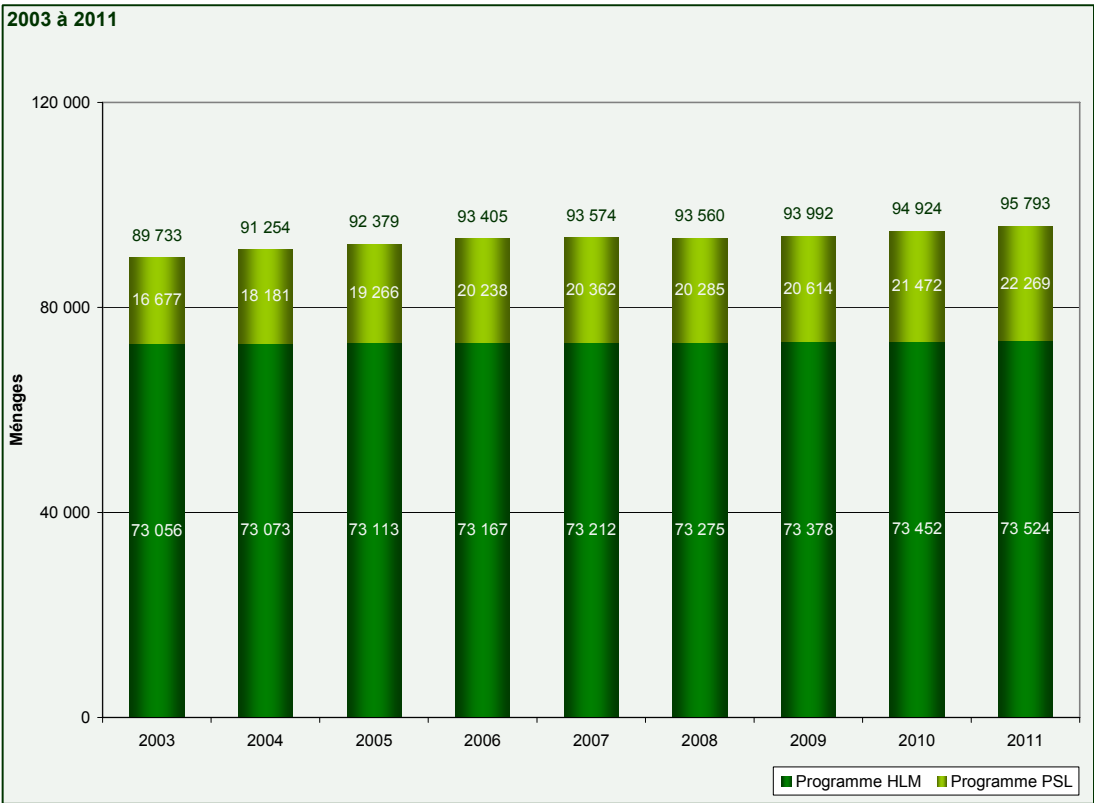
HLM : Ce programme permet à des ménages à faible revenu d'occuper un logement subventionné. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de leur revenu et de l'état du logement qu'ils occupent, conformément au *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*. Le loyer de base (incluant le chauffage et l'eau chaude) équivaut à 25 % du revenu du ménage. Certains frais peuvent s'ajouter (électricité domestique, stationnement).

PSL : Ce programme s'adresse aux ménages à faible revenu, aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes vivant des situations exceptionnelles, comme les femmes victimes de violence conjugale. Il permet d'habiter un logement du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation ou à des organismes sans but lucratif, tout en payant un loyer semblable à celui d'une habitation à loyer modique. La différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage est alors comblée par une subvention.

Ménage à faible revenu : Est considéré comme un ménage à faible revenu, au sens de cet indicateur, une unité composée d'une famille ou d'une personne vivant seule dont le revenu est inférieur au *Plafond de revenu déterminant les besoins impérieux* (PRBI).

Précaution

Le nombre de ménages se qualifiant aux programmes HLM et PSL est tributaire de la pauvreté et de la vigueur de l'économie du Québec.



Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Analyse

Entre 2003 et 2011, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement en vertu du programme *Habitation à loyer modique* (HLM) a légèrement augmenté, passant de 73 056 à 73 524, ce qui correspond à une hausse de 0,6 % sur une période de huit ans.

Depuis 2006, le programme *Supplément au loyer* (PSL) permet de soutenir annuellement plus de 20 000 ménages. Entre 2003 et 2011, ce nombre a augmenté de 33,5 %, passant de quelque 16 677 ménages à 22 269 huit ans plus tard.

Au total, pour cette même période, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement en vertu de l'un ou l'autre de ces programmes est passé de 89 733 à 95 793 ménages, ce qui représente une hausse de 6,8 %

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le niveau socio-économique est un déterminant majeur de la santé et du bien-être. La pauvreté doit être réduite en favorisant la mise en commun des ressources des secteurs public, communautaire et privé. »¹

L'accès à un logement de qualité à un coût abordable exerce une influence notable sur le bien-être et la qualité de vie des personnes. En effet, les ménages contraints d'occuper un logement trop dispendieux pour leurs moyens, un logement insalubre ou surpeuplé se retrouvent en situation de vulnérabilité.

Pour les ménages à faible revenu qui en bénéficient, l'aide au logement octroyée par les autorités publiques agit comme un élément moteur de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. En favorisant une plus grande stabilité financière et la satisfaction d'autres besoins essentiels comme la nourriture et l'habillement, l'aide au logement permet à ces ménages d'amorcer des solutions à leur situation de vulnérabilité, comme le retour aux études ou l'intégration au marché du travail.

L'*Habitation à loyer modique* et le *Supplément au loyer* sont deux mesures de lutte contre la pauvreté qui influencent positivement l'avoir financier des ménages, améliorant ainsi l'état du *capital financier*, en plus d'avoir un impact global sur la qualité du *capital humain* et du *capital social*.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 56.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Rapport de dépendance économique

Description

Cet indicateur représente le montant des transferts gouvernementaux pour chaque tranche de 100 dollars de revenu d'emploi déclaré. Par exemple, un rapport de dépendance économique de 12,1 signifie que 12,10 dollars ont été reçus en paiements de transfert pour chaque tranche de 100 dollars de revenu d'emploi.

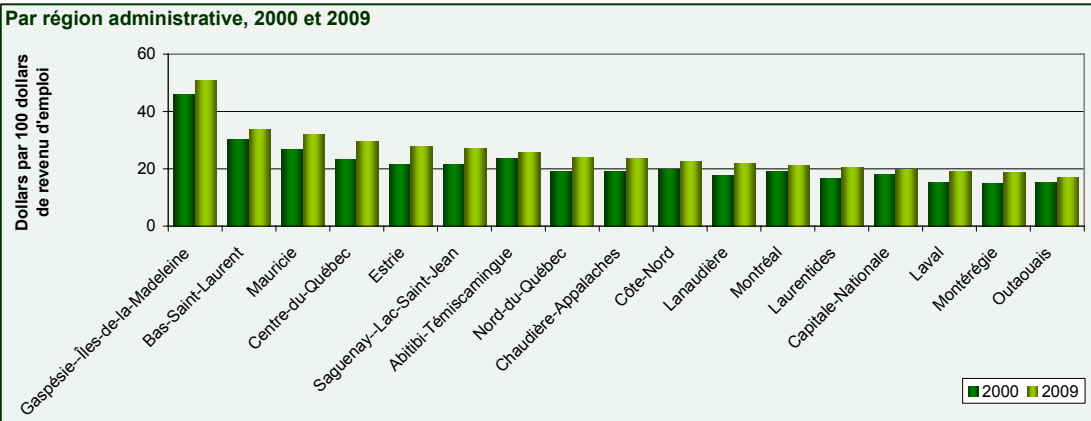
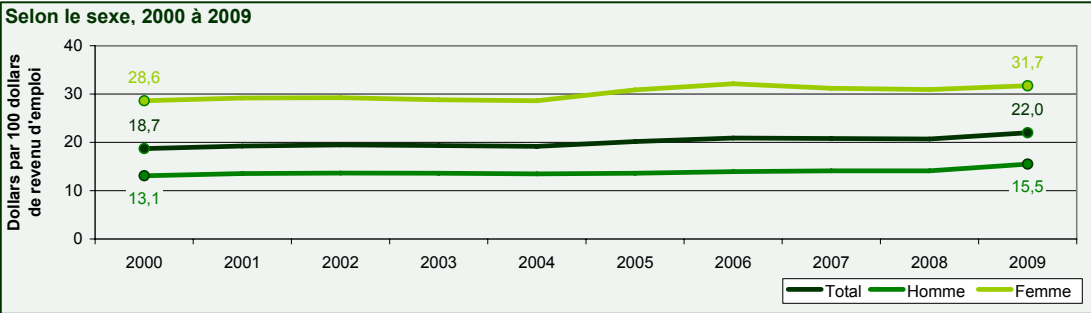
Transferts gouvernementaux : paiements aux individus provenant des administrations fédérale et provinciales tels que l'assurance-emploi, les crédits pour la TPS, les prestations fiscales pour enfants, les pensions de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec, les indemnités pour accidents du travail, l'assistance sociale, les crédits d'impôt remboursables et le soutien aux enfants.

Revenu d'emploi : comprend les traitements et les salaires, les commissions les allocations de formation, les pourboires et les gratifications ainsi que les revenus d'un travail autonome (revenu net d'une entreprise, d'une profession, d'une ferme, de la pêche et d'une occupation donnant droit à des commissions).

Précaution

Puisque les données sont tirées des déclarations de revenus du gouvernement fédéral, certains transferts provinciaux ne sont pas inclus dans le rapport de dépendance économique tel que les bourses d'études.

L'indicateur ne prend en considération que le revenu d'emploi et exclut certains revenus tels que les revenus de placement.



Source : Statistique Canada (SC).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Le rapport de dépendance économique a légèrement augmenté entre 2000 et 2009. Il est passé de 18,7 à 22,0 dollars par 100 dollars de revenu d'emploi. En 2009, 27,3 % de ce montant provient du programme de la sécurité de la vieillesse du Canada, 26,8 % est attribuable aux régimes de pension du Canada et des rentes du Québec, 16,4 % vient de l'assurance-emploi et 29,1 % des autres transferts (données non présentées).

Du début de la série historique en 1997 (données non présentées), jusqu'en 2009, il existe un écart persistant entre le rapport de dépendance économique des hommes et des femmes. Pour cette période, l'écart moyen est de 16,7 dollars par 100 dollars de revenu d'emploi. Cet écart provient en partie des allocations familiales provinciales et fédérales, car elles sont versées principalement aux femmes.

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent sont les régions où le rapport de dépendance économique est le plus élevé avec respectivement 50,9 et 33,9 dollars par 100 dollars de revenu d'emploi en 2009. Cela s'explique par un niveau de prestations plus élevé de l'assurance emploi et de sécurité de la vieillesse dans ces régions. Toujours en 2009, les régions de Laval, de la Montérégie et de l'Outaouais ont les rapports les plus bas de la province avec respectivement 19,2, 18,9 et 17,0 dollars par 100 dollars de revenu d'emploi.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 26
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« À l'échelle du Québec, le développement économique est aussi intimement lié au développement social et culturel. L'intervention de l'État, dans ce contexte, permet une distribution de la richesse.»¹

Les transferts gouvernementaux peuvent jouer un rôle important dans la situation économique d'une personne ou d'un ménage. Ils permettent notamment à certains de bénéficier d'un revenu ou d'un crédit qui vise à améliorer leur stabilité financière. Ainsi, les transferts gouvernementaux peuvent favoriser la réduction des inégalités, entre autres, pour les personnes sans emploi, les accidentés du travail, les retraités ou les familles.

La plupart des transferts gouvernementaux qui sont inclus dans le calcul du rapport de dépendance économique représentent un filet social qui contribue à prévenir et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce qui peut améliorer l'état du *capital humain et du capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur permet d'estimer combien d'élèves parmi ceux qui entrent au secondaire obtiendraient un diplôme secondaire, collégial et universitaire. Il mesure le niveau attendu de la diplomation si les conditions de diplomation par groupe d'âge de l'année observée se maintiennent dans le temps.

À chaque ordre d'enseignement, le taux annuel d'obtention d'un premier diplôme est calculé en sommant les taux de première diplomation pour les différents groupes d'âge concernés. Le taux de première diplomation d'un groupe d'âge est obtenu en divisant le nombre de personnes de ce groupe d'âge qui ont obtenu un premier diplôme et la population de ce même groupe d'âge.

Diplômes au secondaire : Comprend les diplômes d'études secondaires (DES), les diplômes du professionnel court (PC) et du professionnel long (PL), le certificat d'études professionnelles (CEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), le certificat de formation en entreprise de récupération (CFER), le certificat de formation en métiers semi-spécialisés (CFMSS), le certificat de formation en préparation au marché du travail (CFPT) et les autres diplômes d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle.

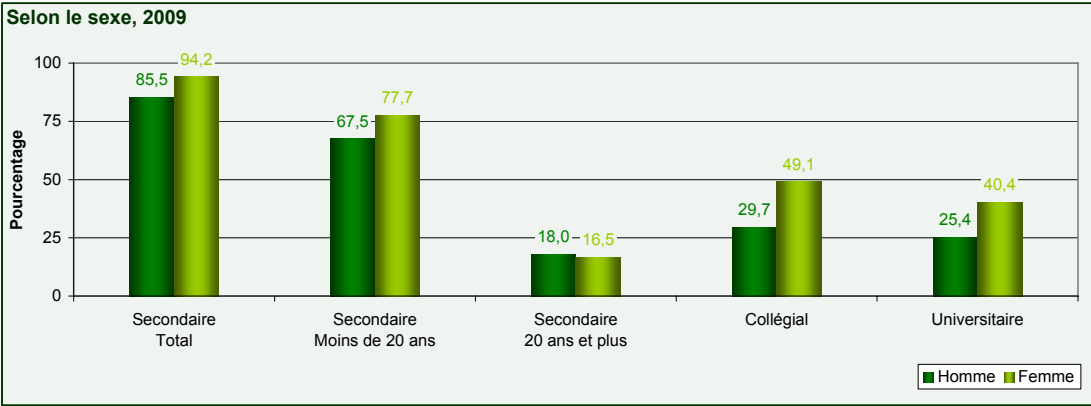
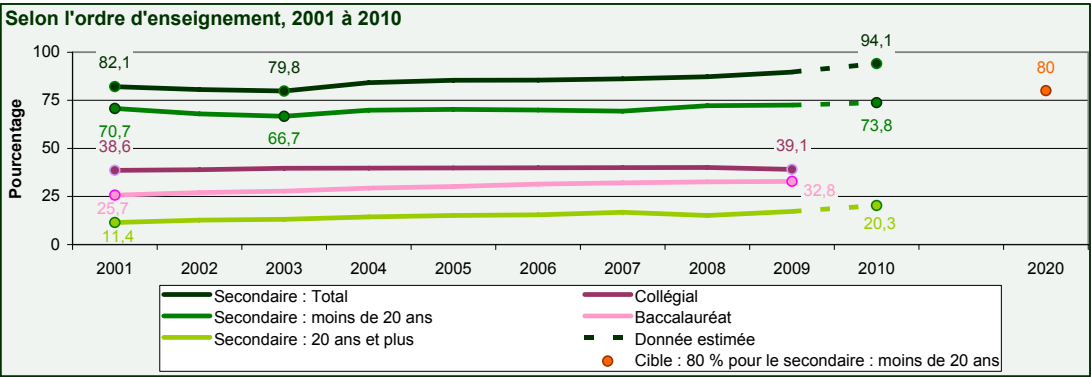
Diplômes au collégial : Comprend les diplômes d'études collégiales (DEC) et les attestations d'études collégiales (AEC).

Diplômes universitaires : Comprend uniquement le baccalauréat.

Précaution

Les taux annuels d'obtention d'un premier diplôme pour le secondaire et le collégial suivent l'année scolaire tandis qu'ils suivent l'année civile pour le baccalauréat.

Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à chaque ordre d'enseignement



Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Note : Données révisées : 2009. Dernière donnée disponible : secondaire 2010, collégial 2009, universitaire 2009. Prochaine donnée : secondaire 2011, collégial 2010, et universitaire 2010.

Analyse

Le taux d'obtention d'un premier diplôme au secondaire a diminué de 2,3 points de pourcentage passant de 82,1 % en 2001 à 79,8 % en 2003. À la suite de cette baisse, le taux a constamment augmenté jusqu'en 2010, où il a atteint 94,1 %. Le taux d'obtention d'un premier diplôme au collégial se situait à 38,6 % en 2001. Par la suite, il a augmenté de 0,5 point de pourcentage pour s'établir à 39,1 % en 2009. Au niveau du baccalauréat, le taux d'obtention d'un premier diplôme est en hausse continue depuis 2001, passant de 25,7 % à 32,8 % en 2009. Pour tous les ordres d'enseignement, les femmes ont un plus fort taux d'obtention d'un premier diplôme à l'exception du secondaire 20 ans et plus. L'écart le plus grand se situe au niveau collégial, alors que 19,4 points de pourcentage séparent les deux sexes.

Cible : La cible du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans sa stratégie : *L'école, j'y tiens - Tous ensemble pour la réussite scolaire!* est d'atteindre un taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à l'enseignement secondaire pour les moins de 20 ans de 80 % en 2020.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 27

Accroître la scolarité, le taux de diplômation et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'éducation et la formation sont essentielles pour une société qui cherche à réduire les inégalités sociales et économiques. Elles permettent aux individus d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur seront utiles, tant dans leur vie personnelle que professionnelle. Ces apprentissages peuvent contribuer notamment au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités, ce qui les rend davantage aptes à participer au développement de la collectivité.

« La capacité des personnes à garder leur emploi ou à accéder à un nouvel emploi est aujourd'hui de plus en plus conditionnelle à l'obtention d'au moins un diplôme du secondaire [...]. »¹

Dans un contexte de concurrence mondiale, la survie des entreprises est largement tributaire du rehaussement des compétences de la main-d'œuvre alors que des travailleurs qualifiés augmentent la capacité d'innovation et la capacité productive de la société. Par ailleurs, la société du savoir requiert une éducation et une formation plus poussées pour être en mesure de s'adapter aux changements sociétaux.

L'éducation et la formation contribuent à l'amélioration du *capital humain* d'une société, notamment parce qu'elles concourent à l'accroissement des connaissances, des aptitudes, des compétences et des attributs de ses membres. Elles peuvent également influencer l'état du *capital social* en favorisant la participation à la vie de la collectivité, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base

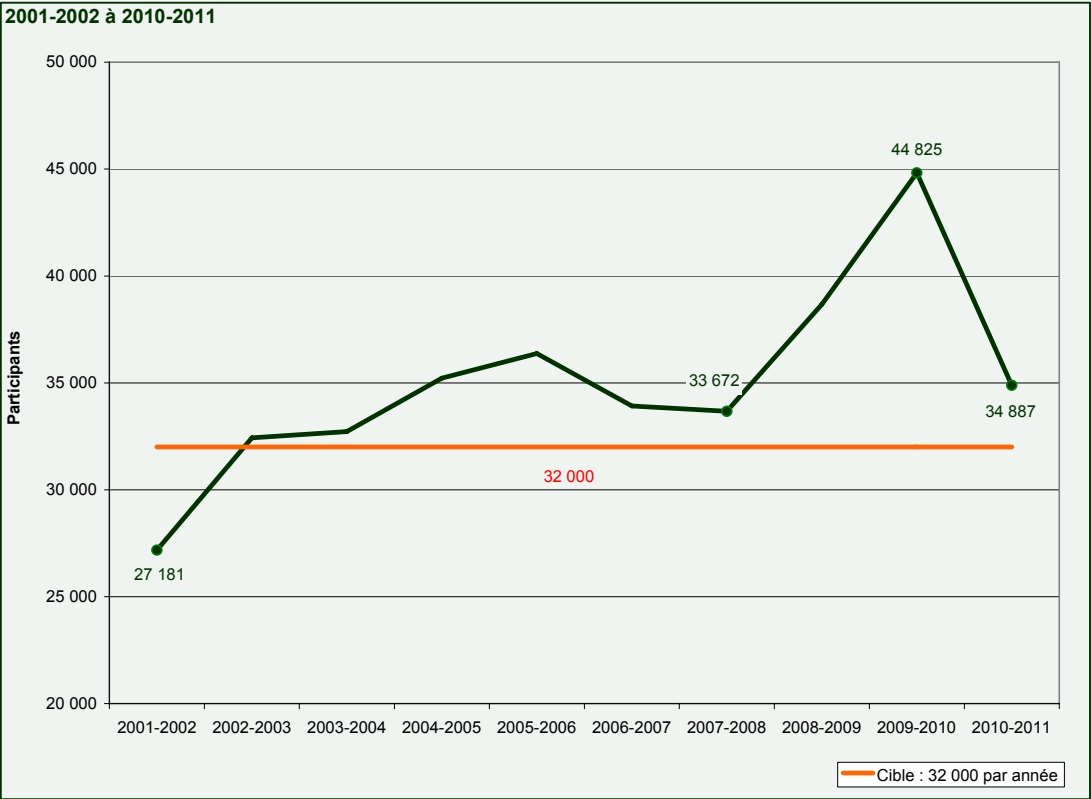
Description

Cet indicateur rend compte du nombre annuel de nouveaux participants prenant part à des activités de formation de base soutenues par les services publics d'emploi. Il schématise la contribution du gouvernement auprès des personnes sans emploi en matière de développement des compétences de base.

Formation de base : Au Québec, les apprentissages sanctionnés par le diplôme d'études secondaires et par le diplôme d'études professionnelles constituent la norme sociale de référence pour définir la formation de base à acquérir par toutes les personnes ayant la capacité de le faire. Cette formation de base comprend d'abord un premier ensemble de compétences générales et communes nécessitant généralement neuf années d'études et se situant, tout en la dépassant toutefois, dans la ligne dite de l'alphabétisation. Elle comprend par ailleurs une première qualification professionnelle permettant de s'insérer dans le marché du travail. Dans le cadre de cet indicateur, on entend par formation de base des activités relatives à la francisation, au préalable à la formation professionnelle, à l'alphabétisation, à la formation générale au secondaire, à la formation professionnelle au secondaire, aux services d'insertion socioprofessionnelle et aux métiers semi-spécialisés. Cette qualification peut s'obtenir en continuité avec le diplôme d'études secondaires, lors d'une période de chômage, en alternance avec un emploi, ou en milieu de travail.

Précaution

L'indicateur mesure le nombre d'adultes distincts qui étaient sans emploi et qui ont débuté une activité de formation de base quelconque. Cependant, il ne permet pas de savoir si l'activité a été terminée par les participants.



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Analyse

Entre les années 2001-2002 et 2007-2008, le nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base soutenues par les services publics d'emploi a connu un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 3,6 %, passant de 27 181 à 33 672. Après 2007-2008, le nombre de nouveaux participants a fortement augmenté (une progression de 11 153 participants) et le TCAM est passé à 15,4 % entre les années 2007-2008 et 2009-2010. Le sommet de 2009-2010 s'explique par la mise en place de mesures conjoncturelles destinées aux personnes éloignées du marché du travail. Les résultats de 2010-2011 continuent de se trouver au dessus des 32 000 visés.

Cible : La cible fixée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans son document intitulé *L'emploi : passeport pour l'avenir*, est de maintenir à un minimum de 32 000, le nombre annuel de nouveaux participants à des activités de formation de base.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
OBJECTIF 27
Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La recherche d'un développement durable s'appuie sur l'éducation et la formation continue. »¹

En contexte d'intensification de la concurrence et d'émergence des économies du savoir, la formation de base apparaît comme un élément indispensable à la prospérité et au bien-être des collectivités. D'une part, une main-d'œuvre compétente et qualifiée permet de repousser les frontières de l'innovation, de hausser la productivité des entreprises et, complémentirement, la performance de la société dans son ensemble. D'autre part, les activités de formation de base jouent un rôle clé en contribuant à la réduction des inégalités, de l'exclusion sociale et de l'analphabétisme.

« Le manque de formation de base a une incidence directe sur l'insertion socioprofessionnelle, l'emploi, l'économie et la santé de la population. »²

Dans une perspective de développement durable, la formation de base constitue un investissement en *capital humain* qui peut avoir un effet positif sur l'état du *capital social* et du *capital financier*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 24.
2- *Apprendre tout au long de la vie*, Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, p. 7.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur permet d'estimer combien d'élèves, parmi ceux qui entrent au secondaire, s'inscriraient aux formations professionnelles, techniques et universitaires. Il mesure le niveau attendu des inscriptions aux formations qualifiantes si les conditions d'inscription par groupe d'âge de l'année observée se maintiennent dans le temps.

À chacune des formations qualifiantes, le taux annuel d'un premier accès est calculé en sommant les taux de premières inscriptions pour les différents groupes d'âge concernés. Le taux d'inscription d'un groupe d'âge est obtenu en divisant le nombre de personnes de ce groupe d'âge inscrites pour la première fois à une formation qualifiante et la population de ce même groupe d'âge.

Formation qualifiante : Une formation qualifiante se définit comme étant un processus structuré par lequel l'individu développe les compétences nécessaires à l'exercice d'une fonction ou d'un métier sur le marché du travail. Les formations qualifiantes incluent les formations dans le réseau scolaire public ou privé et celles parrainées par le marché du travail, pourvu qu'elles mènent à une reconnaissance attestée.

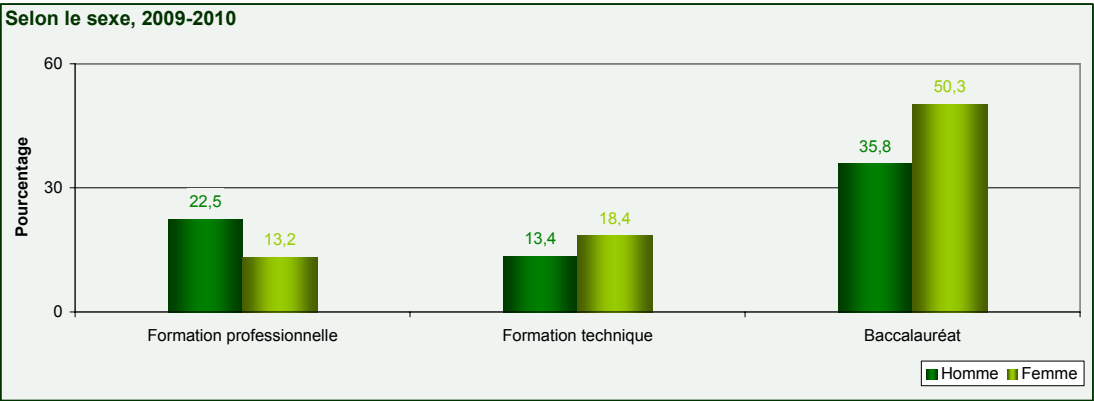
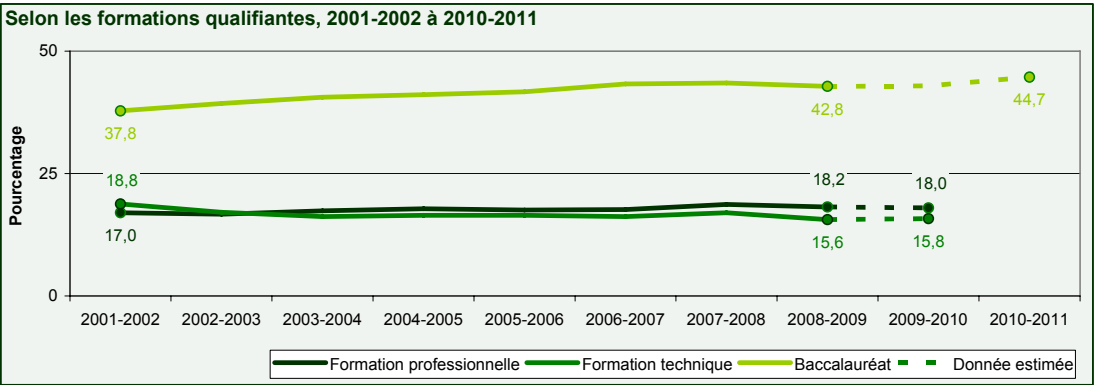
Formation professionnelle : Comprend les diplômes du professionnel court (PC) et du professionnel long (PL), le certificat d'études professionnelles (CEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), le certificat de formation en entreprise de récupération (CFER), le certificat de formation en métiers semi-spécialisés (CFMSS), le certificat de formation en préparation au marché du travail (CFPT) et les autres diplômes d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle.

Formation technique : Comprend les diplômes d'études collégiales (DEC) pour les formations techniques et les attestations d'études collégiales (AEC).

Formation universitaire : Comprend uniquement le baccalauréat.

Dernière mise à jour de la fiche : 4 juillet 2012
Prochaine mise à jour de la fiche : printemps 2013

Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes



Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
Note : Données révisées : 2007-2008 et 2008-2009. Dernière donnée disponible : formation professionnelle 2009-2010, formation technique 2009-2010, Baccalauréat 2010-2011. Prochaine donnée : formation professionnelle 2010-2011, formation technique 2010-2011, Baccalauréat 2011-2012.

Analyse

Le taux d'un premier accès au baccalauréat a progressé de 6,9 points de pourcentage entre 2001-2002 et 2010-2011, passant de 37,8 % à 44,7 %. Le taux de premier accès pour la formation professionnelle a augmenté de 1,0 point de pourcentage entre 2000-2001 et 2009-2010 tandis qu'il a diminué de 3,0 points de pourcentage entre 2001-2002 et 2009-2010 pour la formation technique.

En 2009-2010, la proportion des hommes accédant pour la première fois à une formation professionnelle est supérieure à celle des femmes avec un taux de 22,5 % comparativement à 13,2 %, soit un écart de 9,3 points de pourcentage. Toutefois, l'inverse est observé au niveau de la formation technique où le pourcentage de femmes est supérieur à celui des hommes, respectivement 18,4 % et 13,4 %, une différence de 5,0 points de pourcentage. Au niveau du baccalauréat, la proportion des femmes (50,3 %) est plus élevée que celle des hommes (35,8 %) avec un écart de 14,5 points de pourcentage.

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 27

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues du développement culturel, social et économique. »¹

L'émergence des économies du savoir et les pressions exercées par la concurrence mondiale exigent des individus qu'ils accroissent et diversifient leurs connaissances et leurs compétences. L'établissement d'un environnement éducatif favorable au développement des savoirs qui permettent notamment une accessibilité élargie aux différentes formations qualifiantes contribue à l'adaptation des sociétés et des travailleurs aux innovations et à l'évolution des marchés.

Au plan économique, une main-d'œuvre compétente et qualifiée accroît potentiellement la productivité des entreprises et la performance d'un pays dans son ensemble. L'acquisition et le développement de connaissances peuvent donc se traduire, pour les individus, par le maintien en emploi, une plus grande mobilité et par de meilleurs salaires.

Au plan social, l'accès à une formation qualifiante contribue à réduire l'incidence de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Des personnes plus instruites sont susceptibles d'avoir une meilleure qualité de vie et de participer davantage au développement des institutions sociales, économiques et culturelles contribuant ainsi au bien-être collectif.

L'accès accru à l'éducation et à la formation constitue l'un des éléments moteurs de la croissance économique d'une société, de même que de l'accroissement du niveau et de la qualité de vie de la population, exerçant ainsi un effet direct sur le *capital produit*, sur le *capital social* et sur le *capital humain*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'établissements qui ont offert ou financé des activités de formation à leurs employés sur le nombre d'établissements couverts par l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ). Il permet de suivre l'évolution des efforts consentis par les entreprises afin d'accroître les compétences de leurs employés.

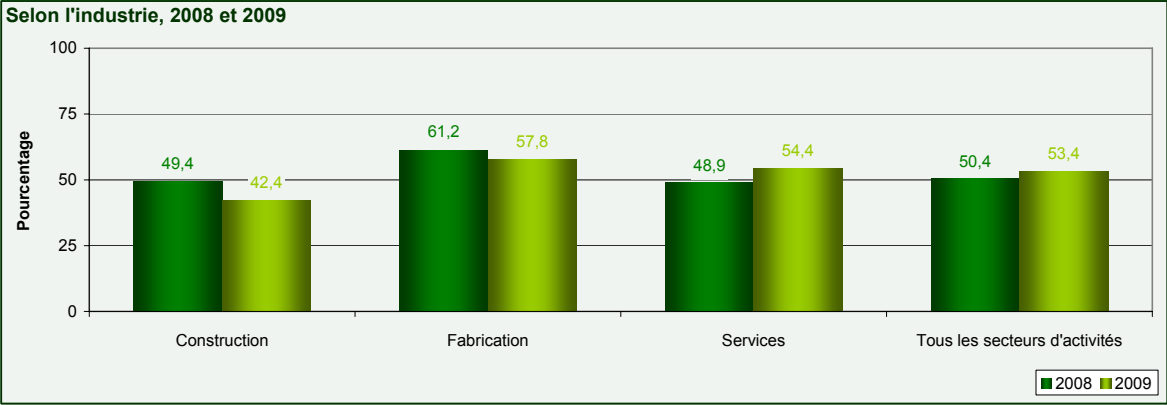
EREQ : Enquête annuelle qui a pour objectif de suivre les tendances dans les domaines de science-technologie. L'enquête s'adresse aux entreprises commerciales de cinq employés et plus, à l'exception du secteur primaire. Les établissements du secteur public et parapublic sont également exclus.

Activité de formation : On entend par activité de formation toute activité structurée qui vise à améliorer les compétences des employés. Cela inclut toute formation reconnue par l'établissement, qu'elle soit donnée par une ressource externe ou interne. Sont exclues : toute formation de nature informelle (« apprentissage sur le tas », échange d'informations entre collègues), ainsi que la formation initiale donnée à un nouvel employé.

Précaution

En 2008, d'importants changements ont été apportés par Statistique Canada à la base de sondage utilisée pour l'enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ). Par conséquent, depuis 2008, les données ne sont pas comparables avec les données des années antérieures. La cible (58,6 % d'établissements ayant offert ou financé des activités de formation à leurs employés en 2010-2011) provenant du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant été établie à partir des données de l'ancienne base de sondage, il n'est plus possible d'en faire le suivi.

Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ).

Compilation : Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

D'une manière générale, l'offre ou le financement de formation aux employés est lié à la taille des établissements. Plus leur taille est grande, plus la proportion des établissements qui offrent de la formation à leurs employés augmente. Ainsi, en 2009, 42,6 % des établissements ayant moins de 20 employés ont offert de la formation à leurs employés. Cette proportion grimpe à 74,8 % pour les établissements de 20 à 99 employés et à 93,1 % pour ceux comptant 100 employés et plus. Il n'y a pas de différences significatives de ces taux entre 2008 et 2009.

En 2008, les industries de la fabrication présentaient une proportion significativement plus importante d'établissements ayant offert ou financé de la formation à leurs employés que les industries de la construction et des services. En 2009, l'enquête révèle que le secteur de la construction présente une proportion significativement moins élevée que les autres industries. Finalement, il n'y a pas de différences significatives entre 2008 et 2009.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« *Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues du développement culturel, social et économique. Elle permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en haussant le niveau de compétences de la société [...].* »¹

La formation continue vise, entre autres, à contrer la désuétude des compétences et à accroître la mobilité des travailleurs. Des individus mieux formés sont plus susceptibles de garder leur emploi ou d'accéder à un nouvel emploi de qualité cadrant avec leurs compétences. Qui plus est, ils peuvent bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Pour les entreprises, investir dans la formation de leurs employés, c'est en partie accroître leur niveau de productivité, maintenir leur position concurrentielle et assurer leur survie.

D'un point de vue sociétal, l'investissement dans la formation de tout ordre est un outil de prévention et de réduction des inégalités sociales et économiques. De plus, le maintien et le rehaussement des compétences des travailleurs sont vitaux pour la croissance économique du Québec.

Conséquemment, dans une perspective de développement durable, les investissements en formation continue ont une influence directe sur le capital *humain*, *social* et *produit* du Québec.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Taux de participation de la population de 25 à 64 ans à la formation structurée

Description

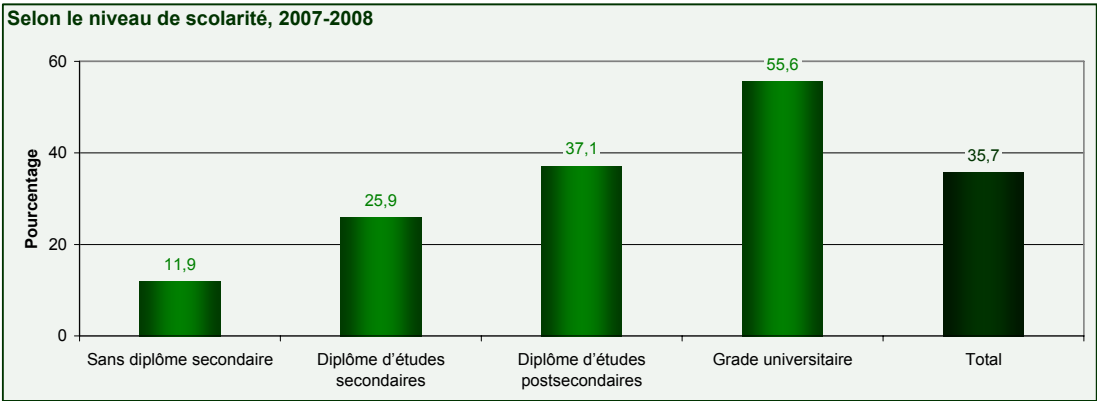
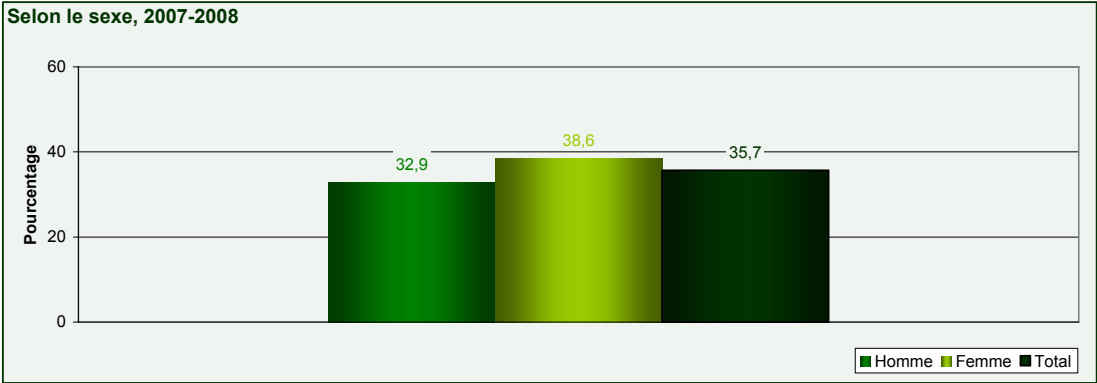
Cet indicateur désigne la proportion de la population âgée de 25 à 64 ans qui prend part à une activité de formation structurée, à caractère formel ou non formel, que ce soit en lien avec un emploi ou par intérêt personnel. Il rend compte de l'importance de la participation de la population à la formation continue.

Formation structurée formelle : Formation donnée dans le cadre scolaire ou tout autre cadre « organisé » qui est dirigée par un professeur, organisée de façon progressive et reconnue ou sanctionnée par un diplôme ou une attestation.

Formation structurée non formelle : Formation habituellement donnée en dehors du système d'enseignement et ne conduisant pas à un diplôme ou une attestation, telle qu'un colloque, un atelier ou un séminaire.

Précaution

L'enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA) a été remaniée et intégrée à l'enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation (EASEF). Suite à des changements apportés aux questions concernant les raisons de la participation à la formation, il n'est pas possible de comparer les données 2002 de l'EEFA avec les données 2007-2008 de l'EASEF sur le taux de participation globale à la formation structurée.



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation (EASEF).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2007-2008.

Analyse

Au Québec, le taux de participation globale à la formation structurée de la population âgée de 25 à 64 ans se situait à 35,7 % en 2008. Les femmes avec un taux de 38,6 % sont proportionnellement plus nombreuses à participer à la formation que les hommes dont le taux est de 32,9 %.

La participation globale à la formation s'accroît avec le niveau de diplomation. Les personnes ayant un grade universitaire représentent le groupe qui participe le plus avec un taux de 55,6 %. Avec un taux de 11,9 %, les personnes sans diplôme d'études secondaires constituent le groupe qui participe le moins à la formation.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La capacité des personnes à garder leur emploi ou à accéder à un nouvel emploi est aujourd'hui de plus en plus conditionnelle à l'obtention d'au moins un diplôme du secondaire [...] »¹

La formation continue influe sensiblement sur le bien-être d'une société. La mise à jour des connaissances et des savoir-faire génère des gains notables en termes de productivité, concourant au maintien de la compétitivité des entreprises et à la prospérité économique. En outre, en contexte de globalisation des marchés et de vieillissement de la population, l'actualisation et le rehaussement des compétences jouent un rôle clé dans la survie des entreprises et la création d'emplois.

Aux plans individuel et social, la formation continue vise à contrer la désuétude des compétences et à pallier le risque d'exclusion sociale et de pauvreté. En effet, des individus peu formés sont plus susceptibles d'avoir recours aux programmes d'assistance sociale et d'être confrontés à des difficultés de réinsertion au marché du travail. Ainsi, la formation continue représente un élément déterminant du niveau de vie des individus, puisqu'elle leur donne la possibilité d'occuper des emplois de meilleure qualité et qui rejoignent davantage leurs intérêts.

Dans une perspective de développement durable, le renouvellement continu des connaissances contribue à accroître la qualité du stock de *capital humain*. De plus en permettant aux entreprises de demeurer concurrentielles et innovantes, les investissements en formation continue favorisent la résilience de la société en période de contraction économique.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

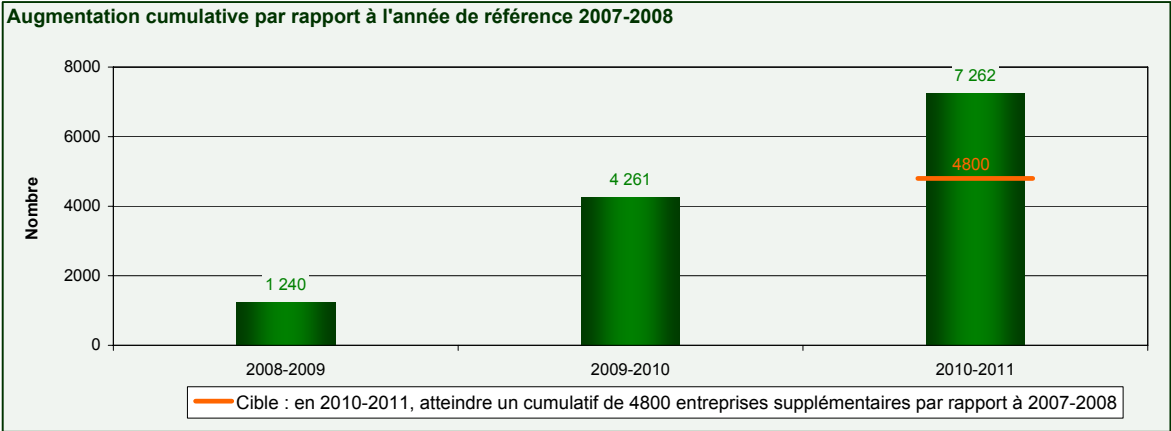
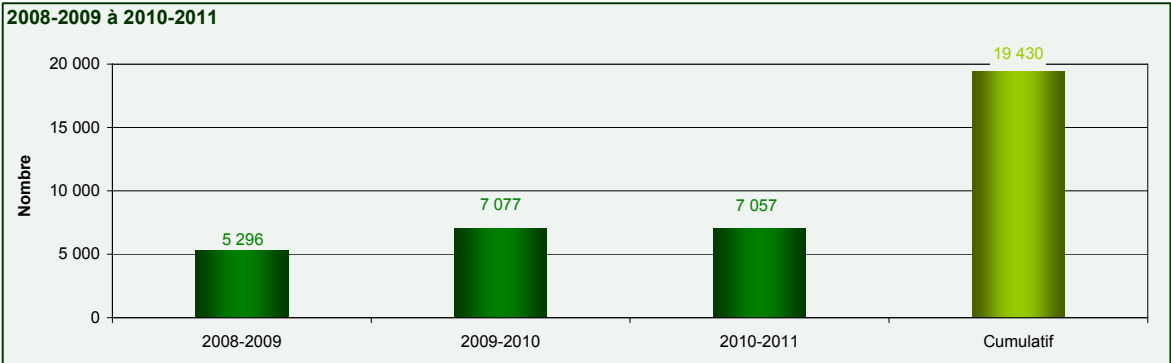
Cet indicateur rend compte du nombre d'entreprises qui ont été soutenues par une intervention des services publics d'emploi (Emploi-Québec) pour la formation de leur main-d'œuvre. Les entreprises retenues sont celles pour lesquelles au moins une nouvelle intervention a débuté dans l'année considérée. La formation ciblée vise les travailleurs à risque de mise à pied ou ayant besoin de développer leurs compétences de base. La formation peut être offerte par un établissement d'enseignement de même que par un formateur interne ou externe.

Entreprises admissibles : Sont admissibles les entreprises privées, les regroupements d'entreprises privées, les coopératives, les organismes à but non lucratif, les municipalités, les travailleurs autonomes, les collectivités et les conseils de bande.

Reconnaissance des acquis et des compétences : La reconnaissance des compétences se définit comme un processus par lequel une instance autorisée identifie, évalue et sanctionne les compétences (connaissances, habiletés et attitudes) acquises à travers l'expérience professionnelle.

Dernière mise à jour de la fiche : 26 avril 212
Prochaine mise à jour de la fiche : été 2012

Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : indéterminée.

Analyse

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2011 (période écoulée depuis la période de référence 2007-2008), 19 430 entreprises ont été nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation.

En 2007-2008, 4 056 entreprises avaient été soutenues (donnée non présentée). En additionnant pour chacune des années subséquentes, l'augmentation par rapport à ce résultat de référence, on obtient une augmentation cumulative de 7 262 entreprises nouvellement soutenues sur trois ans.

Cible : L'objectif fixé dans le *Pacte pour l'emploi*, est d'augmenter de 4 800 le nombre d'entreprises nouvellement soutenues entre 2008-2009 et 2010-2011.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 28
Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Les mesures destinées à la lutte contre la pauvreté (supplément de revenu, accès aux services publics...) permettent d'améliorer les conditions de vie des travailleurs vulnérables que ce soit par la formation, la protection sociale et juridique, le salaire minimum, etc. »¹

Le soutien accordé aux entreprises pour répondre à leurs besoins en matière de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'oeuvre constitue un levier important de progrès personnel, social et économique. D'une part, il permet aux travailleurs d'actualiser leur savoir et leur savoir-faire et de s'adapter aux évolutions technologiques. D'autre part, il contribue à prévenir et à réduire les inégalités sociales et économiques, en accentuant le niveau de compétences des travailleurs vulnérables et en augmentant leur mobilité. Finalement, la hausse des compétences et la reconnaissance des acquis et des compétences permettent aux entreprises d'élever leur niveau de productivité.

Dans une perspective de développement durable, le renouvellement continu des connaissances accroît la valeur du stock de *capital humain*. Plus une société possède une main-d'œuvre qualifiée, plus elle accentue sa résilience en situation de contraction économique.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 55

Mise à jour : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

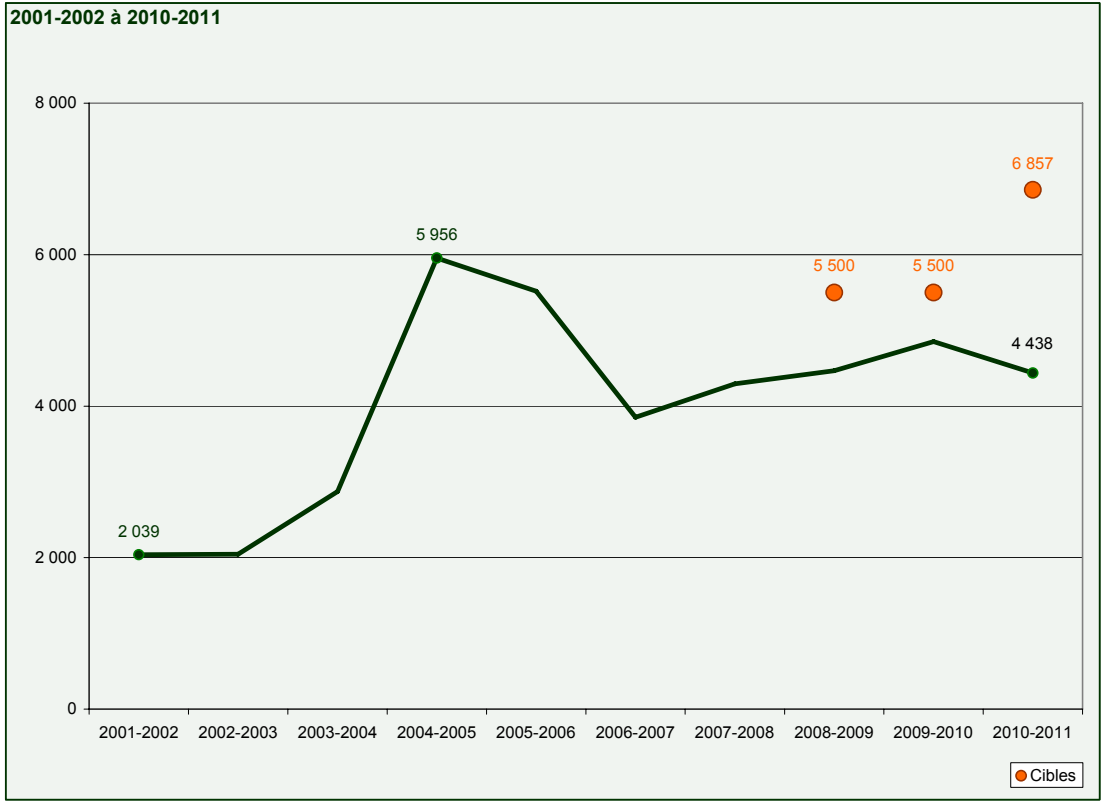
Cet indicateur rend compte du nombre de nouvelles ententes de qualification conclues entre Emploi-Québec et des entreprises à but lucratif ou non lucratif qui accueillent des personnes dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Il témoigne des efforts déployés par Emploi-Québec et les entreprises afin de favoriser la formation continue en entreprise.

PAMT : Ce programme est un mode de formation structurée se déroulant en entreprise, qui repose sur la formule du compagnonnage. Le travailleur inscrit dans une démarche de qualification professionnelle développe ses compétences et peut recevoir une attestation de compétences et un certificat de qualification, à l'issue de cette démarche.

Compagnonnage : Formule utilisée selon laquelle les employés expérimentés forment des collègues dans leur milieu de travail, en leur transmettant leur savoir-faire sur une base individuelle et structurée, les premiers jouant un rôle de compagnon d'apprentissage, les seconds jouant un rôle d'apprenti.

Entente de qualification : Entente ciblant l'acquisition et la reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail par les apprentis salariés en vue de la maîtrise d'un métier.

Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Analyse

Le nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail a progressé, passant de 2 039 en 2001-2002 à 4 438 en 2010-2011. Les résultats exceptionnels de 2004-2005 et 2005-2006 s'expliquent par les efforts ponctuels pour conformer aux normes le personnel œuvrant dans le traitement de l'eau potable. Depuis 2007-2008, le nombre de nouvelles ententes se situe au dessus de 4 000.

Cible : Les plans d'action 2008-2009 et 2009-2010 d'Emploi-Québec fixent à 5 500 le nombre annuel de nouvelles ententes individuelles. La cible est de 6 857 dans le plan d'action 2010-2011.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues du développement culturel, social et économique. Elle permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale [...]. »¹

Les mesures destinées à soutenir les travailleurs à l'emploi, comme les nouvelles ententes individuelles de formation conclues entre Emploi-Québec, une entreprise et un travailleur, permettent de prévenir ou de réduire les inégalités sociales et économiques, en plus de lutter contre la pauvreté. Une main-d'œuvre plus qualifiée accroît sa mobilité et facilite son repositionnement sur le marché du travail, lors d'une conjoncture économique moins favorable.

Pour les entreprises soumises aux pressions concurrentielles, les activités de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail contribuent à solidifier leur position commerciale en augmentant leur productivité.

« La vigueur d'une économie repose, en bonne partie, sur la productivité de ses entreprises et sur la formation et la qualification sa main-d'œuvre. »²

Dans une perspective de développement durable, la qualification en milieu de travail peut améliorer la qualité du stock de *capital humain* en contribuant à renouveler les connaissances de la main-d'œuvre. Elle peut également accentuer le potentiel de croissance des entreprises.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.
2- *Le Pacte pour l'emploi : Le Québec de toutes ses forces*, <http://www.pacte-emploi.gouv.qc.ca/presentation/formation.asp>

Tableaux de données

Indicateurs de suivi de la Stratégie
gouvernementale de développement durable
2008-2013

Indicateur 1.2
Publications scientifiques en développement durable

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	2000 = 100									
Indice d'évolution										
Total monde	100,0	100,3	102,6	107,6	113,0	118,7	125,6	131,7	140,2	134,0
Total Québec	100,0	96,7	98,9	107,6	115,3	123,4	134,0	140,4	144,8	140,7
Développement durable monde	100,0	104,2	108,2	120,3	132,2	145,6	164,0	184,3	208,2	213,5
Développement durable Québec	100,0	108,2	98,7	116,4	127,7	153,5	191,2	232,1	231,4	242,1

	2000-2009
Indice de spécialisation selon l'orientation de la Stratégie	
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	1,35
Répondre aux changements démographiques	1,33
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	1,26
Total	1,21
Produire et consommer de façon responsable	1,06
Aménager et développer le territoire de façon responsable	1,00
Favoriser la participation à la vie collective	0,96
Prévenir et réduire les inégalités sociales	0,85
Informar, sensibiliser, éduquer, innover	0,60

Conception : Fonds de recherche du Québec (FRQ).

Source et compilation : Observatoire des Sciences et des Technologies (OST) de l'Université du Québec à Montréal à partir de la base de données Web of Science de Thomson Reuters. Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernières données disponibles : 2009. Prochaines données : 2010.

Indicateur 3.1
Crédits versés et dépenses fiscales en vertu des incitatifs gouvernementaux à la R-D et à l'innovation

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	Millions de dollars									
Crédits versés Aide à la R-D	372,6	347,7	491,7	347,4	364,7	379,8	423,0	425,2	492,8	477,1
Crédits versés Aide à l'innovation	121,9	164,7	79,5	54,2	70,5	54,2	58,7	69,5	93,7	94,4
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses fiscales à la R-D	426,3	528,7	647,6	673,0	665,7	625,3	644,0	694,9	727,9 ^r	722,5 ^r

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Enquête annuelle sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l’administration publique québécoise. Revenu Québec, données administratives.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Les versements totaux (excluant l'aide fiscale) : données révisées. Ils sont calculés suivant l'année budgétaire. Aide fiscale : les données sont révisées pour 2007 et 2008. Dernières données disponibles : 2010-2011 (versements totaux) et 2008 (aide fiscale). Prochaines données : 2011-2012 (versements totaux) et 2009 (aide fiscale).

Indicateur 3.2
Ratio des dépenses intérieures de R-D sur le PIB (DIRD/PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 ^p
DIRD ¹	2,54	2,77	2,79	2,78	2,76	2,67	2,80	2,69	2,66	2,58
DIRDE	1,62	1,79	1,72	1,66	1,65	1,53	1,71	1,65	1,58	1,50
DIRDET	0,20	0,21	0,21	0,18	0,17	0,20	0,19	0,15	0,17	0,16
DIRDES	0,72	0,77	0,86	0,94	0,94	0,94	0,90	0,88	0,92	0,91

Source : Statistique Canada, Tableau 358-0001 Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution, CANSIM, janvier 2012;

Comptes économiques provinciaux et territoriaux, novembre 2011.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Les dépenses de R-D exécutées par le secteur privé sans but lucratif sont exclues depuis l'année de référence 2000. Données révisées.

Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

1. Inclut la partie québécoise de la DIRD de la région de la Capitale nationale du Canada (Hull).

Indicateur 3.3
Ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB (DIRDE/PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 ^p
	Pourcentage									
DIRDE	1,62	1,79	1,72	1,66	1,65	1,53	1,71	1,65	1,58	1,50

Source : Statistique Canada, Tableau 358-0001, Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution, CANSIM, janvier 2012;

Comptes économiques provinciaux et territoriaux, novembre 2011.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Données révisées. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 4.1
Prévalence de l’obésité et de l’embonpoint chez les jeunes et les adultes

	2000-2001	2003	2005	2007-2008	2009-2010
	Pourcentage				
Embonpoint chez les enfants					
Garçon	13,7	15,7	16,1	13,8	16,3
Fille	11,5	10,8	8,5	11,0	12,4
Embonpoint chez les adultes					
Homme	37,9	41,1	39,6	39,3	40,7
Femme	25,5	25,3	26,3	26,2	27,0
Obésité chez les enfants					
Garçon	4,8 *	5,3 *	4,7	5,8 *	4,6 *
Fille	3,6 *	3,5 *	4,0 *	2,0 **	2,9 **
Obésité chez les adultes					
Homme	13,0	14,3	15,8	16,5	17,3
Femme	12,2	13,9	13,1	14,6	15,5

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de partage.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2011.
 * Précision passable, interpréter avec prudence. ** : Faible précision, fournie à titre indicatif seulement.

Indicateur 4.2
Nombre d’intoxications d’origine environnementale

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	Nombre d'intoxications					
Gaz et asphyxiant	68	69	94	189	107	112
Métaux et métalloïdes	136	99	193	192	131	112
Autres	5	6	4	16	12	10

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigie sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuable à un agent chimique ou physique (Système MADO-chimique).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Note : Données révisées. Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée: 2012.

Indicateur 4.3
Proportion des individus ayant une incapacité

		2003	2005	2007-2008	2009-2010
		Pourcentage			
Total		28,4	26,9	23,5	25,5
Homme		26,2	25,8	22,2	24,4
Femme		30,7	28,0	24,8	26,6
Selon les causes					
Maladie ou mal		32,8	31,1	31,8	31,6
	Homme	27,4	26,2	28,0	26,3
	Femme	37,2	35,5	35,0	36,4
Blessures		20,5	17,8	20,6	23,6
	Homme	25,7	21,5	27,2	31,0
	Femme	16,2	14,5	15,1	17,1
Vieillessement		16,6	17,4	18,4	17,8
	Homme	14,8	16,2	17,3	14,6
	Femme	18,1	18,6	19,4	20,6
Autre		11,3	17,0	11,8	10,7
	Homme	9,3	16,0	10,0	10,2
	Femme	12,9	18,0	13,3	11,1
Présent dès la naissance ou héréditaire		10,9	9,9	9,9	8,5
	Homme	10,6	10,0	9,0	7,2
	Femme	11,1	9,8	10,6	9,7
Conditions de travail		8,0	6,7	7,5	7,8
	Homme	12,1	10,2	8,6	10,8
	Femme	4,6	3,7	6,7	5,1

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de micro données à grande diffusion (FMGD).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 20092010. Prochaine donnée : 2011.

Indicateur 4.4
Nombre de lésions professionnelles

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
		Dossiers									
Total		137 456	135 724	132 906	125 931	122 086	112 009	108 758	95 597	92 112	91 030
Accidents du travail		132 485	130 633	128 104	121 293	117 545	107 612	104 491	91 380	87 705	86 799
Maladies professionnelles		4 971	5 091	4 802	4 638	4 541	4 397	4 267	4 217	4 407	4 231

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Compilation : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Indicateur 5.1
Montants investis pour atténuer ou
prévenir les conséquences des sinistres

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Dollars	
Programme général d'aide financière lors de sinistres	7 654 748	3 366 446	69 539
Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol	1 961 282	931 112	297 073
Cadre de prévention des risques naturels	1 264 581	5 847 346	0

Sources : Ministère de la Sécurité Publique (MSP), ministère des Transports du Québec (MTQ).

Compilation : Ministère de la Sécurité Publique (MSP).

Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Indicateur 6.5
Taux de réduction de la consommation de carburant dans les ministères et organismes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
	Litres au 100 km				
MRNF	16,3	16,2	16,1	15,9	15,8

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).
Note : Les données du secteur Faune et du secteur Foncier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) n'ont été considérées qu'à partir de 2006-2007. Dernière donnée disponible : 2007-2008. Prochaine donnée : 2008-2009.

Indicateur 6.6
Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics (par rapport à 2002-2003)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	Pourcentage				
Selon l'institution					
Commissions scolaires	..	-1,8	-0,5	-2,4	0,3
SIQ	..	3,7	6,6	9,5	9,3
Cégep	1,0	-1,6	0,1	-1,1	2,0
Université	..	-3,7	0,3	-1,0	2,9
Réseau de la santé	..	-2,7	2,1	5,7	6,1

Consommation d'énergie par rapport à la surface

	Gigajoules par m²				
Selon l'institution					
Commissions scolaires	0,76	0,77	0,76	0,78	0,76
SIQ	1,39	1,34	1,30	1,26	1,26
Cégep	0,96	0,97	0,96	0,97	0,94
Université	1,65	1,72	1,65	1,67	1,61
Réseau de la santé	2,14	2,20	2,10	2,02	2,01

Source : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
Compilation : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
Note : Dernière donnée disponible : 2006-2007. Prochaine donnée : 2007-2008.

Indicateur 7.1
Consommation énergétique par habitant

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	TEP par habitant									
	5,44	5,27	5,53	5,71	5,65	5,44	5,27	5,43	5,18	4,99

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Institut de la statistique du Québec (ISQ). Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 7.2
Intensité énergétique

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	TEP par millier de dollars									
	0,185	0,178	0,184	0,189	0,184	0,175	0,168	0,171	0,162	0,158

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Institut de la statistique du Québec (ISQ). Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Données révisées. Le PIB est calculé en dollars enchainés de 2002. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 7.3
Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d’électricité

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Millions de TEP									
Produits pétroliers	14,8	14,9	15,6	16,6	16,6	15,9	15,2	16,0	15,5	15,2
	Millions de m³									
Gaz naturel	6 308	5 256	5 891	5 690	5 769	5 364	5 639	5 395	4 750	5 337
	Térawattheures									
Électricité	175,1	176,5	183,7	193,3	191,7	194,5	192,7	194,9	186,6	182,6

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Données révisées. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 7.4
Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant

	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008
	Tonnes par million de dollars de 2002						
	27,1	26,4	29,7	27,0	25,7	25,9	23,2
	Tonnes par habitant						
	0,74	0,75	0,94	0,87	0,86	0,88	0,81

Sources : Recyc-Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Recyc-Québec.

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée disponible : 2010

Indicateur 7.5
Taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles

	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008
	Pourcentage						
	40	42	39	47	49	52	57

Sources : Recyc-Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Recyc-Québec.

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée disponible : 2010.

Indicateur 8.1
Nouvelle capacité de production d'électricité hydroélectrique et éolienne

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	Millions de kilowattheurs										
Nouveaux projets hydroélectriques	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4 502
Capacité éolienne	102,0	102,0	104,3	104,3	212,3	321,8	422,3	531,8	659,5	659,1	

Sources : Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Statistique Canada. Hydro-Québec.

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Dernière donnée disponible : 2010 et 2011. Prochaine donnée : 2011 et 2012.

Indicateur 8.2
Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Millions de kilowattheurs									
Production hydroélectrique	174 736	165 885	172 245	172 031	168 238	175 090	174 313	182 860	189 523	191 510
Production éolienne	173	190	173	170	187	416	423	667	810	1 131

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Les données excluent la production de la centrale Churchill Falls. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée disponible : 2010.

Indicateur 9.1

Nombre de programmes ajustés pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption de pratiques responsables

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	n		
Nombre de programmes incluant des critères d'écoconditionnalité			
Annuels	0	0	11
Cumulés	0	0	11
Nombre de programmes favorisant l'adoption de pratiques responsables			
Annuels	8	13	3
Cumulés	8	21	24

Sources : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Indicateur 12.1
Compilation des instruments économiques mis en place ou enrichis afin d'adopter des pratiques environnementales

Instruments économiques mis en place ou enrichis au cours de l'année 2010-2011	Impact financier pour le gouvernement 2011-2012 (Millions de dollars) ⁽¹⁾
Mesures affectant les revenus	
Bonification temporaire du crédit d'impôt pour l'acquisition ou la location de véhicule neuf écoénergétique	-0,8
Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol cellulosique	—
Mesures ayant un impact sur les dépenses	
Appui à l'amélioration des procédés de production d'éthanol de première génération	-2,0
Programme d'intensification de la mise en place d'infrastructures cyclables au Québec (Véloce)	-4,0
Nouveau programme de rabais à l'achat pour l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge	-1,7
Financement de projets pilotes utilisant une énergie solaire opérationnelle	-3,5
Instauration d'un volet Finacement écologiques au programme d'aide au financement des entreprises (PAFE) ⁽²⁾	-1,0
Modulation des incitatifs pour le choix de contenant de bière en fonction des impacts environnementaux dans le cadre du renouvellement de l'entente sur la consigne avec l'industrie brassicole	-0,4

Source : Ministère des Finances (MFQ).

Compilation : Ministère des Finances (MFQ).

Note : Un nombre négatif indique un coût pour le gouvernement. — : Données infimes.

(1) L'impact financier des mesures identifiées représente l'impact net prévisionnel sur l'ensemble des ministères et organismes du périmètre comptable du gouvernement pour l'année 2010-2012.

(2) La mesure est également comptabilisée à l'Indicateur 9.1 - Nombre de programmes ajustés au moment de leur création ou de leur révision, le cas échéant, pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption des pratiques responsables.

Indicateur 12.2
Investissements privés non résidentiels

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 ^p	2012 ^{pe}	Moyenne 2005-2010
	Milliards de dollars										
Total des dépenses en immobilisation et en réparation (Secteur privé non résidentiel)	19,1	21,3	20,4	21,7	23,7	23,3	20,4	21,2	23,8	25,8	21,8

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur les dépenses en immobilisation et réparation (EDIR).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Données révisées. Dernières données disponibles : donnée provisoire (2011), perspectives (2012). Prochaines données : donnée provisoire (2012), perspectives (2013).

Indicateur 12.3
Investissements en machines et équipements du secteur manufacturier

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 ^p	2012 ^{pe}
	Milliards de dollars									
Dépenses en immobilisation et en réparation en machine et équipement (Secteur (31 - 33) Fabrication)	4,2	3,9	3,7	3,5	3,2	3,5	2,6	2,8	3,7	4,0

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur les dépenses en immobilisation et réparation (EDIR).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Données révisées. Dernières données disponibles : donnée provisoire (2011), perspectives (2012). Prochaines données : donnée provisoire (2012), perspectives (2013).

Indicateur 13.1
Indice synthétique de fécondité

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice synthétique de fécondité	1,48	1,50	1,50	1,54	1,65	1,69	1,74	1,74	1,70	1,69
Seuil de renouvellement	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10
Régions administratives										
Nord-du-Québec	2,50	2,63	2,79	2,65	2,74	2,95	2,83	2,88	2,82	2,81
Côte-Nord	1,58	1,64	1,74	1,64	1,85	1,92	2,02	1,99	2,05	2,07
Abitibi-Témiscamingue	1,56	1,66	1,58	1,74	1,80	1,89	2,05	2,15	2,03	2,06
Chaudière-Appalaches	1,57	1,61	1,65	1,66	1,81	1,84	1,98	1,96	1,97	2,00
Lanaudière	1,53	1,53	1,57	1,60	1,73	1,85	1,99	2,03	1,95	1,97
Centre-du-Québec	1,61	1,61	1,58	1,64	1,79	1,82	1,97	1,95	1,90	1,96
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1,32	1,37	1,45	1,41	1,56	1,58	1,69	1,70	1,74	1,85
Bas-Saint-Laurent	1,43	1,50	1,43	1,58	1,65	1,72	1,73	1,73	1,78	1,83
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1,52	1,51	1,51	1,61	1,68	1,73	1,82	1,86	1,76	1,82
Laurentides	1,63	1,66	1,66	1,65	1,83	1,83	1,92	1,90	1,88	1,82
Montréal	1,56	1,58	1,56	1,65	1,75	1,79	1,85	1,85	1,84	1,81
Outaouais	1,51	1,51	1,55	1,61	1,68	1,78	1,82	1,89	1,77	1,76
Mauricie	1,41	1,36	1,45	1,45	1,61	1,61	1,68	1,70	1,67	1,69
Laval	1,46	1,54	1,53	1,59	1,71	1,72	1,77	1,78	1,72	1,67
Estrie	1,54	1,60	1,57	1,59	1,68	1,70	1,74	1,73	1,74	1,67
Capitale-Nationale	1,28	1,30	1,28	1,35	1,49	1,51	1,60	1,59	1,58	1,57
Montréal	1,40	1,44	1,42	1,45	1,53	1,56	1,54	1,54	1,51	1,48

Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Indicateur 13.2
Solde migratoire total

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Personnes									
Solde migratoire total	23 127	29 017	34 725	35 472	30 160	27 908	25 668	27 342	37 392	42 961
Solde des migrations interprovinciales	-7 089	-3 095	-221	-2 972	-7156	-11 828	-12 675	-9 707	-4 247	-3 244
Solde des migrations internationales	30 216	32 112	34 946	38 444	37 316	39 736	38 343	37 049	41 639	46 205

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Les données de 2006 à 2010 ont été révisées. Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée : 2011 (provisoire).

Indicateur 13.3
Solde migratoire interrégional

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Personnes										
Bas-Saint-Laurent	-1 109	-686	28	-255	-511	-343	-306	-456	-162	-28
Saguenay–Lac-Saint-Jean	-2 973	-2 922	-2 016	-1 969	-1 382	-955	-448	-659	-396	3
Capitale-Nationale	2 739	2 750	1 751	1 194	2 636	2 197	3 044	2 761	2 172	2 554
Mauricie	-207	292	649	587	389	786	195	121	353	353
Estrie	1 131	1 109	658	462	182	234	70	40	386	234
Montréal	-14 833	-20 406	-24 100	-22 800	-22 760	-23 848	-21 477	-19 463	-23 640	-22 207
Outaouais	1 364	1 437	583	564	731	510	1 363	1 437	1 312	1 017
Abitibi-Témiscamingue	-1 996	-1 520	-963	-581	-379	-166	-390	-392	-407	53
Côte-Nord	-1 853	-1 201	-802	-827	-911	-689	-918	-452	-313	37
Nord-du-Québec	-645	-293	-329	-496	-443	-253	-298	-384	-173	-154
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-812	-510	-94	-150	-217	-202	-210	-61	146	99
Chaudière-Appalaches	-339	101	56	869	355	495	28	463	754	525
Laval	2 569	2 414	2 342	2 197	2 672	2 045	2 601	2 882	3 099	1 844
Lanaudière	4 288	4 507	6 586	6 940	6 818	7 040	5 441	4 390	4 324	3 933
Laurentides	6 358	7 151	7 266	6 191	5 424	6 295	4 205	4 335	5 162	4 482
Montréal	6 300	7 367	8 011	7 607	6 867	6 497	6 116	4 861	6 502	6 260
Centre-du-Québec	17	409	373	467	529	359	984	577	881	996
Pourcentage										
Par rapport à la population (taux net)										
Bas-Saint-Laurent	-0,55	-0,34	0,01	-0,13	-0,26	-0,17	-0,15	-0,23	-0,08	-0,01
Saguenay–Lac-Saint-Jean	-1,06	-1,05	-0,73	-0,72	-0,51	-0,35	-0,17	-0,24	-0,15	0,00
Capitale-Nationale	0,43	0,43	0,27	0,18	0,40	0,33	0,46	0,41	0,32	0,37
Mauricie	-0,08	0,11	0,25	0,23	0,15	0,30	0,07	0,05	0,14	0,14
Estrie	0,39	0,38	0,22	0,16	0,06	0,08	0,02	0,01	0,13	0,08
Montréal	-0,81	-1,11	-1,31	-1,23	-1,23	-1,29	-1,16	-1,05	-1,28	-1,20
Outaouais	0,43	0,44	0,18	0,17	0,22	0,15	0,39	0,41	0,37	0,28
Abitibi-Témiscamingue	-1,36	-1,05	-0,67	-0,40	-0,26	-0,12	-0,27	-0,27	-0,28	0,04
Côte-Nord	-1,87	-1,23	-0,83	-0,86	-0,95	-0,72	-0,97	-0,48	-0,33	0,04
Nord-du-Québec	-1,71	-0,77	-0,86	-1,28	-1,15	-0,65	-0,76	-0,97	-0,43	-0,39
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-0,82	-0,52	-0,10	-0,15	-0,22	-0,21	-0,22	-0,06	0,15	0,10
Chaudière-Appalaches	-0,09	0,03	0,01	0,22	0,09	0,12	0,01	0,12	0,19	0,13
Laval	0,73	0,68	0,65	0,60	0,72	0,55	0,68	0,75	0,79	0,46
Lanaudière	1,08	1,12	1,61	1,67	1,60	1,62	1,23	0,97	0,94	0,84
Laurentides	1,34	1,47	1,47	1,22	1,05	1,20	0,79	0,81	0,95	0,81
Montréal	0,48	0,56	0,60	0,56	0,50	0,47	0,44	0,34	0,46	0,43
Centre-du-Québec	0,01	0,18	0,17	0,21	0,24	0,16	0,43	0,25	0,38	0,43

Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ). Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Indicateur 13.4
Taux de présence des immigrants admis au Québec

Taux de présence en		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moyenne sur 10 ans		80,3	80,4	80,4	80,2	80,3	85,2
Année d'admission							
	1995	78,6					
	1996	76,4	76,1				
	1997	74,5	74,2	73,4			
	1998	74,6	74,1	73,4	72,8		
	1999	77,8	77,2	76,6	76,0	75,3	
	2000	79,4	78,7	78,0	77,2	76,4	78,7
	2001	81,2	80,4	79,6	78,9	78,1	79,1
	2002	83,4	82,6	81,8	80,9	80,1	82,7
	2003	85,5	84,8	83,9	82,9	82,1	86,1
	2004	85,6	84,9	84,2	83,0	82,4	86,7
	2005		83,9	83,5	82,6	81,9	86,7
	2006			82,8	81,8	81,7	87,8
	2007				80,8	81,1	87,4
	2008					80,6	86,5
	2009						86,8

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
 Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
 Note : Dernière donnée : 2000-2009. Prochaine donnée : 2001-2010.

Indicateur 13.5
Rapport de dépendance démographique

	Total	Jeunes	Ainés
2002	58,3	37,5	20,8
2003	58,0	36,9	21,0
2004	57,7	36,5	21,2
2005	57,5	36,0	21,5
2006	57,7	35,7	22,0
2007	58,1	35,6	22,5
2008	58,7	35,5	23,2
2009	59,2	35,4	23,8
2010	59,4	35,0	24,4
2011	59,7	34,6	25,1
2012	60,6 e	34,5 e	26,1 e
2013	61,2 e	34,3 e	26,9 e
2014	62,0 e	34,2 e	27,8 e
2015	62,8 e	34,1 e	28,7 e

Par région par région administrative, 2011

	Total	Jeunes	Ainés
Nord-du-Québec	76,3	64,6	11,7
Centre-du-Québec	65,5	36,9	28,6
Mauricie	64,7	31,2	33,5
Bas-Saint-Laurent	64,4	32,3	32,1
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	64,1	30,7	33,4
Laval	64,0	38,5	25,5
Estrie	63,8	35,5	28,2
Chaudière-Appalaches	63,4	36,0	27,4
Abitibi-Témiscamingue	62,7	38,4	24,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	62,6	33,8	28,8
Montérégie	62,1	37,6	24,5
Laurentides	61,5	37,7	23,8
Lanaudière	61,1	37,9	23,2
Côte-Nord	60,4	37,4	23,0
Capitale-Nationale	56,8	29,7	27,1
Outaouais	55,7	35,8	20,0
Montréal	54,0	31,0	23,0

Source : Statistique Canada (SC). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Indicateur 14.1
Taux d’activité des mères d’enfant de moins de 6 ans

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	Pourcentage									
Total	74,2	74,6	77,8	77,8	76,8	78,3	76	77,5	78,7	79,8
Famille biparentale	75,4	76,3	78,9	78,9	77,6	79,1	76,6	78,3	79,3	80,9
Famille monoparentale	64,2	61,2	67,7	68,4	69,9	71,8	71,6	70,0	72,9	72,1

Source : Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada, *Enquête sur la population active* , 2011.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Indicateur 14.2
Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	Places									
Ensemble du Québec	145 624	163 434	177 848	189 380	196 618	198 606	201 166	205 823	210 019	214 804
Montréal	37 629	41 343	45 216	47 887	50 026	49 876	50 532	51 622	52 764	53 911
Montérégie	26 013	29 742	33 361	35 816	37 154	37 165	37 563	38 526	39 565	40 427
Capitale-Nationale	13 347	14 383	15 124	15 781	16 330	16 560	16 771	16 953	17 243	17 500
Laurentides	8 237	10 198	11 440	12 926	13 348	13 339	13 676	14 090	14 383	14 816
Lanaudière	7 526	9 088	9 727	10 562	11 011	11 163	11 184	11 308	11 602	11 901
Laval	7 437	8 595	9 377	9 703	9 934	10 302	10 612	10 973	11 263	11 545
Chaudière-Appalaches	7 301	8 116	8 619	8 929	9 329	9 730	9 807	10 320	10 426	10 888
Outaouais	6 912	7 437	8 141	9 176	9 722	9 989	10 069	10 374	10 521	10 853
Estrie	6 348	6 868	7 358	7 638	7 783	7 890	7 935	8 052	8 251	8 330
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4 838	5 246	5 795	6 181	6 416	6 532	6 613	6 801	6 847	6 949
Mauricie	4 502	4 880	5 410	5 517	5 576	5 759	5 798	5 832	5 907	6 010
Centre-du-Québec	4 119	4 712	4 981	5 183	5 289	5 349	5 401	5 549	5 694	5 963
Bas-Saint-Laurent	3 610	3 741	3 918	3 968	3 995	4 237	4 274	4 316	4 393	4 413
Abitibi-Témiscamingue	2 660	3 394	3 501	3 911	4 017	3 939	3 989	4 076	4 085	4 121
Côte-Nord	1 809	2 007	2 098	2 122	2 234	2 300	2 356	2 445	2 460	2 541
Nord-du-Québec	1 540	1 822	1 840	2 019	2 393	2 406	2 509	2 509	2 509	2 509
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 796	1 862	1 942	2 061	2 061	2 070	2 077	2 077	2 106	2 127

Source : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Compilation : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Indicateur 14.3
Taux d'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale

	2006	2007	2008	2009	2010
	Pourcentage				
Total	94,8	95,2	95,5	95,9	95,7
Les deux parents	97,8	98,0	98,2	98,4	98,4
Mère seulement	95,9	96,4	96,6	97,0	96,8
Père seulement	71,4	73,1	74,4	75,5	74,6

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
 Compilation : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
 Note : Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée : 2011.

Indicateur 14.4
Taux de participation au Régime québécois d'assurance parentale

	2006	2007	2008	2009	2010
	Pourcentage				
Ensemble du Québec	81,1	82,3	84,5	85,1	85,1
Chaudière-Appalaches	..	..	93,7	94,8	95,7
Lanaudière	..	..	91,6	92,6	92,3
Capitale-Nationale	..	..	91,7	92,1	91,9
Centre-du-Québec	..	..	90,1	91,2	89,3
Laurentides	..	..	90,4	91,1	91,6
Bas-Saint-Laurent	..	..	91,4	90,9	93,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	..	..	89,8	90,5	92,9
Montérégie	..	..	90,5	90,5	90,6
Outaouais	..	..	89,1	89,9	89,4
Laval	..	..	88,5	88,2	86,3
Estrie	..	..	87,7	87,5	87,5
Abitibi-Témiscamingue	..	..	83,7	86,3	86,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	..	..	84,2	83,1	83,5
Mauricie	..	..	85,1	81,9	84,8
Côte-Nord	..	..	77,3	80,7	80,5
Montréal	..	..	70,8	71,9	71,4
Nord-du-Québec	..	..	51,8	52,4	56,1

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
 Compilation : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
 Note : Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée : 2011.

Indicateur 15.1
Revenu personnel disponible par habitant

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Dollars de 2002 per capita									
Canada	21 992	22 135	22 424	23 070	23 459	24 615	25 329	26 065	25 972	26 571
Québec	20 033	20 410	20 903	21 297	21 504	22 091	22 946	23 603	23 583	24 067
	Dollars par habitant									
Par région administrative										
Nord-du-Québec	20 573	22 448	23 487	24 279	24 940	24 874	26 769	57 261	30 166	32 027
Côte-Nord	18 442	19 899	21 223	22 495	22 786	23 198	24 881	26 300	26 902	28 783
Montréal	20 369	21 022	21 874	22 675	23 445	24 351	25 664	26 464	26 798	27 705
Montréal	21 720	22 384	23 181	24 007	24 507	25 365	26 447	27 189	26 829	27 646
Capitale-Nationale	19 839	20 884	21 715	22 557	23 260	23 955	25 211	26 329	27 083	27 639
Abitibi-Témiscamingue	16 901	18 337	19 133	20 226	20 710	21 498	23 716	25 037	25 501	27 048
Laurentides	19 505	20 184	21 088	21 924	22 540	23 654	24 883	25 705	26 028	26 843
Laval	20 619	21 170	21 953	22 626	23 366	24 312	25 271	26 388	26 155	26 819
Ensemble du Québec	19 673	20 410	21 216	22 000	22 601	23 483	24 690	25 751	25 847	26 642
Outaouais	18 302	19 306	20 056	20 782	21 431	22 685	23 907	24 898	25 784	26 578
Chaudière-Appalaches	18 350	18 907	19 671	20 438	21 038	22 068	23 181	24 222	24 774	25 374
Lanaudière	18 434	19 008	19 926	20 533	21 178	22 169	23 400	24 274	24 660	25 371
Saguenay--Lac-Saint-Jean	17 261	17 918	18 669	19 573	20 139	20 805	22 381	23 220	23 960	24 801
Estrie	18 256	19 004	19 631	20 266	20 524	21 329	22 404	23 221	23 298	23 951
Centre-du-Québec	17 926	18 339	18 777	19 416	20 075	21 601	21 985	23 006	23 184	23 948
Mauricie	17 541	18 109	18 747	19 209	19 970	20 708	21 819	22 725	23 227	23 875
Bas-Saint-Laurent	16 369	17 076	17 779	18 671	19 061	19 541	20 875	22 025	22 600	23 044
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	15 621	16 924	18 047	18 678	18 787	18 751	20 457	21 498	22 268	22 959

Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ). Statistique Canada (SC), Division des comptes des revenus et dépenses.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le revenu personnel disponible par habitant du Québec et celui du Canada sont calculés en valeurs de 2002 à l'aide des indices implicites des prix des dépenses personnelles en biens et services de consommation (dollars enchaînés).

Les données par région administrative sont en dollars courants car les indices implicites des prix des dépenses personnelles en biens et services de consommation ne sont pas disponibles pour les régions administratives.

Donnée révisée : 2007 à 2009. Donnée provisoire : 2009. Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée : 2011.

Indicateur 15.2
Taux d'emploi des 15-64 ans

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	Pourcentage									
Canada	71,4	72,2	72,5	72,4	72,8	73,5	73,6	71,5	71,5	72,0
Québec	69,2	69,7	70,2	70,1	70,3	71,4	71,7	70,5	71,1	71,4
Homme	74,3	73,9	74,1	73,9	74,2	74,3	74,3	72,3	73,3	73,5
Femme	64,1	65,5	66,1	66,1	66,4	68,6	69,1	68,7	68,9	69,2

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Indicateur 15.3
Rémunération horaire moyenne
Selon le sexe

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	Dollars de 2002 par heure									
Total	16,97	16,99	17,22	17,23	17,35	17,51	17,76	18,32	18,41	18,15
Homme	18,35	18,35	18,47	18,50	18,56	18,70	18,97	19,57	19,56	19,28
Femme	15,46	15,54	15,89	15,89	16,06	16,29	16,52	17,09	17,23	17,00

	Dollars par heure									
Par région administrative										
Outaouais	18,52	19,19	19,8	20,09	21	21,7	22,74	23,64	23,40	24,10
Capitale-Nationale	17,06	17,81	18,3	18,56	19	20,0	20,87	21,56	22,11	21,86
Côte-Nord et Nord-du-Québec	18,05	18,77	19,3	19,55	19	19,4	20,68	21,76	21,85	21,53
Montréal	17,31	17,28	18,3	18,73	19	19,5	20,34	21	21,64	21,83
Laval	16,72	17,49	18,2	18,54	19	19,6	20,21	22,19	21,29	21,50
Lanaudière	16,33	16,87	17,5	18,95	19	19,1	19,2	20,39	21,21	21,43
Montérégie	17,35	17,98	18,3	18,67	19	19,6	20,05	20,66	21,02	21,78
Laurentides	17,62	18,37	18,7	18,32	20	19,3	19,89	20,91	20,91	21,40
Saguenay--Lac-Saint-Jean	16,71	17,92	18,0	17,93	18	18,9	19,46	20,11	20,29	20,53
Estrie	15,93	15,88	16,2	16,92	18	18,1	19,08	20,3	20,10	20,51
Abitibi-Témiscamingue	16,89	17,54	17,9	19,51	19	19,3	19,82	20,61	20,02	21,20
Mauricie	16,35	16,39	17,0	17,79	18	18,4	18,59	19,08	19,89	19,97
Chaudière-Appalaches	15,85	16,06	16,3	17,08	17	17,9	18,6	19,01	19,65	20,11
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	15,3	15,98	16,0	16,89	17	18,5	18,75	18,4	19,31	19,74
Centre-du-Québec	14,52	15,24	16,3	16,88	17	18,0	18,67	18,66	19,17	19,19
Bas-Saint-Laurent	15,67	16,29	16,7	16,16	17	17,5	18,11	18,86	18,86	19,93

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : La rémunération horaire moyenne du Québec est calculée en valeurs de 2002 à l'aide des indices des prix à la consommation (IPC). Les données par région administrative sont en dollars courants car l'IPC n'est pas disponible pour les régions administratives. Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Indicateur 16.1
Taux de croissance de la productivité du travail au Québec

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2002-2011
	Pourcentage										
Variation annuelle											
Canada	1,6	0,5	0,5	2,0	1,2	0,2	-0,2	0,2	1,5	1,4	0,8
Québec	-0,3	1,6	0,3	1,6	1,3	0,8	-0,5	1,5	0,3	1,3	0,9
	Dollars de 2002 par heure										
Productivité											
Canada	39,30	39,50	39,70	40,50	41,00	41,10	41,00	41,10	41,70	42,30	
Québec	37,00	37,60	37,70	38,30	38,80	39,10	38,90	39,50	39,60	40,10	

Source : Statistique Canada (SC).
 Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
 Note : Valeurs en dollars enchaînés de 2002. Données révisées. Dernière donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Indicateur 17.1
Ratio de la dette totale du gouvernement par rapport au PIB

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 ^p	2012-2013 ^e	2013-2014 ^e	2014-2015 ^e	2015-2016 ^e	2016-2017 ^e
	Pourcentage										
Dette brute (Avec réseaux consolidés à la valeur de consolidation modifiée)	51,2	50,4	50,1								
Dette brute (Avec réseaux consolidés ligne par ligne)			51,8	53,6	54,3	55,0	55,3	54,6	54,0	53,0	52,1
Dette représentant les déficits cumulés	34,5	32,8	34,0	35,8	35,0	35,2	34,5	32,8	31,1	29,4	27,7

Source : Ministère des Finances (MFQ).
 Compilation : Ministère des Finances (MFQ).
 Note : Le PIB est calculé au prix de base en dollars courants. Dernière donnée disponible : 2011-2012 (provisoires). Prochaine donnée : 2011-2012 (finales).

Indicateur 18.3

Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie

	du 31 mars 2002 au 31 mars 2012
	Millions de dollars
Laval	8,0
Montréal	74,0
Québec	72,0
Autres	76,3
Total	230,3

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Indicateur 19.1
Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux

Cumulatif	2007-2008 à 2011-2012
	Projets
Bas-Saint-Laurent	877
Saguenay–Lac-Saint-Jean	709
Montérégie	644
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	508
Capitale-Nationale	474
Laurentides	458
Chaudière-Appalaches	427
Côte-Nord	420
Estrie	409
Abitibi-Témiscamingue	365
Centre-du-Québec	323
Mauricie	298
Outaouais	239
Lanaudière	157
Nord-du-Québec	61

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
 Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
 Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Indicateur 19.2
Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Cumulatif
	Laboratoires					
Lancés	14	10	9	...	...	33
Cible en 2010 (lancés)						25
Complétés	...	1	-	2	2	5

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
 Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
 Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Indicateur 19.3
Nombre de produits de spécialités soutenus

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Cumulatif
	Projets acceptés					
	76	73	48	79	29	305
Régions administratives						
Etrie	8	6	7	5	3	29
Montréal	7	6	3	7	4	27
Bas-Saint-Laurent	6	4	3	9	4	26
Capitale-Nationale	8	7	5	4	2	26
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	6	4	5	3	25
Laurentides	4	6	3	9	1	23
Côte-Nord	3	4	2	6	6	21
Chaudière-Appalaches	8	5	5	3	0	21
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	3	6	5	0	19
Abitibi-Témiscamingue	2	3	1	9	3	18
Lanaudière	5	4	2	5	0	16
Centre-du-Québec	3	6	2	3	2	16
Outaouais	4	6	4	1	0	15
Mauricie	3	6	1	3	1	14
Nord-du-Québec	3	1	0	5	0	9

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT).

Note : Données au 31 mars. Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Indicateur 19.4
Personnes dont la langue d’usage à la maison est autochtone

	1996	2001	2006
	Personnes		
Total	29 010	36 170	34 605
Langues amérindiennes	21 690	27 365	25 530
Inuktitut	7 320	8 805	9 075

Source : Statistique Canada (SC), Recensement de la population.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible 2006. Prochaine donnée : 2011.

Indicateur 20.1
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Pourcentage							
Total	38,8	43,6	48,4	51,2	53,0	52,9	52,5	52,0
Par région administrative								
Capitale-Nationale	52,9	57,8	60,7	61,2	62,6	60,7	58,6	56,9
Gaspésie/Iles-de-la-Mad.	45,2	53,1	45,9	56,6	58,0	55,7	55,0	55,1
Mauricie	50,9	58,8	59,4	60,7	58,6	57,5	56,4	54,6
Laval	36,0	40,2	48,2	51,3	52,5	55,2	53,9	54,6
Outaouais	36,2	40,6	41,6	47,2	51,0	52,2	54,9	53,8
Saguenay/Lac St-Jean	43,3	49,6	53,4	54,8	57,7	58,4	57,1	53,8
Estrie	46,8	52,6	54,0	55,1	56,2	57,4	56,4	53,6
Montréal	36,2	40,8	48,2	51,1	52,2	50,3	50,3	52,4
Montréal	35,6	39,7	45,1	49,1	51,5	51,9	51,4	52,0
Abitibi-Témiscamingue	34,1	39,6	49,3	51,6	52,9	53,4	53,9	51,5
Centre-du-Québec	42,4	48,0	49,2	51,2	53,2	54,3	55,1	51,0
Chaudière-Appalache	39,9	44,9	47,7	47,5	50,1	52,7	52,7	50,1
Laurentides	30,6	34,2	42,9	48,7	50,2	50,7	50,0	49,0
Lanaudière	40,6	45,9	51,7	52,3	53,2	52,5	50,4	47,6
Bas St-Laurent	47,4	54,3	50,6	51,3	51,5	49,5	49,7	47,6
Côte-Nord	35,3	40,6	42,9	43,1	45,7	46,0	45,1	43,1
Nord-du-Québec	28,2	31,3	36,1	38,4	47,7	44,5	45,2	42,4

Sources : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Note : Données au 31 mars. Données révisées. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée disponible : 2010.

Indicateur 20.2
Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois

	2000-2001	2003	2005	2010
	Pourcentage			
Total	12,6	12,6	12,3	14,6
Femme	14,0	13,9	13,7	15,1
Homme	11,1	11,3	11,0	14,0
Par région administrative				
Outaouais	18,2	15,5	16,9	..
Lanaudière	13,6	15,3	14,3	..
Abitibi-Témiscamingue	15,8	15,5	14,2	..
Montréal	13,6	14,9	13,4	..
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10,6	11,5	13,0	..
Laval	7,8	13,0	12,9	..
Mauricie et Centre-du-Québec	13,4	11,1	12,8	..
Montréal	13,3	13,5	12,4	..
Laurentides	14,9	12,2	12,0	..
Estrie	13,6	9,8	10,3	..
Bas-Saint-Laurent	12,5	9,8	9,8	..
Capitale-Nationale	7,8	7,1	9,8	..
Côte-Nord	14,7	12,4	9,3	..
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7,8	8,3	8,3	..
Chaudière-Appalaches	8,6	10,0	8,2	..
Nord-du-Québec	10,8	7,4	..	..

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de micro données à grande diffusion (FMGD) pour 2000-2001, 2003 et 2005, fichier de partage pour 2010.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée : 2014.

Indicateur 20.3
Achalandage du transport en commun

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Millions de passagers transportés										
Total sans transport adapté	500,5	509,8	513,9	509,2	514,0	524,1	530,6	556,6	555,2	562,2
Indice par RMR (2001=100)										
Saguenay	100,0	96,4	97,3	103,2	109,7	110,9	109,4	120,9	122,2	106,8
Gatineau	100,0	103,3	105,3	105,5	103,6	109,3	113,1	120,6	121,7	121,8
Montréal	100,0	101,9	102,6	101,5	102,3	103,8	104,9	109,3	109,2	111,0
Québec	100,0	102,0	104,5	102,6	103,9	109,6	113,0	124,3	121,0	121,5
Sherbrooke	100,0	95,0	97,8	99,5	108,2	111,2	113,6	122,0	122,7	123,4
Trois-Rivières	100,0	100,4	96,4	100,2	113,8	116,5	118,0	120,4	117,7	117,3
Hors RMR	100,0	103,6	105,0	106,4	108,8	109,4	111,0	117,7	119,6	118,2

Source : Ministère des Transports du Québec (MTQ).
 Compilation : Ministère des Transports du Québec (MTQ).
 Note : Dernière donnée disponible : 2010. Prochaine donnée disponible : 2011.

Indicateur 21.1
Montants versés en vertu du programme d’investissements dédiés à la sauvegarde
du patrimoine culturel

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
	Millions de dollars					
Total	19,4	75,6	117,9	140,5	156,0	163,3
MCCCF	7,6	34,7	58,6	71,0	80,4	85,2
Partenaires	11,8	41,0	59,3	69,5	75,6	78,1
Par région administrative						
Montréal	2,1	27,9	53,4	58,9	63,5	64,5
Montérégie	2,9	14,7	18,5	19,9	20,4	22,0
Capitale-Nationale	1,8	9,5	10,4	15,0	16,6	19,0
Mauricie	6,4	8,2	8,8	10,7	10,9	11,0
Bas-Saint-Laurent	1,7	2,6	5,8	6,7	7,8	9,0
Estrie	1,9	3,4	6,3	6,8	7,3	8,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,4	0,8	2,0	3,8	6,1	6,6
Chaudière-Appalaches	1,8	3,3	3,9	4,6	5,6	5,8
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0,0	1,4	2,1	3,0	3,4	4,2
Laurentides	0,1	0,8	1,6	3,2	4,0	4,0
Lanaudière	0,0	1,6	2,0	2,9	3,3	3,3
Abitibi-Témiscamingue	0,0	0,7	1,3	2,0	2,6	2,9
Centre-du-Québec	0,0	0,1	0,6	1,5	2,0	2,0
Côte-Nord	0,0	0,3	0,8	0,8	1,4	1,5
Outaouais	0,0	0,2	0,2	0,4	0,8	0,8
Laval	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Nord-du-Québec	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).
 Compilation : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).
 Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Indicateur 22.1

Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l’environnement sur le PIB

	2006	2008
	Pourcentage du PIB	
Québec	0,45	0,48
Provinces de l'Atlantique	0,63	0,62
Ontario	0,43	0,37
Manitoba	0,44	0,88
Saskatchewan	0,99	0,89
Alberta	1,33	1,07
Colombie-Britannique et les territoires	0,39	0,37
Canada	0,60	0,57

Types d'investissement

	2006		2008	
	Dépenses (millions de dollars)			
	Exploitation	Immobilisa- tion	Exploitation	Immobilisa- tion
Québec	812	457	1 003	439

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), Comptes économiques provinciaux.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Dernière donnée disponible 2008. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 22.2
Émissions de gaz à effet de serre

	Tonnes d'équivalent CO ₂		
	Millions	Per capita	Par millions
			de dollars de PIB
1990	83,9	12,0	455,0
1991	80,3	11,4	448,0
1992	79,6	11,2	442,3
1993	80,4	11,2	437,5
1994	82,0	11,4	427,8
1995	81,6	11,3	418,3
1996	82,5	11,4	419,1
1997	82,9	11,4	408,0
1998	84,5	11,6	403,2
1999	84,0	11,5	377,3
2000	84,2	11,4	362,4
2001	81,9	11,1	347,3
2002	84,1	11,3	348,5
2003	89,6	12,0	366,5
2004	89,4	11,9	356,2
2005	86,4	11,4	338,0
2006	85,0	11,1	326,9
2007	87,2	11,3	328,2
2008	83,3	10,7	309,8
2009	81,8	10,4	306,2

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Note : Données révisées de 1990 à 2008. Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 22.3
Émissions de dioxyde de soufre (SO₂)

	Kilotonnes
1990	401
1991	382
1992	385
1993	387
1994	384
1995	377
1996	367
1997	348
1998	322
1999	300
2000	298
2001	286
2002	234
2003	259
2004	244
2005	209
2006	204
2007	182
2008	168

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Indicateur 22.4
Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau

Calendrier de travail

Indicateur 22.5
Élaboration d'une méthodologie d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau

Calendrier de travail

Indicateur 22.6
État d'avancement du nouveau régime forestier

Calendrier de travail

Indicateur 23.1
Actions internationales importantes qui contribuent à la
démarche de développement durable du Québec

	2009-2010	2010-2011
	Millions de dollars	
Programmes	11,3	11,0

Conférences, missions et ententes internationales		
	2009-2010	2010-2011
	Nombre	Nombre
Conférences internationales	9	7
Missions	8	6
Ententes	4	5

Source : Ministère des Relations internationales (MRI).
 Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
 Note : Données révisées. Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Indicateur 23.2
Initiatives de promotion internationale de la démarche
québécoise de développement durable

	2009-2010	2010-2011
	Nombre	
Initiatives	32	17

Source : Ministère des Relations internationales (MRI).
 Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
 Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Indicateur 24.1
Nombre moyen d’heures consacrées au bénévolat

	2004	2007
	Heures (annuellement)	
Québec		
Total	146	162
Homme	156	173
Femme	137	152
Canada		
Total	168	166
Homme	168	168
Femme	168	164

Source : Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 24.2
Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
	Millions de dollars									
Ensemble du Québec	283,3	323,1	342,4	363,6	431,9	464,0	495,7	508,6	520,9	
	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Proportion									
	du soutien financier	du nombre d'orga- nismes	du soutien financier	du nombre d'orga- nismes	du soutien financier	du nombre d'orga- nismes	du soutien financier	du nombre d'orga- nismes	du soutien financier	du nombre d'orga- nismes
Par région administrative										
Montréal	...	...	25,3	22,8	24,2	28,5	24,3	21,9	24,5	21,8
Montréal	...	...	14,1	12,9	14,4	15,1	14,3	13,1	14,3	13,2
Capitale-Nationale	...	...	8,3	8,1	8,2	10,4	8,4	8,0	8,2	8,0
Outaouais	...	...	5,7	4,4	5,7	5,0	5,7	4,4	5,7	4,5
Laurentides	...	...	5,3	4,6	5,4	5,9	5,4	4,6	5,4	4,6
Lanaudière	...	...	4,8	5,0	4,8	5,9	4,8	4,9	4,8	4,9
Chaudière-Appalaches	...	...	4,3	5,3	4,4	6,0	4,5	5,4	4,6	5,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	...	...	4,3	6,2	4,4	7,3	4,3	6,2	4,3	6,3
Mauricie	...	...	4,2	4,4	4,2	5,0	4,2	4,4	4,2	4,4
Estrie	...	...	3,7	4,5	3,9	5,5	3,9	4,6	3,9	4,6
Bas-Saint-Laurent	...	...	3,5	4,2	3,6	5,0	3,6	4,2	3,7	4,4
Centre-du-Québec	...	...	3,4	3,4	3,4	4,0	3,5	3,7	3,4	3,7
Laval	...	...	3,0	2,4	3,0	3,0	3,0	2,4	3,0	2,3
Abitibi-Témiscamingue	...	...	2,8	4,2	2,8	4,8	2,9	4,3	3,0	4,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	2,8	2,9	2,9	3,6	2,9	3,1	2,9	3,1
Côte-Nord	...	...	2,7	3,3	2,6	3,8	2,7	3,4	2,6	3,4
Nord-du-Québec	...	...	2,0	1,4	2,1	1,6	1,8	1,4	1,8	1,5

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Indicateur 24.3

Proportion des candidatures féminines aux élections générales municipales

	2005	2009
	Pourcentage	
Maire	14,1	16,6
Conseiller	26,4	28,4
Total	24,7	26,6

Sources : Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2013

Indicateur 26.1
Proportion des sorties d’une durée prolongée (6 mois)
pour l’ensemble de la clientèle des programmes
d’assistance sociale considérée comme apte au travail

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	Pourcentage			
	76,8	76,1	74,6	76,0

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
 Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
 Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Indicateur 26.2
Taux d’assistance sociale des 0 à 64 ans

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
	Pourcentage									
Ensemble du Québec	8,5	8,2	8,0	7,7	7,6	7,5	7,3	7,4	7,3	7,1
Montréal	12,4	12,2	11,8	11,4	11,2	11,0	10,9	10,9	10,7	10,3
Mauricie	11,8	11,5	11,4	11,2	11,0	10,8	10,4	10,5	10,4	10,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12,7	12,2	11,6	11,3	11,3	11,0	10,6	10,4	10,0	9,8
Estrie	8,1	8,2	8,0	8,0	8,0	7,9	8,0	8,3	8,3	8,1
Centre-du-Québec	7,4	7,3	7,3	7,4	7,6	7,6	7,5	7,7	7,8	7,8
Bas-Saint-Laurent	9,0	8,8	8,4	8,1	7,9	7,8	7,6	7,4	7,2	7,0
Saguenay - Lac-Saint-Jean	8,7	8,6	8,3	8,0	7,8	7,5	7,3	7,2	6,9	6,6
Outaouais	7,8	7,6	7,4	7,2	7,1	6,8	6,5	6,5	6,4	6,3
Abitibi-Témiscamingue	8,7	8,3	8,0	7,6	7,5	7,1	6,7	6,7	6,4	5,8
Lanaudière	6,8	6,4	6,1	5,8	5,7	5,7	5,6	5,7	5,8	5,7
Laurentides	6,4	6,1	5,8	5,5	5,4	5,3	5,2	5,4	5,5	5,5
Montérégie	6,0	5,8	5,6	5,4	5,3	5,3	5,3	5,5	5,5	5,4
Capitale-Nationale	7,2	6,8	6,4	6,2	6,0	5,7	5,4	5,3	5,2	5,1
Laval	4,9	4,8	4,7	4,5	4,5	4,5	4,6	4,7	4,8	4,7
Côte-Nord	6,8	6,5	6,0	5,7	5,6	5,6	5,4	5,2	4,8	4,5
Chaudière-Appalaches	5,0	4,9	4,7	4,6	4,5	4,5	4,4	4,5	4,4	4,3
Nord-du-Québec	6,4	5,9	5,4	5,2	5,4	5,1	4,5	4,3	4,1	3,9

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).
 Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
 Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013.

Indicateur 26.3
Nombre de logements communautaires et abordables

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Logements livrés										
Annuels	66	1 020	2 216	3 677	3 605	2 856	2 577	2 362	2 273	2 235
Cumulés	66	1 086	3 302	6 979	10 584	13 440	16 017	18 379	20 652	22 887

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013. Données révisées : 2010-2011.

Indicateur 26.4
Nombre de ménages ayant bénéficié d’une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d’une incapacité physique

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Ménages										
Total	1 804	383	1 306	1 236	1 237	1 244	1 806	2010	2097	2402
Programme PAD	430	383	442	648	740	674	1 043	1127	1160	1293
Programme LAAA	1 374	-	864	588	496	570	759	859	922	1109

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2011-2012. Prochaine donnée : 2012-2013. Données révisées.

Indicateur 26.5
Nombre de ménages bénéficiant d’une aide au logement

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ménages									
Total	89 733	91 254	92 379	93 405	93 574	93 560	93 992	94 924	95 793
Programme HLM	73 056	73 073	73 113	73 167	73 212	73 275	73 378	73 452	73 524
Programme PSL	16 677	18 181	19 266	20 238	20 362	20 285	20 614	21 472	22 269

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Compilation : Société d’habitation du Québec (SHQ).
Note : Dernier donnée disponible : 2011. Prochaine donnée : 2012.

Indicateur 26.6
Rapport de dépendance économique
Selon le sexe

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dollars par 100 \$ de revenu d'emploi										
Total	18,7	19,3	19,4	19,3	19,2	20,1	20,9	20,8	20,7	22,0
Homme	13,1	13,5	13,6	13,6	13,5	13,6	13,9	14,1	14,1	15,5
Femme	28,6	29,2	29,2	28,8	28,6	30,9	32,1	31,2	30,9	31,7
Dollars par 100 \$ de revenu d'emploi										
Par région administrative										
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	46,1	50,1	48,6	47,5	46,8	49,9	52,8	50,9	49,8	50,9
Bas-Saint-Laurent	30,4	31,9	31,0	30,9	29,9	31,5	33,2	33,4	32,8	33,9
Mauricie	26,7	28,2	27,9	27,3	27,8	28,8	29,9	30,0	30,1	31,9
Centre-du-Québec	23,2	24,3	23,9	24,2	24,8	26,2	27,3	27,6	27,7	29,7
Saguenay--Lac-Saint-Jean	21,5	23,7	24,2	23,9	23,5	25,1	25,8	25,9	26,2	27,3
Estrie	21,5	22,1	22,5	22,4	22,7	24,4	25,6	25,7	25,9	28,0
Abitibi-Témiscamingue	23,8	25,4	24,7	25,0	24,1	25,1	26,0	24,8	23,7	25,7
Côte-Nord	19,8	22,2	21,6	21,1	19,9	21,4	22,1	22,0	22,0	22,8
Chaudière-Appalaches	19,1	19,9	19,6	19,6	19,7	21,1	21,9	22,2	22,0	23,6
Nord-du-Québec	19,0	21,2	18,7	19,1	18,2	20,8	23,4	23,6	21,8	24,0
Lanaudière	17,6	18,2	18,4	18,2	18,2	19,4	20,4	20,5	20,4	21,8
Montréal	19,3	19,5	20,0	19,9	19,7	20,2	20,7	20,2	20,1	21,4
Capitale-Nationale	18,2	18,4	18,1	17,9	17,8	18,7	19,3	19,1	18,9	18,7
Laurentides	16,8	17,1	17,5	17,3	17,1	18,2	18,9	19,0	18,9	20,4
Laval	15,3	15,6	16,1	16,1	16,1	17,2	17,8	17,9	17,9	19,2
Montréal	14,9	15,4	15,8	15,7	15,6	16,6	17,4	17,5	17,5	18,9
Outaouais	15,4	15,5	15,6	15,6	15,4	16,2	16,9	16,7	16,7	17,0

Source : Statistique Canada (SC).
 Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
 Note : Dernier donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 27.1
Taux annuel d’obtention d’un premier diplôme à chaque ordre d’enseignement

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 r	2010 e
		Pourcentage									
Secondaire : Total		82,1	80,6	79,8	84,2	85,4	85,5	86,2	87,3	89,7	94,1
	Homme	75,6	74,1	73,0	78,2	79,1	78,5	80,8	81,8	85,5	88,9
	Femme	89,1	87,5	86,9	90,5	92,0	92,7	91,8	93,1	94,2	99,5
Secondaire : moins de 20 ans		70,7	67,9	66,7	69,9	70,3	70,0	69,4	72,2	72,5	73,8
	Homme	63,5	60,7	59,3	63,5	63,8	63,0	63,9	66,0	67,5	67,8
	Femme	78,4	75,6	74,4	76,5	77,1	77,3	75,1	78,7	77,7	80,1
Secondaire : 20 ans et plus		11,4	12,7	13,1	14,3	15,1	15,5	16,8	15,1	17,2	20,3
	Homme	12,1	13,5	13,7	14,7	15,3	15,6	16,9	15,8	18,0	21,1
	Femme	10,7	11,9	12,5	14,0	15,0	15,4	16,7	14,4	16,5	19,4
Collégial		38,6	38,9	39,6	39,7	39,8	39,9	40,0	40,1	39,1	...
	Homme	29,6	28,8	29,2	29,6	29,7	29,3	30,1	30,3	29,7	...
	Femme	48,1	49,4	50,6	50,4	50,5	50,9	50,7	50,7	49,1	...
Universitaire		25,7	27,0	27,7	29,3	30,2	31,4	32,1	32,6	32,8	...
	Homme	20,6	20,5	21,3	22,3	22,9	23,6	25,0	25,3	25,4	...
	Femme	31,2	33,8	34,4	36,5	37,9	39,6	39,5	40,3	40,4	...

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Note : Données révisées : 2009. Dernière donnée disponible : secondaire 2010, collégial 2009, universitaire 2009. Prochaine donnée : secondaire 2011, collégial 2010, universitaire 2010.

Indicateur 27.2
Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base

		2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Participants									
		27 181	32 431	32 722	35 223	36 373	33 923	33 672	38 672	44 825	34 887

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée : 2011-2012.

Indicateur 27.3
Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 ^r	2008-2009 ^r	2009-2010 ^e	2010-2011 ^e
	Pourcentage									
Formation professionnelle	17,0	16,7	17,4	17,8	17,5	17,6	18,7	18,2	18,0	
Homme	20,9	21,0	21,9	22,5	22,4	21,9	23,8	22,7	22,5	
Femme	12,9	12,2	12,7	12,9	12,5	13,2	13,3	13,6	13,2	
Formation technique	18,8	17,1	16,2	16,5	16,5	16,2	17,0	15,6	15,8	
Homme	16,6	14,7	13,6	13,7	13,8	13,1	13,8	12,8	13,4	
Femme	21,1	19,7	19	19,4	19,3	19,4	20,2	18,5	18,4	
Baccalauréat universitaire	37,8	39,3	40,6	41,1	41,7	43,3	43,5	42,8	42,9	44,7
Homme	31,4	32,4	33,3	33,9	34,4	35,8	35,9	35,3	35,8	37,3
Femme	44,6	46,6	48,3	48,7	49,4	51,1	51,4	50,7	50,3	52,4

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Note : Données révisées : 2007-2008 et 2008-2009. Dernière donnée disponible : formation professionnelle 2009-2010, formation technique 2009-2010, Baccalauréal 2010-2011.

Prochaine donnée : formation professionnelle 2010-2011, formation technique 2010-2011, Baccalauréal 2011-2012.

Indicateur 28.1

Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés

	2008	2009
	Pourcentage	
Moins de 20 employés	39,1	42,6
20 à 99 employés	72,6	74,8
100 employés et plus	92,4	93,1
Toutes les tailles	50,4	53,4
Selon l'industrie		
Construction	49,4	42,4
Fabrication	61,2	57,8
Services	48,9	54,4
Tous les secteurs d'activités	50,4	53,4

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), Enquête sur l'emploi et le recrutement au Québec (EREQ).

Compilation : Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée disponible : 2010.

Indicateur 28.2

Taux de participation de la population de 25 à 64 ans à la formation structurée

	2007-2008
	Pourcentage
Total	35,7
Homme	32,9
Femme	38,6
Selon la scolarité	
Études secondaires partielles	11,9
Diplôme d'études secondaires	25,9
Études postsecondaires partielles ou diplôme d'études post-secondaires	37,1
Études universitaires	55,6

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation (EASEF).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Note : Dernière donnée disponible : 2008.

Indicateur 28.3

Nombre d’entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis
 et des compétences de leur main-d’œuvre

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	Nombre		
	5296	7077	7057
Augmentation cumulative par rapport à l'année de référence 2007-2008	1 240	4 261	7 262

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée disponible : indéterminée.

Indicateur 28.4

Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d’œuvre en milieu de travail

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	Nombre									
	2 039	2 046	2 873	5 956	5 519	3 854	4 296	4 468	4 854	4 438

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Note : Dernière donnée disponible : 2010-2011. Prochaine donnée disponible : 2011-2012.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain